COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME IX.

CONTENANT les Mémoires D'OLIVIER DE LA MARCHE.

XVe. SIÈCLE.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection. Les Editeurs ont pris les précautions néceſſaires pour qu'il en ait paru 12 volumes à la fin de l'année 1785.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. ou de 24 l. pour la demi-année. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

C'eſt au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adreſſer, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

283 i 9

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME IX.

A LONDRES;

Et ſe trouve à PARIS,

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N°. 6.

1785.



MEMOIRES

MÉMOIRES D'OLIVIER DE LA MARCHE.

CHAPITRE XXIX.

Cy commence (a) *l'ordonnance du banquet que fit en la ville de Lille tres-haut & tres-puiſſant Prince Philippe, par la grace de Dieu, Duc de Bourgongne, de Brabant, &c. l'an mil quatre cens cinquante-trois le dix-ſeptieſme de Fevrier.*

POURCE que grandes & honnorables œuvres deſirent loingtaine renommée, & perpetuelle memoire, & meſmement quand leſdictes œuvres ſont faictes en bonne intention, je me ſuis entremis de mettre par eſcript, & enregiſtrer par ordre, au plus prés de la verité, & ſelon mon petit ſentement, une feſte faicte à Lille le dix-ſeptieſme jour de Febvrier l'an mille quatre cens cinquante trois, par tres-excellent, tres-haut, & tres-puyſſant Prince, Monſieur le Duc de Bourgongne, de Brabant, &c. Et commença icelle feſte par une jouſte cedit jour; laquelle jouſte

(a) Ce ſommaire eſt tel en l'Exemplaire.

avoit eſté criée à un tres-beau banquet que Monſieur de Cleves donna en ladicte ville, environ dix-huict jours paravant : auquel fut mondit Seigneur, enſemble la Seigneurie, Dames & Damoiſelles de ſa maiſon, & fut le cry tel, que le Chevalier au Cigne, ſerviteur aux Dames, faiſoit ſçavoir à tous Princes, Chevaliers & nobles hommes, que le jour que mondit Seigneur feroit ſon banquet (leſquels banquets ſe faiſoyent l'un aprés l'autre) l'on le trouveroit en ladicte ville, armé de harnois de jouſte, en ſelle de guerre, pour jouſter à la toile, de lances de meſure, & de courtois roquets, à l'encontre de tous ceux qui venir y voudroyent : & celuy qui pour ce jour feroit le mieux, au jugement des Seigneurs & des Dames, ſans ce qu'il s'en exceptaſt en rien, gaigneroit un riche Cigne d'or, enchainé d'une chaine d'or, & au bout de celle chaine un riche rubis, que les Dames preſenteroyent à celuy qui l'auroit deſſervy. Tel fut le cry, par l'ordonnance & aveu de Monſieur Adolf de Cleves, lequel eſtoit celuy pour qui la criée ſe faiſoit : & à ce que je vey, la criée & jouſte ſe faiſoit au propos d'un entremets, qui contenoit à cedict banquet la pluſpart de la longueur de la principale table. Ce

fut une nef à voile levé, moult bien faicte, en laquelle avoit un Chevalier tout droict armé, qui le corps avoit veſtu d'une cotte d'armes, des plaines armes de Cleves. Et devant avoit un Cigne d'argent, portant en ſon col un colier d'or, auquel tenoit une longue chaine d'or, dont ledit Cigne faiſoit maniere de tirer la nef : & au bout de ladicte nef ſeoit un chaſtel moult bien faict, & richement, au pied duquel flotoit un faucun en une groſſe riviere : & me fut dict que ce ſignifioit & monſtroit, comme jadis miraculeuſement un Cigne amena dedans une nef, par la riviere du Rin, un Chevalier au chaſteau de Cleves, lequel fut moult vertueux & vaillant, & l'eſpouſa la Princeſſe du Pays, qui pour lors eſtoit vefve, & en eut lignée : dont leſdits Ducs de Cleves, juſques à ce jour ſont iſſus, & pource il me ſemble que la maniere de la criée enſuyvoit l'effect de l'entremets. En celle nuict fut preſenté le chapelet à Monſieur le Comte d'Eſtampes, lequel fit ſon banquet environ dix jours aprés. Ce banquet fut moult plantureux & riche, & garny de pluſieurs entremets nouveaux : dont je me paſſe pour abreger, & pour venir à mon intention.

En ceſte feſte fut le chapelet (1) pré-

ſenté à Monſieur le Duc, en telle façon, que quand les entremets furent levez, d'une chambre ſaillirent grande foiſon de torches : puis vint l'Officier d'armes, ſerviteur de mondit Seigneur d'Eſtampes, nommé Dourdan, veſtu de ſa cotte d'armes : & aprés vindrent deux Chevaliers, Chambellans de mondit Seigneur d'Eſtampes (c'eſt à ſçavoir Monſieur de Miraumont, & Monſieur de Dreul) veſtus de longues robes de velours, fourrées de martres, & n'avoient rien ſur leur chef : & portoyent chaſcun d'une main un gentil chapelet de fleurs : & aprés eux venoit une trés-belle Dame, jeune, de l'aage de douze ans, veſtue d'une robe de ſoye violette, richement brodée & eſtoffée d'or : & luy partoyent unes manches, outre la robe, d'une moult delie ſoye, eſcrites de lettres gregeoiſes, & eſtoit ſon chef paré de ſes cheveux, beaux & blonds, & par deſſus une tocque, affulée d'un volet moult enrichy de pierrerie, & eſtoit montée ſur une haquenée, houſſée de ſoye bleue, & l'amenoyent trois hommes à pied, veſtus de manteaux de ſoye vermeille, portans chaperons à cornette de ſoye verde, & aloyent ces trois, chantans une chanſon faicte à propos, & en telle ordonnance paſſerent par devant

les tables, & vindrent juſques devant le lieu où eſtoit aſſis mon tres-redouté Seigneur, Monſieur le Duc, & quand l'Officier d'armes & les deux Chevaliers luy eurent faict la reverence, ledit Officier dict ce qui luy eſtoit enchargé, en ceſte maniere :

Tres-excellent haut Prince, & redouté,
A vous venons en toute reverence.
Pour charge avons, que vous ſoit preſenté
Ce chapelet, lequel eſt apporté
Par la Dame que voyez en preſence.
Le Comte d'Eſtampes en ſon abſence
La vous tranſmet en ce lieu, & envoye;
Et la nomme-t-on la Princeſſe de joye.

Quand l'Officier d'armes eut ce dict, les deux Chevaliers vindrent à la Dame, & luy baillerent le chapelet en ſes mains, & lors les autres trois qui l'amenoyent, la deſcendirent de ſa haquenée. Si toſt qu'elle fut deſcendue, les deux Chevaliers l'adextrerent, & adonc elle fit la reverence à mondit Seigneur, & par uns petis degrez faicts à ceſte cauſe, elle monta ſur la table, & s'agenouilla une fois ſur le bord de ladicte table, & puis ſe mit à genoux devant mondit Seigneur, & là demoura juſques elle euſt baiſé ledit chapelet, & mis ſur le chef de mondit Sei-

gneur : qui à ſon relever la baiſa, & s'en retourna ladicte Dame, ſon empriſe achevée. Ainſi fut preſenté le chapelet à mondit Seigneur le Duc. Parquoy il determina le jour de ſon bancquet, & fit moult grans preparatoires. Au jour de ce banquet doncques, Monſieur Adolf (qui s'eſtoit faict crier le Chevalier au Cigne) vint aprés diſner, de tres-bonne heure ſur les rangs, & fut accompaigné du lieu où il s'eſtoit armé, par mondit Seigneur le Duc, par Monſieur de Charolois, par Monſieur le Baſtard de Bourgongne, veſtus tous trois de robes de velours ſur velours noir, & avoyent chacun un colier d'or, moult enrichis de pierreries, comme diamans, balais, & perles : & portoit mondit Seigneur une cornette à ſon chaperon, ſi riche de pierrerie, que je ne ſçay autrement extimer, fors habillement de Prince puiſſant.

Monſieur Adolf, accompaigné (comme dit eſt) de mondit Seigneur, de Monſieur de Charolois, & de Monſieur le Baſtard, & en outre de Monſieur d'Eſtampes, partit de ſon hoſtel à grand compaignie de gens, veſtus de ſes robes, & aloyent devant : & aprés eux alloyent tabourins, & aprés alloit un pourſuyvant d'armes, veſtu d'une cotte

d'armes pleine de Cignes : & aprés alloit un grand Cigne, merveilleuſement & ſubtilement faict, ayant une couronne d'or au col, à quoy pendoit un eſcu de plaines armes de Cleves, & à celle couronne une chaine d'or, & qui d'un bout tenoit à la treſſe de l'eſcu du Chevalier, & eſtoit ce Cigne adextré de deux Sagittaires moult bien faicts, qui tenoyent arcs & fleſches en leurs mains, & faiſoyent ſemblant de tirer à l'encontre de ceux qui vouloyent approcher le Cigne. Ledit Chevalier tenant à la chaine d'or, fuyvoit le Cigne armé tres-richement de toutes armes, & eſtoit ſon cheval couvert de drap de damas blanc, & bordé de franges d'or, & ſon eſcu de meſme, & à dextre, & à ſeneſtre, & derriere, avoit trois jeunes enfans pages, habillez de blanc, en maniere (a) d'Angels, montez ſur beaux courſiers, enharnachez de drap blanc, bien decoupé, & aprés venoit un Palefrenier, veſtu de blanc ſur un petit cheval, qui menoit en main un deſtrier couvert de drap blanc, brodé de grandes lettres d'or, & frangé d'or, à la deviſe dudit Chevalier, & aprés venoit Monſieur de Cleves, frere dudit Chevalier,

(a) Autres plus anciens en uſent auſſi pour Anges.

& Monſieur Iean de Coimbres, (a) fils du Roy Iehan de Portugal, avec grand nombre de Chevaliers & nobles hommes, tous veſtus de blanc, à la pareure du Chevalier, & portoyent les lances en belle ordonnance.

En tel eſtat & compaignie fut mené ledit Chevalier devant les Dames : & fut preſenté par Toiſon d'or, Roy-d'armes, à tres-excellente, tres-haute, & tres-puiſſante Princeſſe Madame la Ducheſſe de Bourgongne, & aux autres Princeſſes, Dames & Damoiſelles : & puis il fut amené és lices, & lors le cigne qu'il avoit amené avec les Sagittaires, fut mis ſur un hourd qui leur eſtoit préparé. Gerard de Roſſillon fut le premier qui ſe preſenta à l'encontre du Chevalier, auquel le Chevalier donna un ſi grand coup de la premiere courſe, qu'il luy perça & fendit ſon eſcu tout outre, dont ledit Gerard eut grand deſtourbier. Aprés vint Meſſire Iehan de Monfort, moult gentement houſſé de ſoye & de brodure. Aſſez toſt aprés vint Monſieur le Comte de Sainct Pol, houſſé de drap d'or, dont la moitié eſtoit gris, & l'autre cramoiſy. Aprés vint Monſieur de Fiennes, couvert de velours noir à larmes

(a) C'eſt à ſçavoir en ſecond degré, & l'a nommé Jaques au Chapitre 20 precedent.

noires, monſtrées d'un peu de blanc. Tantoſt aprés, Monſieur de Charolois, & Monſieur le Baſtard (qui s'en allerent armer, quand ils eurent convoyé mondit Seigneur Adolf) vindrent ſur les rangs houſſez de velours violet, bordé de franges d'or & de ſoye, & leurs eſcus de meſmes, eſtans chargées leſdictes houſſes de campanes d'argent, & eſtoyent bien accompaignez de grands Seigneurs, & entre autres, Monſieur d'Eſtampes ſervoit de lance, Monſieur de Charolois.

Les deſſus nommez jouſterent, & pluſieurs autres Chevaliers bien en poinct : comme Monſieur de Gruthuſe, couvert de velours cramoiſy, Monſieur de Mourcourt de velours cramoiſy, fourré de martres, Meſſire Chreſtien de Digoine, enharnaché de drap, chargé de campanes dorées, Meſſire Evrard de Digoine, couvert d'orfaverie, Meſſire Iehan de Chiſtelle, couvert de menu vair, Meſſire Philippe de Lalain, couvert de velours noir à larmes d'or, avecques pluſieurs autres jouſteurs tres-bien en poinct, mais de leurs coups ne ſçay-je point l'extime. Toutesfois je ſçay de vray, que le Chevalier au Cigne, & Louis du Chevalaut s'entrerencontrerent ſi durement, que tous deux s'en-

treporterent par terre, les chevaux ſur leurs corps tel atournez, qu'il fut force à l'un & à l'autre d'abandonner la jouſte pour ce jour : du demourant je me tay. Chacun fit ſon mieux de la jouſte, qui faillit par traict de temps : & quand elle fut faillie, chacun ſe retrayt. Puis à heure convenable ſe trouverent en une ſale, en laquelle mondit Seigneur avoit faict preparer un tres-riche banquet : & là vint mondit Seigneur, accompaigné de Princes & Chevaliers, Dames & Damoiſelles, & trouvans ledit banquet à ſervir, ils ſe prirent à regarder les entremets, qui edifiez y eſtoyent. La ſale où ſe faiſoit ce banquet eſtoit grande & bien tenduë d'une tapiſſerie, en quoy eſtoit faicte la vie d'Hercule. Pour entrer en ceſte dicte, ſale il y avoit cinq portes, gardées d'archers, veſtus de robes de drap gris & noir, & dedans la ſale avoit pluſieurs Chevaliers & Eſcuyers, conduiſans ledit banquet, deſquels les Chevaliers eſtoyent veſtus de drap de damas, & les Eſcuyers de ſatin deſdictes couleurs de noir & gris.

« Dans une ſalle immenſe pour ſon étenduë, étoient dreſſées trois tables, que l'on pourroit plutôt appeller trois grands théâtres, vu la quantité de machines que contenoit chacune.

Sur celle du Duc, qui étoit en équerre, il y avoit quatre décorations.

1°. Un Egliſe avec ſa cloche, ſon orgue, & quatre chantres pour chanter & pour toucher cet inſtrument, quand leur rôle l'exigeroit.

2°. Une ſtatuë d'enfant nu, poſé ſur une roche, & *qui, de ſa broquette, piſſoit eau roſe.*

3°. Une carraque, plus grande même que celles qui naviguoient en mer. On y voyoit des matelots aller & venir, porter des marchandiſes, grimper aux cordages, monter à la hune, & en un mot faire les manœuvres, comme s'ils eſſent été en mer réellement.

4°. Une fontaine qui couloit dans une prairie, la prairie étoit garnie d'arbriſſeaux & de fleurs. Des roches, ſemées de ſaphirs & & d'autres pierres précieuſes, lui ſervoient d'enceinte; &, dans ſon centre, on voyoit de bout un Saint-André, de la croix du quel jailliſſoit un jet d'eau.

Sur la ſeconde table, on comptoit neuf décorations.

1°. Une ſorte de pâté, dans lequel étoient renfermés vingt-huit Muſiciens, hommes ou enfans, deſtinés à jouer pendant certains

momens d'intervalles, & dont chacun avoit un inſtrument différent.

2°. Le Château de Luſignan avec ſes foſſés & pluſieurs tours ; des deux plus petites, il découloit de l'orangeade dans les foſſés. Sur la plus haute on voyoit Méluſine déguiſée en ſerpent.

3°. Un moulin placé ſur un tertre. Au haut d'une des aîles, étoit attachée une pie, elle ſervoit de but à des gens de tous les états, leſquels s'amuſoient à tirer de l'arbalête.

4°. Un vignoble au milieu duquel étoient deux tonneaux qui repréſentoient le bien & le mal. L'un contenoit une liqueur douce ; l'autre, une liqueur amère, un homme richement habillé, & aſſis à califourchon ſur l'un des tonneaux, tenoit en main un billet par lequel il offroit le choix de ſes liqueurs à quiconque vouloit y goûter.

5°. Un déſert ou étoit repréſenté un tigre combatant contre un ſerpent.

6°. Un Sauvage, monté ſur un chameau, & ſur le point de faire un grand voyage.

7°. Un homme qui, avec une perche, battoit un buiſſon où s'étoient refugiés beaucoup de petits oiſeaux. Près delà, dans un verger clos d'une treille de roſes, étoit

aſſis un Chevalier avec ſa maîtreſſe, ils attrapoient les oiſeaux que chaſſoit l'autre, & les mangeoient; ſorte d'allégorie ſatirique, aſſés ingénieuſe, & qui probablement à donné lieu à l'expreſſion proverbiale, *battre les buiſſons pour un autre.*

8°. Des montagnes & des roches chargées de glaçons pendans. On y voyoit un fou monté ſur un ours.

9°. Un lac environné de pluſieurs villes & châteaux, & ſur lequel voguoit à pleines voiles un navire.

La troiſième table, plus petite que les deux autres, n'avoit que trois décorations: un marchand mercier qui paſſoit par un village avec ſa balle ſur le dos; une forêt des Indes, remplie de différens animaux automates qui marchoient; enfin un lion attaché a un arbre, & près duquel un homme frappoit un chien.

A droite & à gauche du buffet, qui étoit garni de vaſes de criſtal, de coupes ornées d'or & de pierreries, & d'une quantité immenſe de vaiſſelle d'or & d'argent, il y avoit deux colonnes. L'une portoit une ſtatue de femme nue, dont, pendant tout le ſouper, la mamelle droite fit couler de l'hippocras, & qui, *pour cacher ce qu'il appartenoit*,

s'enveloppoit d'une ſerviette chargée de lettres grecques écrites en violet. A l'autre colonne étoit attaché, par une chaîne de fer, un lion vivant, il ſembloit garder la femme nue ; ce qu'annonçoit une inſcription, en lettres d'or, ſur une targe, *ne touchez à Madame.*

Il eſt probable que par cette femme nue, & ces lettres grecques, on avoit voulu repréſenter Conſtantinople dépouillée par le lion qui deffendoit d'y toucher, le Duc de Bourgogne ; & par l'homme qui battoit le chien devant le lion, Sultan Mahomet.

Outre la multitude de machines que je viens d'indiquer, la ſalle contenoit encore cinq échaffauds pour les ſpectateurs qui n'étoient pas du ſouper, & ſurtout pour la foule d'étrangers qu'avoit attirés à Lille le bruit de cette fête.

Le Duc étant arrivé avec ſa Cour, il ſe promena d'abord pendant quelque tems dans la ſalle, pour examiner les différentes décorations, après quoi il ſe mit à table, & les maîtres d'hôtel ſervirent.

Chacun des ſervices étoit compoſé de quarante quatre plats ; & chacun par des machines, deſcendit du plafond ſur des chariots peints en or & en azur, à la déviſe du Duc.

Dès qu'il fut assis avec ses convives, la cloche de l'Eglise sonna, aussitôt trois petits enfans de chœur, sortant du pâté, commencerent, *en guise de* bénédicité, *une très douce chanson*; & un berger joua de la musette. L'instant d'après parut un cheval, escorté par quinze ou seize Chevaliers à la livrée du Duc: il marchoit à réculons, & portoit deux trompettes masqués, lesquels étoient assis à crû & dos à dos. Il fit ainsi avec les Chevaliers, le tour de la salle, toujours à reculons; &, pendant ce tems, les deux trompettes jouerent des fanfares.

Eux sortis, l'orgue de l'Eglise se fit entendre; & l'un des Musiciens du paté donna du cor allemand. Alors entra une grande machine automate qui représentoit un sanglier énorme, le sanglier portoit une sorte de monstre, moitié homme, moitié griffon; &le monstre portoit lui même un homme sur ses épaules. Il ne fut pas plutôt sorti que les chantres de l'Eglise chantèrent un air, & que trois musiciens du paté executèrent un trio; l'un jouant de la douçaine, le second du luth, le troisieme d'un autre instrument.

Tels étoient les differens jeux dont fut composé le premier *entremets*. Tous, à la musique près, n'étoient que des farces étran-

gères à la fête ; & il en fut ainſi du ſecond : mais ils préparoient au dernier dans lequel le ſujet de cette fête devoit être expliqué pathétiquement.

Quant au ſecond, ce fut une pantomime dramatique, en trois actes, repréſentant la conquête de la toiſon d'or par Jaſon ; ſorte d'hiſtoire qui rappelloit aux ſpectateurs l'ordre de cette toiſon qu'avoit inſtitué le Duc, vingt-trois ans auparavant.

Pour ce ſpectacle, on avoit élevé à l'un des bouts de la ſalle un théâtre particulier, qu'un grand rideau de ſoye verte déroboit aux yeux des ſpectateurs. Tout à coup on entendit, derriere le rideau, une ſymphonie de clairons ; il s'ouvrit ; & l'on vit le Jaſon attaquer & ſoumettre au joug deux taureaux vomiſſans des flammes, auxquels étoit confiée la garde du jardin des Heſpérides. Enſuite le Heros combattoit un Dragon, monſtrueux, lui coupoit la tête, & lui arrachoit les dents. Enfin il labouroit un champ, avec les bœufs qu'il avoit domptés ; il y ſemoit les dents du dragon ; & auſſitôt naiſſoit du ſein de la terre, une armée de Soldats qui ſe battoient avec acharnement, & s'égorgeoient tous.

Les trois actes de cette ſorte d'opéra ne ſe ſuccédèrent pas immédiatement les uns aux

aux autres. Ils furent remplis par quelques intermédes, dans le gout de ceux du premier *entremets*. Ce fut un jeune homme qui arriva ſur un grand cerf blanc aux cornes dorées, & qui chanta un duo avec ſon cerf; un dragon de feu qui traverſa la ſalle en volant; enfin une chaſſe au vol, dans laquelle on vit deux faucons abattre un héron, qu'on préſenta enſuite au Duc. Ces intermèdes furent accompagnés, ſoit par un morceau d'orgue, ſoit par une chanſon des chantres de l'Egliſe, ſoit par quelque morceau de muſique, des gens du pâté; muſique qui, à chaque fois, fut exécutée ſur un inſtrument nouveau.

Au reſte tous ces petits ſpectacles ſucceſſifs n'étoient, comme je l'ai dit, qu'un amuſement préliminaire; ou, pour me ſervir de l'expreſſion des deux auteurs que j'extrais, ce n'étoit qu'un *paſſe-tems mondain*, donné aux ſpectateurs pour les amuſer, en attendant la grande ſcène, la ſcène qui alloit expliquer le ſujet de la fête, & qui étoit le véritable *entremets*. Elle s'ouvrit par un géant, coëffé d'un turban à la moreſque, & vêtu d'une longue robe de ſoye verte rayée. Il tenoit dans la main gauche une guiſarme, ſelon l'ancienne mode; & de la

droite conduiſoit un éléphant. L'animal portoit ſur le dos une tour, dans laquelle étoit une femme qui repréſentoit l'Egliſe. Elle avoit ſur la tête un voile blanc, à la maniere des Réligieuſes ; ſa robe étoit de ſatin blanc ; mais ſon manteau étoit noir, afin de marquer ſa douleur.

Quand elle fut arrivée devant le Duc, elle chanta un triolet pour faire arrêter le géant, & commença une longue complainte en vers, où, après avoir expoſé les maux que lui cauſoient les infidèles, elle implora le ſecours du Duc & des Chevaliers de la toiſon qui ſe trouvoient là. Alors entrèrent différens Officiers, & le Roi d'armes de l'ordre, ſuivis de deux Chevaliers du même ordre, qui donnoient la main à deux Demoiſelles, don l'une étoit la fille naturelle du Duc.

Le Roi d'Armes portoit un faiſan vivant, orné d'un collier d'or avec pierreries. Il s'approcha du Duc ; & après une profonde réverence lui dit que la coutume des grands feſtins, étant d'offrir aux Princes & aux gentilshommes, un paon ou quelqu'oiſeau noble, pour faire un vœu, il venoit avec ſes deux Dames, préſenter à ſa valeur, un faiſan. Le Duc pour repondre à cette propoſition,

donna un billet écrit de ſa main, qu'il avoit préparé d'avance, & qu'il fit lire tout haut. Il y vouoit *à Dieu premierement, puis à la très-glorieuſe Vierge ſa mere, enſuite aux Dames, & au faiſan*, que ſi le Roi de France ſon Seigneur, ou quelques autres Princes chrétiens vouloient ſe croiſer contre le Turc, il les ſuivroit, ou les accompagneroit; & qu'il combattroit même contre le Sultan, corps à corps, ſi celui-ci vouloit y conſentir.

La Dame Sainte-Egliſe l'ayant remercié, elle fit le tour de la ſalle avec ſon éléphant; & pendant ce tems, preſque tout ce qu'il y avoit là de Princes & de grands Seigneurs, voua, ſur l'oiſeau, des proueſſes extravagantes: tel, de ne point boire de vin; tel autre, de ne point s'aſſeoir à table, ou de ne point ſe coucher un jour de la ſemaine, juſqu'à ce qu'il eut rencontré l'armée des infidèles; celui-ci, de l'attaquer le premier; celui-là de renverſer la banniere du Sultan; un autre de ne point revenir en Europe, ſans ramener un Turc priſonnier. Enfin ce qui nous donnera une idée de la dévotion de ces croiſés nouveaux, il y en eut un qui voua que ſi juſqu'au moment du départ il ne pouvoit obtenir les faveurs de ſa dame, il

épouſeroit la premiere Demoiſelle qu'il trouveroit, ayant vingt-mille écus.

Quant les vœux furent faits, une troupe de muſiciens entra à la lueur d'une grande quantité de torches. Douze Dames les ſuivoient, accompagnées chacune d'un cavalier, & chacune repréſentant une vertu, elles commencerent une danſe, & c'eſt ainſi que ſe termina la fête ».

CHAPITRE XXX.

Enſuyvent une partie des vœus, que firent aprés le tres-noble, & tres-redouté Prince Philippe par la grace de Dieu Duc de Bourgongne, de Brabant, &c. pluſieurs autres grands Seigneurs, Chevaliers, Gentils-hommes, l'an mille quatre cens cinquante-trois.

Le premier qui aprés Philippe ſurnommé le Bon, Duc de Bourgongne, fit ſon Vœu, fut le Duc de Cleves neveu du Duc : puis le Comte de Sainct Paul, qui en fit autant : & enſuite le Seigneur de Pons, lequel promit de ne coucher jamais dans le lict les Samedys, juſques à ce qu'il euſt fait & accomply ſon Vœu : le Comte de Charolois fils du Duc : le Comte d'Eſtampes ne-

veu du Duc : Adolf de Cleves auſſi ſon neveu : Iean de Coïmbres : le Seigneur de Fiennes frere du Comte de Sainct Paul : Antoine Baſtard de Bourgongne : le Comte de Heurnes (ou pluſtot de Hornes) qui dit tenir ſa Comté de trois Seigneurs, à ſçavoir, de l'Empereur, & des Seigneurs de Gueldres & de Liege, le Vœu duquel Comte eſt traduit de l'Alemand en François : le Comte de Boucamp : Huë de Lannoy : Antoine Seigneur de Crouy, Comte de Portian, premier Chambellan du Duc de Bourgongne, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'Or : Aloſt de la Marche : Pierre de Boiffremont Sieur de Charny, de Molinet & de Montfort, Chevaliers de l'Ordre de la Toiſon d'Or : Iean de Crouy Sr de Chimay, grand Bailly de Haynaut, Chevalier de la Toiſon d'or, frere d'Antoine de Crouy : M. de Crequy Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or : Simon de Lalain Seigneur de Montigny, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or : Iean de Luxembourg Baſtard de Sainct-Paul, Seigneur de Halbourding, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or (lequel en autres choſes promet, de ne ſe deſiſter de ſon entrepriſe, juſqu'à ce qu'il aye en ſa poſſeſſion le Turc, mort ou vif,) Iean S^r d'Auxi Conſeiller &

Chambellan du Duc de Bourgongne, & premier Chambellan du Comte de Charolois, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'Or : le Seigneur de Lannoy Conſeiller & Chambellan du Duc de Bourgongne, Chaſtelain de Thomichon, & de par luy ſon Lieutenant en ſes pays de Hollande, Zelande, & Friſe, Chevalier de la Toiſon d'Or (qui fait ſon Vœu ſous le bon plaiſir du Roy & du Duc :) Nicolas Rolin Chevalier Seigneur d'Authune, Chancelier du Duc de Bourgongne (lequel à cauſe de ſon grand aage, promet & vouë, d'envoyer en ſa place, en ce voyage d'outremer, un de ſes enfans, accompagné de vingt-quatre Gentils-hommes, armez & montez comme il faut, & entretenus à ſes deſpens tant & ſi longuement que le Duc y ſera) le Seigneur de Ligne : le Seigneur de Lalain, & Meſſire Sans (a) de Lalain freres, faiſans leurs Vœux enſemblement ; Charles de Chaalon neveu du Prince d'Orenge ; Charles de Rochefort (qui nomme ſon maiſtre le Comte d'Eſtampes) : Iean de Ghines (b) Seigneur de Bergues ſur Lezon, premier Chambellan du Duc de Cleves (la ſignature de celuy-là eſt du dix-huictieſme Fevrier) : Philippe de Hornes Seigneur de Bauſſegines, de Hon-

(a) Ou Sanche. (b) Ou Guines.

deſcote, de Heze, & Vicomte de Berges (a): Louys de la Viefville (b) Seigneur de Sains, Capitaine de Gravanches & de Bourbourg: Iean Seigneur de Commines: Antoine Seigneur de Crevecœur: Iean du Bois Seigneur de Hennequin, (lequel voüe, depuis le jour de ſon deſpart, de ne manger, chaque Vendredy, choſe aucune qui ait receu mort, juſques à ce qu'il ſe ſoit trouvé combattant main à main contre les ennemis de la ſaincte Foy; & promet au peril de ſa vie, d'aborder la Banniere du grand Turc en un combat, s'il la peut aucunement reſconnoiſtre, afin de la renverſer): Pierre Seigneur de Bouſſu (c), & Meſſire Philippe de Lalain voüans enſemblement: Thiebaut (d) de Rougemont: Ioſſe de Haleuvin Seigneur de Preuves: & Meſſire Gaules du Foſſé (qui voüent enſemblement en la ville de l'Iſle, dans la Cour & Salle du Duc, auprés de l'Egliſe de S. Pierre): Louys de la Gruthuſe: Philippes Pot (qui voüa de ne mettre, depuis le premier jour qu'il ſeroit party, aucune armure en ſon bras droit, & de ne s'aſſeoir à table les Mardys juſqu'à ce ce qu'il ſe fut trouvé en quelque défaite des Turcs; au deſſous duquel Vœu, donné par

(a) Ou Bergues. (b) Ou Viefville.
(c) Ou Boſſu. (d) Ou Thibaud.

eſcrit, le Duc commanda au Roy d'Armes de la Toiſon d'Or d'eſcrire, que ce n'eſtoit point ſon plaiſir, que ce Chevalier vint en ſa compagnie au ſainct voyage, le bras deſarmé, mais au contraire, bien & ſuffiſamment armé) : Claude de Thoulonion Seigneur de la Barre ; Antoine de Rochefort (ſon Vœu en datte du dix-huictieſme de Fevrier) : Antoine Rolin Seigneur de (a) Meries (lequel promet de ſervir à ce voyage, ſi ſon pere luy veut permettre, & fournir dequoy pour les fraiz) : Huge (b) de Longueval Seigneur de Vaux (lequel promet, que depuis le jour qu'il ſera party pour aller audit voyage, il ne boira point de vin, juſqu'à ce qu'il aye tiré du ſang d'un Infidele ; & adjouſte encore, qu'il ne reviendra point de ce voyage, juſqu'à ce qu'il y aye été deux ans entiers, quoy que la compagnie avec laquelle il ſeroit venu s'en retournaſt ; ſi ce n'eſtoit, qu'avant ces deux ans expirez, la ville de Conſtantinople fut repriſe & reconquiſe par les Chreſtiens :) Robert Seigneur de Miraumont : Antoine de Ray (c) Seigneur de Feneu (lequel promit que du jour qu'il ſeroit party, il ne ſe mettroit à table les Sa-

(a) Ou d'Aimeries, ou d'Emerie. (b) Ou Hugues.
(c) Ou Rœux.

medys & ne mangeroit que pain & eauë, en l'honneur de la Vierge Marie, juſqu'à ce qu'il euſt veu les Infideles en bataille) : Guillaume de Vandres Seigneur de Corleron (lequel voüa de ne ſe departir de ce voyage juſqu'à ce qu'il euſt preſenté au Duc un Infidele pris priſonnier) : Monſeigneur de Contay, Maiſtre-d'Hoſtel de la Ducheſſe de Bourgongne : Meſſire Geoffroy de Thoiſy Seigneur de Mimeure : Meſſire Iean de Roſimbos Seigneur de Fourinelles, Chambellan du Comte de Charolois (lequel promet de ne retourner au pays où il eſt né, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit trouvé en quelque bataille contre les ennemis de la Foy, & ſur terre & ſur mer) : Meſſire Baudin Domgines Gouverneur de Liſle, & Seigneur d'Eſtrées : Meſſire Iean de Beauvoir : Meſſire Iean de Hingettes Seigneur de Fretin : Meſſire Alard de Rabodinges (a) (la ſignature de ſa cedule eſt du vingtieſme Fevrier 1453) : Simon Seigneur du Chaſteler, Conſeiller & Maiſtre-d'Hoſtel du Duc de Bourgongne : Meſſire Guy (b) de Brimeu Seigneur de Hombercourt : Meſſire Iacques de Dringhain (ſa datte eſt du vingt-deuxieſme Fevrier mil quatre cent cinquante-trois) : Meſſire Chreſ-

(a) Ou Rabodegnes. (b) Ou Guyot.

tien de Digonnes Seigneur de Tranges (a) : & Meſſire Erard de Digonnes, Seigneur de Sainct-Soüay, freres, voüans enſemble (leſquels promettent, s'il advient de ſe trouver en bataille contre les Infidelles, de faire tout leur poſſible pour renverſer & mettre à bas la premiere enſeigne qui apparoiſtra des ennemis; & outre plus, Chreſtien de Digonnes vouë, que s'il retourne de ce voyage en ſanté, il repaſſera par trois Royaumes chreſtiens, dedans leſquels il ſignifiera entrepriſe, pour faire armes à pied & à cheval) : Meſſire Claude de Rochebaron, Seigneur de Sanures : Louys de Contay, Seigneur de Mourcourt : Meſſire Antoine Baſtard de Brabant, & Meſſire Federic (b) de Vuitem (qui voüent enſemble,) & Meſſire Philippes Baſtard de Brabant, frere dudit Antoine, de meſme que les autres deux : (ils promettent eſtans arrivez en Turquie, de prier qu'on leur donne congé d'eſtre les avant-coureurs, & qu'en ce cas ils porteront l'enſeigne de Noſtre-Dame en baneroles (c), ſur leurs ſalades, ou ſur les habillemens de teſte qu'ils auront), Meſſire Ioſſe de Coennighe : Meſ-

(a) Ou Thienges.

(b) Ou Frederic.

(c) Ou bannieres.

ſire Iean du Chaſteler (a) : Meſſire Pierre Waſt de Saybedra, (lequel promet, s'il arrive bataille, d'aborder la banniere ou ſigne du grand Turc, en telle maniere qu'il l'abaiſſera & y lairra des enſeignes de ſon exploict ;) Meſſire Philippes de la Viefville, Seigneur de Mammez, (lequel promet, aprés cette guerre achevée, de faire le voyage de Ieruſalem), Iacques de Harchies, (lequel vouë d'aſſaillir les ennemis tout des premiers), Pierre de Miraumont, Seigneur de la Bouteillerie : Iean Baſtard de Renty, Seigneur de Clary (b), Conſeiller, Chambellan & Maiſtre-d'hoſtel du Duc de Bourgongne (ſa datte eſt du vingt-huictieſme Fevrier mil quatre cent cinquante-trois) : Meſſire Leon de l'Hoüardie (c) : Meſſire Louys Morel : Philippe de Noyelle, Chaſtelain de Langle (il vouë d'aborder & combattre le Turc, ou quelque autre Prince infidelle, le jour de la bataille) : Guillaume de Cicon, premier Eſcuyer d'eſcuyerie du Comte de Charolois : Antoine de Lournay, Eſcuyer tranchant du Duc de Bourgongne, (lequel vouë, s'il reconnoiſt en un combat un Roy infidelle, de luy donner un coup d'eſpée ſur la

(a) Ou Chaſtelier.

(b) Ou Clery. (c) Ou l'Hoüarderie.

couronne qu'il porteroit ſur la teſte,) Emard Bouton, Eſcuyer, Eſſanſon (a) du Duc de Bourgongne (lequel promet, à la premiere bataille qui ſe donnera contre les Infidelles, d'eſtre avec la premiere enſeigne de ſa nation,) Iean Boudault, Iacques de Villers, Eſcuyer, Seigneur dudit lieu, Eſchançon du Duc de Bourgongne, Guiot d'Uzi, auſſi Eſchançon dudit Duc, Iacques de Montmartin, Pannetier, & Guillaume de Saux, Eſchançon d'iceluy Duc, & Pierre de Hagambac, Chambellan du Duc de Cleves (qui voüerent enſemble & promirent, que du jour de leur depart, ils ne ſeroient les Lundys de tout le jour à table un an durant; & qu'ils feroient armes à pied & à cheval contre trois des gens du Turc :) Herne (a) de Meriadet, Eſcuyer d'eſcuyerie du Duc de Bourgongne, Iean de Chaſſa, autrement Benetou, Eſcuyer tranchant du Duc de Bourgongne, (lequel voüe, entre autres choſes, que jamais la teſte de ſon cheval ne retournera, qu'il n'aye veu la banniere ou enſeigne du Turc abbatuë ou gangnée,) Louys du Chevalart, Eſchançon du Duc de Bourgongne, (qui promet, que dés-lors que le Duc approchera à quatre journées prés des

(a) Ou Eſchançon. (b) Ou Herué.

frontieres des ennemis de la Foy, il ne portera chapeau ny chaperon ſur ſon chef, juſqu'à ce qu'il ait trouvé un des Infidelles, pour le combatre à pied, ou à outrance, ayans le bras droit nud, excepté le gantelet :) Iean de Sailly, Eſcuyer tranchant de Mademoiſelle d'Eſtampes, (il promet que quand il ſera arrivé à la fin du voyage, il combatra un Infidelle corps à corps, ou bien qu'il fera la conqueſte d'un d'iceux, pour en pouvoir faire à ſa volonté, ou qu'il demeureroit deux ans en la plus prochaine frontiere de leur pays :) Gerard de Rouſſillon, Eſcuyer Pannetier de Monſeigneur de Charolois, Englebert (a) d'Orlay, Eſchançon du Duc de Bourgongne; (promet de ne tenir ſon bras droit armé durant ce voyage, juſqu'à ce qu'il aye combatu un Saraſin corps contre corps,) Eſtienne de Falentin, Eſcuyer tranchant dudit Duc; (il vouë de ſe trouver avec la premiere enſeigne de ſa nation, qui ira fondre ſur les Turcs,) Roland de Diſquemuë; Roberd Baſtard de Saveuſes, Eſcuyer trenchant d'iceluy Duc; (il offre de combatre à outrance un Turc, à pied ou à cheval, tant que l'un ou l'autre ſoit vaincu,) Iean de Marſilles, Eſcuyer Pannetier du meſ-

(a) Ou Engilbert.

me Duc; (il promet d'aller à ce voyage, à moins qu'il ſoit malade à l'extremité, & de n'abandonner ſon Seigneur juſques à la mort, pour quelque neceſſité, fortune, ou adverſité qui luy advienne) : Garin de Brimeu, Pannetier du Duc, & Maiſtre Veneur de ſon hoſtel; (il promet, qu'au cas qu'il ne puiſſe aller au voyage, il envoyera homme de bien à ſes deſpens, payé pour un an) : Guillaume de Montigny, Eſcuyer tranchant du Comte d'Eſtampes; (il vouë, que dés l'heure qu'on partira pour ce voyage, il ne ceſſera de porter jour & nuit une piece de harnois (a), juſqu'à ce qu'il aye eu affaire avec quelqu'un des ennemis; & qu'en ſigne de penitence, il ne boira jamais de vin le Samedy, ny ne couchera dans un lict, ny s'aſſeoira à table leſdits jours de Samedy, ains qu'il jeuſnera en ces jours-là, & portera l'eſtamine, ou veſtira la haire, & cela depuis le depart, juſqu'à ce qu'il ait accomply le vœu (b) deſſuſdit) : Philippes de Secounes-Honnes, Eſchançon du Duc de Bourgongne; (il promet, qu'eſtant arrivé à quatre journées prés des Sarraſins, il ne mangera point de chair les Dimanches, juſqu'à ce qu'il ayt combatu

(a) C'eſt à dire, de armure.

(b) Differentes conditions de tous ces vœux.

contre un Sarraſin, & qu'il l'ayt défait) : Iean Grigaut, Eſcuyer Pannetier du ſuſdit Duc : (vouë que dés le jour qu'il partira pour aller audit voyage, il ne boira point de vin les Samedys tout le jour, un an durant, juſqu'à ce qu'il aye abbatu un des Infidelles les pieds contremont) : Martin Fruſe (promet de ne retourner jamais de ce voyage, tant qu'il trouvera dequoy s'occuper pour ſervir contre les Infidelles) : Ieannet de Breniettes (a), Eſcuyer tranchant du Baſtard de Bourgongne (vouë, entre autres choſe, que s'il ne joüyt point de ſa Dame entre-cy & le voyage ; que la premiere Dame ou Damoiſelle qui aura vingt mille eſcus, il la prendra en (b) mariage, ſi elle veut) : Guillaume de Cathandre, Eſcuyer Eſchançon du Duc de Bourgongne ; (il offre de s'employer avec les premiers ſur mer) : Olivier de la Marche, Officier du Comte de Charolois : (vouë de ne revenir de ce voyage juſques à ce qu'il ſe ſoit trouvé en lieu, où par honneur il puiſſe veſtir ſa cotte d'armes, s'il luy plaiſt, à l'encontre des Infidelles, & ce en ſi honnorable rencontre, qu'il y

(a) Ou Rebreniettes.

(b) Ce vœu paroiſt avoir bien peu de rapport avec le ſujet de toute cete ceremonie.

en ait cinq cent hommes du moins de défaits.

CHAPITRE XXXI.

Du mariage de l'aiſné fils de Crouy à une fille du Comte de Sainct Pol: du voyage du bon Duc Philippe en Alemaigne: & du mariage du Comte de Charolois, avec Madame Iſabeau de Bourbon.

En ce meſme temps le Seigneur de Crouy, eſtant à Luxembourg, fit eſpouſer Iehan de Crouy ſon fils aiſné, à la fille du Comte de Sainct Pol, laquelle fille fuſt baillée és mains du Seigneur de Crouy, pource qu'elle eſtoit jeune & enfant: & fut traicté iceluy mariage entre le Comte de Sainct Pol, pere de la fille, & le Seigneur de Crouy, pere du fils. Mais pour aucun mal content, ou autres cauſes, ledit Comte de Sainct Pol ne vouloit point que le mariage ſe parachevaſt: & toutesfois il n'avoit ſa fille en ſes mains: mais l'avoit le Seigneur de Crouy, comme dict eſt. Parquoy il fit conſommer le mariage, & envoya prier le Comte & ſes amis, notablement: mais le Comte n'y voulut point aller, ne les amis, dont grande haine ſe conceut entre les parties: & toutesfois fut & demoura faict

faict ledit mariage : & ſoubtiva chacun de troubler ſon compaignon, & de l'effect, & de ce qui en advint je deviſeray cy aprés. En ce temps du banquet du Duc, ſe trouva à Lille le Comte de Sainct Pol, comme l'on peut voir cy deſſus, & ne ſe contenta point le Duc du vœu (a) qu'il avoit faict en ſa preſence : pource qu'il ne ſe monſtroit point ſuget, tel qu'il eſtoit.

Or fit le Comte une grande feſte à Cambray, où il y eut tournois & jouſtes, & grans

(a) Il n'y a aulcunement parlé de ce vœu auparavant à ceſte cauſe, mais j'ai atteint un Livre, auquel eſtoient redigez par eſcript tous les vœus devant recitez, deſquels vœus ne feray icy aucun recit, ſauf que ſeulement du vœu du Comte de Sainct Paul, ſervant à eſclaircir la matiere icy ſubjecte ; & parle ledict vœu en telle ſorte : « Je voüe aux Dames & au Faiſant, que » avant qu'il ſoit ſix ſepmaines, je porteray une em- » priſe en intention de faire armes à pied & à cheval, » laquelle je porteray par jour, & la pluſpart du temps ; » & ne le lairray pour choſe qu'il m'advienne, ſi le Roy » ne le me commande, ou ſi armée ſe face aller ſur les » infideles par le Roy en ſa perſonne, par ſon com- » mandement, ou autrement ſi c'eſt le bon plaiſir du » Roy, j'iray en ladicte armée de tres-bon cœur pour » faire ſervice à la Chreſtienté ; & mettray paine, au » plaiſir de Dieu, d'eſtre des premiers qui aſſembleront » avec leſdicts infideles ».

entremets : mais pour la cauſe ſuſdicte, ne vouloit ſouffrir le Duc, que nul de ſon hoſtel y allaſt : & commencerent telles choſes à mettre le (2) Comte en defidence & ſoupçon, parquoy il s'elongna de la maiſon de Bourgongne : & ſe tenoit avecques le Roy de France. En ce temps le Comte avoit beſongné avecques le Duc Charles de Bourbon, pour avoir Yſabel de Bourbon ſa fille, en aliance de mariage pour Iehan de Luxembourg, aiſné fils du Comte : mais la Damoiſelle avoit eſté nourrie avec la Ducheſſe de Bourgongne, & eſtoit en la maiſon du Duc, qui eſtoit ſon oncle, parquoy le Comte ne parvint point a ſon empriſe : & advint qu'en diſſimulant ledit mariage, le bon Duc qui avoit empris d'aller à (a) Riſſebourg, & ne ſçavoit s'il paſſeroit outre ou s'il auroit autre deſtourbier, fut conſeillé qu'avant ſon partement il mariaſt ſon fils : & voyant les mœurs, vertus, & conditions de ſa niece, Yſabel de Bourbon, deſſuſdicte, il prit en ſon opinion de la donner à femme à ſon fils, & envoya querre le Comte à toute diligence, qui desja avoit pris congé de luy, pour aller en Holande és affaires

(a) Ou bien Rinſbourg, qui eſt Ratiſbonne, comme l'avons monſtré ailleurs.

du Duc ſon pere : lequel revint haſtivement pour obeir.

Et à la verité la Ducheſſe ne conſeilla point le mariage, pource qu'elle queroit & entendoit de marier ſon fils en Angleterre, à la fille aiſnée du Duc d'York (qui depuis fut Ducheſſe d'Exeſtre) pource qu'elle le vouloit alier en Angleterre, où elle avoit le cœur par nature : car elle fuſt fille d'une fille de Lancaſtre, mariée au Roy de Portugal ſon pere : & toutesfois fut le Duc obey de la mere, & du fils : combien qu'a ceſte cauſe furent aucuns differens en ceſte matiere. Moult priſoit & louoit la mere les vertus & conditions de la noble Damoiſelle. Si furent fiancez ſecretement : pource que le Duc n'avoit le conſentement, ne le ſceu du Duc de Bourbon, pere d'elle, ne de la Ducheſſe, ſœur germaine du Duc : & tendoit le Duc d'avoir la Seigneurie de Chaſteau-Chinon, pour joindre à Bourgongne. Si fut envoyé Iehan Boudaut, Eſcuyer deſſus nommé, pour conduire ceſte matiere : & s'en retourna le Comte en ſon voyage de Holande.

Le bon Duc, (qui tout ardoit de faire ſon voyage, & d'executer ce qu'il avoit promis) fit diligenter ſon partement : & ſe partit à moins de cent chevaux, de la ville de

Lille, le quinzieſme jour de Mars iceluy an cinquante trois : & ſe fit guider à Chaſtel en Porcien, dont le Seigneur de Crouy eſtoit Comte & Seigneur : & ſied aſſez prés de Bar-ſur-Aube, entrée du pàys de Bourgongne ; où il fuſt noblement receu : & ainſi ſe mit le Duc en ſon voyage d'Alemaigne, & laiſſa ſon fils Gouverneur de tous ſes pays en ſon abſence. Il laiſſa ſes pays en paix & union, en richeſſes, en juſtice, & en toutes les bonnes proſperitez, que Prince peult laiſſer pays. Il laiſſa ſon fils pourveu de conſeil comme du Chancelier Raolin, du Seigneur de Crouy, du Seigneur de Goux, & d'autres grans perſonnages : & certes ſes pays demourerent en telle proſperité, que l'on pourroit dire d'eux, ce que dict le Poete, quand il dict que les ſiecles eſtoyent dorez : & en ce gouvernement ſe gouverna le Comte Charles ſi bien, & ſi vertueuſement, que nulle choſe n'empira en ſa main : & quand le bon pere revint de ſon voyage, il trouva ſes pays entiers comme devant. En ce temps pluſieurs nobles hommes & femmes, de l'hoſtel du Duc, ſe rendirent en l'obſervance : & nommement Anthoine de Sainct Simon, Anthoine de Sailly, Iehannin d'Or, & pluſieurs autres, qui menerent moult belle,

& ſaincte vie, & ainſi s'en ala le Duc en Alemaigne, & ſon fils demoura Gouverneur pour luy : & nous tairons un peu a parler du noble Comte, & parlerons du pere, & comment il exploita en Alemaigne.

Quand l'Empereur Frederic (a) d'Auſtrice ſceut la venuë du Duc Philippe de Bourgongne en Alemaigne, luy craintif de ſa perſonne, & voyant que tous les Princes d'Alemaigne faiſoient grand honneur audit Duc, & le feſtoyoient honnorablement, ſe retira és dernieres parties de ſon Empire : & manda au Duc qu'il n'allaſt plus avant pour celle fois, & qu'il envoyeroit devers luy, pour eux entendre l'un l'autre. Ce qu'il fit, & y envoya ſon Chancelier (qui fut depuis Pape Pie) mais ils ne ſe peurent accorder : & demoura la choſe en roupture : & durant ce temps le Duc Philippe prit une grande maladie, & fut longuement malade en une ville d'Allemaigne : toutesfois par la grace de Dieu il en eſchappa : & ſans faute, les Princes d'Alemaigne le feſtoyerent grandement (comme ceux de Baviere, à qui il eſtoit parent) & autres nobles Princes, qui moult honnorablement le receurent & feſtoyerent : & le bon Duc, voyant & con-

(a) Icy ſe peult commencer l'an 1454.

gnoiſſant qu'il n'auroit autre reſponce de l'Empereur, ſe delibera de s'en retourner en ſes pays. Ce qu'il fit, & fut grandement feſtoyé en l'hoſtel du Prince d'Orange : & en ce temps le Seigneur d'Antre maria ſon fils à la fille de Neuf-Chaſtel : & de ceſte aliance de Vergy, & de Neuf-Chaſtel, fut faicte grande extime en Bourgongne, pource que ce ſont deux grandes maiſons.

Le Seigneur d'Antre fit diligence d'arreſter le Duc ſon Seigneur à icelles nopces : leſquelles furent moult plantureuſement ſervies de vins & de viandes, & y furent toutes les Dames du pays : & devez entendre que le Seigneur d'Antre fut le plus large, & abandonné de ſes biens, qu'homme de ſon temps, & ne plaindoit nulle deſpence. Les nopces durerent quatre jours, & y eſtoit tout homme deſroyé, & meſmes par les villages au fraiz, & à la deſpence dudit Seigneur d'Antre : & à la verité, iceluy Seigneur d'Antre fut un des larges deſpenſiers, & des liberaux hommes, qui fut de ſon temps. La feſte achevée, le bon Duc (qui avoit le cœur & la voulonté que le mariage ſe fit de ſon fils, & de ſa niece) depeſcha Meſſire Philippe Pot, un ſien Chevalier privé : & par lettres, & par commandement de bouche, manda à ſon

fils, qu'il eſpouſaſt ſa dicte niepce, & qu'il trouvaſt le mariage conſommé à ſon retour. Ce qui fut faict & accomply ſelon le deſir du pere : & à la verité, ladicte Dame eſtoit toute vertueuſe, & digne de ce grand bien avoir (a). Les noces furent à Lille, & y euſt riches jouſtes, car Monſieur de Raveſtain, & Monſieur le Baſtard firent la feſte grande & plantureuſe : & ainſi fut Madame Yſabel de Bourbon, Cõmteſſe de Charolois : & fut ledit mariage en l'an mille, quatre cens, cinquante quatre.

CHAPITRE XXXII.

D'un combat à oultrance, faict entre deux Bourgeois de Valenciennes, en la preſence du Duc Philippe de Bourgongne, Comte de Hainaut.

En continuant ma matiere, le bon Duc ſe (b) partit de ſes pays de Bourgongne, & vint tout droict à Valenciennes : auquel lieu il

(a) Ce mariage du Comte Charles de Charolois à Madame Yſabeau de Bourbon ſa couſine, fut en l'an 1454, le penultieſme jour d'Octobre, ſelon Monſtrelet & Meyer.

(b) Cecy ſe peult encore rapporter à la fin de l'an 1454, ou au commencement de l'an 1455.

trouva la bataille preſte entre deux hommes pour franchiſe de ville : & devez ſçavoir que la ville de Valenciennes eſt fondée ſur privileges, donnez par les Empereurs, & les Comtes de Hainaut : & entre autres, ils ont un privilege, que quand un homme a occis un autre de beau faict (c'eſt a dire en ſon corps deffendant) il peut venir demander la franchiſe de Valenciennes, & qu'il veut maintenir, à l'eſcu, & au batton, qu'il a faict le faict de beaufaict, & ſur ce luy eſt accordée la franchiſe, & ne luy peult nul rien demander pour ceſte querelle, ſinon qu'on le prenne & maintienne à l'eſcu, & au batton (comme dict eſt) & devant la loy de la ville.

Or pource que telles choſes n'adviennent pas ſouvent, le bon Duc s'arreſta à Valenciennes, pour veoir celle bataille, & fut vray qu'un nommé Mahuot, avoit tué un parent de Iacotin Plouvier, & a ceſte cauſe ledit Iacotin pourſuyvit ledit Mahuot devant la Loy de Valenciennes, & diſoit qu'il avoit meurdry ſon parent par aguet, non pas de beau faict, & que celuy vouloit ledit Iacotin prouver, & monſtrer à l'eſcu & au batton, ſelon la franchiſe de la ville : & de ce fut grand procès tenu devant la Loy, & fin

decompte, fut jugé & dict, que le gage de bataille y eſtoit manifeſte, & furent pris tous deux par la juſtice, & mis chacun en priſon fermée a part; & attendirent ſi longuement, que le Duc revint des Alemaignes : & ſe trouverent le pere & le fils à Valenciennes, pour veoir l'execution des deux champions, combien que le Duc n'eſtoit point Iuge en ceſte partie, mais l'eſtoyent & ſont ceux de la ville : & à verité, ils tindrent moult belle ceremonie à la bataille des deſſuſdicts, & combien que j'aye parlé de ceſte matiere au volume que j'ay faict du gage de bataille, toutesfois ne me puis-je tenir, ne paſſer, que je ne die aucune choſe de ce que je vey en ceſte bataille.

Les principaux aſſiſtans furent le Prevoſt du Comte, & le Prevoſt de ville : & fut pour ce jour Prevoſt du Comte, Meſſire Gilles de Harchies, Seigneur de Beilligniers, & Prevoſt de la ville, un notable Bourgeois, nommé Merciot du Gardin, & tenoient ces deux la gravité & ceremonie du champ : & de l'ordre de la ville deux Gentils-hommes avoyent le regard aux portes. Le peuple eſtoit grand ſur le marché, & eſtoit conduit par un nommé Nicolas du Gardin, qui ſe

tenoit en une (a) garne à l'hoſtel de la ville, a tout un grand batton ; & s'il voyoit que le peuple ſe derivaſt, ou muaſt en rié, il feroit de ſon batton, & crioit : *Guare le Ban* : & ſur ce mot chacun ſe tenoit quoy, & doutoit la punition de juſtice, & à la verité tout le peuple & ceux de la ville eſtoient pour Mahuot en courage, pource qu'il combatoit pour la querelle de la ville. Or avons deviſé de l'ordre de ladicte ville, & faut eſcrire du faict de la lice, & du champ clos, & comme les champions ſe maintindrent en ceſte bataille.

Ce champ clos eſtoit rond, & n'y avoit qu'une entrée, & tantoſt ceux de la ville firent apporter deux chaizes, couvertes de noir, miſes & appoſées à l'oppoſite l'une de l'autre, & tantoſt aprés entra Mahuot en ladicte lice, & s'alla ſeoir en ſa (b) chaize, & n'arreſta gueres que Iacotin Plouvier vint de l'autre part, qui ſemblablement s'aſſeit en la chaize pour luy preparée. Les champions eſtoyent ſemblables d'habillemens. Ils avoyent les teſtes raſes, les pieds nus,

(a) C'eſt la premiere fois que j'aye veu ce mot, & confeſſe ne ſçavoir promptement que c'eſt.

(b) Ie doute qu'il ne faille *chaire*.

& les ongles coupez, des mains & des pieds: & au regard du corps, des jambes, & des bras, ils eſtoyent veſtus de cuir bouilli, couſu eſtroittement ſur leurs perſonnes, & avoyent chacun une bannerole de ſa devotion en ſa main: & tantoſt entrerent ceux de la Loy, commis à ce, qui portoyent un grand Meſſel, & firent le ſerment l'un contre l'autre: c'eſt à ſçavoir, que Mahuot jura qu'il avoit tué ſon homme de beau faict, & Iacotin Plouvier jura le contraire, & tantoſt leur furent apportez à chacun un eſcu, peint de vermeil, a une croix de Sainct-George, & leur furent baillez les eſcus la pointe deſſus, & me fut dict, que quand le plus noble homme du monde combatroit à Valenciennes, il n'auroit autre avantage, ſinon que la poincte de ſon eſcu ſeroit en bas, & pourroit porter ſon eſcu, comme un noble homme le doit porter.

Item leur furent baillez deux baſtons de meſplier, d'un poix & d'une grandeur, & puis furent les chaizes oſtées, & miſes hors de la lice, & s'en retournerent ceux de la Loy, & laiſſerent les Champions l'un devant l'autre, & le Prevoſt de la ville rua le gand, qui avoit eſté jecté pour faire ladicte bataille, & cria: *Chaſcun face ſon debvoir!* Et preſ-

tement ſe leverent les champions, & coururent ſus l'un à l'autre moult vigoureuſement : & devez entendre que les champions demanderent à ceux de la Loy trois choſes, a ſçavoir ſucre, cendres, & jointure ; & premierement leur furent apportez deux bacins plains de graiſſe, dont les habillemens, que chaſcun d'eux avoit veſtus, furent oingts & engraiſſez, afin que l'un deux ne peut prendre priſe ſur l'autre. Secondement leur furent apportez deux bacins de cendres, pour oſter la graiſſe de leurs mains, afin qu'ils peuſſent mieux tenir leurs eſcus & leurs baſtons. Et tiercement, fut miſe en la bouche de chaſcun d'eux, une portion de ſucre autant à l'un comme à l'autre, pour recouvrer ſalive & haleine, & de chacun des trois leur fut faict eſſay devant eux, comme devant deux Princes.

Or combien que ledit Mahuot ne fut ſi grand ne ſi puiſſant que ſa partie, toutesfois vigoureuſement il puiſa du ſablon, & le jecta aux yeux & au viſage de Iacotin Plouvier, & de ce coup luy donna de ſon batton ſur le front, dont il luy fit playe & ſang. Mais ledit Iacotin (qui eſtoit homme fort & puiſſant) pourſuyvit tellement & ſi aigrement ſa bataille, que ledit Mahuot fut abatu

a bouchon, & Iacotin Plouvier luy ſaillit deſſus, & fut la bataille à ce menée, que ledit Iacotin creva les deux yeux à ſon adverſaire, & puis luy donna un grand coup de ſon batton, dont il l'aſſomma, & le mit hors de la lice, & en ce faiſant mourut ledit Mahuot, & fut condamné à eſtre mené au gibet, & pendu : & (3) ainſi finit la bataille entre Iacotin Plouvier & Mahuot. Aſſez toſt aprés, ſe firent unes autres armes à Valenciennes, de deux nobles hommes : dont l'un fut Chevalier, (a) & l'autre fut un Eſcuyer de l'hoſtel de Monſieur le Baſtard, & ſe nommoit Iehan de (b) Rebremettes Seigneur de Thibavile. Ces deux pour aucun eſtrif, comparurent a jour ordonné, au lieu de Valenciennes, armés comme il appartenoit, pour combatre à pied, & devoyent iceux jetter un jeſt de lance, & puis combatre de haches ; juſques à vingt cinq coups. Les deux Nobles hommes comparurent, parez de leurs cottes d'armes, & ſe combatirent chevaleureuſement, ſans faire grande foulle l'un ſur l'autre, & ainſi ſe partirent icelles armes : & diſoit-on que Dieu avoit envoyé

(a) Il y avoit ainſi, & ſe nommoit Meſſire, avec du blanc qui attendoit le nom.

(b) Ou pluſtoſt de Rebreviettes.

ces deux nobles hommes, pour faire l'honneur à Valenciennes, & tenoit-on la bataille faicte entre Iacotin Plouvier, & Mahuot, plus à honte qu'honneur, à cauſe du meurdre perpetré en la preſence du Prince.

CHAPITRE XXXIII.

De quelques particularitez en la maiſon de Bourgongne : de la retraite du Dauphin Louis, vers le bon Duc Philippe : & du couroux d'iceluy Duc, contre le Comte de Charolois ſon fils.

LE Duc s'en retourna à Lille, où il fit de grandes cheres & de grans feſtiemens, & puis ſe tira en Holande, où le faict de la Toiſon eſtoit preparé, & en ce temps devint groſſe Madame de Charolois, dont le pays fut moult rejouy : & (a) en ce meſme temps Monſieur David Baſtard de Bourgongne, fut eleu Eveſque d'Utrecht, & ne furent pas ceux de (b) Devantel obeyſſans audit Eveſque, mais falut faire une armée, en laquelle le Duc Philippe en perſonne, & tous les grans de ſes pays allerent en armes, comme il appartenoit, &

(a) L'an 1455.

(b) Mais pluſtoſt Deventer, qui eſt une puiſſante ville ſituée ſus la riviere d'Iſel.

leur fit-on forte guerre par eauë & par terre, car ledit Devantel eſt fortifié d'une groſſe riviere, & eſtoit le ſiege des Bourgongnons deçà la riviere, & à paſſer celle riviere eut pluſieurs vaillances faictes, & pluſieurs apertiſes d'armes, dont je me tay pour abreger. En ce temps vint devers le Roy Charles, l'Ambaſſade du Roy Lancelot de Hongrie, pour avoir Madame Magdelaine de France en mariage pour ledit Roy Lancelot : & fut la plus belle & la plus groſſe ambaſſade qui oncques vint en France, car ils portoyent le billon d'or, & par privilege du Roy de France, ils forgeoyent flòrins d'or, parmy les villages où ils ſe trouvoyent : & de trente ſix articles, dont ils avoyent à faire au Roy Charles, jamais ne voulurent parler du ſecond, que le premier article ne fuſt vuidé, fut par refus ou par accord, & ainſi de tous les autres points : & ſans faute le mariage euſt eſté faict, ſi ne fuſt la mort dudit Lancelot, qui mourut durant le parlement.

Durant iceluy (a) ſiege de Devantel, nouvelles vindrent au Duc que Monſieur Louis de France, Dauphin de Viennois, venoit de par deçà, & prenoit ſon chemin contre Bruxelles, & à ceſte cauſe furent moyens

(a) Qui fut en l'an 1456.

trouvez de ſurſeance de guerre entre le Duc Philippe & ceux de Devantel, & prit le Duc ſon chemin, pour venir au devant de mondit Seigneur le Dauphin, & envoya au-devant de luy juſques à Louvain, le Comte d'Eſtampes, & autres grans perſonnages, pour le bien veigner, & depuis y vint Monſieur le Comte de Charolois, & auſſi y envoya Madame Yſabeau de Portugal, Madame de Charolois, & Madame de Ravaſtain, pour recevoir mondit Seigneur le Dauphin : & mondit Seigneur le Dauphin ſe tira à Bruxelles, & fut logé au logis du Duc, & ne demoura gueres aprés que le Duc vint, & tandis qu'il parloit à Madame ſa femme, Monſieur le Dauphin deſcendit les degrez, dont Monſieur le Duc fut moult deplaiſant, & là s'embraſſerent, & fit le Duc moult grand honneur & reverence à mondit Seigneur le Dauphin, & faire le devoit, car c'eſtoit l'heritier de France.

Ainſi s'entrerencontrerent Monſieur le Dauphin & Monſieur de Bourgongne, & eurent pluſieurs parolles enſemble ſecrettes, & qui ne ſont pas venues à ma cognoiſſance, & firent grandes cheres enſemble, & y euſt grandes jouſtes & grans feſtoyemens, & fut ſa venue pardeçà, en l'an mil quatre cens cinquante

cinquante ſix. En ce meſme temps Madame de Ravaſtain accoucha d'une fille, laquelle Monſieur le Dauphin tint ſur les fons ; & aſſez toſt aprés Madame de Charolois (a) accoucha d'une fille (qui fut Madame Marie, mere de Monſieur l'Archiduc, qui eſt à preſent) & eſtoit Monſieur le Dauphin allé chaſſer à Geneſpe, mais Monſieur de Charolois fort accompaigné, l'alla prier & requerir d'eſtre ſon compere, & de tenir l'enfant. Ce qu'il accorda benignement, & retourna à Bruxelles, & furent les choſes preparées pour le baptiſement de Madamoiſelle de Bourgongne, car en ce temps on ne la diſoit point Madame, pource que Monſieur n'eſtoit pas fils de Roy. Ainſi ſe fit ce baptiſement moult ſolemnel, de Prelats, de nobleſſe & de luminaire, & du ſurplus je me paſſe pour abreger.

Le Roy Charles de France (4), voyant que ſon fils ne venoit point à ſon obeyſſance, ſe meſcontenta, & meſmement du Duc de Bourgongne, & diſoit qu'il le tenoit en ceſte obſtination, mais il fut trouvé autrement, car mondit Seigneur le Dauphin declaira plainement, que s'il n'eſtoit ſouſtenu en ceſte maiſon, il avoit ſon apointe-

(a) Ce fut le 13 de Febvrier 1456.

ment en Angleterre, ennemis du Royaume de France, & que là il ſeroit ſouſtenu & bien venu, & pour l'entretenement de mondit Seigneur le Dauphin, Monſieur de Bourgongne luy bailla trente-ſix mille francs de penſion ordinaire, pourveu qu'il eſpouſaſt Madame Charlote de Savoye, laquelle il avoit pieça fiancée. Ce qui fut faict, & vint pardeçà, & leur fut baillé le chaſteau & la ville de Geneſpe, pour tenir leur eſtat, & demoura pardeçà mondit Seigneur le Dauphin bien cinq ans, pendant lequel temps, il euſt de beaux enfans, & (a) meſmement Monſieur Ioachin, qui fut l'aiſné, & fut baptiſé audit Geneſpe, où le Duc, la Ducheſſe, & ſon fils furent au bapteſme : & furent le Duc Philippe, & le Seigneur de Crouy comperes, & Madame de Charolois commere, & certes Monſieur le Duc Philippe fut ſi joyeux de la nativité de ce noble enfant, qu'il donna mille lions d'or à Ioſſelin du Bois, quand il apporta les nouvelles de celle nativité, & fut nommé Monſieur Ioachin, mais il ne veſcut gueres, ainſi qu'il pleuſt à noſtre Seigneur.

Depuis fut née audit Geneſpe, Madame de Bourbon d'à preſent, & autres nobles

(a) Ce Ioachim fut né Geneppe le 26 de Iuing, 1459.

enfans, & rejouyt moult le pays, & au partir de ce premier bapteſme, Monſeigneur de Charolois, Madame, & ſon meſnage s'en retournerent au Queſnoy (qui eſtoit lors le lieu de leur demeure) & le bon Duc Philippe s'en retourna en ſes affaires, & ſe paſſoit le temps en Ambaſſades, pour obvier à la guerre d'une part & d'autre : & tellement fut pratiqué, que nulle guerre ne ſe meuſt, & à la verité le Duc ſe mettoit en grand devoir devers le Roy Charles, pour obvier à ces inconveniens, & Monſieur le Dauphin de ſa part ſe conduiſoit ſagement, & par conſeil dudit Duc Philippe, & les principaux du Conſeil dudit Dauphin furent le Seigneur de Montauban & le Baſtard d'Armignac, avecques le Seigneur de Craon : & avoit mondit Seigneur le Dauphin de moult notables jeunes gens, comme le Seigneur de Creſſol, le Seigneur de Villiers, de l'Eſtanc, Monſieur de Dau, Monſieur de la Barde, Gaſton du Lyon, & moult d'autres nobles gens, & gens eleus, car il fut Prince, & ayma chiens & oyſeaux : & meſmes où il ſçavoit nobles hommes de renommée, il les achetoit à poix d'or, & avoit tres-bonne condition. Mais il fut homme ſoupçonneux, & legerement attrayoit gens, & legerement il

les reboutoit de ſon ſervice, mais il eſtoit large & abandonné, & entretenoit par ſa largeſſe, ceux de ces ſerviteurs dont il ſe vouloit ſervir, & aux autres donnoit congé legerement, & leur donnoit le bond, à la guiſe de France.

En ce temps & en celle ſaiſon ſe meuſt une ſoupſon & une diffidence entre le Comte de Charolois & les Seigneurs de Crouy, ſes parens & aliez, & diſoit-on que ceſte ſoupſon mouvoit à cauſe des meubles de Madame de Bethune, tante de Madame de Crouy, du coſté de Lorraine & de Baudremont, pource que ledict Seigneur de Crouy avoit pris & mis en ſes mains grande portion des meubles de madicte Dame de Bethune, & le Comte Charles diſoit, que ſon pere luy avoit donné la ſucceſſion de madicte Dame de Bethune en heritages & en meubles, & fut le premier poinct de la haine & de la ſoupſon dudit Comte de Charolois. D'autre part le Seigneur de Crouy & les ſiens, faiſoyent plus grande adreſſe à Monſieur le Dauphin, qu'il ne ſembloit bon audict Comte pour ſon profit : & avoit abandonné le faict du Comte, pour celuy de Monſieur le Dauphin. A quoy mondict Seigneur de Charolois voyoit grand dommage pour luy & pour la maiſon de

Bourgongne, & avoit grande aliance le Seigneur de Crouy, car il avoit faict venir & arreſter pardeçà le Mareſchal de Bourgongne, homme actif, vindicatif, & preſt pour ſoy venger : & hayoit le Chancelier de Bourgongne Raolin, à l'occaſion de la mort du Seigneur de Peſmes, que ledict Chancelier avoit faict mourir par juſtice : & ainſi ceux de Crouy & leur maiſon faiſoyent leur faict à part, portez & aimez du Duc merveilleuſement, & d'autre part le Chancelier Roalin, ſe fit ſerviteur du Comte de Charolois : & ainſi entra la maiſon de Bourgongne en bande & en partialité, les uns portez du pere, & les autres portez du fils, dont grand dommage vint à ceſte maiſon.

Or, de nouvel eſtoit faict l'eſtat du Comte de Charolois, auquel je fus mis & couché premier panetier du Comte : & un moult honneſte Eſcuyer, nommé Philippe de Saſa, fut mon compaignon en iceluy eſtat, par demy an, ſelon & par la maniere que ſont comptez la pluſpart des nobles hommes par les eſcroes, & ſelon la couſtume de la maiſon de Bourgongne. Avint que faiſant iceluy eſtat, furent mis Chambellans Meſſire Philippe de Crouy, fils de Meſſire Iehan de Crouy, & auſſi Meſſire Antoine Raolin, Seigneur d'E-

meries, qui avoit eſpouſé la ſœur de Madame d'Eſtampes. En ce temps allerent dehors, & à leurs affaires, le Seigneur d'Auſſy, premier Chambellan du Comte, & le Seigneur de Formelles, ſecond Chambellan : & demouroit la place de tiers Chambellan, & du plat : & vouloit le Duc que ledit Philippe de Crouy tint la place de tiers Chambellan, & le Comte de Charolois y vouloit avoir le Seigneur d'Emeries : & ainſi furent en queſtion, le pere pour l'un, & le fils pour l'autre : & le Duc voyant qu'il n'eſtoit point obey de ſon fils, & qu'il vouloit tenir ſon opinion contre luy, par un jour de (a) S. George au matin, ledit Duc manda à ſon fils qu'il luy apportaſt leſdictes ordonnances en ſon oratoire. Ce qu'il fit, & le pere (qui moult eſtoit de grand cœur) prit les ordonnances, en la preſence de la mere & du fils, & les jetta dedans le feu, & dict à ſon fils : *Or allez querre vos ordonnances, car il vous en faut de nouvelles.*

Et là moult furieuſement fit partir ſon fils hors de l'oratoire, & la Ducheſſe ſe monſtra mere, & ſuyvoit ſon fils : & ainſi commença le debat entre le pere & le fils, & la maiſon entra en partialité, dont moult de maux

(a) Cecy avint le 17 Febvrier 1456.

advindrent : & advint que le Duc abandonna ſa maiſon, & s'en alla ſeul parmy les champs, comme un homme troublé outre la raiſon : & devez croire que Monſieur le Dauphin fut moult esbahy & eſpouvanté de ceſte aventure, & queroit par toutes voyes, d'amender ce meſchef, & luy ſembloit bien qu'il ſeroit dict en France & ailleurs, que ſa perſonne portoit toute malaventure, & qu'il ne viendroit en lieu, ou debat & queſtion ne ſe meut par malheur. Grandes diligences furent faictes pour trouver le Duc, & fut ſceu qu'il eſtoit arrivé en la foreſt, au feu d'un charbonnier, & de là ſe fit emmener au lieu de (a) Sevembergue, où il trouva un ſien veneur qui le logea & le traita de ſes biens ſelon ſa poſſibilité, & ainſi demeura ce grand Duc celle nuict en la compaignie d'iceluy veneur, & en ſa povre maiſon, & devez croire que ſes povres ſerviteurs furent celle nuict en grand ſouci & melancolie, pour leur maiſtre qui s'en eſtoit allé, & eſgarré d'eux ſi eſtrangement. Mais nous reviendrons à parler comment ſe conduiſit le fils. Soy voyant en la male grace de ſon pere, il s'en alla à Termonde, luy & ſon eſtat, eſcoutant

(a) Sevenberghe eſt une villette de Brabant du coſté de Breda, vers la mer.

& attendant nouvelles de ſon pere, & le lendemain furent avertis Monſieur le Dauphin, & les gens du Duc, qu'il eſtoit à Sevembergue arreſté comme dict eſt, & tantoſt vindrent devers luy ſes principaux ſerviteurs. Les uns le tenſoyent, les autres le rejouyſſoyent, & faiſoit chacun le mieux qu'il pouvoit, & entre autres choſes, ſe plaindoit le Duc de ſa femme la Ducheſſe, qui l'avoit abandonné pour ſuyvir ſon fils, & je fus preſent où le Mareſchal dict à madicte Dame le regret que mondit Seigneur le Duc avoit en ceſte partie. A quoy elle reſpondit qu'elle congnoiſſoit mondit ſieur ſon mary pour un à redouter Chevalier, & en ceſte fureur douta qu'il ne courut ſus à ſon fils, parquoy elle le mit hors de l'oratoire, & s'en alla aprés: priant à mondit Seigneur qu'il luy voulſiſt pardonner, & qu'elle eſtoit une eſtrangere pardeçà, & n'avoit point de ſouſtenue que de ſondit fils.

Ainſi ſe faiſoient allées & venues, & fut ordonné, que de par Monſieur le Dauphin, Monſieur de Raveſtain, & le Roy-d'armes de la Toiſon d'or iroyent à Terremonde, pour entendre la voulonté du Comte de Charolois, & de ſes pratiques, dont je ſçavoye à parler, car je fus par pluſieurs fois en-

voyé à Bruxelles de par mondit Seigneur de Charolois, pour avoir l'avis du Chancelier Raolin, comment il ſe devoit conduire en ce preſent affaire. Les deſſuſdicts, Monſieur de Ravaſtain & Toiſon d'or, demanderent à mondit Seigneur de Charolois, s'il vouloit demourer en ceſte obſtination envers ſon pere : mais ledit Comte leur reſpondit, qu'il ne vouloit point demeurer obſtiné, mais tout humblement, & tout obeyſſant au Duc ſon pere, comme c'eſtoit raiſon : & ſur ce poinct y eut allées & venues, car le Duc fut content de ſe contenter de ſon fils : pourveu qu'il envoyeroit deux hommes hors de ſon hoſtel, ayant le Duc imagination, que ceux eſtoient cauſe de tenir en fiereté le fils contre le pere. L'un des deux fut Guillaume Biche, & l'autre fut Guillot Duſie. Iceluy Guillaume Biche ſe tira à Soiſſons & à Paris, & Guillot Duſie ſe tira en ſa maiſon en Bourgongne, & à ces deux fit le Comte de grands biens en leur exil, & meſmes le Roy de France retint de ſon hoſtel ledit Guiot Duſie, & à la verité, ledit Guiot eſtoit pour lors un des gentils Eſcuyers de la maiſon, & ainſi fut le Duc obey : & Guillaume Biche (qui eſtoit un homme ſage & ſubtil) s'accointa de ceux de Paris, tellement qu'il ſçavoit les ſecrets

des conſaux tenus par les gens du Roy de France ; & moy-meſme fus par pluſieurs fois envoyé devers luy, pour advertir Monſieur le Duc & Monſieur le Dauphin, de choſes qui grandement leur touchoient (a) & par telles manieres ſe commença à bander le Royaume de France, les uns pour le Roy Charles le pere, & les autres pour Monſieur le Dauphin le fils, & ſe concluoit en France, bien peu de matieres de grand effect, dont Monſieur le Dauphin ne fut averti. Ainſi ſe diſſimuloit le temps, par ambaſſades & par grans perſonnages, envoyez de par le Duc devers le Roy de France, qui moult prouſiterent que la guerre ne commença point pour ceſte matiere, mais demoura chaſcun en ſon entier : & au regard du Comte de Charolois, il retourna à Bruxelles, où il trouva le Duc ſon pere : & par le moyen de Monſieur le Dauphin furent ces choſes appaiſées, & auſſi moyennant les choſes deſſuſdictes.

(a) Il paſſe ſous ceſte narration les années 1457, 1458, 1459 & 1460, ſans en faire autre diſcours.

CHAPITRE XXXIV.

D'une maladie du bon Duc Philippe : de la mort du Roy Charles ſeptieſme : & du couronnement du Roy Louis onzieſme, ſon fils.

LE Duc Philippe eut en ce temps une maladie ; & par conſeil de ſes Medecins ſe fit raire la teſte & oſter ſes cheveux : & pour n'eſtre ſeul rais, & denué de ſes cheveux, il fit un edict, que tous les nobles hommes ſe feroient raire leurs teſtes comme luy, & ſe trouverent plus de cinq cens nobles hommes, qui pour l'amour du Duc ſe firent raire comme luy, & auſſi fut ordonné Meſſire Pierre Vacquembac & autres, qui preſtement qu'ils veoient un Noble homme, luy oſtoient ſes cheveux (5) : & vint ceſte choſe mal à point, pour la pareure de la maiſon de Bourgongne, car en ce temps vindrent nouvelles à Monſieur le Dauphin, que le Roy Charles ſon pere, eſtoit malade à Meun-ſur-Yeure, & ne demoura gueres de temps apres, que les nouvelles vindrent qu'il eſtoit mort. Ce qui fut vray, & mourut (6) audit Chaſtel de Meun-ſur-Yeure, le jour de la Magdalaine, mil quatre cens ſoixante & un. Ces nouvelles de la mort du Roy Charles furent

toſt publiées, car Monſieur le Dauphin (que je nommeray Roy d'ores-en-avant) fit ces choſes haſtivement ſçavoir à Monſieur le Duc Philippe, & à Monſieur de Charolois: & devez ſçavoir que grandes preparations ſe firent de pompes, & autrement pour mener le Roy à ſon Sacre, où le bon Duc le voulut bien accompaigner, pource qu'il l'avoit nourri cinq ans en ſa maiſon, & à ſes deſpens : & luy vouloit bien monſtrer qu'il ne le vouloit pas abandonner à ſon beſoing, car à la vérité, la faveur du Duc de Bourgongne fit maint courage bon en France, & dont les affaires du Roy Louis ne valoyent pas pis.

Or revenons à la maniere que tint mondit Seigneur le Dauphin. Quand il ſe trouva Roy, il eſtoit à Geneſpe (un petit Chaſteau, & un petit bourg, qui eſtoit à Monſieur de Bourgongne, comme Duc de Brabant) & de là ſe tira à (a) Mabeuſe, & quit tousjours les plus petites villes du pays du Duc de Bourgongne: & luy croiſſoyent gens de tous coſtez, grans Seigneurs, gens d'armes & autres, & le Duc de Bourgongne le ſuyvoit, quelque part qu'il voulſiſt aller. Le Comte

(a) Mabeuſe eſt une villette ſituée ſur la riviere de Cambre en Haynaut.

de Charolois par le moyen d'aucuns ſes ſerviteurs (& diſoit on que c'eſtoit Guillaume Biche) s'entendit fort avecques le nouveau Roy de France, & tellement, que depuis ſon Sacre, il le mena à Tours, où il le feſtoya grandement, & luy donna trente ſix mille francs de penſion: mais il ne l'entretint gueres en celle penſion, dont le debat & la noiſe commença entre eux, comme vous orrez cy aprés.

Ainſi fut conduit & mené le nouveau Roy Louis de France à Reims, où il fut ſacré moult honnorablement, & ſolemnellement: & de la vint à Paris, où il prit ſa couronne, au plus grand triumphe, que fit oncques Roy de France couronné, car le Duc de Bourgongne avoit amené, pour accompaigner le Roy une Nobleſſe, ſi bien accouſtrée de pompes & d'habillemens, que c'eſtoit belle choſe à les veoir: & eſtoit le Duc de Bourgongne richement paré d'or, & de pierreries, & ſon fils le Comte de Charolois ſemblablement: & ſi je me vouloye arreſter a eſcrire les pompes & les pareures qui furent faictes cedit jour, je pourroye eſtre prolix en mon eſcriture, & ennuieux aux liſans, & pource m'en paſſeray pour abreger. Pendant le temps que le Roy ſe tenoit à Paris,

le Seigneur du Lau eſtoit le mignon du Roy, & s'habilloit pareil de luy: & ſe faiſoyent parmy Paris, grandes guorres, & grans feſtoyemens: & le Duc de Bourgongne eſtoit logé en ſa maiſon d'Artois, auquel lieu il fit par pluſieurs fois, & comme tous les jours, grande aſſemblée de Dames, de Damoiſelles, & auſſi des plus notables Bourgeoiſes de la ville, & leur donnoit grans ſoupers, & grans banquets, & chacun jour eſtoit la ſalle parée de grans buffets de (7) nouvelle vaiſſelle, aucunefois dorée, & aucunes fois blanche: & ſe firent jouſtes moult riches & moult pompeuſes, où jouſta le Comte de Charolois, qui vint ſur les rangs moult pompeuſement, a campanes d'or & de ſoye: & s'armerent le Comte & ſes gens à l'hoſtel de Meſſire Iehan d'Eſtouteville, lors Prevoſt de Paris, & tenoyent les gens du Comte de Charolois, & leurs pompes, toute celle belle rue de Tournelles, qu'il faiſoit moult beau veoir.

Moult de nobles Seigneurs de France jouſterent bien en poinct: mais qnand vint a deviſer du prix, il fut trouvé, que Frederick de Wiltem, avec ſon eſcu, & ſon cheval couvert de la peau d'un Daim, avoit le mieux rompu, & gaigné le prix. Iceluy Frederick

de Wiltem eſtoit lors un jeune Eſcuyer ſuget de Monſieur de Bourgongne, & des pays d'outre Meuſe : & pourtant, ſi ſon cheval n'eſtoit couvert ſi richement comme les aultres, ſi ne luy veux-je point deſrober ſon bien-faict. Ainſi ſe paſſa celle jouſte, & aſſez toſt aprés, le Comte de Charolois fit un tournoy en la ſalle de Bourbon, qui fut moult bien combatu, & y fut Monſieur Philippe de Savoye, qui s'aquita tres-bien pour ſa premiere fois. Le Roy & la Seigneurie demeurerent à Paris aucun temps, & ſe partit le Roy, & le convoya Monſieur de Bourgongne, & tous les Princes de France. Le Roy prit le chemin de Touraine, & Monſieur de Bourgongne s'en retourna en ſes pays, en apparence de toute bonne paix. Le Comte de Charolois prit le chemin de Bourgongne, & de là paſſa la riviere de Loire, & alla à Tours, devers le Roy de France, qui le receut, & traitta honnorablement pour celle fois, & devoit le Duc François de Bretaigne venir devers le Roy de France : mais le Roy ne voulut jamais ſouffrir que le Duc de Bretaigne, & le Comte de Charolois ſe trouvaſſent enſemble : & pource depeſcha-il le Comte de Charolois, avant la venuë du Duc de Bretaigne, & il s'en alla devers

ſon pere au pays de Flandres, & le Duc de Bretaigne beſongna avecques le Roy de France, ce qu'il y avoit à faire.

CHAPITRE XXXV.

Comment le Roy Louys fit pluſieurs machinations contre le Comte de Charolois, & comment ledit Comte, eſtant ligué avec pluſieurs grans Seigneurs de France, fit la guerre au Roy qu'on appella le Bien publicq.

COMME j'ay dict deſſus, (a) le Roy de France donna à Monſieur de Charolois, trente ſix mille francs de penſion : & par aucun temps fut le Comte bien payé de ſa penſion : mais le Roy qui fut moult ſubtil en ſes affaires, tint une maniere, que quand il ſe vouloit ſervir du Comte, il le traittoit bien, & tenoit mines contraires à ceux de Crouy : & quand il ſe vouloit ſervir d'iceux de Crouy, il traictoit mal le Comte de Charolois, & ainſi advint, que le Roy rompit la penſion de Monſieur de Charolois, & rappella ceux de Crouy, dont il ſe vouloit ſervir & aider à ceſte fois, & tant convindrent enſemble, que le

(a) Sous ceſt article ſe paſſe le temps, juſques à l'an 1463.

Roy

Roy conclut de racheter la riviere de Somme, & pour la vie du Duc durant, le Roy avoit promis de ne la point racheter. Si montoit ledit rachapt a quatre cens mille eſcus : & contendoit le Roy qu'iceux quatre cens mille eſcus viendroient en la main du Comte: mais quand le Roy de France veit ſon plus beau, il ne tint rien au Comte de ce qu'il luy avoit dict, mais en fit ſon profit: & furent deux choſes qui moult depleurent au Comte, l'une, que le Roy luy avoit oſté ſa penſion, & l'autre, qu'il avoit (a) racheté les terres engagées de la riviere de Somme, pour quatre cens mille eſcus, qui furent mis és mains de Iacob de Breſilles, lors Garde des joyaux de mondit Seigneur le Duc.

Le Roy de France (qui alors ſe tenoit à Abbeville) viſitoit ſouvent le Duc de Bourgongne (qui ſe tenoit à Hedin) & entre autres parolles, luy offrit le Roy de France que s'il vouloit, il luy feroit venir le Comte de Charolois ſon fils à la raiſon, & le mettroit totalement en ſon obeyſſance; mais le Duc de Bourgongne (qui tousjours fut ſage, prudent, & courageux) reſpondit au Roy,

(a) Ce rachapt avint en l'an 1463.

qu'il le laiſſaſt convenir de ſon fils, & qu'il en feroit bien, & ſembla au Duc, que le Roy diſoit ces parolles, pour mettre ſa maiſon & ſes pays à plus grand brouillis, qu'ilz n'eſtoyent, & ne le prit pas bien en gré. (a) En ce temps un Baſtard de Rubempré aborda en Zeelande, à tout un leger bateau d'avantage. Ledict Baſtard eſtoit homme de faict, courageux & entreprenant, & fut tantoſt ſoupçonné contre luy, qu'il ne venoit pas pour bien faire, car le Comte de Charolois (qui eſtoit jeune) ſe tenoit lors en Holande, & s'alloit jouer à ſon privé de lieu en autre: parquoy les ſages, qui eſtoient autour de luy, ne s'aſſeurerent point dudit Baſtard, mais fut envoyé gens pour le prendre. Ce qui fut faict, & fut mis ledit Baſtard en priſon fermée, & m'envoya ledit Comte de Charolois à Hedin devers le Duc ſon pere, pour l'avertir d'icelle priſe, (b) & des cauſes pourquoy: & le bon Duc ouyt ce que je luy voulu dire humainement, & comme ſage Prince: & à la verité, il ſe ſoupçonnoit de lors des ſoubtivitez du Roy de France.

(a) Ce fut en l'an 1464.

(b) Meyer decouvre ceſte trahiſon plus au large.

Aſſez toſt aprés ſe partit le Duc de Hedin, & s'en revint en ſon pays, dont le Roy de France ne fut pas content (a) mais depeſcha une groſſe Ambaſſade, dont fut le chef le Comte d'Eu: & vindrent trouver le Duc de Bourgongne en la ville de Lille, & firent grandes propoſitions contre luy, & vouloit le Roy de France que je fus mis en ſa main, pour eſtre puny à ſon deſir, de ce qu'il me mettoit ſus, que j'avoye eſté cauſe de la priſe du Baſtard de Rubempré, & auſſi que le Duc de Bourgongne s'eſtoit parti de Hedin, ſans dire adieu au Roy de France: mais le bon Duc (qui fut ameſuré en tous ſes faicts) leur reſpondit, que j'eſtoye ſon ſuject & ſon ſerviteur, & que ſi le Roy ou autre, me vouloit rien demander, il en feroit la raiſon. Toutesfois ces choſes ſe pacifierent: & pour guerdon de toute la grande deſpenſe qu'avoit faict le Roy de France, luy eſtant Dauphin, à la maiſon de Bourgongne, il luy donna, tranſporta & quitta vingt mille eſcus, que le Roy Charles ſon pere avoit payez, pour avoir le droit de la Duché de Luxembourg, & pour icelle ſomme demoura la Duché de

(a) Sur ceſte ambaſſade, Philippe de Commines commence ſes Memoires, & eſtait ledit Commines en ce temps encores ſubject à la maiſon de Bourgongne.

Luxembourg en heritage paiſible, au Duc de Bourgongne pour luy, ſes hoirs, & poſteritez quelconques. Le bon Duc en ce temps là eſtoit fort caducque, & envieilli de ſa perſonne, à cauſe d'une grande maladie qu'il avoit euë, & qui moult l'empira: mais toutesfois il eſtoit Prince de ſi grand cœur, qu'il ſupportoit ſon mal, & ainſi le porta longuement.

En ce temps les Comtes de Charolois & de Sainct Pol, ſe commencerent à entendre enſemble, pour la grande haine qu'ils avoyent à ceux de Crouy, & croy que les mauvais raports en eſtoyent bien cauſe, & viſita le Comte de Sainct Pol mondit Seigneur de Charolois au Queſnoy, & ailleurs, où ils conclurent partie de leur intention. En ce temps Monſieur Charles de France, frere du Roy Louis, en eſperance d'avoir partage au Royaume de France, par la main, & en la conduite d'un noble Capitaine, nommé Oudet de Rie, ſe partit ſoudainement de Tours ſur un bon cheval, & en peu de temps ſe trouverent en Bretaigne, où le Duc Françcis receut la compaignie en grand joye, & preſtement le fit ſçavoir au Comte de Charolois, ſon frere-d'armes, & par le moyen du Comte de Saint Pol, commence-

rent à faire (a) aliances de tous coſtez, contre le Roy de France : & de celle aliance eſtoit Monſieur de Bourbon, le Duc (b) Louis : & ſur luy commença la guerre contre le Roy de France. Si fut une journée tenue à Noſtre Dame de Paris, où furent les ſeelez envoyez de tous les Seigneurs, qui vouloyent faire aliance avec mondit Seigneur, le frere du Roy, & portoyent iceux qui avoyent les ſeelez, ſecretement chaſcun une aiguillette de ſoye à ſa ceincture, à quoy ils congnoiſſoyent les uns les autres : & ainſi fut faite ceſte aliance, & dont le Roy ne peut onques rien ſçavoir. Toutesfois il y avoit plus de cinq cens, que Princes, que Chevaliers, que Dames, & Damoiſelles, & Eſcuyers, qui eſtoyent tous acertenez de ceſte aliance, & ſe faiſoit ceſte empriſe ſous ombre du bien publicq, & diſoit-on, que le Roy gouvernoit mal le Royaume, & qu'il eſtoit beſoing de le reformer.

En ce temps ſe mirent ſus en armes de tous coſtez iceux aliez, & autres du Royau-

(a) Ces communications entre les Princes ſe firent ainſi ſous la fin de l'an 1464.

(b) Mais bien Iehan, ſelon autres, qui eſtoit l'aiſné des fils de Bourbon, & fut Louis ſon frere Eveſque de Liege, & Prevoſt de Sainct Donas à Bruges.

me de France, & cuidoit le Roy que ce fut pour venir à ſon ayde, mais il trouva bien le contraire. Et au regard du Comte de Charolois, il avertit le Duc ſon pere, de l'aliance qu'il avoit faicte avec Monſieur de Berry, frere du Roy, où eſtoient compris les Ducs de Bretaigne, de Bourbon, & d'Alençon, enſemble le Comte du Maine, le Comte d'Armignac, le Comte du Dunois, & moult d'autres grans perſonnages: & en ce temps ſe conduiſoit mondit Seigneur de Berry, par le conſeil du Duc de Bretaigne, & par le Comte du Dunois, & requirent leurs aliez de toutes pars; & quand le bon Duc entendit que ſon fils eſtoit alié avecques tant de gens de bien, il fut content qu'il s'aquitaſt, & qu'il tinſt promeſſe aux autres Princes, & qu'il fiſt ſon armée en ſes pays, telle qu'il la pourroit avoir. Ce qu'il fit, & aſſembla grans gens d'armes & grande compaignie: & ſe tira aux champs, au jour qui eſtoit ordonné, & avoit une moult belle & puiſſante compaignie, où eſtoyent le Seigneur de Ravaſtain, le Comte de Sainct Pol, le Baſtard de Bourgongne, & pluſieurs autres Seigneurs, & fut pour celle armée par le commandement du Duc, le Seigneur de Haubourdin Lieutenant general du Comte

de Charolois : & ainſi ſe tira celle armée aux champs, où il y avoit plus de dix mille chevaux, ſans les ſommiers & l'artillerie, qui eſtoit une groſſe bande.

D'autre part le Duc de Berry, & le Duc de Bretaigne ſe tirerent aux champs, en intention d'eux joindre enſemble avecques le Comte, au lieu de Sainct Denis, à un jour qui fut limité. Mais le Roy de France accompaigné de dix neuf cens lances des ordonnances, prit conſeil qu'il eſtoit de faire, & ſur laquelle des deux bandes il couroit ſus, ou ſur les Bretons, ou ſur les Bourgongnons, mais ils dirent tous, qu'il vailloit mieux ſur les Bourgongnons, pource que l'ancienne haine d'entre les François & les Bourgongnons, eſtoit plus grande, que contre les Bretons, & eſperoit le Roy qu'il auroit meilleur avantage & aventure. Les Bourgongnons marcherent juſques à Montlehery, & le Roy de France marcha au devant d'eux, à groſſe & fiere compaignie de François. Le Comte de Charolois mit ſes batailles en ordre : & là furent faicts Chevaliers d'une part & d'autre, & en puis parler, car je fus ce jour Chevalier : le Seigneur de Cleci, Iehan de Montfort, Hemet Bouton, & pour noſtre Chef le Seigneur de Chaſteau-

Guyen, fils du Prince d'Orange, & de la ſœur du Comte d'Armignac, & pluſieurs autres, fuſmes Chevaliers à ce premier rencontre.

Le Roy de France ordonna ſes batailles outre un foſſé, & fit partit environ trois cens Hommes-d'armes, la lance ſur la cuyſſe, ſans varlet ou mechine, qui vindrent donner du coſté du Comte de Charolois; mais les Archers de Monſieur le Baſtard donnerent de leurs fleſches par le ventre d'iceux chevaux, tellement qu'ils les firent reſſortir, & tourner le dos : le Comte de Charolois donna dedans, & porta moult grand dommage aux François, & fit un tour autour du Chaſteau, & puis il s'en revint joindre avecques ſes gens : & advint que le Comte fut rencontré d'aucuns François, & fort occupé de ſa perſonne, juſques à luy dire qu'il ſe rendit; mais courageuſement ſouſtint l'aſſaut de ſes ennemis, & advint que le fils de ſon Medecin, (8) nommé Robert Coterau, monté ſur un cheval, voyant ſon maiſtre en ce danger, ſe vint fourer au milieu de ce debat, l'eſpée au poing, dont le François, qui tenoit le Comte moult de pres, s'eſlongna de ceſte place, & fut le Comte garanty pour celle fois, & preſtement le Comte fit Chevalier

Meſſire Robert (a) Coterau, & le pourveut de l'office d'eſtre Lieutenant des fiefs en Brabant, qui eſt un bel eſtat, & profitable. Ainſi advint de celle journée, & donnerent les François ſur le quartier, à la main ſeneſtre, dont pluſieurs porterent le faiz à grande peine, & meſmement s'enfuyrent aucuns des Capitaines Bourgongnons, dont la compaignie du Comte fut fort amoindrie, & en demandoit-on au Seigneur d'Emeries, au Seigneur d'Incy, & à pluſieurs autres, & à la verité dire, je ne les ſçauroye comment excuſer, car ilz furent pris au pont Saincte Maixance, & parut bien qu'ilz eſtoyent pris ſans tenir ordre, & comme gens fugitifs de la bataille.

Quant au Comte de Charolois, combien qu'il fut bleſſé en la ſeneſtre partie de ſon col, & de poincte d'eſpée, toutesfois il ralia ſes gens, & ſe mit en bataille devant ſes ennemis, & dura longuement qu'ilz eſtoyent les uns devant les autres, ſans gueres executer du meſtier de la guerre, tellement que la nuict approcha, & ſe retira chacun pour celle nuict: & pource que les François firent

(a) La maiſon des Coutereaux eſt encores en vigueur de Nobleſſe en Flandres & Brabant; meſmement à Terremonde, juſques aujourd'huy.

grans feux & en pluſieurs lieux parmy le vilage de Montlehery, chacun de noſtre parti cuidoit que le Roy de France ſe fut arreſté audict village, pour le lendemain venir combatre les Bourgongnons : mais non fit, ains toute la nuict chevaucha, & s'en alla à Corbeil, combien que le chaſtel de Montleheri tint pour luy, & le Comte de Charolois (ainſi bleſſé qu'il eſtoit) ſe retira à une groſſe haye, ſur le champ de la bataille, où il demoura pour la nuict : & fuſmes ordonnez cinquante hommes d'armes, qui veillaſmes celle nuict à cheval, pour ſouſtenir les premiers, & ſur le poinct du jour, fuſmes envoyez avecques le Seigneur de Morneil, lors maiſtre de l'artillerie, pour gaigner & recouvrer certaines pieces d'artillerie au pied du chaſtel de Montlehery. Ce qui fut faict, & à celle heure vint un cordelier du vilage, qui nous diſt, comme le Roy François s'eſtoit en allé à Corbeil, & que toutes manieres de Genſd'armes François avoyent abandonné Montlehery, exceptez ceux qui tenoyent le chaſtel, & pour plus grande ſeureté, furent gens envoyez pour viſiter le lieu, & fut trouvé que nuls François n'eſtoyent demourez audict vilage de Montlehery, n'à l'environ, & fut la fuite des François lon-

gue, car le Comte du Maine fut ce jour au giſte à Chaſteleraux, & autres s'en alérent d'une tire à Partenay & à Luſignan, & firent grande diligence pour eux ſauver.

En celle nuict le Seigneur de Condé fut tellement eſpouventé, qu'il abandonna le Comte de Charolois, & s'enfuit juſques en Bourgongne, & le Comte de Charolois, cuidant que ſes ennemis le deuſſent le lendemain combatre & aſſaillir, tint un conſeil au long de ladicte haye, ſur une piece de bois abatue, & là ſe trouverent les grans, les ſages, & les plus gens de bien de ſon armée. Et devez ſçavoir que les aucuns du conſeil doutoyent la journée du lendemain, & mettoyent avant que bon ſeroit de tirer en Bourgongne toute la nuict, & que là ſe pourroit recouvrer Genſd'armes & bonnes places, pour ſauver & garentir ledit Comte de ce danger. Mais quand vint à l'opinion du Seigneur de Contay, premier Maiſtre d'hoſtel du Comte, il dict que Dieu n'avoit pas ſauvé le Comte de ce danger, s'il ne le vouloit mettre outre : & qu'il demeuroit d'opinion que le Comte attendit la fortune, & gardaſt le champ, & Montlehery, à l'encontre de ceux qui luy voudroyent calenger; & ſur ceſte opinion le jour commença à poin-

dre, & demoura la concluſion, que l'on attendroit la fortune.

Or eſt temps que je deviſe de Monſieur de Berry, & du Duc de Bretaigne, qui s'eſtoyent retirez, eux & leur armée, à Chaſteaudun. Ils eurent pour les premieres nouvelles, que le Comte de Charolois eſtoit deſconfit, & que le Roy de France avoit gaigné la bataille : mais tantoſt aprés leur vindrent nouvelles, que le Comte de Charolois avoit gaigné la bataille, & tenoit le champ ; & que le Roy de France s'eſtoit retiré à Corbeil. Si conclurent les Bretons de ſe venir joindre avec mondit Seigneur de Charolois ; & mondit Seigneur de Charolois garda ce jour le champ de bataille (que l'on nommoit anciennement le champ de Plours) & le lendemain ſe logea à Montlehery, où nous avions eſté envoyez Iaques de Montmartin & moy, pour faire les logis : & là trouvaſmes ſur de la paille le corps mort du Seneſchal de la Varenne (qui fut grand dommage) & pluſieurs autres nobles & bons perſonnages François, les uns morts, les autres bleſſez, & les autres priſonniers en diverſes mains : & ainſi pour ce jour ſecond, ſe logea le Comte à Montlehery, & le fit pour mediciner les navrez, dont il avoit

grand nombre. Si moururent à cette bataille du coſté du Comte Charles, Meſſire Philippe de Lalain, le Seigneur de Hames, Iehan de Pourlan, Iaques du Chaſtelet, & pluſieurs autres gens de bien : & le lendemain du logis de Montlehery, le Comte fit marcher à Chartres (où il n'y a qu'une petite lieuë) & ce en intention de rencontrer le Duc de Berry, le Duc de Bretaigne, & leur armée, qui eſtoit tres-belle & puiſſante, & pleine de Nobleſſe. Or ay-je deviſé de la bataille de Montlehery (qui fut le ſeizieſme jour de Iuillet l'an 1465) & comment elle fut conduite d'une part & d'autre : & ne deſplaiſe à Meſſieurs les Hiſtoriographes François, qui ont mis la bataille gaignée pour le Roy de France, car il n'eſt pas ainſi, mais garda le champ, comme ſa victoire, le Comte de Charolois par trois jours, ſans eſlongner en tout, plus d'une lieuë, & pour les cauſes que j'ay dictes cy-deſſus.

Quant au Roy de France (qui s'eſtoit retiré à Corbeil, pour ſa plus grande ſeureté, & auſſi pour eſtre ſeur de ſa cité) il ſe tira à Paris, & fit bonne chere à chaſcun, auſſi bien à ceux qui s'en eſtoyent fuis, comme aux autres, car il avoit à celle heure faute de

gens & d'amis, & ainſi ſe paſſa ceſte bataille. Si reviendrons à parler en celuy temps des Bourgongnons, que menoit & conduiſoit le Mareſchal de Bourgongne, Meſſire Thibaut de Neuf-Chaſtel, Seigneur de Blancmont. Il avoit avecques luy les deux freres de Toulongeon, Meſſire Claude & Mre Triſſan, leſquels eſtoyent bien accompaignez. Auſſi avoit-il le Seigneur d'Eſpiry, le Seigneur de Ru, le Seigneur de Soye, & les enfans de Vaudrey, que conduiſoit Philippe de Vaudrey, Gruyer de Bourgongne. Il avoit Guiot Duſie, & pluſieurs autres bons perſonnages; & d'autre part ſe joindit avecques eux le Duc Iehan de Calabre, un moult noble Prince : & certes quand les Bourgongnons & les Lorrains furent aſſemblez enſemble, c'eſtoit une moult belle armée, & puyſſante d'hommes d'armes : & au milieu de la Beauſſe, leur vindrent nouvelles que le Roy de France avoit gaigné celle bataille de Montlehery, & que le Comte de Charolois eſtoit mort ou pris, dont de plain faut la compaignie fut moult effrayée; mais ce noble Prince Monſieur de Calabre, reconfortoit toute la compaignie, & diſoit qu'il ne croyoit point que celle nobleſſe & puiſſance, fut deſconfite pour un jour, & pria qu'on euſt patience d'ouïr les ſecondes

nouvelles, & que les premieres nouvelles de la guerre ne ſont jamais ſeures ne vrayes : & que quand il ſeroit vray de la deſconfiture (que Dieu ne voulſiſt) il s'offrit en ſa perſonne de demourer avecques les Bourgongnons : & conſeilloit d'eux tirer devers le bon Duc Philippe, pour prendre vengeance de ce grand meſchef, à luy advenu, & ſe monſtroit le Duc de Calabre vray & loyal Prince en ceſte partie, & combien qu'il y euſt des picques & des partialitez, entre luy & le Mareſchal de Bourgongne, toutesfois il mit tout arriere dos, & beſongnoit de conſeil & d'aide avec ledit Mareſchal familierement, & le Mareſchal avecques luy, & en deviſant de ces matieres, & regardant qu'il eſtoit de faire, il vint un certain Meſſager, qui luy certifia ſur ſa vie, que le Comte de Charolois avoit obtenu la journée, & gaigné la bataille.

Si fut ce grand deuil mis en toute joye, & marcherent pour venir devers le Comte & eſtoyent tous en eſquadres, qui eſtoit moult belle choſe à veoir. Quand les Ducs de Berry, & de Bretaigne ſceurent la venue des Bourgongnons, & meſmes du Duc Iehan de Calabre leur couſin, ils partirent de Moret en Gaſtinois pour aller au devant : & d'autre

part ſe partit le Comte de Charolois, & ſe joindit avecques Monſeigneur de Berry, pour aller au devant du Duc Iehan de Calabre, & pouvez croire qu'ils ſe firent grand honneur grande feſte à l'aſſembler : & pendant ce temps le Comte de Charolois fit tendre ſes tentes & ſes pavillons, ſur la riviere de Seine. La tindrent les Seigneurs un conſeil, comment ils ſouſtiendroyent la bataille, ſi les Seigneurs de France revenoyent encores une fois, mais Monſieur de Bueil (qui moult ſçavoit de la guerre) affermoit tousjours qu'ils ne reviendroyent plus à la bataille, & que le Roy de France en avoit aſſez pour ceſte fois, & fut pris concluſion de tirer à Sainct Mathurin de Larchamp, & que là ſe prendroyent concluſions de ce qu'il ſeroit de faire, & fut celle groſſe armée ſeparée pour celle fois.

Le Duc de Calabre, & le Comte de Charolois, & le Comte de Sainct Pol, demourerent à Sainct Mathurin. Les Ducs de Berry, & de Bretaigne, & grande partie de la Seigneurie, ſe logerent à Nemours, & le Seigneur de Haubourdin ſe logea en une ville, qu'il avoit gaignée, avecques grande partie des Seigneurs, & de l'armée : & en ce temps fut tenu un conſeil à Sainct Mathurin (où eſtoit

eſtoit Tanneguy du Chaſtel, grand Eſcuyer de France) & vouloyent les aucuns que celle noble armée ſe tiraſt ſur les marches de Bourgongne, pour eux fortifier de gens & de vivres : mais le Comte de Charolois (à qui eſtoit cette premiere victoire) tenoit la main qu'on retournaſt devant Paris, & que l'on fit bonne & forte guerre au Roy de France, & fus envoyé avec ſix Archers, toute la nuict, devers mondit Seigneur de Haubourdin, pour l'advertir de la voulonté du Comte, & qu'il tint la main à Monſieur de Dunois, & aux autres Seigneurs, d'ainſi le faire : & fit celle nuict le Seigneur de Haubourdin ſi bonne diligence, qu'il gaigna les Seigneurs qui eſtoyent en icelle ville, & le lendemain au plus matin, ſe tirerent à Nemours, & fut la choſe concluë, que l'on tireroit devant Paris, à l'appetit du Comte de Charolois. Et ne demoura gueres que toute l'armée tira devant Paris, & ſe logerent Monſieur de Berry, & le Duc de Bretaigne au Chaſteau de Beauté, & là environ : & le Duc de Calabre & le Comte de Charolois ſe logerent à Conflans, au Pont de Charenton, & à l'entour : & tous les jours ſe faiſoient des grandes eſcarmouches devant Paris, du coſté de la porte S. Anthoine.

Le Roy de France avoit aſſemblé à Paris groſſe armée, & grans Gens-d'armes & les eſtoit allé querir juſques en Normandie : & par une noire nuict envoya les frans Archers Normans, faire un tranchis ſur la riviere, & eſtoit iceluy tranchis garny d'artillerie, tellement qu'il batoit du long de la riviere, & du travers, & ſe pouvoit-on tenir à grand peine à Conflans : le Duc de Calabre & le Comte de Charolois viſiterent en leurs perſonnes ledit tranchis : & preſtement firent apporter grandes cuves à vendanger (car legerement pouvoit-on recouvrer deſdictes cuves, pource que grans vignobles ſont en ce quartier) & de ce firent gros boulevarts, garnis de bonne artillerie : & tellement battoyent du travers de la riviere, que les Normans, qui eſtoyent en tranchis, n'oſoient lever la teſte : & firent iceux Princes faire un pont ſur la riviere, par lequel les Bourgongnons paſſoient, & tous les jours y avoit grande eſcarmouche delà l'eaue, & quand les François ſe venoyent monſtrer, le Duc de Calabre avoit une petite compaignie de Suiſſes qui preſtement paſſoient l'eaue, & ne doutoient point les gens de cheval, car ils eſtoient communement trois Suiſſes enſemble, un picquenaire, un coulevrenier, & un arba-

leſtier, & eſtoient ſi duicts de ce meſtier, qu'ils ſecouroient l'un l'autre au beſoing : & ſe bouta avecques eux un Archer du corps du Comte de Charolois, nommé Savarot, qui ſe monſtra moult bien avec leſdits Suiſſes.

Ainſi ſe continuoit la guerre du coſté de Conflans : & quaſi tous les jours ſe tenoit conſeil à Beauté devant Monſieur de Berry, & les autres Princes : & tous les jours y alloyent le Duc de Calabre, & le Comte de Charolois armez, & l'eſpée ceincte, & ſembloyent bien deux Princes, & deux Capitaines qui deſiroient plus de debat que la paix : & tousjours eſtoyent ces deux Princes d'opinion de mener la guerre outre, pource qu'ils trouvoient le Roy de France variable en ſes promeſſes. A ce conſeil venoyent les deputez de Paris, & nommément l'Eveſque de Paris, un moult notable clerc, frere de maiſtre Alain Chartier, mais à nulle fois ne ſe peut trouver nulle bonne concluſion. D'autre part le Roy de France (qui moult eſtoit ſubtil en ſes affaires) mit ſus de ſon coſté un Parlement, qui ſe tenoit en la Grange aux merciers, aſſiſe aſſez prés de Conflans, & duquel Parlement eſtoit Chef Monſieur Char-

les (a) Duc d'Anjou : & Monſieur de Berry ; & les Princes y envoyerent leurs deputez, & tendoit iceluy Parlement à fin, de trouver un expedient ſur la reformation du Royaume, & ſur le bien public, dont les Princes faiſoyent plainte.

En ce temps mourut Madame Yſabel de Bourbon, Comteſſe de Charolois, & mourut à Anvers, & fut enterrée en l'Abbaye de Sainct Michel, où elle giſt moult notablement enſepulturée, & fut le vingt-ſixieſme de Septembre, l'an mille quatre cens ſoixante-cinq. En ce temps furent priſes pluſieurs treſves d'une part & d'autres : & durant leſdictes treſves, nous allions à Paris faire grand chere pour noſtre argent, où nous eſtions les tres-biens venus : & qui me demanderoit comment ſe trouvoyent les vivres pour ſi grande & ſi puiſſante armée, qu'il y avoit à Paris & dehors, tant de gens d'armes, comme de chevaux, je reſpons certes, que la cité de Paris eſtoit lors fort pleine de blez & de vins, & fit grandement ſon profit de

(a) Selon tous autres, il n'y avoit pour lors autre Duc d'Anjou, que le Roy René de Sicile, & faut qu'il entende icy de ce Comte du Maine, duquel il a ja parlé, ayant nom Charles d'Anjou.

l'armée. D'autre part, le Comte de Rouſſy, fils du Comte de Sainct Pol, avoit trouvé maniere de ſoy bouter & tenir main forte, dedans la ville de Laigni-ſur-Marne, dont moult de biens, & de pourveances vindrent aux Princes & à l'armée, qui eſtoit hors de Paris. En ce temps fut le Comte Louis de Sainct Pol faict Conneſtable de France par le Roy, & depuis changerent les entendemens & bonnes amitiez, qui eſtoient entre le Comte de Charolois, & ledict Conneſtable : pource que de là en avant ledit Conneſtable ſe declaira François, & abandonna la hantiſe dudit Comte, & fus audit temps envoyé, par le ſaufconduit du Roy de France, devers le Duc de Bourgongne, pour pratiquer cent mille eſcus, que le fils demandoit au pere, pour payer ſes Gens d'armes.

Or ne faut pas oublier, que quand les Liegeois, anciens ennemis de la maiſon de Bourgongne, veirent que le Duc Philippe eſtoit denué de ſes Genſd'armes, & leur ſembla que plus à leur avantage ne pouvoyent prendre le noble Prince, ils commencerent la guerre de feu & de ſang, mais le bon Duc (qui jamais ne s'effraya de choſe qui luy advint) manda le Seigneur de Gasbecque, Meſſire Philippe de Hornes, le Se-

neſchal de Hainault, Meſſire Anthoine, Baſtard de Brabant, & le fils du Seigneur d'Arcy : & de ces quatre fit Capitaines, & leur bailla gens d'armes pour les accompaigner, & les envoya au-devant deſdicts Liegeois, qui desja eſtoyent approchez de Montenacq : mais leſdicts Gens-d'armes, ſous la conduite dudit Meſſire Philippe de Hornes, Seigneur de Gasbecque, leur coururent ſus moult aſprement (car il eſtoit un tres-vaillant Chevalier & aſſeuré) & deſconfirent leſdicts Liegeois, & en firent grand meurdre, & fut nommée icelle journée la rencontre de Montenacq : & ainſi la puiſſance du bon Duc Philippe ſouſtint la guerre, & en France & en Liege, & en vint à ſon deſſus & à ſon honneur par l'execution de ſon fils.

En ce temps pource que Madame de Charolois eſtoit treſpaſſée, entremetteurs ſe mirent ſus, pour faire le mariage de Monſieur de Charolois, & de Madame (a) Iehanne de France, fille du Roy (qui de preſent eſt Ducheſſe de Bourbon) & en eſpoir de faire celle alliance, le Comte de Charolois, ſe fiant au Roy de France, paſſa l'eauë, & alla ſouper à la baſtille Sainct Anthoine avecques le Roy, où ils parlerent de plu-

(a) Mais Anne, ſelon tous Annal. & Cronic. Franç.

ſieurs choſes, & une autrefois le Roy de France, luy ſixieſme de chevaux, vint au milieu de toutes les gens d'armes du Comte, & ſembloit d'eux toute privauté & bienvueillance, & en ce temps nous amenaſmes du treſor du Duc, trois ſommiers chargez d'or, où il pouvoit avoir quatre cens quatre vingts mille eſcus, & le lendemain furent reveuës criées, & tous gens d'armes ſur les champs, pour recevoir argent, & là fut ce que le Roy de France vint à ſix chevaux, viſiter l'armée, & le Comte de Charolois ſe partit de Conflans ſur un petit cheval, à tout ſon grand manteau de dueil, qu'il avoit faict pour la mort de ſa femme : & ſous les enſeignes, & entre les batailles, ſe conjoingnirent, & s'embraſſerent le Roy, & le Comte moult amoureuſement, comme il ſembloit. Le Roy s'en retourna à Paris, & le Comte veit ſes reveuës, & le lendemain furent payées toutes manieres de gens d'armes.

Grans parlemens furent tenus entre le Comte & le Roy, touchant iceluy mariage, & offroit le Roy de donner en mariage à ſa fille, les Comtez de Brie & de Champaigne, & pour ceſte matiere fut envoyé Maiſtre Iehan Carondelet (qui depuis a eſté Chan-

celier de Bourgongne) avec charge d'aller à Paris, & de viſiter les tiltres, pour ſçavoir ſi un Roy de France pouvoit donner en mariage à ſa fille, leſdictes Comtez de Brie & de Champaigne, & les oſter de la Couronne, & combien que le Comte de Charolois fut en guerre, il euſt tousjours avecques luy deux notables clercs Bourgongnons, pour conduire ſes matieres : dont l'un fut Maiſtre Guillaume Hugenot (qui depuis fut Chancelier de Bourgongne) & l'autre fut Maiſtre Iehan Carondelet, que deſſus. Tousjours ſe continuoit le mariage deſſuſdit : & durant ce temps, fut pratiqué en ladicte Grange-aux-merciers, une paix qui fut telle ; que trente ſix hommes du Royaume de France devoyent avoir le regard, pour augmenter le bien public, & en eſtoit le Roy content, & à la verité ce fut ſoubtivité au Roy, pour eſtre quitte de celle charge, & venir à paix avecques les Princes de ſon Royaume, car j'en ay aſſez enquis, & ne ſceu oncques qui eſtoyent les trente-ſix, ne qui eſtoit le premier, ne le dernier : & à mon jugement, le Roy ſe monſtra le plus ſubtil de tous les autres Princes, & entretenoit le Comte de Charolois du mariage deſſuſdit, & ne ſçay s'il y avoit grande voulonté.

Ainſi fut la paix criée de tous coſtez, & devoit le Roy par ce traitté, bailler à Monſieur de Berry la Duché de Normandie pour ſon partage : mais quand vint au fort de beſongner, le Roy de France en ouvra tout autrement, comme vous orrez cy-aprés. Ainſi ſe detendit celle armée. Monſieur de Berry & le Duc de Bretaigne tirerent en Normandie : & le Duc de Calabre, & le Comte de Charolois prirent le chemin de Villiers-le-Bel, (qui eſt un gros village aſſez prés de Sainct Denis) & là ſe viſitoyent privement le Roy & le Comte de Charolois, ſous ombre dudit mariage, & tindrent la Touſſainct audit Nilliers-le-Bel, enſemble moult familierement, & puis ſe partit chaſcun, & ſe retira le Roy à Paris, & le Comte de Charolois prit ſon chemin contre Noſtre-Dame de Lieſſe, auquel lieu il fit ſes offrandes moult devotement, & puis ſe tira contre Liege, en intention de venger l'outrage & injure que pretendoyent faire les Liegeois au Duc, en l'abſence de luy, ſon fils : & quand il vint au pays du Liege, il les eſpouventa tellement, que les Liegeois vindrent à genoux crier mercy au Comte, pour & au nom de ſon pere, & promirent de non plus venir à armée contre luy : mais

les Liegeois ne ſont pas bien couſtumiers de tenir ce qu'ils promettent, & auſſi ne firent-ils celle fois.

Quand le Comte eut mis à mercy leſdicts Liegeois, il s'en retourna en ſes pays, & nommement à Bruxelles, où il fut grandement feſtoyé & receu, tant du pere & de la mere, comme des ſugets : & tousjours ſe continuoit le parlement d'iceluy mariage, & eſtoyent les principaux du coſté du Comte, le Seigneur des Cordes, & Guiot Duſie (qui depuis fuſt Chevalier) & Meſſire Guillaume Biſche, & principalement le Seigneur des Cordes, & Guiot Duſie : & ainſi ſe couloit le temps, & vivoit le Roy de France avecques le Comte, & le Comte avecques le Roy. Or avons nous deviſé de la guerre & de la paix, & eſt temps que je deviſe comment exploicta Monſieur de Berry à prendre ſa poſſeſſion de la Duché de Normandie, à quoy le Roy avoit ſagement pourveu, comme dict eſt : car preſtement que le Duc de Bretaigne fut entré à Rouen, pluſieurs grans perſonnages (comme Iehan Monſieur de Lorraine, & autres) entrerent en debat pour les grans offices : & d'autre part le Duc de Bretaigne elongna de luy Tanneguy du Chaſtel, & diſoit-on que c'eſtoit à l'appetit du

Seigneur de Leſcut, Oudet de Rie. Par ces brouillis, le Duc de Berry n'entra point à Rouen, mais fut logé à Saincte Catherine du mont de Rouen : & quand le Roy ſceut & entendit les brouillis qui eſtoyent à Rouen, il s'approcha à groſſe armée, pour veoir & entendre à quoy celle choſe prendroit fin : & rappella en ſa bonne grace le Duc de Bourbon, & le traita bien, pour aux autres donner à entendre, que ceux qui ſe rendroyent à luy, ſeroyent amiablement traittez & receus. Il entretenoit le Comte de Charolois du mariage deſſuſdit, & ſe vengeoit à l'eſpée, du ſurplus de ſes ennemis, & le Duc de Bretaigne prit concluſion de s'en retourner en ſes pays : & Monſieur de Berry fut conſeillé de s'en aller avecques le Duc. Ainſi s'en retournerent en Bretaigne, & le Roy de France entra à Rouen, où il fit grand chere.

En ce temps je fus envoyé par Monſieur de Charolois, pour ſçavoir comment on exploictoit à ceſte poſſeſſion de Rouen & de Normandie, mais je fus tantoſt averti que les Seigneurs que je queroye, eſtoyent desja en Bretaigne. Si paſſay parmy Rouen, & parlay au Roy, qui me demanda où j'alloye, & je luy reſpondy, que Monſieur mon Maiſtre

m'envoyoit devers Monſieur de Berry ſon frere, pour ſçavoir ſon eſtat, & auſſi pour ſoy affranchir, & aquiter du ſerment qui eſtoit entre eux deux, & ſur ce me laiſſa le Roy paſſer, & ſe contenta de mon voyage. Tant allay, que je vins en Bretaigne, & trouvay le Duc & ſon eſtat à Rennes, & le Duc de Berry avoit paſſé l'eauë, & eſtoit logé au chaſteau de Vennes (que l'on dict l'Ermine) où le Duc me traicta honnorablement. Il eſtoit accompaigné de Monſieur de Beaujeu, frere du Duc de Bourbon, de l'Eveſque de Verdun (qui eſtoit de ceux de Heraucourt) de Maiſtre Pierre Doriole, du neveu du Comte de Dammartin, de Meſſire Iehan Bloſſet, du Seigneur de Malicorne, de Ioachin de Velours, & de moult d'autres gens de bien : & à la verité, quand le Duc de Berry & le Duc de Bretaigne ſceurent que j'eſtoye envoyé pour ſçavoir de leur eſtat, & comment ils ſe portoient, ils en furent moult joyeux, & me fut faicte bonne chere de toutes pars, & me baillerent certaines bonnes charges à dire à mon Maiſtre, toutes tendans à non rompre les premieres aliances : & ainſi m'en retournay en la compaignie de Monſieur de Beaujeu, auquel Monſieur de Berry avoit donné congé de s'en retourner

en France, & le Roy ſceut que j'eſtoye à Tours, & me manda pour parler à luy à Iargueaux. Ce que je fey, & ſi les bonnes parolles dont il me donna charge, pour les dire à mon Maiſtre de par luy, euſſent eſté vrayes, nous n'euſſions jamais eu guerre en France.

Ainſi me party du Roy, & pri mon chemin pour aller à Paris, & de là és pays de Monſieur de Bourgongne, & ne demoura gueres, aprés que Monſieur de Beaujeu fut arrivé devers le Roy, que le Roy luy donna ſa fille en mariage, celle meſme dont il eſtoit parolle de Monſieur de Charolois, & dict aux Ambaſſadeurs du Comte, qu'il avoit marié ſa fille à meilleur marché, que de luy donner les Comtez de Brie & de Champaigne : & quand les Ambaſſadeurs, & meſmes Maiſtre Iehan Carondelet (qui avoit viſité à Paris les lettres de par le Roy, comme dict eſt) furent retournez devers le Comte, & qu'il eut ouy les habilletez du Roy de France, il dict que les heureux y faillent : & ainſi diſſimulerent le Roy & le Comte l'un contre l'autre, ce qu'ils avoient au cœur.

CHAPITRE XXXVI.

Comment le bon Duc Philippe envoya ſon fils naturel Anthoine ſur les Sarraſins de Barbarie : & comment le Comte de Charolois deſtruiſit la ville de Dinand, & fit venir les autres Liegeois à mercy.

En ce temps le Duc de Bourgongne (qui avoit accouſtumé de recongnoiſtre, envers noſtre Seigneur les biens & les graces qu'il luy faiſoit, & meſmement par eſtre requis par noſtre Saint pere le Pape, pour donner confort à la foy Chreſtienne) (a) eleva ſes deux fils Baſtards, & grande nobleſſe de ſes pays, pour s'aller joindre avecques le Pape, & ſervir la Chreſtienté : & fit freter & avitailler douze galées, & les armer d'environ dix mille combatans, de la plus belle jeune nobleſſe & gend'armerie qni fuſt en ſes pays, & fut Meſſire Simon de Lalain, Seigneur de Montigny, Lieutenant-general de Monſieur

(a) Ceſte expedition contre les Barbares ſe fit en l'an 1464, ſelon Meyer ; de ſorte que le Baſtard de Bourgongne en eſtoit desja revenu avant la guerre du bien publicq. En quoy appert de la confuſion du preſent Auteur, qui n'a en ce pris aucun regard ſur l'ordre des temps.

le Baſtard en celle armée : & eſtoit belle choſe de veoir les bannieres & les pennons en chaſcun bateau, car chaſcun Capitaine vouloit monſtrer quel homme il eſtoit en ce haut & ſainct voyage. Les trompettes & clairons ſonnoyent à monter les genſd'armes chaſcun en ſon navire, & ſous leur Capitaine, qui donnoyent moult grand rejouiſſement, & d'autre part tiroit l'artillerie, qui eſpouventoit & effrayoit toute la compaignie.

(a) Ainſi monterent les nobles hommes & gens-d'armes, chaſcun en ſon navire, par moult belle ordonnance, & donna le Duc Philippe, outre le ravitaillement & autres frais qu'il faut faire à freter tels navires, à mondit Seigneur le Baſtard ſon fils naturel, cent mille eſcus d'or comptant, que luy delivra Iacob Bregilles, des deniers de l'eſpargne, & ainſi ſe partit le Baſtard de Bourgongne, & celle tres-belle armée, & prirent la mer le pluſtoſt qu'ils peurent, coſtoyerent les dunes d'Angleterre, paſſerent les Raz Sainct-Mathieu, entrerent en la mer d'Eſpaigne, & tant vaucrerent (b), à l'aide

(a) Ces preparatifs des navires furent ainſi faicts en l'hable de l'Eſcluſe en Flandres.

(b) Voguerent.

de Dieu, du bon vent & de la bonne fortune, qu'ils aborderent devant Sceulte, qui eſt une ville en Barbarie, que le Roy de Portugal a conquiſe, & la tint en ſes mains comme Chreſtienne; & avoyent les Mores & les Barbares fait une groſſe armée, & avoient aſſiegé ladicte ville de Sceulte, & la tenoyent fort à l'eſtroit : mais Dieu y amena Monſieur le Baſtard & ſon armée, qui preſtement prirent terre, & ſe preparerent de combatre iceux Sarraſins, qui avoyent mis ledict ſiege, mais les Sarraſins voyans le courage des Chreſtiens, ſe leverent & abandonnerent leur ſiege, & n'y euſt autre choſe faicte. Car les Chreſtiens n'avoyent nulz chevaux, parquoy ſe ſauverent legerement les Sarraſins & leur puiſſance.

Monſieur le Baſtard alla viſiter ceux de Sceulte, & les bons Chreſtiens, qui dedans eſtoyent, qui moult le mercierent, de ſon bon ſecours : & retourna chacun en ſon navire, & reprirent la mer en intention de venir à Oſtie, & eux joindre avecques Pape Æneas, mais il trouverent que le Pape Æneas eſtoit mort, & ſon armée toute rompue, parquoy ils prirent le chemin de Marſeilles, auquel lieu ſemblablement ſe rompit l'armée des Bourgongnons, & fut celle belle aſſemblée

aſſemblée rompue à petit exploict. En ce temps le Duc Philippe de Bourgongne prit une maladie, dont il fut moult affoibli & agravé de ſa perſonne, & depuis ne fit pas grand travail, ains ſe trouva vieil, & maladif, dont ce fut pitié & dommage, car il avoit veſcu courageuſement, & en Prince vertueux, & le Baſtard de Bourgongne, adverti de la maladie de ſon pere, s'en vint à diligence pour le ſervir & honnorer, comme il devoit. Le Duc Philippe donna audit Baſtard la Comté de Roche en Ardaine : mais on y trouva des difficultez, parquoy il l'euſt à moult grande peine. Grande chere fut faicte audict Baſtard par le pere, & par le fils, car ils eſtoyent bien avertis qu'à luy n'avoit tenu l'execution de la guerre, mais tint à ce, que noſtre Sainct Pere le Pape mourut, parquoy toutes manieres de Gens-d'armes ſe retirerent : & doy bien ramentevoir la grande chere, & bon recueil que fit le Duc de Calabre à Monſieur le Baſtard, & à ſes gens au lieu de Marſeilles, & ſi faict à ramentevoir que l'armée toute rompue, Meſſire Pietre Was & Meſſire Frederic de Wittem, garnirent leurs batteaux, le mieux qu'ilz peurent : & firent un an la guerre aux Sarraſins, vaucrant la mer à leur avantage,

où ils acquirent grand honneur, car ce n'eſt pas peu de choſe, aprés l'armée rompue, de ſouſtenir la guerre un an, contre les infideles & Sarraſins, comme dict eſt (a).

En ce temps le Seigneur d'Eſcalles, frere de la Royne d'Angleterre, chargea une empriſe, pour faire armes a pied & a cheval : & fit ſçavoir à Monſieur le Baſtard de Bourgongne, que s'il vouloit lever ſon empriſe, & le deſcharger de ſa charge, il le deſiroit devant tous autres. Monſieur le Baſtard (qui des pieça avoit quis de faire armes, & combatre en champ clos) fut bien joyeux de ces nouvelles, & les porta au Duc ſon pere, qui liberalement luy accorda d'accomplir leſdictes armes, au frere de la Royne d'Angleterre : & ainſi furent icelles armes acceptées, & ſe prepara chaſcun de ſon coſté, de ce que beſoing luy eſtoit : & pour accompaigner mondit Seigneur le Baſtard, Philippe Bouton, & Iehan de Chaſſa ſe preparerent de faire armes en Angleterre, & lors Madame de Bourbon, ſœur du Duc Philippe, & ſes filles, vindrent viſiter le Duc, & fut en ce meſme temps faict le mariage du jeune

(a) Et en cecy l'Autheur faict le ſault juſques en l'an 1466, auquel ladicte empriſe fut miſe ſus, & achevée en l'an 1467, comme trouverez par le Chapitre ſuyvant.

Duc de Gueldres, & de Madamoiſelle de Bourbon, niece du Duc, & ainſi ſe paſſoit la ſaiſon.

En iceluy temps, les Liegeois de Dinand ennuyez de leur bonne fortune, & deſirans reſveiller leur malheur, s'eſleverent, & prirent Iehan le Charpentier, un moult notable homme de Dinand, & le firent piteuſement mourir, pource qu'il avoit communiqué avec le Duc Philippe, & faict traicté avecques luy, au bien & utilité de la ville de Dinand : mais ils le tournerent en un autre uſage, & comme dict eſt, firent mourir piteuſement ledit Iehan le Charpentier ; & (qui plus eſt) diſoyent du Duc de Bourgongne, toutes les injurieuſes parolles, dont ils ſe pouvoyent aviſer, & meſmement bouterent le feu en la Comté de Namur : & fut conſeillé le Duc en ſes vieux jours, de prendre les armes, & d'aſſembler gens-d'armes de toutes pars, pour ſoy venger d'iceux de Dinand, & ſe tira luy, & le Comte ſon fils, à Namur, & fut conſeillé le Duc de demourer audit Namur, & envoya ſon fils à Bouvine, & l'accompaigna le Comte de Sainct Pol, Conneſtable de France, le Mareſchal de Bourgongne, & pluſieurs Seigneurs de Brabant & de Haynaut, & conclurent

d'aller mettre le ſiege devant Dinand, & ſe departirent en trois parties.

L'un des ſieges tenoit le Comte de Charolois, le ſecond le Mareſchal de Bourgongne, & le tiers tenoit le Baſtard de Bourgongne, & la quarte partie eſtoit la riviere où il ne failloit point de ſiege, & ainſi fuſt Dinand aſſiegé de tous coſtez : & combien que j'euſſe veu pluſieurs ſieges de Prince, toutesfois fut-il là faicte une choſe que je n'avoye oncques veuë, car Meſſire Pietre de Hacquembac, lors Maiſtre de l'artillerie, amena les bombardes devant les portes de Dinand, a heure de plain midi, & vous declaireray comment. Il avoit afuſté ſa menuë artillerie, dont il avoit grand planté, devant les portes, & la muraille de Dinand, & quand il approcha a tout ſes bombardes, le trait à pouldre voloit ſi dru, que ceux de la ville n'oſoyent mettre la teſte hors des portes, ne des murailles, & ainſi approcha ſes bombardes & mena le premier cheval par la bride, & les bombardes aſſiſes, la ville de Dinand ne dura pas longuement, ains ſe rendit à voulonté, & les Liegeois (qui leur eſtoyent venus à ſecours, s'enfuirent, & s'elongnerent de ce lieu, & le Comte de Charolois & ſes gens entrerent dedans la ville, comme Maiſtres

& Seigneurs, & fut la ville pillée de toutes pars, & puis fuſt mis le feu dedans, & fuſt bruſlé Dinand par telle façon, qu'il ſembloit qu'il y euſt cent ans que la ville eſtoit en ruine, & le Comte (qui moult eſtoit grand juſticier) fut adverti que trois Archers de ſa compaignie avoyent deſrobé une femme & qu'ils l'emmenoyent derriere les montaignes, afin qu'elle ne fuſt ouye par les cris qu'elle feroit à ſon efforcement ; mais le noble Comte tira celle part, prit les malfaicteurs, & preſtement les fit pendre & eſtrangler au premier arbre qu'il trouva, & à la femme fit des biens, comme il appartenoit : & ſignifia à ſon pere par le Seigneur d'Imbercourt la victoire qu'il avoit de ſes ennemis, & l'execution qu'il avoit faicte, luy priant qu'il ſe voulſiſt contenter (car il eſtoit bien vengé de ceux de Dinand) & auſſi demandoit congé de pourſuyvre ſes ennemis Liegeois, car il les avoit faict chevaucher, & ſçavoit où ils eſtoyent arreſtez.

De ſon execution ſe contenta le Duc Philippe, & luy donna congé de pourſuyvre ſes ennemis, & s'en retourna le Duc à Bruxelles, le pluſtoſt qu'il le peut faire, & le Comte & ſa compaignie tirerent aprés leurs ennemis, & les trouverent qu'ils ſe repoſoyent de

l'autre coſté de la riviere de Habsbaing, & les euſt le Comte defaicts ſans nulle faute, mais un Chevalier Liegeois, nommé Meſſire Regnaud du Rouvray, moult vaillant & ſage Chevalier, (a) eut grand pitié de veoir le peuple de ſa nation en danger, car il congnoiſſoit bien que les gens d'armes les deferoyent. Si prit un aſſeuré courage, & dict aux Liegeois : *Mes amis, ne vous bougez, mais attendez que j'aye parlé au Comte de Charolois, & peut eſtre que je trouveray le moyen, que vous ne vous combatrez point legerement.* Et ſur ce departit ledit Meſſire Regnaud, & dict à Monſieur le Comte : *Monſieur ce povre peuple ne vous demande rien. Ils entendent d'avoir traitté avecques vous, & vous prient que les vueillez tenir paiſibles.* Mais le Comte (qui moult eſtoit fier) reſpondit qu'il ne ſçavoit nulle cauſe de leur venuë en ce lieu, ſinon pour luy porter dommage, & qu'il n'avoit pas intention de les laiſſer partir ſans bataille. Meſſire Regnaut prit congé, & s'en retourna devers les Liegeois, & leur dict qu'il avoit bien parlé au Comte, à l'avantage des Liegeois, & luy avoit remonſtré qu'ils ne luy demandoyent

(a) Entendez qu'il eſtoit au ſervice du Comte de Charolois, ou bien ſe portoit pour neutre.

rien, mais ils ſe deffendroyent s'il eſtoit beſoing.

Et ainſi parloit ſagement Meſſire Regnaud de Rouvray, & par ſes alées & venues, pratiqua tellement, que le jour faillit, & convint chaſcun ſoy retirer d'une part & d'autre, ſans bataille pour ce jour: & ſe logea chaſcun qui mieux mieux, comme il eſt couſtume de loger devant ſes ennemis. Si furent grans feux faicts d'une part & d'autre, mais la riviere de Habsbaing eſtoit entre deux, qui garda la vie ce jour à maint Liegeois, & quand le jour fut venu, & que le Comte & ſon armée perceurent que les Liegeois s'eſtoyent retirez, le Comte fit chacun tirer aux champs, à la pourſuyte deſdicts Liegeois, mais pour celle fois il ne peut atteindre leur puiſſance, car ils s'eſtoyent ja retirés és bonnes villes, toutesfois il marcha avant, & eſpouventa tellement iceux Liegeois, qu'ils furent contraints de luy venir crier mercy, voire eux meſmes abatirent les murailles & les portes de leur ville, & ainſi ſe departit celle armée, & s'en retourna le Comte de Charolois, & le Baſtard de Bourgongne, devers le Duc leur pere, qui les recueillit a grande joye.

CHAPITRE XXXVII.

Comment le Baſtard Anthoine de Bourgongne alla faire armes en Angleterre, & comment le bon Duc Philippe ſon pere mourut cependant.

CEs choſes faictes, le Duc envoya ſon fils (a) naturel en Angleterre, moult bien fourny de toutes choſes : & y fut Meſſire Simon de Lalain pour ſon principal conduiſeur, & Meſſire Claude de Toulongeon, Seigneur de la Baſtie, Meſſire Philippe Baſtard de Brabant, Meſſire Iehan de Montferrant, Gerard de Roſſillon, le Seigneur de Tibaville, & pluſieurs autres : & en ce temps je me trouvay en Angleterre, & m'y arreſtay, pour veoir icelles armes : & certes le Baſtard de Bourgongne tenoit tel eſtat & tel triumphe que peut faire le fils aiſné legitime de Bourgongne. Mais nous nous tairons de toutes ces choſes pour le preſent, pour parler de l'execution d'icelles armes. Le Roy Edouard d'Angleterre avoit faict preparer les lices, grandes & pompeuſes, & pour ſa perſonne fut faicte une maiſon moult

(a) Ce paſſage du grand Baſtard de Bourgongne en Angleterre fut aprés Paſques de l'an 1467, ſelon Monſtrelet & Meyer.

grande & moult ſpatieuſe, & eſtoit icelle maiſon faicte en telle maniere, que l'on y montoit par degrez, au deſſus où eſtoit le Roy. Il eſtoit veſtu de pourpre, la jartiere en la jambe, & un gros batton en ſa main, & certes il ſembloit bien perſonne digne d'eſtre Roy, car il eſtoit beau Prince, & grand, & bien amanieré. Un Comte tenoit l'eſpée devant luy, un peu ſur coſtiere, & autour de ſon ſiege eſtoyent vingt, ou vingt-cinq Conſeilliers, tous blancs de cheveleures : & reſſembloyent Senateurs, qui fuſſent là commis, pour conſeiller leur Maiſtre. Le Comte de Volſeſtre tint lieu de Conneſtable, & eſtoit accompaigné du Mareſchal d'Angleterre, & ſçavoit moult bien faire ſon office. En deſcendant du hourd, avoit trois hourds, deçà & de là deſdicts degrez. Au premier eſtoyent Chevaliers, au ſecond eſtoyent Eſcuyers, & au troiſieſme les Archers de la couronne, chaſcun un voulge en la main : & au pied deſdits degrez avoit deux chaizes, l'une pour le Conneſtable, & l'autre pour le Mareſchal : & à l'oppoſite de l'autre coſté de la lice eſtoit un hourd, non pas ſi haut que la maiſon du Roy, pour loger le Maire de Londres, & les Hondremans, ſervans pour celle année.

Tantoſt aprés que le Roy fut aſſis en ſon troſne & en ſa chaize (qu'il faiſoit moult beau veoir) le Maire de Londres accompaigné des Hondremans & de ceux de la Loy entrerent en la lice, l'eſpée devant luy, & tira contre ſon hourd, & en paſſant pardevant le Roy, n'y eut autre difference, ſinon que celuy qui portoit l'eſpée devant le Maire, en ſe mettant à genoux, le Maire & tous les autres, mit la pointe en bas, en ſigne d'humilité, & puis ſe releva preſtement, & s'en alla le Maire de Londres mettre au hourd, pour luy ordonné, & là demoura pour veoir les armes, & tousjours l'eſpée devant luy : & ne demoura gueres que les gardes de la lice (à ſcavoir huict hommes d'armes, bien montez & bien armez) firent leur entrée en ladicte lice, par le congé du Conneſtable, qui leur ordonna ce qu'ils devoyent faire. Tantoſt aprés, Monſieur d'Eſcalles vint à l'entrée de la lice, & le Conneſtable alla au devant de luy, & demanda qu'il queroit : & il reſpondit qu'il ſe venoit preſenter devant le Roy d'Angleterre ſon ſouverain Seigneur, pour faire & accomplir les armes, qu'il avoit empriſes à l'encontre du Baſtard de Bourgongne, & ſur ce luy fut faicte ouverture : & certes il eſtoit armé, &

monté richement & avoit dix ou douze chevaux de pareure, bien richement couverts, & aprés ſa preſentation faicte devant le Roy, il ſe tira de ſa perſonne en une petite tente, qui luy eſtoit ordonnée.

Puis tantoſt aprés vint le Baſtard de Bourgongne, qui pareillement demanda entrée. Ce que l'Admiral luy accorda, & ſe preſenta ledit Baſtard devant le Roy, pour fournir ſes armes : & devez ſçavoir qu'il eſtoit moult pompeuſement accouſtré, & avoit douze chevaux couverts, les uns de drap d'or, les autres d'orfaverie, les autres de velours, chargez de campanes, & les autres couverts de martres, que l'on dit ſables, ſi belles, & ſi noires, qu'il eſtoit poſſible d'en trouver. Les autres eſtoient couverts de brodures, faictes moult richement. Les pages eſtoyent veſtus de meſme, comme il appartenoit, & certes ce fut une riche ſuite, & que le Roy veit voulontiers. Sa preſentation faicte, il ſe retira en une petite tente, faicte pour luy : & preſtement ſe firent les cris & les deffenſes accouſtumées, & furent portées au Roy par deux Comtes, deux lances, & deux eſpées, d'une façon & d'une grandeur : car le Seigneur d'Eſcalles par les chapitres devoit livrer les baſtons, au choix de ſa partie

adverſe, & envoya leſdits baſtons le Roy au Baſtard de Bourgongne, pour choiſir ce qui luy ſeroit le meilleur. Le Baſtard de Bourgongne choiſit aſſez legerement, & furent mis les deux baſtons qu'il retint, és mains de deux Officiers d'armes, qui les tinrent dehors le pavillon, juſques il fut preſt pour ſaillir : & aprés cris & ceremonies faictes, les Champions furent ſaiſis de lances & eſpées, pour eux ordonnez. Si mirent les lances aux arreſts, & coururent celle courſe ſans atteindre ou conſuir l'un l'autre : mais au retour qu'ils firent, & qu'ils eurent mis les eſpées en leurs mains, le cheval de Monſieur le Baſtard donna de la teſte contre la have de la ſelle du Seigneur d'Eſcalles, & de ce coup le cheval ſe tua tout roide, & tomba mondit Seigneur le Baſtard ſous ſon cheval, l'eſpée au poing : & tantoſt le fit le Roy d'Angleterre relever, & ſe monſtra moult courroucé à l'encontre de mondit Seigneur d'Eſcalles, pource qu'il cuidoit qu'il eut faict fauſſeté en la pareure de ſon cheval ; mais non avoit, ains advint ce coup & ce choc par meſaventure, & comme je l'ay deviſé : & le Roy leur donna congé pour celle fois, & s'en retourna mondit Seigneur le Baſtard en ſon logis : & me dict, en rentrant en ſa chambre : *Ne*

vous ſouciez, il a aujourd'huy combatu une beſte, & demain il combattra un homme. Et à celle heure vint le Conneſtable de par le Roy, pour ſçavoir s'il eſtoit aucunement bleſſé, mais Monſieur le Baſtard reſpondit qu'il mercioit le Roy, & que nulle bleſſeure n'avoit, ains eſtoit preſt le lendemain de faire ſes armes de pied, priant qu'ainſi le voulſiſt le Roy accorder; & le lendemain, à heure ordonnée, comparurent au camp Monſieur le Baſtard, & Monſieur d'Eſcalles, & fut touſjours accompaigné mondit Seigneur le Baſtard du Duc de Suffort, qui moult cordialement l'accompaigna, & aprés cris & ceremonies faictes, Monſieur d'Eſcalles envoya trois manieres de baſtons preſenter au Roy, pour icelles armes de pied fournir & achever, & d'iceux baſtons devoit avoir le Baſtard de Bourgongne le choix. Les deux premiers baſtons eſtoient deux lances à jecter, & les portoient deux Chevaliers. Les ſeconds baſtons eſtoient deux haches, & les portoient deux Barons. Les troiſieſmes baſtons eſtoient deux dagues, & les portoient deux Comtes : & quand iceux baſtons furent preſentez au Roy, le Roy retint en ſes mains les deux lances à jecter, & les quatre autres baſtons envoya à Monſieur le Baſtard, pour prendre ſon choix, ſelon le

contenu des chapitres. Monſieur le Baſtard retint une hache & une dague, & le ſurplus fut apporté par le Conneſtable, à Monſieur d'Eſcalles : & vindrent les eſcoutes de pied, à ſçavoir ſix hommes d'armes de pied, bien en point, chaſcun un baſton de bois en la main.

Le Baſtard de Bourgongne eſtoit paré de ſa cotte d'armes de Bourgongne à une barre de travers, pour monſtrer qu'il eſtoit Baſtard : & le Seigneur d'Eſcalles avoit ſa coſte d'armes au dos, & portoit ſa hache au col, & en guiſe d'un eſpieu, & venoit criant, *Sainct George*, par trois fois. Les champions ſe joindirent fierement, & s'aſſaillirent l'un l'autre de grand courage : & fut fort belle ceſte bataille, ne je ne vei oncques combattre de haches ſi fierement : & certes Monſieur le Baſtard monſtra bien qu'il eſtoit un homme voire un Chevalier, duit aux armes, & au meſtier, & furent tous deux pris & departis, ſans grand foule, l'un d'avec l'autre. Et ainſi furent icelles armes faictes & accomplies : & à la verité, je vey depuis le harnois de Monſieur d'Eſcalles, où Monſieur le Baſtard avoit fait de grandes faucées de la dague de deſſous ſa hache : & au regard des dagues qui leur furent baillées, ils ne s'en aiderent point en

ceſte bataille, & ainſi prirent les champions congé du Roy, & ſe partirent tous à une fois de la lice, leurs haches ſur leurs cols, pour monſtrer qu'ils n'avoient eſtez debattonnez, & ſe retira chaſcun en ſon logis.

Au regard du Roy d'Angleterre & de la Royne, ils avoyent faicts preparer le ſouper en la Grange des merciers, & là vindrent les Dames : & vous certifie que j'y vey ſoixante, ou quatre-vingt Dames, de ſi noble maiſon, que la moindre eſtoit fille de Baron; & fut le ſouper grand & plantureux, & Monſieur le Baſtard, & ſes gens feſtoyez grandement & honnorablement. Au lendemain firent armes à pied Meſſire Iehan de Chaſſa & un Eſcuyer Gaſcon, nommé Louis de Bretelles, ſerviteur de Monſieur d'Eſcalles, & accomplirent icelles armes ſans grand foule l'un ſur l'autre : & le lendemain firent armes à cheval, eſquelles Meſſire Iehan de Chaſſa eut grand honneur, & fut tenu pour un bon coureur de lance : & le lendemain fit armes Meſſire Philippe Bouton, à l'encontre d'un Eſcuyer du Roy. Iceluy Eſcuyer eſtoit Gaſcon, & ſe nommoit Thomas de la Lande, & eſtoit iceluy Thomas beau compagnon, & homme de bien : & entre eux ſourdit une queſtion, car ceux qui ſervoyent Meſſire

Philippe Bouton disoient que l'arrest de Thomas de la Lande estoit trop avantageux. Si fut visité par les gens du Roy, & trouverent qu'il estoit vray, dont le Roy ne fut pas content; toutesfois ils conclurent de parfaire leurs armes, & fit chascun le mieux qu'il peut, comme il est coustume en tel cas, & ainsi furent les armes achevées, d'une part & d'autre, & Monsieur le Bastard pria les Dames le Dimanche au disner, & nommement la Royne & ses sœurs : & fit un grand desroy, & une grande preparation : & nous partismes Thomas de Loreille, Bailly de Caen, & moy, pour aller en Bretaigne, fournir nostre Ambassade, & vinsmes à Pleume, attendant le vent, & navires pour nous passer en Bretaigne.

Et en ce temps vindrent les nouvelles à Monsieur le Bastard en Angleterre, que le Duc de Bourgongne estoit trespassé; & devez croire que grand dueil eust ledit Bastard (quand il ouit la mort de son pere) & toute la Noblesse qui estoit avecques luy. Si changerent leurs plaisances passées à plours, & à larmes, car il estoit mort, comme Prince de toute vertu. Et fit en sa vie deux choses à l'extremité, dont l'une fust, qu'il mourut le plus riche Prince de son temps, car il laissa

laiſſa quatre cens mille eſcus d'or comptans, ſoixante douze mille marcs d'argent en vaiſſelle courant, ſans les riches tapiſſeries, les bagues, la vaiſſelle d'or, garnie de pierreries, & ſa librairie moult grande, moult bien eſtoffée, & pour concluſion, il mourut riche de deux millions d'or en meubles ſeulement, & pour la ſeconde extime, il mourut le plus large & le plus liberal Duc de ſon temps. Il maria ſes nieces à ſes deſpens. Il ſouſtint grandes guerres, & longuement. Il refit par pluſieurs fois à ſes deſpens, l'Egliſe & la Chapelle de Ieruſalem. Il donna dix mille eſcus pour faire la tour de Bourgongne qui eſt en Rodes. Il en donna dix mille au Roy d'Albanie. Nul ne s'en alloit de luy, qu'il ne fuſt bien recompenſé. Il tenoit grand eſtat, approchant à eſtat de Roy. Il entretint cinq ans Monſieur le Dauphin en ſon eſtat, & fut Prince ſi renommé, que tout le monde en diſoit bien. Ainſi fit le Duc Philippe de Bourgongne deux choſes à l'extremité, comme dit eſt, car il mourut tout libéral, & tout riche, & treſpaſſa de ce ſiecle le quinzieſme jour de Iuing, l'an mille quatre cens, ſoixante-ſept, & le Baſtard de Bourgongne prit congé du Roy d'Angleterre, & de la Royne, & des Dames moult piteuſement, & furent les

proviſions perdues, & rompit le propos de feſtiement, & s'en revint à Bruges, où il trouva le Comte de Charolois (que l'on appelloit Duc de Bourgongne) lequel luy fit grand chere : & doreſnavant, quand je parleray dudit Comte, je l'appelleray Duc de Bourgongne, comme c'eſt raiſon.

Si fuſt le corps de ce noble Prince porté ſolemnellement, à grand deuil, ſouſpirs & larmes en l'Egliſe de Sainct Donas audit Bruges, où il repoſa, & fut gardé juſques on le mena en Bourgongne, pour eſtre ſepulturé és Chartreux de Digeon, avecques ſes predeceſſeurs (a). Les preparations furent faictes, pour mener le corps du Duc Philippe en Bourgongne, & auſſi le corps de Madame Yſabel de Portugal, Ducheſſe de Bourgongne: laquelle aprés ſon treſpas, giſoit à Gonnaut; & fut la preparation du Duc moult bien ordonnée & faicte. Les chevaux du chariot couverts de velours, & pennons, bannieres, & cottes-d'armes eſtoient bien ordonnez. Le corps giſoit en ſon chariot, & par deſſus avoit un poiſle eſlevé : & aprés venoit le corps de Madame de Bourgongne, en ſon chariot,

(a) Il faut entendre que ce tranſport du corps du Duc & de la Ducheſſe, fut au prime faict en Decembre 1473; & mourut ladicte Ducheſſe en Decembre 1471.

& chevaux couverts de velours, & ſembloit bien que leans giſoit le corps d'une grande Dame, & de noble recommandation.

Le Duc leur fils eſtoit desja en Bourgogne & en ſa ville de Digeon, & conduiſoient les corps deſſuſdits, le Seigneur de Ravaſtain, & Meſſire Iaques de Sainct Pol, & ne me puis paſſer de deviſer comment iceux deux nobles corps entrerent a Digeon, & la maniere : & pour monſtrer & donner à entendre les ceremonies, & les pompes, qui furent tenues à iceluy enterrement, & meſmes à celle entrée de Digeon, mondit Seigneur voulut que l'on fit honneur à la nation de Bourgongne, & premierement marchoit le Seigneur d'Itelain, qui portoit le pennon, armoyé des armes du Duc : puis venoient les deux freres de Toulongeon, qui menoient le cheval, couvert des plaines armes du Duc, & puis venoit le Seigneur de Ray, qui portoit l'eſpée du Duc, & aprés venoit à coſtiere l'un de l'autre le Seigneur de Givry (qui eſtoit de Vienne) portant l'eſcu des armes du Duc, & emprés luy marchoit Meſſire Guillaume, Seigneur de Vergy, portant le heaume & le tymbre du Duc, & puis venoient Meſſire Charles de Chalon, neveu du Prince d'Orange, qui portoit la banniere,

& aprés venoit le Roy-d'armes de la Toiſon d'or veſtu de ſa cotte d'armes & portoit la cotte d'armes du Duc, deſployée entre ſes deux mains, & puis venoit le Duc Charles, à tout ſon habillement de dueil, & le ſuivoyent les grans de ſon ſang, qui eſtoyent ordonnez pour faire le dueil avecques luy, & puis ſi grand nombre de Chevaliers, Eſcuyers, & Nobles hommes, que c'eſtoit belle choſe à veoir. Les Egliſes alloyent devant par ordre. Les Chevaliers de l'ordre, qui ne porterent point le dueil, eſtoyent tous à pied, adextrans le chariot, tenans le poiſle couchant. Le poiſle eſlevé, fut ſouſtenu par quatre des plus grans du pays de Bourgongne, & n'ay point de ſouvenance, pour les nommer. Aprés venoit le corps de Madame en ſon chariot, & eſtoit adextré de huict ou dix perſonnages, des plus nobles du pays : & ainſi & en telle maniere, furent ces deux nobles corps menez à Digeon, & repoſerent celle nuict en la Chapelle de l'Ordre, & toute la nuict y euſt grand luminaire, grandes prieres, & grandes oraiſons : & le lendemain en ce meſme eſtat & triumphe, furent les deux nobles corps menez és Chartreux de Digeon, & logez en leur ſepulture : & là fut fait grand & notable ſervice, & aprés

le ſervice faict, s'en retourna le Duc en ſa maiſon, ainſi qu'il eſtoit venu, excepté que les deux corps demourerent en leur ſepulture, & je prie à Dieu qu'il les veuille avoir en ſon Sainct Paradis.

Fin de la première Partie.

MÉMOIRES D'OLIVIER DE LA MARCHE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le Duc Charles de Bourgongne, paravant Comte de Charolois, ayant ſuccedé au bon Duc Philippe de Bourgongne ſon pere, alla derechef contre les Liegeois, & comment nouvelle querelle s'eſmeut entre le Roy Louys & luy, tant pour les partialitez d'Angleterre, que pour les villes de la riviere de Somme.

VOUS avez bien entendu comment je me parti de Monſieur le Baſtard de Bourgongne, pour aller faire ce qui m'eſtoit commandé en Bretaigne. Sur mon chemin je fus averti de la mort de Monſieur le Duc Philippe, mon Seigneur & mon Prince, qui me furent piteuſes nouvelles. Toutesfois je paſſay en Bretaigne, pource que ma charge eſtoit, & du pere & du fils : & quand je vin en Bretaigne, je trouvay que le Duc ſe monſtroit moult troublé de la mort du Duc Philippe,

& avoit faict preparer un ſervice & un obſeque, le plus beau que je vey oncques, car il y avoit quatorze Prelats reveſtus, & toute la nef de l'Egliſe eſtoit toute parée de ſoye & de bougran, aux armes de Monſieur de Bourgongne, & non pas armes attachées à eſpingles, mais couchées & moulées, comme l'on faict les cottes d'armes. Les cierges & le luminaire furent grans & plantureux. Cinquante povres y eut qui portoyent cinquante torches : & ne voulut ſouffrir le Duc, que nuls des Seigneurs de Bretaigne (combien qu'il y en avoit aſſez qui eſtoyent partis de Flandres) portaſſent le dueil avecques luy, & diſoit qu'il ne ſçavoit nul en ſa Duché, qui fuſt ſuffiſant pour porter le dueil de ſi haut Prince, & ainſi porta le dueil tout ſeul : & au partir du ſervice, je l'allay mercier de l'honneur qu'il avoit faict à la maiſon de Bourgongne, & il me reſpondit qu'il le devoit bien faire : & ainſi ſe paſſa iceluy ſervice, & exploitay ma charge le pluſtoſt que je peu ; & puis repaſſay la mer, & m'en revin devers mon maiſtre.

Quand les Liegeois, ennemis de leur bonne fortune, entendirent que ceſte Seigneurie eſtoit chargée de pere à fils, & que le Duc, qui ſi bien les avoit chaſtiez, eſtoit mort, ils

vouldrent eſprouver & eſſayer ſi leur fortune ne ſeroit pas meilleure à l'encontre du fils, que contre le pere : & pour commencer leur malheur, ils reprirent la ville de Saintron ſur le Duc de Bourgongne, laquelle ville, par les traitez paſſez, le Duc de Bourgongne avoit retenu en ſes mains, pour faire barriere entre Liege & ſes pays, & diſoyent iceux Liegeois. *Pourquoy ne prendrons-nous Saintron qui eſt une des filles de Liege ?* Et le Duc Charles de Bourgongne ne ſe voulut point contenter d'icelle priſe, mais à ſon commencement voulut bien monſtrer aux Liegeois, qu'il eſtoit homme pour garder le ſien, & fit preſtement une groſſe armée, & manda par le Mareſchal de Bourgongne les Bourgongnons, & preſtement ſe mit aux champs à grande puiſſance d'archers & hommes d'armes : & par une avant veille de Touſſaints, ſe vint loger devant Saintron, du coſté du Habsbain, & trouva dedans Saintron pour Capitaine, Meſſire Regnaud de Rouvray, dont j'ay parlé cy-deſſus, lequel Meſſire Regnaud ſe conduiſit en ce qu'il avoit de charge, ſagement & honnorablement, & gardant ſa loyauté & ſon parti.

Le Duc de Bourgongne ſe logea celle nuict devant Saintron, comme dict eſt ; & en

verité ſon logis eſtoit ſi profond & ſi mol, qu'à peine pouvoit-on aller de logis à autre; & celle nuict le noble Duc ne dormit pas tousjours, mais mit par eſcrit les ordonnances de ſes batailles, & fit faire bon guet & bonnes eſcoutes : car les Liegeois ont une maniere de parler, qu'ils tiennent, *Que nul ne paſſe le Habsbain, qu'il ne ſoit combatu le lendemain :* & bien le monſtrerent, car le lendemain aſſez matin, ils vindrent gaigner le village de Bruſtan, au plus prés du Duc de Bourgongne, à groſſe puiſſance de Liegeois; & les conduiſoit un Chevalier de Liege, nommé Meſſire Barre, & tantoſt les compaignies du Duc de Bourgongne ſe mirent aux champs : & me ſouvient que le Duc de Bourgongne monta ſur un courtaut, & s'en alla devant ſes compaignies, & portoit ſon ordonnance par eſcrit en ſes mains, & mit ſes gens d'armes en ordre & en bataille, ainſi qu'il avoit conſulté la nuict devant : & Monſieur de Rouſſi, fils du Conneſtable de France, & le Mareſchal de Bourgongne, amenerent les Bourgongnons à moult bel ordre, pour donner & ferir à leur bout, & à leur endroit de la bataille des Liegeois.

Le Duc de Bourgongne s'arma, & furent ordonnez vingt Chevaliers (dont je fus l'un)

pour avoir le regard ſur ſa perſonne : & maintenant commença la bataille fiere, & bien combatue, & furent envoyez pour renfort en ladite bataille, les archers du Seigneur des Cordes, & du Seigneur d'Emeries, où il y avoit une groſſe bande d'archers (& vous le certifie) à combatre icelle bataille. Le Duc de Bourgongne eut tousjours douze cens hommes d'armes qui ne ſe bougerent, mais regarderent la bataille combatre devant eux, car le Duc de Bourgongne eſtoit averti que le Roy de France envoyoit une groſſe bande d'hommes-d'armes, pour rompre l'empriſe du Duc, mais le Duc y avoit bien pourveu. La bataille ne dura pas longuement, car les archers Bourgongnons eſtoient embatonnez de grandes eſpées, par l'ordonnance que leur avoit faicte le Duc de Bourgongne, & aprés le traict paſſé, ilz donnoyent de ſi grans coups de celles eſpées, qu'ils coupoyent un homme par le faux du corps, & un bras, & une cuiſſe, ſelon que le coup s'adonnoit : & ſe mirent les Liegeois (qui ne peurent la puiſſance des archers ſouſtenir) à fuir & eux ſauver, qui mieux mieux, & ne trouverent garant, ſinon en la noire nuict (qui fut tantoſt obſcure) & le Duc de Bourgongne vouloit aller aprés paſ-

ſer la nuict, & pourſuivre la chaſſe, mais ceux qui l'avoyent en charge ne le ſouffrirent pas, pour les dangers qui en pouvoyent advenir.

Là fut occis Meſſire Barre Liegeois, & maints autres Liegeois, & eut le Duc de Bourgongne une belle aventure pour ſon premier avancement à eſtre Duc : & avoit laiſſé le Duc le Comte de Marle & ſa compaignie devant Saintron, pour garder la ſaille des ennemis, & ſe logea chaſcun qui mieux mieux, en grande joye de la bonne aventure, & furent gens envoyez celle meſme nuict parlementer à Meſſire Regnaud, mais ledit Meſſire Regnaud ne reſpondit oncques mot, & ne fit point de ſemblant d'avoir veu la bataille perdue pour eux. Pluſieurs Liegeois furent tuez devant Saintron, les uns de coup à poudre, & les autres autrement, mais leurs parens boutoyent les corps par pieces, & les boutoyent en tonneaux de chaux, en intention de les mener prendre ſepulture avecques leurs anceſſeurs, & certes ils monſtroient un merveilleux courage : & fin du compte, Meſſire Regnaud de Rouvray tint le Duc & ſon armée trois jours, avant qu'il voulut parlementer, & durant ce temps, tua des gens au Duc, par traict à poudre & au-

trement, & meſmes y fut tué un de ceux de Velu, moult honneſte Gentilhomme. En fin de compte Meſſire Regnaud parlementa, & fit un traicté honneſte, pour luy & ſes compaignons Liegeois, & par ce moyen fut la ville de Saintron remiſe és mains du Duc de Bourgongne, & s'en alla Meſſire Regnaud à Liege, à ſon grand honneur, & monſtra bien qu'il eſtoit Chevalier de grand ſens & de grande vertu, & le Duc de Bourgongne marcha avant & ſon armée, & vint devant Liege, & tellement il exploicta, que les Liegeois luy crierent mercy derechef, & abatirent leurs portes & leurs murailles, & ainſi furent les murailles de Liege abatues & raſées, & le Duc s'en retourna en ſes pays aprés celle victoire.

Si nous tairons à preſent des guerres de Liege, pour deviſer de ce qui advint depuis. En ce temps (a) vint aucun diſcord entre le Roy Edouard d'Angleterre, & le Duc de Clarance ſon frere : & ſe doutoit le Roy d'Angleterre de luy, pource qu'il eſtoit beau Prince, fort aimé au Royaume, & porté & ſouſtenu du Comte de Varvich,

(a) Ce diſcord d'Angleterre fut en l'an 1469, ſelon la cronique d'Angleterre de George Lilie, & ſelon Commines

dont il avoit eſpouſé la fille, & en eſtoit le Roy d'Angleterre en grande diffidence, & ſi grande, que la guerre ſe meut entre eux, mais le Roy d'Angleterre ſe trouva le plus fort, & fut force au Duc de Clarance & au Comte de Varvich, de vuider le Royaume d'Angleterre : & par une nuict traverſerent la mer, & tirerent en France devers le Roy Louis, qui les receut amiablement, bien joyeux de ce qu'ils eſtoyent venus à garant devers luy, & en ſon Royaume. Ceſtuy Comte de Varvich fut homme ſage, & ſubtil en ſes affaires, & entretint la cité de Londres, & le Royaume d'Angleterre par trois voyes. La premiere, par caperonnées, & par humilité feinte au peuple de Londres, dont il eſtoit moult aimé. Secondement il eſtoit maiſtre des cinq ports d'Angleterre, où il ſouffroit grand dommage faire : & jamais de ſon temps on ne fit droit en Angleterre, à aucun eſtranger de perte qu'il luy fut faicte, parquoy il eſtoit aimé par les pillars d'Angleterre, qu'il vouloit bien entretenir. Et tiercement il entretint la ville de Londres, par tousjours y debvoir trois ou quatre cens mille eſcus, à diverſes gens, & à diverſes parties, & ceux à qui il devoit, deſiroyent ſa vie & ſa proſperité, afin d'eſtre une fois payez de leur deu.

En ce temps firent le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgongne une groſſe armée par mer, dont fut chef pour les Anglois le Seigneur d'Eſcalles, & pour le Duc de Bourgongne le Seigneur de la Vere, Comte de Grandpré (lequel eſtoit moult experimenté en la mer), & certes le Duc de Bourgongne fit ſon armée par mer ſi grande & ſi puiſſante de gens & de navires, que c'eſtoit moult fiere choſe à veoir, (a) & tira ceſte armée à la Hogue Sainct Vas en Normandie, pource que les navires du Duc de Clarance & du Comte de Varvich s'y eſtoyent retirés : & eſtoit l'intention du Duc de Bourgongne de leur detourber leur retour en Angleterre. Le Roy Edouard & le Duc de Bourgongne conclurent enſemble de retirer icelle armée : & ainſi fut icelle armée rompue pour celle ſaiſon : & (b) depuis le Roy d'Angleterre trouva maniere de ravoir ſon frere, & le fit mourir en un baing, comme l'on diſoit : & au regard du Comte de Varvich, il demoura en France aſſez longuement, & juſques à ce qu'il deſcendit avec-

(a) Cecy peut eſtre en l'an 1470, ſelon Lilie & Commines.

(b) Qui fuſt en l'an 1471, ſelon Lilie, racomptant tout cecy un peu autrement aprés Pol Vergile.

ques la Royne Marguerite, fille du Roy de Cecile, & avecques ſon fils, qui ſe diſoit Prince de Galles. Mais le Roy Edouard les deſconfit en bataille, & là mourut le Comte de Varvich, le Prince de Galles, & le Duc de Sombreſſet, & pluſieurs autres grans perſonnages : & ainſi fut celle guerre achevée, & le Roy Edouard aſſeuré, tant du Prince de Galles, que du Duc de Clarance, & de ſes autres principaux ennemis.

En ce temps le Roy de France, par moyen, & principalement par le moyen du Conneſtable de France, fit tant que les villes d'Amiens & de Sainct Quentin (a) ſe mirent en l'obeiſſance du Roy, & abandonnerent le Duc de Bourgongne (combien qu'elles fuſſent de terres enclavées ſous le traitté d'Arras) & preſtement comme le Duc de Bourgongne en fut averti, luy comme Prince courageux & de vertu, fit une groſſe armée, & ſe vint loger devant Amiens, & ſe logea de ſa perſonne à Sainct Acheu, & fortifia ſon camp, tellement qu'il eſtoit perilleux à y entrer, & le Conneſtable de France, à tout quinze cens hommes d'armes des or-

(a) Ce renouvellement de guerre pour les villes de Somme, fut au mois de Decembre 1470, ſelon Commines.

donnances, ſe bouta à Amiens : & ainſi ſe commença la guerre de tous coſtez & de toutes pars.

Le Duc de Bourgongne (qui faiſoit tirer ſon artillerie contre Amiens) deffendit expreſſement que l'on ne tiraſt point contre l'Egliſe, ce qui fut bien gardé, & tint toute une Quareſme le Duc de Bourgongne iceluy logis : & là furent faictes pluſieurs armes de nobles hommes d'un coſté & d'autre. Le Seigneur de Molembais, Meſſire Baudoin de Launoy, fit armes à l'encontre du Seigneur de Sainct Simon, de certains nombres de courſes de lances à fers emoluz, leſquelles armes furent bien accomplies. Meſſire Claude de Vaudrey fit armes à l'encontre du Cadat de Bueil, & eſtoyent d'une courſe de lance, & puis combatre d'eſpées tranchantes & aiguës : & advint en icelles armes faiſant, que la courſe de lance paſſée, ils mirent les mains aux eſpées, & ſe coururent ſus fierement & vigoureuſement, mais ainſi que la fortune meine les choſes, Meſſire Claude de Vaudrey attendit de la pointe de l'eſpée ledit Cadat, & luy perça le bras, & ainſi furent icelles armes accomplies : & tousjours ſe continuoit le ſiege, & advint un jour que les François eſtoyent allez joüer dehors Amiens,

Amiens, en intention de revenir le ſoir, & ce jour le Duc de Bourgongne faiſoit ſes reveuës, & les François cuidans rentrer paiſiblement en la ville d'Amiens, rencontrerent des gens du Duc, & en y eut de pris & de tuez, & cuiderent les gens du Duc gaigner une porte ſur les François, mais elle leur fut bien deffenduë; & là fut bleſſé d'une fleſche au viſage, Meſſire Philippe de Crouy, Seigneur de Sainct-Py, & fils du Comte de Cimay (qui moult bien ſe porta à l'aſſaut d'icelle porte), & ainſi ſe paſſa celle journée, & retournerent chacun en ſon logis: & le Roy de France faiſoit practiquer unes treves pour celle ſaiſon, & quand le Duc de Bourgongne entendit l'intention du Roy, il envoya devers luy un ſien grand Page, nommé Simon de Quingay: lequel alla tant & vint d'une part & d'autre, qu'icelles trefves furent accordées, publiées & criées, tant en l'hoſt du Duc de Bourgongne, comme à Amiens, & ainſi ſe rompit celle armée pour celle fois.

Le Duc de Bourgongne vint faire ſes Paſques à Corbie, & là luy vindrent nouvelles de la mort du Comte de Varvich, dont les François furent troublez, & les Bourgon-

gnons resjouis, car il nous estoit grand ennemi. En ce temps (a) fut pratiquée la descente du Roy d'Angleterre en France, & passa la mer le Roy d'Angleterre, bien accompaigné, & descendit en France, & marcha jusques outre la riviere de Somme; mais il n'y arresta gueres, car le Roy de France practiqua les Anglois si subtilement & par telle maniere, que moyennant trente-six mille escus que devoit payer chascun an le Roy de France au Roy d'Angleterre, il fut content de s'en retourner, & ainsi fut celle descente abolie & mise à neant.

En ce (b) temps le Duc de Bourgongne mit sus douze cens lances, & fusmes envoyez Messire Iaques de Montmartin, le Bastard de Vievile, Capitaine des archers & moy, pour passer les reveuës des hommes d'armes & archers, qui se presenteroyent en icelles ordonnances, & en trouvasmes assez largement, & de gens de bien, qui furent retenus & passez, & me fit le Duc cest honneur, qu'il me fit Capitaine de la premiere

(a) Tout cest article d'Angleterre ne vient point bien à propos icy; car ceste pratique fust en l'an 1474, & la descente en l'an suyvant, selon Lilie, Commines & tous autres.

(b) Entendez de 1471, selon Commines.

compaignie d'icelles ordonnances, & pour la ſeureté de la ville d'Abbeville, que le Seigneur des Cordes avoit nouvellement conquiſe, il ordonna trois cens hommes d'armes, & entrerent en celle ville, à ſçavoir le Bailly de Saint-Quentin, Meſſire Iaques, Seigneur de Harchies, & moy : & pour le vous donner à entendre, chaſcun homme-d'armes, & chaſcune lance d'icelles ordonnances eſtoyent huict combatans, à ſçavoir l'homme d'armes, le Couſtillier à cheval, deux archers, deux coulevriniers, & deux piquenaires à pied, & faiſoit les compaignies moult beau veoir, & ainſi fuſmes nous logez à Abbevile, où nous entretinſmes noz gens en ſi bon ordre, & en telle diſcipline de guerre, que nous euſmes plus d'honneur que de honte, & en ce temps nous couruſmes le pays de Vimeu, & ramenaſmes grand butin en la ville, & meſmement nous couruſmes Gamaches & Loupy, & priſmes le Seigneur de Loupy, & ſes enfans priſonniers : & au regard de Gamaches, elle fut pillée & bruſlée, pource que le Mareſchal Ioachin Rouaut s'eſtoit bouté à Beauvais contre Monſieur de Bourgongne, qui mit le ſiege devant Beauvais, comme vous orrez.

En ce temps ſe traittoit le mariage (a) de Monſieur de Bourgongne, & de Madame Marguerite d'Yorch, & pour ce faire, furent longuement à Bruges, & devers le Duc un Eveſque d'Angleterre, nommé l'Eveſque de Salsbery, & Thomas Vagant, un gentilhomme, ſerviteur du Roy d'Angleterre, né de la nation des Galles, & tres-homme de bien, & tant traitterent iceux Ambaſſadeurs, que le mariage fut faict & conclu, & ſe partirent pour retourner en Angleterre devers le Roy pour faire leur rapport.

CHAPITRE II.

Du mariage du Duc Charles de Bourgongne, avec Madame Marguerite d'Yorch, ſœur du Roy d'Angleterre, & des magnificences, qui lors furent faictes en la maiſon de Bourgongne.

En ce temps (b) l'Eveſque de Salsbery, & Thomas Vagant (qui avoyent tousjours mené le mariage de Monſieur de Bourgogne & de Madame Marguerite d'Yorch, ſœur du

(a) Tous autres tiennent que ceſt article fut devant les precedentes guerres d'Angleterre, & dict Meyer que Madame arriva à l'Eſcluſe le 25 de Iuing 1468.

(b) Nous avons desja dit que ce mariage fut traitté en l'an 1468, ſelon Meyer & autres.

Roy d'Angleterre) retournerent devers le Duc de Bourgongne, & luy apporterent le traicté du mariage, tel que le Duc de Bourgongne le demandoit, & ainſi fut jour & temps pris, pour faire les nopces en la ville de Bruges, qui furent les plus belles noces où je me ſuis trouvé de mon temps, & ne me puis paſſer de mettre par eſcrit, & incorporer en ces preſens Memoires, les pompes, l'ordre, & la maniere de faire deſdicts noces : & commenceray à la lettre, que j'en eſcrivy à Gilles du Mas, Maiſtre d'hoſtel de Monſieur le Duc de Bretaigne.

« Gilles du Mas, Maiſtre d'hoſtel du tres-haut & tres-puiſſant Prince, Monſieur le Duc de Bretaigne, mon tres-cher Sire & frere, à vous je me recommande, tant & de ſi bon cœur comme je puis. Pource qu'en celle haute & triumphale maiſon, où vous eſtes en eſtat, pour avoir charge de conduire les grandes feſtes & recueillotes des Princes & Princeſſes, quand elles ſurviendront, je ne ſcay ſi en la noble feſte des noces de Monſieur le Duc de Bourgongne avoir pourroit aucune choſe, dont la memoire vous peuſt ſervir en temps & en lieu, j'ay recueilly groſſement, & ſelon mon lourd entendement, ce que j'ay veu en cette dicte feſte, pour le vous en-

voyer, vous priant, tant comme je puis, que pareillement me veuillez avertir des nobles eſtats & hautes œuvres, qui ſurviendront en voſtre quartier, & que nous puiſſions tousjours demourer bons amis, & ſi familiers enſemble, comme il appartient à deux nobles hommes, d'un eſtat & office, en deux fraternelles aliées & amies, Nobles maiſons, & je prie à Dieu qu'il vous doint joye de voſtre Dame, & ce que vous deſirez.

Au regard de moy, pour parler en gros, & de ce, dont par neceſſité je ne me puis paſſer d'eſcrire, au regard du grand nombre de navires richement eſtoffées & garnies de gens-d'armes, que le Roy d'Angleterre mit ſus, & envoya, pour amener Madame Marguerite ſa ſœur par deçà, & de la deſcente que madicte Dame fit à l'Eſcluſe, je m'en paſſe, pour abreger eſcriture, & venir au gros de ma matiere. Madicte Dame, & ſa compaignie arriverent à l'Eſcluſe, par un Samedy vingt-cinquieſme jour de Iuing 1468 & le lendemain, Madame la Ducheſſe de Bourgongne, mere de Monſieur le Duc d'alors, Mademoiſelle de Bourgongne, avecques elle Mademoiſelle d'Argueil, & pluſieurs autres Dames & Damoiſelles, allerent viſiter & veoir madicte Dame Marguerite:

& n'y demourerent que la diſnée ſeulement: & au regard que madicte Dame la Ducheſſe fit, elle fut tant joyeuſe d'avoir veu cette belle Dame, & cognu ſes mœurs & ſes vertus, qu'elle ne ſe pouvoit ſaouler d'en dire les biens, qu'elle y avoit veus : & demoura avecques madicte Dame Marguerite, de la part de Madame la Ducheſſe, Monſieur le Comte de Charny, & Madame la Comteſſe ſa femme, Meſſire Iehan de Rubempré, & Meſſire Claude de Toulongeon, & pluſieurs Dames & Damoiſelles, & Gentils-hommes, pour recueillir les eſtrangers, & eſtrangeres d'Angleterre, qui eſtoyent venus à tres-belle compaignie, & y avoyent ledict Comte & Comteſſe eſté envoyez, pour recueillir madicte Dame, à la deſcente du bateau. Ce qu'ilz firent bien & notablement, & ne bougerent d'avecques elle, juſques à ce qu'il vint à Bruges comme cy-aprés vous pourrez veoir & entendre.

Le lendemain, que Madame la Ducheſſe fut retenuë de veoir madite Dame Marguerite, Monſieur de Bourgongne ſe retira au lieu de l'Eſcluſe, à petite compaignie, & entra par derriere dedans le chaſteau : & aprés qu'il eut ſoupé, ſe partit à tout ſix ou ſept Chevaliers de l'ordre ſeulement : &

vint aſſez ſecretement à l'hoſtel de madicte Dame Marguerite, combien qu'elle en eſtoit avertie, & s'eſtoit accompaignée des plus gens de bien de ſa compaignie, comme du Seigneur d'Eſcalles, frere de la Royne d'Angleterre, & de pluſieurs autres nobles Anglois, qui eſtoyent venuz à celle feſte. A celle arrivée, & quand ilz ſe virent l'un l'autre, ils ſe firent moult grand honneur, & puis s'aſſirent ſur un banc, où ilz deviſerent longuement enſemble; & aprés pluſieurs deviſes, Monſieur l'Eveſque de Salsbery (qui tousjours avoit mené ceſte matiere) ſe vint mettre à genoux entre eux deux, & les mit en pluſieurs gracieux devis; & aſſez toſt aprés vint Monſieur le Comte de Charny, qui dict telles parolles : *Monſieur, vous avez trouvé ce que vous avez tant quis, & deſiré : & puis que Dieu vous a amené ceſte noble Dame au port de ſalut, & à voſtre deſir, il me ſemble que vous ne devez point departir, ſans monſtrer la bonne affection que vous avez à elle, & qu'à ceſte heure vous la devez fiancer & luy faire promeſſe.* Mondict Seigneur reſpondit qu'il ne tiendroit pas à luy : & l'Eveſque de Salsbery dict à Madame Marguerite le propos en quoy ils eſtoyent, & ce que Monſieur deſiroit de ſa part, luy demandant qu'elle

en vouloit faire: laquelle luy reſpondit que pour cette cauſe, & non autre, l'avoit envoyée le Roy d'Angleterre ſon frere par deçà, & que ceſte choſe, laquelle le Roy luy avoit demandée, elle eſtoit preſte de faire, & accomplir : & ſur ce propos, les prit l'Eveſque par les deux mains, & les fiança, & ainſi ſe partit pour ceſte fois mondit Seigneur, & le lendemain s'en retourna à Bruges.

Madite Dame Marguerite demoura audit lieu de l'Eſcluſe, juſques à l'autre Samedy ſuyvant : & fut encores viſitée par mondit Seigneur : & ledit Samedy furent les batteaux richement parez, pour conduire & mener madicte Dame, au lieu du (a) Dan; auquel lieu elle fut receuë honnorablement, & en grande joye, ſelon le cas & la faculté d'icelle petite ville. Le lendemain qui fut troiſieſme de Iuillet, mondit Seigneur le Duc de Bourgongne & de Brabant, ſe partit à privée compaignie, entre quatre & cinq heures du matin, & ſe tira au lieu de Dam, où il trouva madicte Dame Marguerite, & ſa compaignie, preparée & aviſée de le recevoir, comme il eſtoit ordonné; & là mondit Seigneur l'eſpouſa comme appartenoit, par

(a) C'eſt Dam, villette ſituée ſur le droict chemin de l'Eſcluſe à Bruges.

la main de l'Eveſque de Salsbery deſſuſdit : & aprés la Meſſe chantée, mondit Seigneur s'en retourna en ſon hoſtel à Bruges ; & croy, que tandis que les autres ceremonies ſe firent, il fit proviſion de dormir, comme s'il euſt à faire aucun guet ou eſcoute, pour la nuict avenir.

Tantoſt aprés ſe rendirent au lieu du Dam, Monſieur Adolf de Cleves, Seigneur de Ravaſtain, Monſieur d'Argueil, Monſieur de Chaſteau-Guion, Monſieur Iaques de Sainct Pol, Monſieur de Rouſſi, Monſieur de Fiennes, Meſſire Iehan de Luxembourg, le Comte de (a) Naſſo, Meſſire Baudoin, Baſtard de Bourgongne, & tant d'autres Chevaliers, & Nobles hommes, que trop longue choſe ſeroit de les racompter : & eux aprés avoir fait la reverence à madicte Dame la nouvelle Ducheſſe, madicte Dame entra en une litiere richement parée de chevaux, & de couverture de riche drap d'or; & au regard de ſa noble perſonne, elle eſtoit veſtuë d'un drap d'or blanc, en habit nuptial, comme il appartient en tel cas, & ſur ſes cheveux avoit une riche couronne, & au regard du colier & du fermail, elle en eſtoit richement & pompeuſement parée, & aprés elle avoit treize haquenées

(a) Ou pluſtoſt de Naſſau.

blanches, enharnachées de drap d'or ramoiſy, dont les deux eſtoient en main au plus prés de ſa litiere, & ſur les autres eſtoient montées les Dames d'Angleterre, qu'elle avoit amenées en ſa compaignie. Aprés icelles haquenées venoient cinq chariots, richement couverts de drap d'or : dont au premier eſtoit la Ducheſſe de Nolfolck, qui eſtoit une moult belle Dame d'Angleterre ; laquelle eſtoit venue pour accompaigner & amener madicte Dame pardeçà, & avecques elle eſtoient Madame d'Eſcalles, Madame la Comteſſe de Charny, Madame la Vidameſſe d'Amiens, & non plus. Aux autres chariots eſtoient pluſieurs Dames & Damoiſelles, tant Angloiſes commme autres, & puiſqu'il me vient à point, je nommeray partie deſdictes Dames Angloiſes, qui vindrent pour amener madicte Dame : & premierement madicte Dame la Ducheſſe de Nolfock, ſecondement Madame d'Eſcalles, Madame de Willebi, une tres-belle vefve, Madame de Cliton, Madame de Strop, Madamoiſelle Leonor, & pluſieurs autres Dames & Damoiſelles, juſques au nombre de quarante ou cinquante femmes. En tel eſtat marcha madicte Dame depuis Dam, juſques à la porte de Bruges, que l'on dict la porte de Saincte Croix, & au regard d'un

grand nombre de Princes, Chevaliers & Eſcuyers, Nobles hommes & nations, qui iceluy jour rencontrerent madicte Dame, richement veſtus & en poinct, je m'en paſſe pour abreger.

Entra madicte Dame en ſa ville de Bruges, & faut commencer à reciter les perſonnages, qui furent monſtrez en ſa joyeuſe venuë, & au regard des ruës, elles furent tendues tresrichement de drap d'or & de ſoye, & de tapiſſerie: & quant aux hiſtoires, j'en recueilly dix en ma memoire. La premiere fut comme Dieu accompaigna Adam à Eve en Paradis terreſtre. La ſeconde comment Cleopatra fut donnée en mariage au Roy Alexandre, & ainſi s'entretenoient les hiſtoires au propos, juſques l'on vint devant l'hoſtel de Monſieur. Devant ledit hoſtel avoit un riche tableau, tout peint d'or & d'aſur, & au milieu duquel avoit deux Lions eſlevez, tenans un eſcu armoyé des armes de Monſieur de Bourgongne, & à l'entour dudit tableau avoit douze blaſons des armes des pays de mondit Seigneur, tant des Duchez, que des Comtez, & au deſſus du tabernacle eſtoit, à un des coſtez Sainct Andrieu, & à l'autre Sainct George, & au deſſus dudit tableau eſtoient les fuſils pour deviſe, & le mot de mondit

Seigneur qui dict, *je l'ay empris*. Decà & delà dudit tableau avoit deux Archers richement peints & eſlevez. L'un eſtoit un Grec, tirant un arc Turquois, & parmi le bout de ſon traict ſailloit vin de Beaune, autant comme feſte dura : & de l'autre coſté avoit un Alemand, tirant d'un cranequin, & par le bout de ſon mattras ſailloit vin de Rin, & tous leſdicts vins tomboyent en deux grans bacs de pierre, où tout le monde en pouvoit combler & prendre à ſon plaiſir. Dedans la Court vers l'eſpicerie, avoit un grand Pellican, qui ſe donnoit en la poictrine, & en lieu de ſang qui en devoit partir, en ſaillit ypocras qui tomboit en une mande d'oſier, ſi ſoubtivement faicte, que rien ne s'en perdoit, mais en pouvoit chaſcun prendre, à qui il plaiſoit.

Maintenant reviendrons à la deſcente de cette belle Dame, laquelle entra dedans la Court, aſſez prés de douze heures, & Madame, la mere de Monſieur de Bourgongne, l'attendoit à l'entrée de la ſalle, accompaignée de Mademoiſelle de Bourgongne, & de Mademoiſelle d'Argueil, avec bien cent Dames & Damoiſelles de nom, & quand laditte littiere approcha, madicte Dame luy alla au devant, mais tantoſt les Archers de la cou-

ronne (qui eſtoyent à ce ordonnez) prirent la littiere ſur leurs cols, & la mirent hors des chevaux, & l'apporterent plus avant au devant de madite Dame, & puis mirent ladite littiere à terre, & fut ladite littiere deſcouverte, & vint madicte Dame la Ducheſſe la mere prendre madicte Dame ſa belle-fille, hors de ladicte littiere, & l'emmena par la main, à ſon de trompes & de clairons, juſques en ſa chambre, & pour le preſent nous tairons des Dames & de la Chevalerie, & reviendrons à deviſer de l'ordonnance de l'hoſtel. Pour commencer aux communs offices, à la cuiſine avoit trois cens hommes, à la ſaulſerie quatre-vingts, à l'eſchanſonnerie & panneterie, pour chaſcune ſoixante hommes, & en l'eſpicerie quinze : & generalement tous les offices furent fournis de gens.

A l'hoſtel avoit une petite ſale ordonnée devant la Chapelle (où mangeoit Monſieur de Bourgongne ſeulement) & auprés d'icelle ſalle avoit une grande ſalle, où mangeoient tous les Chambellans, & plus bas avoit une autre plus grande ſalle, où mangeoient les Maiſtres d'hoſtel, & tout le commun, & ſe couvroit celle ſalle à pluſieurs fois, pour le grand nombre des Gentils-hommes, Archers, Pages, Officiers d'armes, Trompettes, Me-

neſtriers, & joüeurs d'inſtrumens, qui eſtoient à celle feſte. Outre plus, avoit en la maiſon ſept chambres, ordonnées pour feſtoyer les eſtrangers : dont de l'une eſtoit Chef, Monſieur le Baſtard, & l'accompaignoit Monſieur de la Roche. Les autres eſtoyent Monſieur Iaques de Sainct Pol, Meſſieurs d'Arcy, de Crequi, de la Gruthuſe, & de Bergues, & pluſieurs autres qui les accompaignoyent : & en chaſcune chambre y avoit Maiſtre d'hoſtel, & gens ordonnez pour y ſervir : & pour tenir le grand eſtat, fut faicte une ſalle en une grand place, que l'on dit le jeu de paume de la Court.

Cette ſalle fut faicte haſtivement de charpenterie, moult grand, moult haute, & moult ſpatieuſe. Elle eſtoit enluminée de verrieres, ſi bien & ſi à poinct, que tous diſoient, que c'eſtoit une des belles ſalles qu'ils euſſent veuë. Ladicte ſalle eſtoit tendue par haut, de drap de laine, bleu & blanc, & par les coſtez tapiſſée, & tendue d'une riche tapiſſerie, faicte de l'hiſtoire de Iaſon, où eſtoit compris l'avenement du miſtere de la Toiſon d'or. Cette tapiſſerie eſtoit toute d'or, d'argent & de ſoye : & ne croy pas, que l'on ait veu ſi grande & ſi riche tapiſſerie enſemble. Ladicte ſale fut aidée de candelabres

de bois, peints de blanc & de bleu : & és deux bouts de ladicte ſalle pendoient deux chandeliers, moult ſoubtivement faicts, car dedans l'artifice de chaſcun pouvoit eſtre un homme, non veu. Leſdits chandeliers eſtoient en maniere de chaſteaux, & les pieds deſdits chaſteaux eſtoyent hautes roches & montaignes, moult ſoubtivement faictes, & par les chemins qui tournoyent autour deſdictes roches, voyoit-on divers perſonnages à pied & à cheval, hommes, femmes, & diverſes beſtes (qui furent moult bien faicts, & ſoubtivement) & le deſſous deſdicts chandeliers furent chaſcun de ſept pieces de miroir, moult grandes, & ſi bien compoſées, que l'on voyoit dedans chaſcune piece, tout ce qui ſe faiſoit dedans ladicte ſalle. Leſdictes montaignes eſtoyent pleines d'arbres, d'herbes, de feuilles, & de fleurs, & certainement ils furent fort priſez, & regardez d'un chaſcun : & furent faicts de la main d'un moult ſubtil homme nommé Maiſtre Iehan Stalkin, Chanoine de S. Pierre de Lille : & par aucuns jours ledit Stalkin fit perſonnes mettre dedans leſdicts chandeliers, auſſi dru qu'un moulin à vent, & ſaillirent hors des roches, dragons jettans feu & flamme, moult eſtrangement, & ne voyoit-on point comment

ment la ſoubtivité ſe conduiſoit. Au bout de ladicte ſalle, devant la grand'porte furent faicts deux grands hourds, l'un ſur l'autre, moult gentement tapiſſez, pour mettre & loger les Dames & Damoiſelles, qui eſtoyent venues pour veoir la feſte, & ſe tenoyent comme non cognues.

En celle ſalle avoit trois tables dreſſées, dont l'une fut au bout de deſſus, traverſant à potence, & eſtoit la table pour l'honneur. Celle table eſtoit plus haute que les autres, & y montoit-on à marches de degrez, & tout du long d'icelle (a) table, avoit un riche Ciel & doſſier ſi grand, qu'il faiſoit tapis au banc, tout de tres-riche drap d'or. Aux deux coſtez de ladicte ſalle, tirant du long, furent les autres deux tables dreſſées, moult belles & moult longues, & au milieu de ladicte ſalle avoit un haut & riche buffet, faict à maniere d'une loſange. Le deſſous dudit buffet eſtoit clos à maniere d'une lice, & tout tapiſſé, & tendu des armes de Monſieur le Duc, & de là en avant commençoyent marches & degrez, chargez de vaiſſelle: dont par les plus bas eſtoit la plus groſſe, & par

(a) Il y avoit ſalle en l'exemplaire.

le plus haut eſtoit la plus riche & la mignote ; c'eſt à ſcavoir par le bas, la groſſe vaiſſelle d'argent dorée, & par l'amont eſtoit la vaiſſelle d'or garnie de pierreries, dont il y avoit à tres-grand nombre. Au deſſus dudit buffet avoit une riche couppe, garnie de pierreries, & par les quarres dudit buffet avoit grandes cornes de Licorne, toutes entieres, moult grandes & moult belles : & de toute la vaiſſelle de la pareure dudit buffet ne fut ſervy pour ce jour, mais avoyent autre vaiſſelle d'argent de pots, & de taſſes, dont la ſalle & les chambres furent ſervies ce jour : & à la verité, Monſieur de Bourgongne pouvoit bien ſervir ſa feſte largement en vaiſſelle d'argent, car le Duc Philippe (dont Dieu ait l'ame) luy en laiſſa pour proviſion plus de ſoixante mille marcs, ouvrez & preſts pour ſervir. Les tables furent noblement couvertes, & apreſtées pour diſner : & tantoſt Madame de Bourgongne la mere amena la noble Eſpouſe ſa belle fille, & fut l'eaue cornée, & l'aſſiete faicte telle, que cy-aprés s'enſuyt.

L'Eſpouſe fut aſſiſe au milieu de la table, & auprés d'elle à la main dextre, eſtoit madicte Dame, & au bout de la table d'iceluy coſté, eſtoit Madamoiſelle de Bourgongne :

& du coſté ſeneſtre fut ordonnée la place de Madame la Ducheſſe de Nolfolck, & de Madamoiſelle d'Arguel, mais pour ce que ladicte Ducheſſe eſtoit travaillée, elle diſna ce jour en ſa chambre, & n'y euſt d'iceluy coſté, que Madamoiſelle d'Arguel. Derriere l'Eſpouſe furent ordonnées Madame la Comteſſe d'Eſcalles, & Madame la Comteſſe de Charny, pour aider à ſupporter l'Eſpouſée, comme il eſt de couſtume de faire en tel cas. Les autres tables furent pleines de Dames & Damoiſelles, moult richement parées & veſtues. Au regard du ſervice, Madame la nouvelle Ducheſſe fut ſervie d'Eſchançon, & d'Eſcuyer tranchant, & de Pannetier, tous Anglois, tous Chevaliers, & gens de grand'maiſon : & l'Huiſſier de la ſalle cria, *Chevaliers, à la viande*, & ainſi alla-on au buffet la viande querir : & autour du buffet marchoyent tous les parens de Monſieur, & tous les Chevaliers, tant de l'ordre, que de grande maiſon, tous deux à deux aprés les trompettes, devant la viande ; puis grand nombre d'Officiers d'armes, leurs cottes d'armes veſtues, & puis venoyent tous les Maiſtres d'hoſtel, tant de Monſieur que de Madame, dont le dernier eſtoit Meſſire Guillaume Biſſe, premier Maiſtre d'hoſtel, lequel avoit levé la

viande au buffet : & aprés venoit le Pannetier, & le ſuyvoyent dix ou douze Chevaliers, & gens de grand'maiſon, qui portoyent la viande ; & ne voulut point Madame la Ducheſſe la mere, pour iceluy jour eſtre ſervie à couvert, mais laiſſa l'honneur à ſa belle fille, comme eſtoit raiſon.

Or, pour abreger l'ordonnance de la ſalle, on avoit ordonné quatre Gentils-hommes, & aprés chaſcun dix Gentils-hommes nommez, leſquels quarante-quatre ſervirent la ſalle de viande, qui me ſembla tres-diligemment ſervie, & fuſt le diſner ſervi à trois fois ; & n'eſt pas à oublier, que toutes les ſalles, toutes les chambres, & la grande ſalle, dont je parle, furent tous ſervis en vaiſſelle d'argent. Les Seigneurs commis, emmenerent les Seigneurs, Chevaliers, & Gentils-hommes Anglois, par les chambres : & en un lieu, que l'on dit la Gallerie, diſna le Legat, accompaigné des Ambaſſadeurs des Roys, & des Princes, qui là eſtoyent, enſemble de tous les Eveſques de celle maiſon, & diſna Monſieur en la ſalle pour luy ordonnée, & tous ſes Chambellans en leur reigle, qui eſtoit moult belle choſe à veoir, pource que tous eſtoyent veſtus pareil de la livrée de Monſieur, & tous les ſerviteurs de meſmes,

à leur degré ; & ne voyoit-on homme parmy leans, que veſtus de velours, & groſſes chaiſnes d'or, à moult grand nombre ; & à tant ſe taiſt mon eſcripture du diſner, pour revenir à la jouſte, & au pas de l'Arbre d'or, qui commença celuy jour comme cy-aprés orrez.

Le diſner fut faict, & ſe retrayrent les Dames, pour eux aiſer en leurs chambres un petit ; & devez ſcavoir qu'il y eut pluſieurs habillemens changez & renouvellez ; & puis monterent en leurs chariots, & ſur leurs haquenées, & en moult grand'pompe & triumphe vindrent ſur les rangs : & tantoſt aprés vint Monſieur de Bourgongne, ſon cheval harnaché de groſſes ſonnettes d'or, luy veſtu d'une longue robe d'orfaverie, à grandes manches ouvertes. Ladicte robe eſtoit fourrée de moult bonnes martres : & à la verité ce me ſembla habillement moult Princial & riche. Ses Chevaliers & Gentils-hommes l'accompagnoyent à moult grand nombre, & ſes Archers & ſes pages l'adextroyoient à pied, & ainſi vint deſcendre devant l'hoſtel, qui pour luy eſtoit preparé. La place de la jouſte fut dreſſée ſur le marché de Bruges, & fut toute cloſe, qu'il n'y avoit que les deux entrées, ſinon pour celuy jour ſeulement, que

Monſieur Adolf de Cleves (qui devoit ouvrir & commencer le Pas) avoit faict faire une entrée, au droit de là où il ſe devoit armer; & pour eſtre mieux averty de la cauſe de cette empriſe, Monſieur le Baſtard de Bourgongne fonda ſon pas ſur un Geant, qu'un Nain conduiſoit priſonnier enchainé, dont la priſon eſt declairée en une lettre, laquelle lettre un Pourſuyvant, nommé Arbre d'or (qui ſe diſoit ſerviteur de la Dame de l'Iſle celée) avoit apportée à Monſieur le Duc, & auſſi par un Chapitre baillé à Mondit Seigneur.

Au regard de la place, ordonnée pour la jouſte, à l'entrée devers la Chapelle Sainct Chriſtofle, eſtoit une grande porte, peinte à un Arbre d'or, & y pendoit un ma teau doré, & à l'autre bout, à l'oppoſite, contre l'hoſtel de la ville, avoit une grande porte, pareillement à l'arbre d'or : & ceſte porte eſtoit faicte à tournelles moult gentement ; & ſur icelle eſtoyent les clairons de mondit Seigneur le Baſtard, a grandes bannieres de ſes armes, & veſtus de ſa livrée (qui fut pour celuy jour robes rouges, a petits arbres d'or, mis ſur la manche, en ſigne du Pas) & ſur les deux tours de ladicte porte, avoit deux bannieres blanches à deux arbres

dor. A l'oppoſite des Dames, du coſté des grandes halles, fut l'arbre d'or planté, qui fut un moult beau Pin, tout doré d'or, exceptez les fueilles, & d'emprés iceluy Pin, avoit un Perron, à trois pilliers, moult gentement faict, où ſe tenoit le Nain, le Geant & Arbre d'or le pourſuyvant, par qui ſe conduiſoit le Pas, & le myſtere de la jouſte : & à l'encontre dudit pillier avoit eſcrit quatre lignes, qui diſoyent ainſi :

De ce Perron nul ne prenne merveille,
C'eſt une emprife, qui nobles cœurs reveille,
Ou ſervice de la tant honnorée
Dame d'honneur, & de l'Iſle celée.

Au plus prés dudit Perron avoit un hourd tapiſſé, où eſtoient les Iuges, commis de par Monſieur, pour garder ledict Pas en juſtice, & en raiſon, & furent ordonnez premierement Thomas de Loreille, Seigneur d'Eſcoville, Ambaſſadeur, & ſerviteur de Monſieur le Duc de Normandie, Meſſire Philippe Pot, Seigneur de la Roche, Meſſire Claude de Toulongeon, Seigneur de la Baſtie, & Meſſire Robert, Seigneur de Miraumont, Lieutenant de Monſieur le Mareſchal de Bourgongne, & avec iceux eſtoit le Roy d'armes de la Iartiere, le Roy d'armes de

la Toiſon d'or, Bretaigne le Heraut, Conſtantin le Heraut, Bourgongne le Heraut, & pluſieurs autres : & en un autre hourd, tenant à ceſtuy là, eſtoyent tous les Roys d'armes, & Heraux (tant eſtrangers, comme privez) qui eſtoyent à ceſte aſſemblée. Devant le hourd, des Iuges ſe ferroyent, & meſuroyent toutes les lances, ne de tout le Pas ne fut lance, tenue pour rompuë, qu'elle ne fut meſurée à la meſure par leſdicts Iuges ordonnez, ne lance couruë ſans meſure, mais fut le droict de chaſcun moult bien & loyaument gardé : & je reſpon que j'accompaignay leſdicts Iuges, tout au long de la feſte. Les maiſons, les tours & tout à l'entour deſdictes liçes, tant loing comme prés, tout eſtoit ſi plein de gens, que c'eſtoit belle choſe à veoir.

Mais puis que j'ay deviſé de la maniere de la place, il eſt temps que je revienne à deſcrire l'entrée de Monſieur de Ravaſtain, & celle de Monſieur le Baſtard, Chevalier gardant l'arbre d'or, qui pour ce jour coururent, & non plus, & à la verité, l'on doit legerement entendre qu'il fut tard, car la venue de l'Eſpouſe fut longue, & le diſner long, & pouvoit eſtre ſix heures avant. Comme deſſus eſt dict, Monſieur de Ravaſtain, en-

viron ſix heures arriva à la porte de l'arbre d'or (laquelle il trouva cloſe) & ſon Pourſuyvant, nommé Ravaſtain, la cotte d'armes veſtue (qui portoit le blaſon de ſes armes) heurta trois fois d'un marteau doré à ladicte porte, & tantoſt luy fut la porte ouverte : & vint Arbre d'or le Pourſuyvant, ayant une cotte d'armes blanche, à grans arbres d'or, & eſtoit accompaigné du Capitaine des Archers de Monſieur le Baſtard, & de ſix de ſes Archers, qui deffendoient l'entrée. Ledit Arbre d'or dict au Pourſuyvant : *Noble Officier d'armes, que demandez vous?* Et le Pourſuyvant luy reſpondit : *A ceſte porte eſt arrivé haut & puiſſant Seigneur Monſieur Adolf de Cleves, Seigneur de Ravaſtain, lequel eſt icy venu pour accomplir l'aventure de l'arbre d'or. Si vous preſente le blaſon de ſes armes, & vous prie qu'ouverture luy ſoit faicte, & qu'il ſoit receu.*

Ledit Arbre d'or prit unes tables, où il eſcrivit le nom du Chevalier venant au Pas, & puis prit en ſes mains en grande reverence, & à genoux le blaſon de Monſieur de Ravaſtin : & l'emporta ſolemnellement juſques à l'arbre d'or, & en paſſant par devant les Iuges, leur monſtra ledit blaſon, & leur dict l'aventure qu'il eut trouvée à la porte. Si fut

ledit blaſon mis & attaché à l'arbre d'or, comme il eſtoit ordonné : & fut faict ſçavoir au Chevalier, qui gardoit le Pas, le nom de celuy qui eſtoit arrivé, pour ſon empriſe fournir. A celle heure partirent du perron, pour venir à la porte, Arbre d'or (qui alloit devant) & aprés luy le Nain qui menoit le Geant enchainé : & le Nain eſtoit veſtu d'une longue robe, la moitié de drap de Damas blanc, & l'autre moitié de ſatin figuré cramoiſy & avoit une barette en ſa teſte : & le Geant veſtu d'une longue robe, d'un drap d'or d'eſtrange façon, & n'avoit rien en ſa teſte qu'un petit chapeau de Provence. Ledit Geant eſtoit ceinct parmy le faux du corps d'une chaine. Celle chaine eſtoit longue & trainant, & par le bout qui trainoit, le tenoit ledit Nain, & le menoit aprés ſoy, & ainſi arriverent à la porte. Sur ce poinct fut la porte ouverte, & entrerent premierement les clairons de Monſieur de Ravaſtain, & aprés leſdicts clairons, venoyent les tabourins, & aprés les tabourins, les officiers d'armes, & aprés iceux officiers d'armes, venoit un Chevalier, à maniere d'un homme de conſeil.

Ledit Chevalier eſtoit monté ſur une petite mule, enharnachée de velours bleu, & ledit Chevalier veſtu d'une longue robe de velours

bleu. Suyvant ledit Chevalier venoit la perſonne de Monſieur de Ravaſtain, en une littiere richement couverte de drap d'or cramoiſy. Les pommeaux de ladicte littiere eſtoyent d'argent: aux armes de mondit Seigneur de Ravaſtain, & tous le bois richement peinct, aux deviſes de mondit Seigneur. Ladicte littiere eſtoit portée par deux chevaux noirs, moult beaux & moult fiers, leſquels chevaux eſtoyent enharnachez de velours bleu, a gros cloux d'argent richement, & ſur iceux chevaux avoit deux Pages, veſtus de robes de velours bleu, chargé d'orfaverie, ayans barrettes de meſmes, & eſtoyent houſſez de petits brodequins jaunes, & ſans eſperons, & avoient chaſcun un foüet en la main. Dedans ladicte littiere eſtoit le Chevalier, a demy aſſis, ſur grans couſſins de riche velours cramoiſi, & le fond de ſa dicte littiere eſtoit d'un tapis de Turquie. Le Chevalier eſtoit veſtu d'une longue robe de velours tanné, fourrée d'ermines, a un grand colet renverſé, & la robe fendue de coſté, & les manches fendues par telle façon, que quand il ſe dreſſa en ſa littiere, l'on voyoit partie de ſon harnois. Il avoit une barrette de velours noir en ſa teſte, & tenoit toute maniere de Chevalier ancien, foulé & debilité des

armes porter. Ladicte littiere eſtoit adextrée de quatre Chevaliers, qui marchoyent à pied, grans & beaux hommes, qui furent habillez de paletots de velours bleu, & avoyent chaſcun un gros baſton en la main.

Aprés ladicte littiere venoit un varlet de pied, veſtu de la livrée de Monſieur de Ravaſtain, qui menoit en ſa main un deſtrier en ſelle, couverte d'un riche drap d'or bleu, chargé de groſſes campanes d'argent, & bordé de grandes lettres d'or de brodure, à la deviſe du Chevalier : & aprés iceluy deſtrier venoit un ſommier, portant deux grans paniers, où pouvoit eſtre le ſurplus de ſon harnois. Les deux paniers furent couverts d'une couverte de velours noir, chargé de groſſes campanes d'argent a baſtons, & a lettres de meſmes : & entre les deux paniers avoit aſſis un petit ſot, veſtu de velours bleu, a la deviſe dudit Seigneur de Ravaſtain. En celle ordonnance marcha ledit Seigneur, juſques devant les Dames : & luy là arrivé, fut ſa littiere ouverte par les quatre Chevaliers, & là ſe mit le Chevalier à genoux, & oſta ſa barrette, & le Chevalier monté ſur la petite mule fit pour luy la preſentation aux Dames, dont les parolles ou ſemblables s'enſuyvent : *Tres-haute & tres-puiſſante Princeſſe,*

ma tres-redoubtée & ſouveraine Dame, & vous autres Nobles Princeſſes, Dames, & Damoiſelles, voyez cy un ancien Chevalier, qui dés long temps a frequenté & exercé les armes, lequel vous faict tres-humble reverence. Si eſt ainſi que par longue vie il eſt venu à ſes anciens jours, eſquels il ſe trouve fort debilité de ſa perſonne, tellement qu'il ne peut plus, ne pourroit les armes ſuyvre ne porter, & à ceſte cauſe a desja longuement delaiſſé le meſtier, & n'eſt pas deliberé de plus porter armes. Mais toutes-foyes, pource qu'il a ſceu ceſte grande & ſolemnelle feſte du noble Pas, & empriſe du Chevalier à l'Arbre d'or, & la tres-belle & noble aſſemblée de Dames d'icelle noble compaignie, il ne s'eſt peu tenir, pour ſa derniere main, de venir faire ſon devoir. Si ſe preſente tres-humblement par devant vous, tres-haute & tres-puiſſante Princeſſe, & vous autres nobles Princeſſes, Dames & Damoiſelles, & vous requiert en toute humilité, que le vueillez avoir pour recommandé, & avoir ſon bon vouloir pour agreable, & d'ores en avant le tenir pour excuſé, à cauſe de ſon antiquité & debilitation; & ceſte empriſe achevée, il entend de ſoy rendre, & renoncer aux armes, en demourant tousjours voſtre tres-humble ſerviteur, & de toutes Dames.

Aprés ce que le Chevalier eut preſenté Monſieur de Ravaſtain, il fut reſpondu par les Dames, qu'il fut le tres-bien venu : & alors ledit ſe remit en ſon chemin, pour faire le tour au tour de la toile, & vint paſſer par devant le Perron, & l'arbre d'or, où pendoit le blaſon de ſes armes. Si fit le Chevalier un enclinement, & puis ſe preſenta devant les Iuges, & là s'agenouillerent les Nain, & Geant juſques à terre, & s'en retournerent juſques au Perron, où le Nain ratacha le Geant à l'arbre d'or, & puis ſe monta le Nain ſur ſon Perron a tout ſa trompe & ſon horloge, pour en beſongner, ſelon qu'il en eſtoit ordonné par les chapitres ; & mondit Seigneur de Ravaſtain partit hors de la lice, pour ſoy aller armer, par la porte qu'il avoit faict faire, & dont cy deſſus eſt faicte mention. Ne demoura gueres aprés, que le Seigneur de Ravaſtain vint pour fournir ſon empriſe, & avoit les quatre Chevaliers qui avoyent adextré la littiere, & deux autres Eſcuyers, veſtus comme devant, ayans harnois de jambes, leurs chevaux harnachez de velours bleu, chargez de campanes d'argent, & mondit Seigneur de Ravaſtain venoit aprés ſur ſon deſtrier, armé comme il appartenoit, l'eſcu au col, & le heaume en la teſte.

Son cheval eſtoit couvert de velours bleu, a grandes lettres de brodure de fil d'or, & une grande bordure de meſme, chargée de campanes d'argent. Son eſcu eſtoit couvert de meſme, & aprés luy venoit le deſtrier, qu'on avoit mené en main, aprés ſa dicte littiere, couvert comme il eſt dict deſſus, & n'y avoit autre choſe à dire, ſinon que deſſus ledit deſtrier eſtoit monté un Page, habillé d'orfaverie, en maniere de ceux qui menoyent ladicte littiere; & aprés revenoit ſon ſommier, & puis ſa littiere, telle que deſſus eſt eſcrit.

Aprés que ledit Seigneur de Ravaſtain eut faict le tour parmy la lice, en attendant la venue du Chevalier à l'Arbre d'or, preſtement ſonnerent les trompettes, qui eſtoyent deſſus la porte, & fut ladicte porte ouverte par pluſieurs Archers de corps de mondit Seigneur le Baſtard, qui la gardoyent: & preſtement s'aparut un grand pavillon jaune, tout ſemé d'arbres d'or de brodure; & au deſſus avoit une pomme d'or, où eſtoit plantée une banniere des armes de mondit Seigneur le Baſtard, & fut conduit ledit pavillon juſques au bout de la lice, & ne voyoit-on rien de la conduicte dudit pavillon, exceptez

ſix petits Pages à pied, veſtus d'orfaverie, qui tenoient la main audit pavillon. Aprés le pavillon venoyent ſept Chevaliers, ou Nobles hommes, veſtus de paletots de drap de damas blanc, montez ſur bons chevaux, & ayans harnois de Iambes. Leſdits chevaux eſtoient couverts de courtes couvertes de velours violet, ſemez de gros boulons dorez : auſquels pendoient groſſes campanes d'argent, & incontinent que le pavillon fut au bout de la lice, les lances furent choiſies d'une part & d'autre devant les Iuges, & fut apporté à chacun une lance, & lors fut ouvert le pavillon où eſtoit le Chevalier à l'arbre d'or, monté & armé comme il appartenoit.

Ledit Chevalier portoit un eſcu verd, lequel eſcu verd fut porté par le Chevalier à l'arbre d'or, tout au long de l'empriſe. Son cheval eſtoit couvert de velours violet. Auſſi toſt qu'ils eurent d'un coſté & d'autre les lances ſur la cuiſſe, le Nain, qui eſtoit ſur le perron, dreſſa ſon horloge (qui eſtoit de verre plein de ſablon, portant le cours d'une grande demie heure) & puis ſonna ſa trompette, tellement que les deux Chevaliers le peurent ouyr. Si mirent les lances en arreſts, & commencerent leur jouſte, laquelle fut bien courue & jouſtée, & eut encores mieux eſté, ſi

ne

ne fut eſté le cheval de mondit Seigneur de Ravaſtain, qui ſur la fin ne voulut ſi bien aller qu'il avoit commencé : & durant celle demie heure, rompit le Chevalier à l'arbre d'or plus de lances, que le Chevalier venant de dehors, parquoy il gaigna la verge d'or, comme il eſtoit contenu és articles du Pas.

Ainſi ſe paſſa la demie heure, que tout le ſablon fut coulé : & ce faict, incontinent le Nain ſonna ſon cor ; & furent toutes les lances oſtées d'une part & d'autre, & lors Arbre d'or le pourſuyvant, chargea ſur ſon col deux gros planchons blancs, & ſemez d'arbres d'or, & les apporta au Chevalier, venant de dehors, pour choiſir lequel qu'il luy plairoit, & apporta l'autre à celuy qui gardoit le Pas, & de ces deux planchons, à ſon de trompes & de clairons, firent une courſe ſans atteinte, puis ſe vindrent entre-rencontrer les deux Chevaliers, & eux toucher au departir ; & à tant s'en retourna chaſcun pour celuy jour, car il eſtoit ſi tard, que plus ne pouvoient nuls des coureurs courre. Si me paſſe à temps de plus en eſcrire pour celle journée, & faut revenir au grand banquet qui fut tenu celle nuict en la grande ſalle : & au regard des ſalles & des chambres, où des grands Seigneurs pluſieurs

ſouperent celuy ſoir, du ſervice & de la maniere, je m'en paſſe pour abreger; & revien à l'eſtat, qui fut tenu en la ſalle deſſuſdicte.

Premierement furent les tables dreſſées en la maniere de celles du diſner; mais elles eſtoient beaucoup plus larges, & ſur leſdites tables avoit trente nefs, chaſcune d'icelles portant le nom de l'une des Seigneuries de mondit Seigneur de Bourgongne, dont il y avoit cinq Duchez, & quatorze Comtez : & le ſurplus eſtoient des autres ſeigneuries, comme de Salins, de Malines, d'Arcle, & de Bethune, qui ſont grandes & nobles Seigneuries. Leſdictes naves eſtoyent toutes peintes d'or & d'aſur, armoyées chaſcune des armes de la ſeigneurie dont elle ſe nomma, és bannieres & és targeons, & ſur les hunes, dont en chaſcune nave y avoit trois, où eſtoyent les bannieres de Monſieur de Bourgongne, & au plus haut avoit un grand eſtendard de ſoye noir & violet, ſemée de fuſils d'or, & de grandes lettres, où eſtoit le mot de Monſieur, *Ie l'ay emprins*. La viande eſtoit dedans icelles naves, qui faiſoyent les plats. Les blaſons eſtoyent de ſoye, & tout le cordage doré de fin or. Gens-d'armes, & maronniers eſtoyent faicts & elevez parmi les

navires, & tout au plus prés du vif, qu'on pouvoit faire la ſemblance d'une carraque ou d'un grand navire.

Item ſur leſdictes tables avoit trente grans paſtez, couverts de differentes couvertures, en maniere de hauts chaſteaux elevez, tous peints d'or & d'aſur, à grandes bannieres de mondit Seigneur de Bourgongne, & ſur chaſcun chaſteau avoit les armes & le nom d'une bonne ville de mondit Seigneur, & ainſi fut monſtré trente Principautez & Seigneuries de l'heritage de mondit Seigneur le Duc, & trente villes à luy ſugettes, les non-pareilles du monde. Item, pour la pareure d'icelles tables, avoit à l'entour de chaſcune nef quatre botequins, chargez de fructuaille & eſpiceries, moult richement eſtofez. Item furent celuy jour preſentez trois entremets mouvans, dont l'un & le premier s'enſuit. Premierement entra dedans la ſalle une licorne, grande comme un cheval, toute couverte d'une couverture de ſoye, peinte aux armes d'Angleterre; & deſſus icelle licorne avoit un liepard moult bien faict auprés du vif. Celuy liepard avoit en ſa main ſeneſtre une grande banniere d'Angleterre, & à l'autre main une fleur de Marguerite moult bien faicte, & aprés qu'à ſon de trom-

pes & de clairons, ladicte licorne euſt faict ſon tour devant les tables, on l'amena devant mondit Seigneur le Duc, & là un des Maiſtres-d'hoſtel d'iceluy Seigneur à ce ordonné, prit ladicte fleur de Marguerite és mains du liepard, & ſe vint agenouiller devant mondit Seigneur, & luy dict telles parolles : *Tres-excellent, tres-haut, & tres-victorieux Prince, mon tres-redouté & ſouverain Seigneur, le fier & redouté Liepard d'Angleterre, vient viſiter la noble compaignie, & pour la conſolation de vous & de voz aliez, pays & ſubjects, vous faict preſent d'une noble Marguerite.*

Et ainſi receut mondit Seigneur ladicte fleur de Marguerite moult cordialement, & ainſi ſe retourna ladicte licorne par où elle eſtoit venue. Aſſez toſt aprés rentra parmy la ſale un grand lion tout d'or, & d'auſſi grande grandeur, que le plus grand deſtrier du monde. Celuy lion eſtoit couvert d'une grande couverte de ſoye, toute peinte aux armes de mondit Seigneur de Bourgongne, & deſſus iceluy lion eſtoit aſſiſe Madame de Beaugrand (c'eſt à ſçavoir la Naine de Madamoiſelle de Bourgongne) veſtue d'un riche drap d'or, & par deſſus un petit rochet de volet fin; & portoit pannetiere, houlette,

& tous habillemens de Bergere, & menoit derriere elle un petit levrier en laiſſe, & furent ordonnez deux nobles Chevaliers, Monſieur de Ternant, & Meſſire Triſtan de Toulongeon, pour adextrer ladicte Bergere, laquelle Bergere tenoit en ſa main une grande banniere de Bourgongne, & quand ledit lion entra parmy la ſale, il commença à ouvrir la gorge & à la reclorre, par ſi bonne façon, qu'il prononçoit ce que cy-aprés eſt eſcrit, & commença ledit lion à le chanter en chanſon, faicte à ce propos, à teneur & deſſus, qui diſoit ainſi :

Bien vienne la belle Bergere,
De qui la beauté & maniere
Nous rend ſoulas & eſperance.
Bien vienne l'eſpoir & fiance
De ceſte Seigneurie entiere.

Bien devons celle tenir chere,
Qui nous eſt grand & frontiere
Contre danger, & tant qu'il penſe.
Bien vienne.

C'eſt la ſource, c'eſt la miniere
De noſtre force grande & fiere,
C'eſt noſtre paix & aſſeurance;
Dieu louans de telle alliance,
Crions, chantons à lie chere.
Bien vienne.

En chantant ceſte chanſon, fit ledit lion

ſon tour parmy la ſalle : & quand il fut devant Madame la nouvelle Ducheſſe, ledit Maiſtre d'hoſtel (qui avoit faict le preſent de la Marguerite) s'agenouilla devant madicte Dame la Ducheſſe nouvelle, & dict les parolles qui s'enſuyvent. *Ma tres-redoutée Dame, les pays dont aujourd'huy par la grace de Dieu vous eſtes Dame, ſont moult joyeux de voſtre venuë, & en ſouvenance des nobles bergeres, qui par cy devant ont eſté paſtoures & gardes des brebis de pardeçà, & qui ſi vertueuſement s'y ſont conduites, que leſdits pays ne s'en ſçavent aſſez loüer, à ce que ſoyez mieux inſtruicte de leurs nobles mœurs & conditions, ils vous font preſent de ceſte belle bergere, habillée & embatonnée de vertueux habillemens & battons, à ce ſervans & propices, vous ſuppliant que les ayez en ſouvenance & pour recommandez.* Et en ce diſant, les deux Chevaliers prirent ladicte Bergere, & la preſenterent ſur la table, & madicte Dame la receut tres-humainement : & n'eſt pas à oublier que la houlette & pannetiere, ſervants à la Bergere, eſtoyent tous peints & nommez de vertus, & ainſi le lion recommença ſa chanſon, & retourna par où il eſtoit venu.

Le tiers & dernier entremets pour celuy

jour, fut un grand dromadaire, qui entra parmy la ſalle, faict au prés le vif, par tel artifice, qu'il ſembloit mieux le vif qu'autrement, & eſtoit enharnaché à la maniere Sarraſinoiſe, à grandes campanes dorées, moult riches, & ſur ſon dos avoit deux grans paniers, & entre iceux paniers, aſſis un homme, habillé d'eſtrange façon : & quand il entra en la ſalle, ledit dromadaire remua la teſte, & tenoit une contenance ſauvage, & celuy qui eſtoit deſſus, ouvrit les paniers, & en tiroit oyſeaux, eſtrangement peints, comme s'ils vinſſent d'Inde, & les jettoit parmy la ſalle, par deſſus les tables : & en tenant ceſte contenance, à ſons de trompettes & de clairons, fit le dromadaire ſon tour par devant les tables, & retourna par où il eſtoit venu : & plus n'en fut faict pour celuy jour, & ne firent pas aprés ſouper longues danſes, car avant que les tables fuſſent oſtées, il ſonna trois heures aprés minuict. Si fut tantoſt l'eſpouſe menée coucher, & du ſurplus du ſecret de la nuict, je le laiſſe à l'entendement des nobles parties, & revien à deviſer de l'aventure du lendemain, qui fut le Lundy, ſecond jour de la feſte.

Ce Lundy diſna Monſieur le Duc en la

grande ſalle : & avoit aſſis au-deſſus de luy Madame la Ducheſſe de Nolfolck, & de l'autre coſté Madame. Aux autres deux tables furent en l'une toutes les Dames, & en l'autre tous les Chevaliers & Seigneurs Anglois, & fut-on grandement ſervi : & au regard de Madame de Bourgongne la mere, & la nouvelle Ducheſſe, elles diſnerent en chambre : & tantoſt que le diſner fut paſſé, on ſe tira ſur les rangs, pour veoir la jouſte. Comme dict eſt deſſus, les Dames & la Seigneurie allerent ſur les rangs, pour la jouſte veoir, exceptez les deux dictes Ducheſſes, qui pour iceluy jour n'y allerent point.

Ceux qui joûterent ce jour-là contre le Bâtard de Bourgogne, Chevalier de l'Arbre d'or, furent le Seigneur de Château-Guyon, frere du Prince d'Orange, Charles de Viſan, Ecuyer & Valet de Chambre du Duc de Bourgogne, & le Seigneur de Fiennes, neveu du Comte de St. Pol. Au ſouper de ce jour on figura en entremets les quatre premiers travaux d'Hercule.....

Le 3e. jour, Meſſire Jean de Luxembourg, le Seigneur d'Arguel, fils du Prince d'Orange, Meſſire Antoine de Hallewin, noble Flamand, coururent contre le Chevalier à l'Arbre d'or.

Au ſouper de ce jour, il y eut cinq entremets, l'un de quatre ſangliers ſonnant de la trompette, le ſecond de trois chêvres & d'un bouc jouant de divers inſtruments, avec leſquels ils exécuterent un *motet;* le 3e. de quatre loups, jouant de la flûte, & le quatrieme de quatre ânes, qui chanterent le rondeau ſuivant.....

Faictes-vous l'aſne ma maitreſſe?
Cuydez-vous par voſtre rudeſſe,
Que je vous doive abandonner?
Ia pour mordre, ne pour ruer,
Ne m'aviendra que je vous laiſſe.
Pour manger chardon comme aſneſſe,
Pour porter bas, pour faix, pour preſſe,
Laiſſer ne puis de vous aimer.
Faictes-vous l'aſne?
Soyez farſante, ou mocquereſſe,
Soit laſcheté ou hardieſſe,
Ie ſuis faict pour vous honnorer.
Et donc me devez vous tuer,
Pour avoir le nom de meurdreſſe?
Faictes-vous l'aſne?

Dans le dernier entremets, on vit pluſieurs ſinges faire des tours à un mercier endormi, & enſuite danſer...

Le Mercredy, quatrieſme jour d'icelle feſte, les ſales & les chambres, tant pour le diſner comme pour le ſouper, furent richement ſer-

vies de poiſſon, tant de mer comme d'eaue douce, & ne fut celuy ſoir aucune aſſemblée faicte de dances, ne de banquets, pour le jour qui eſtoit de poiſſon. Mais celuy jour la jouſte continua ; & fit Meſſire Iehan de Chaſſa Seigneur de Monnet, un gentil Chevalier Bourgongnon, le premier preſenter le blaſon de ſes armes, pour attacher à l'arbre d'or, comme il eſtoit de couſtume : & avant que ledit Chevalier envoyaſt ſon blaſon, il avoit envoyé aux Dames unes lettres cloſes, par maniere de ſupplication : & aprés que les Dames avoyent ouy les lettres dire, & lire en leur preſence, luy donnerent licence d'entrer & venir au Pas ; auquel vint tres-nouvellement, comme vous orrez aprés la teneur de ſa lettre, qui fut telle.

Tres-excellente, tres-haute, & tres-puiſſante Princeſſe, ma tres-redoutée Dame, & vous autres Princeſſes, Dames & Damoiſelles, plaiſir vous ſoit de ſçavoir, qu'un Chevalier Eſclave, né du Royaume d'Eſclavonie, eſt preſentement arrivé en cette noble ville, en la conduite d'une Damoiſelle errant, ſous qui, & en gouvernement de laquelle il eſt mis, par le commandement & ordonnance de ſa belle Dame. Or ne veut le Noble Chevalier ſoy

preſenter devant ta Noble Seigneurie, ne pardevant la Noble, haute, & belle compaignie, juſques à ce vous ſoyez de ſon cas plainement averties. Vray eſt tres-nobles Princeſſes, que le Chevalier Eſclave a toute ſa vie ſervi & honnoré une Dame d'Eſclavonie, loyalement à ſon pouvoir, & elle de ſa grace, l'a entretenu d'eſperance & de bonne chere aſſez largement ſans toutesfoyes le vouloir jamais retenir pour ſerviteur, mais bien le nouriſſoit en eſperance de guerdon. Toutesfoyes ledit Chevalier, par maladie d'amour agravée, longuement nourrie en ſon cœur, a ſouffert l'angoiſeuſe & travaillable peine, qu'il n'eſtoit plus puiſſant de porter ne juſtrir, & par une eſperance deſeſperée, s'eſt enhardy ledict Chevalier de requerir miſericorde, grace & guerdon d'amours, ſoy tenant indigne de l'avoir, mais toutesfoyes l'avoir loyaument merité & deſſervy. Ladicte Dame continuant en ſa fierté, deſobeiſſante à Amours, & oubliant la vertu feminine de pitié, a refuſé audit Chevalier ſa requeſte, & luy a tenu un terme ſi eſtrange, qu'il a demouré hors de toute eſperance de jamais bien avoir en ce monde, & luy plein de deplaiſir & de rage s'eſt quelque temps retrait en ſa maiſon emmy les bois, roches & montaignes, où il n'a veſcu que de regrets,

ſouſpirs & larmes, par l'eſpace de neuf mois entiers : & n'eſt point à douter que ſi longuement il y fut demouré, il eſtoit à fin de ſa vie. Ladicte Dame quand elle a ouy ſon cas, a eu aucune repentance de ſon peché & ingratitude, & luy a envoyé ladicte Dame une Damoiſelle errant qui le conduit, par laquelle luy a fait dire pluſieurs belles & grandes remontrances, luy diſant que les biens d'amours doivent eſtre achetez par longs deſirs, par longs travaux, & par inextimables ſouffretes, & que quand aucuns biens en vient, plus eſt cherement achaté, plus eſt aimé, cher tenu, & gardé, & que le plus grand peché d'amours qui ſoit, ſi eſt deſeſperance. Pource a conſeillé ladicte Dame audit Chevalier, qu'il prit eſperance, pour deſeſpoir, & courage pour esbayſſement ; & a perſuadé ladicte Damoiſelle errant audit Chevalier, qu'il voyageaſt, & prit aucune queſte, pour oublier ſes melancholies, & qu'elle eſtoit contente de l'accompaigner en ſa dicte queſte un an entier, tant pour le conforter en ſon deſplaiſir, comme pour raporter à ſa Dame les nouvelles de ſon aventure. Ledit Chevalier ſe laiſſant legerement conſeiller, combien qu'il ſoit Eſclave, & d'Eſclavonie, & qu'il n'ait nulle cognoiſſance, n'habitude és marches de

pardeçà, s'eſt ſouvenu comment pluſieurs Payens, & meſmement le preux Salhadin, eſtoyent venus en France, pour loüanges & vertus acquerre, & avoyent eſté au noble Royaume de France ſi honnorablement recueillis & traictez, que leurs hoirs & ſucceſſeurs ſans la foy, portent encores honneur & reverence audit Royaume, ſur tous autres Royaumes Chreſtiens, & ſingulierement a eſté ledit Chevalier averti du triomphe, de l'honneur, & de la vertu de ceſte tres-loüable maiſon de Bourgongne, & comme les eſtrangers y ont eſté honnorablement recueillis, favoriſez & retenus, & que plus de vertueux exercices comme de faicts d'armes, de jouſtes, & de tournois, ſe faiſoient & entretenoyent continuellement en ceſte maiſon tres-vertueuſe, qu'en nulle autre dont il ſoit memoire. Ces choſes conſiderées, ledit Chevalier s'eſt retire en ceſte part, en la conduite de ladicte Damoiſelle errant, & pour ſa premiere & bonne aventure, il a trouvé la noble empriſe du Chevalier à l'Arbre d'or, & le Pas commencé : parquoy il ſupplie à vous tres-haute & tres-puiſſante Princeſſe, & à vous autres Princeſſes, Dames, & Damoiſelles, qu'il vous plaiſe de voſtre grace, impetrer licence du tres-excellent, tres-haut, & tres-victorieux Prince Monſieur le

Duc de Bourgongne & de Brabant, que ledit Chevalier Eſclave puiſſe courre à cette noble empriſe, & faire ſon devoir, & luy donner lieu & heure pour ce faire, & l'avoir pour recommandé, & autre choſe n'eſcrit ledit Chevalier, qui prie à Dieu qu'il vous doint ce que deſirez, enſemble bonne vie & longue.

Voſtre tres-humble & tres-obeiſſant ſerviteur.

LE CHEVALIER ESCLAVE.

Le Seigneur de Monnet entra dedans la lice, & faiſoit mener devant luy un ſommier, portant deux panniers, couverts d'une couverte de velours bleu, brodé à grandes lettres de fil d'or à ſa deviſe, & deſſus avoit trois perſonnages de Mores, qui joüoyent de divers inſtrumens. Aprés iceluy ſommier venoit une Damoiſelle, habillée eſtrangement, & comme une Damoiſelle errant; laquelle eſtoit montée ſur une haquenée blanche, couverte de drap d'or cramoiſy, & tenoit maniere de conduire & mener ledit Chevalier. Aprés venoit le Chevalier ſur un deſtrier, couvert de velours noir, brodé en croiſé d'orfaverie dorée par deſſus. Il avoit aprés luy quatre nobles hommes à cheval,

habillez de ſoye, les robes & les chapeaux à la façon d'Eſclavonie; & ſur leurs robes avoit eſcrit en grandes lettres d'or, LE CHEVALIER ESCLAVE: & pareillement luy-meſme eſtoit habillé ſur ſon harnois. Ils avoyent longues barbes, & portoyent en leurs mains grands javelots empennez, & ferrez d'or, tres-nouvellement. Certes ſon entrée & maniere de faire fut tres-plaiſante. En telle ordonnance fit le Chevalier Eſclave ſon tour parmy la lice, & tantoſt aprés ſe preſenta le Chevalier à l'Arbre d'or, ſon cheval couvert d'une couverte de drap d'or cramoiſi, bordée d'ermines, mais ainſi advint de leur aventure, que le Chevalier Eſclave ſe trouva mal armé de ſa veuë, & luy fut advis qu'il courroit ſans aſſeoir, & pourroit faire perdre le temps aux autres coureurs ſans grand fruit, parquoy il requit à mondit Seigneur le Baſtard qu'il s'en peuſt aller & eſtre quitte de ſon empriſe. Laquelle choſe luy fut accordée. Aprés le Chevalier Eſclave jouſta contre celuy qui deffendoit l'Arbre d'or Meſſire Iaques de Luxembourg... Le troiſieſme, qui ſe preſenta pour celuy jour, fut Meſſire Philippe de Poictiers, Seigneur de la Ferté, fils du Seigneur d'Arci. Ceſtuy Chevalier ſe fit amener ſur les rangs,

par une belle fille, qui ſe nommoit la Dame Blanche. Elle eſtoit en cheveux, moult gentement miſe en poinct, & fut veſtue de ſatin blanc, & à la verité elle eſtoit belle, & valoit bien eſtre regardée. Elle eſtoit montée ſur un cheval tout erminé de ſon poil naturellement. Ledit cheval eſtoit couvert d'un delie volet, qui ne gardoit point qu'on ne veiſt leſdictes ermines, & le cheval parmy. A dextre d'elle venoit le Chevalier ſur un cheval, couvert d'une courte couverte, en maniere de harnacheure de ſatin cramoiſi, frangé de franges d'or, & fut ladicte couverte toute chargée de groſſe campanes d'argent, à façon de campanes de vache. Il avoit deux Pages aprés luy, veſtus de cappes de ſatin violet : le cheval du premier eſtoit couvert de velours noir, a une croiſure de velours cramoiſy : & le ſecond eſtoit couvert de drap d'or bleu, & en ceſt eſtat vint le Chevalier devant les Dames : auſquelles ladicte Dame Blanche preſenta une lettre, où eſtoit eſcrit ce qui s'enſuyt.

Tres-redoutée, excellente Princeſſe,
Droit cy m'envoye, envers voſtre Nobleſſe,
Une moult noble & gracieuſe Dame ;
Et m'a requis que devers vous j'adreſſe

Le

Le Chevalier, pour croiſtre ſa proueſſe.
Lequel auſſi elle avoüe & confeſſe
Son ſerviteur, & ſeul de ce Royaume.
Nommer ſe faict, par nom, la Dame Blanche.
Or elle a eu n'agueres congnoiſſance
De ceſtuy pas (qui eſt de noble uſance)
Et du perron à l'arbre d'or tres-riche.
Dont, pour accroiſtre en gloire & en vaillance
Le Chevalier, qui là brandit ſa lance,
Son ſerviteur l'y offre d'amour franche,
Pour le ſervir en tout humble ſervice.

Le Chevalier à l'Arbre d'or ſe preſenta ſur un cheval couvert de velours noir, à grandes feuillages d'orfaverie blanche branlant. Les deux Chevaliers coururent moult durement l'un contre l'autre, & gaigna ledit Meſſire Philippe de Poictiers la verge d'or, pource qu'il rompit dix lances, & Monſieur le Baſtard n'en rompit que neuf. Le dernier qui ſe preſenta pour celuy jour, fut Meſſire de Vaudrey, un jeune Chevalier Bourgongnon. Les Nobles hommes qui l'accompaignoient, avoient mantelines de ſatin verd par devant, & de violet par derriere. Son cheval eſtoit couvert de velours, myparty de verd & de violet, ſemée ſa houſſure en brodure de coquilles d'or, & parmy de groſſes

campanes d'argent. Tantoſt ſe preſenta mondit Seigneur le Baſtard, ſur un cheval couvert de drap d'or cramoiſy, à une brodure decoupée de crezé blanc. Mondit Seigneur le Baſtard gaigna la verge d'or parce qu'il rompit plus de lances que ledit Meſſire Claude de Vaudrey: & ainſi ſe paſſa celle journée, car (comme j'ay dict cy-deſſus) on ne mangeoit point de chair, ains on mangeoit poiſſon, & à celle cauſe n'y eut nulle aſſemblée.

Le 5e jour le Chevalier à l'Arbre d'or ſe meſura avec le Comte de Pſeaulmes Allemand & Chambellan du Duc de Bourgongne, avec ſon propre frere un autre Baſtard de Bourgongne qu'on nommoit Baudoyn, & avec le Seigneur de Renty fils aiſné du Seigneur de Crouy Comte de Portien.....

Et faut revenir au banquet, qui fut tel, que vous orrez cy-aprés. Premierement furent les plats, & les ſuites, plus grands & plus ſomptueux qu'ils n'avoyent eſté à nuls des autres banquets : & ſur la table avoit quinze Paons, reveſtus de col & de teſte & de queuë, & les corps tous dorés de fin or : & parmy iceux Paons eſtoyent entremeſlés ſeize Cignes, tous d'argent : leſquels Paons & Cignes avoyent chaſcun un colier de la Toiſon, & à leurs pieds un petit blaſon

des armes de chaſcun des Chevaliers vivans de l'ordre : & ſur le dos, petites mantelines de ſoye, armoyées pareillement : & par ceſt entremets furent monſtrés les trente & un Chevaliers de la Toiſon, à ce jour vivans : & furent aſſis leſdicts Paons & Cignes, ſur les tables, chaſcun en tel degré comme ils vont à l'Egliſe en l'ordre, le jour de la ſolemnité de leur feſte.

Item par deſſus leſdictes tables avoit pluſieurs beſtes portans ſommages, comme grans Elephans, à tout Chaſteaux, Dromadaires, à tout grans paniers, Licornes, Cerfs & Biſches, chaſcun portans divers ſommages. Leſdictes beſtes furent toutes eſtofées d'or, d'argent, & d'aſur, & les harnachemens de fil d'or & de ſoye tres-richement, & eſtoyent leurs ſommages pleins & fournis de diverſes eſpiceries ; & outre plus portoyent chaſcuns les armes d'un Seigneur, ſuget de mondit Seigneur de Bourgongne, & le nom de la ville & Seigneurie, comme l'un portoit Condé en Hainaut, au nom de Nemours : Avennes en Hainaut au Seigneur de Pontievres ; Sainct Pol, & Enguyen la baſſée, au Comte de Sainct Pol, Conneſtable de France : Dumkerck & Bourbourg, au Comte de Marle : & pareillement de tous autres Seigneurs ſu-

gets de mondit Seigneur de Bourgongne, en ſes divers pays. Le banquet fut bel & riche, & fort regardé, & ſe ſerent tous les Seigneurs, Dames & Damoiſelles à table; & aprés qu'ils eurent commencé à manger, ſur le hourd où par avant on avoit monſtré quatre des travaux d'Hercules, ſonnerent les trompettes: là furent figurés les 5, 6, 7, & 8es travaux d'Hercules...

Sur ce point furent les tables levées, & commencerent les danſes, & plus ne fut faict pour celui jour.

Le Vendredy ſuyvant fut faict, & tres-riſchement ſervy le diſner es chambres & es ſalles, mais aſſez tard, pource que pluſieurs jeuſnoyent pour le Vendredy, & meſmement les Anglois, qui en ont fort la couſtume; & vindrent ſur les rangs pour la jouſte veoir, & pource que Monſieur d'Eſcalles devoit celuy jour courir, Monſieur le Baſtard de Bourgongne (qui gardoit le pas) conſidérant qu'ils eſtoient freres d'armes, & qu'ils avoient combatu en lices l'un contre l'autre, ne vouloit point courre à l'encontre de lui, mais fit mettre Monſieur Adolf de Cleves en ſa place, pour garder le pas pour celle fois.

Pour les cauſes que j'ai devant dictes, ſe preſenta Monſieur Adolf de Cleves, Sei-

gneur de Ravaſtain, à l'encontre du Chevalier Anglois. Le Chevalier Anglois rompit onze lances ; mais il perdit la verge d'or, pource que mondit Seigneur de Ravaſtain en rompit dix-ſept franchement rompues : & n'eſt pas à oublier le meſchef, qui advint à celle heure & jouſte, car mondit Seigneur le Baſtard de Bourgongne euſt un grand coup de pied de cheval au deſſus du genouil, dont il fut tres-grievement bleſſé, & en tres-grand danger, s'il n'eut eſté bien ſecouru par bons Chirurgiens, & par ceſt empeſchement ne peut fournir ſon entrepriſe ; mais tout bleſſé qu'il eſtoit, fit maintenir & garder le Pas à ſes deſpens de houſſures, & de toutes autres choſes, comme il avoit commencé, & ne courut homme, pour la garde dudit pas, ne mondit Seigneur de Ravaſtain ny autre, qu'il ne courut és couvertes & pareures à la deſpence de mondit Seigneur le Baſtard, qui fut grande & couſtable choſe, comme chaſcun peut legerement veoir. Mais a tant ſe tait le compte de ceſte matiere, & revient à la fourniture du Pas, & comment il fut entreſuyvy. Le ſecond qui ſe preſenta pour celui jour, fut Monſieur le Comte de Rouſſi, fils de Monſieur le Comte de Sainct Pol, Conneſtable de France. Il avoit devant luy trom-

pettes & clairons à grande foiſon, & Officiers d'armes, qui l'accompaignoyent, & celuy qui venoit droit devant luy, étoit un petit Nain de Conſtanſtinople, ſerviteur du Roi d'Angleterre, que Madame de Bourgongne avoit amené avecques elle, pour veoir la feſte. Ceſtuy Nain eſtoit monté ſur un petit cheval, & veſtu d'une robe de velours noir, a une bande blanche, & portoit en ſa main dextre un papier, en maniere de requeſte, & en ſon bras, attaché à laſſet, une clef, qui ſervoit au miſtere qui s'enſuyt. Aprés venoit un grand Chaſteau richement paré & eſtofé. Iceluy Chaſteau étoit faict à quatre tours & à quatre pans de murailles, & à une grand' porte, qui ſe pouvoit fermer & ouvrir, & là dedans eſtoit Monſieur de Rouſſy ſur ſon cheval, armé de toutes armes.

Quant le chaſtel fut au-devant des Dames, ſe partit le Nain, & alla devers les Dames preſenter ſa requeſte, qui diſoit ainſi. *Excellentes, hautes & nobles Princeſſes, Dames & Damoiſelles, le Chevalier, priſonnier de ſa Dame, vous faict tres-humblement reverence. Son cas eſt tel, que danger tient la clef de ceſte priſon, & l'a mis és mains de petit eſpoir, ſon ſerviteur, & n'en ſera jamais tiré, ne delivré, ſi ce n'eſt par la bonté & pitié de vous. Par-*

quoy ſupplie ledit Chevalier priſonnier à vous tres-excellentes, tres-hautes, & tres-puiſſantes Princeſſes, Dames & Damoiſelles, qu'il vous plaiſe, de voſtre grace, aſſembler voſtre tres-noble, tres-vertueux college feminin (car entre pluſieurs s'en pourra trouver la voix d'une, & telle, que danger ne voudroit, ne pourroit luy faire refus de la delivrance du Chevalier) à celle fin qu'il ſoit commandé à petit eſpoir, qui le meine, qu'il le deferme & delivre de ceſte priſon tant douloureuſe, car autrement (s'il n'eſtoit à ſon délivre) il ne pourroit courre à celuy noble Pas, n'achever, ne fournir l'aventure de l'Arbre d'or. Ce qu'il deſire de tout ſon cœur, & de demourer tres-humble ſerviteur de vous, & de toutes nobles Dames.

Aprés la requeſte ouye par les Dames, le congé fut donné de depriſonner le Chevalier, & vint le Nain à tout ſa clef, & en ouvrit la porte, & ſaillit ledit Chevalier dehors, armé de toutes armes, ſon cheval couvert de ſatin blanc, brodé de grandes lettres d'or à ſa deviſe, & ſon eſcu eſtoit de meſme, & en tel eſtat & ordonnance vint prendre le bout de la lice. A l'encontre de luy ſe preſenta Charles de Viſan, gardant l'Arbre d'or pour celuy jour, en l'abſence de Monſieur le Baſtard.

Le troiſieme qui ſe preſenta pour celuy jour fut Roskin de Rochefay, premier Eſcuyer d'Eſcuyerie de Monſieur le Duc de Bourgongne. A l'encontre de luy ſe preſenta ledit Charles Viſan, garde du Pas. Ainſi ſe partit la jouſte pour celuy jour, ſans autre feſte n'aſſemblée : pource que la pluſpart des gens jeuſnoient, & eſtoit jour de poiſſon, qui ne ſont point jours propres pour banquets ne feſtimens.

Le Samedy, ſeptieſme jour d'icelle feſte, ſe fit le diſner, comme celuy de devant, & vindrent les Dames ſur les rangs, pour veoir la jouſte, & là furent plantez deux blaſons a une fois ; c'eſt à ſçavoir celuy de Meſſire Iehan de Ligne, & celuy de Meſſire Iaques de Harchies, deux Chevaliers de Hainaut, tous deux Chambellans de Monſeigneur le Duc. Les deux Chevaliers entrerent en la lice à une fois, par le congé des Iuges. Courut ledit Meſſire Iehan de Ligne premier. A l'encontre de luy ſe preſenta Meſſire Philippe de Poictiers, qui garda le pas pour celuy jour.

Philippe de Poictiers garde du pas de l'arbre d'or joûta enſuite contre Meſſire Iacques de Harchies, & ſucceſſivement contre Philippe de Crevecœur Seigneur Deſcordes, Meſſire

Iean d'Ondeville frere de la Reine d'Angleterre, & le Seigneur de Ternant.....

Le Dimanche, huictieſme jour d'icelle feſte, fut le diſner par les chambres & par les ſalles, grand & plantureux, & tousjours de plus en plus, & aprés diſner on alla ſur les rangs pour voir le pas & la jouſte, qui ſe continua en grandes pompes, dont le premier qui ſe preſenta pour iceluy jour, fut un Eſcuyer de noble maiſon, nommé Pierre de Bourbon, Seigneur de Carenci, couſin germain du Comte de Vendoſme. Il envoya preſenter ſon blaſon (qui eſtoit armoyé des armes de Bourbon, a petite difference, car il en portoit le nom & les armes) & tantoſt ſe preſenta ledit Seigneur de Carenci. A l'encontre de luy ſe preſenta ledit de Poictiers. Le ſecond qui ſe preſenta pour iceluy jour, fut le Seigneur de Contay, un Chevalier de Picardie Chambellan de Monſieur de Bourgongne: preſtement ſe preſenta à l'encontre de luy ledit Meſſire Philippe de Poictiers ſur un cheval couvert de drap d'or, a une croix de Sainct Andrieu de damas blanc, & bordé de meſme: & advint que leſdits Chevaliers ne coururent gueres l'un contre l'autre, car ledit Seigneur de Contay bleſſa d'une atteinte ledit de Poictiers, tellement qu'il le convint

deſarmer. Et en enſuyvant l'ordonnance du Pas, fut l'horologe couché, affin que le ſablon ne couruſt a perte, & ne ſçavoit-on comment faire, car le jour s'en aloit, & ledit de Contay n'avoit point achevé ſon temps, & ne pouvoit eſtre un autre armé pour la garde du Pas, qu'il ne fut bien tard. Si fut aviſé par les Iuges, que le Marquis de Ferrare (qui eſtoit à l'entrée de la lice, & avoit ſon tour de courir aprés ledit de Contay) fourniroit, comme Garde du Pas, le demourant des courſes audit de Contay, par tel convenant, que les courſes achevées, ledit de Contay fourniroit audit Marquis, comme garde du Pas, l'empriſe dudit Marquis, & ainſi fut faict. Le Marquis de Ferrare entra dedans les lices, il fit ſon tour parmy les rangs, & fut telle ſon avanture que ſon cheval ne vouloit aller, ne joindre à la lice, combien que par pluſieurs fois il ſe miſt en ſon devoir, & par ce convint que les deux Chevaliers ſe departiſſent ſans faire rien pour celle empriſe, qui à ramentevoir face. Le dernier qui ſe preſenta pour celuy jour, fut un Chevalier Anglois, nommé Meſſire Claude Waure, & courut à l'encontre dudit Seigneur de Contay; mais ſon adventure fut telle, qu'il ne rompit qu'une lance, qu'il ne fuſt

deſarmé : & ne ſe fit autre choſe à la jouſte pour celuy jour, ains s'en partit-on des rangs & vint-on au banquet : qui fuſt tel que cy aprés enſuit. Celuy Dimanche fut le banquet moult bien fourni de grands plats, & de grandes ſuites, mais ſur les tables n'y eut aucun entremets ; & quand on fut aſſis, ſur le hourd où ſe monſtroyent les travaux d'Hercules, fut la courtine retirée ; & on executa en entremets les quatre derniers travaux d'Hercule.

Et pour celuy jour n'y euſt autre choſe, qui a ramentevoir face, fors que les tables furent oſtées, & aprés commencerent les danſes.

Le Lundi, neufieſme jour de ceſte feſte, fut le diſner richement & ſolemnelement faict comme devant : & tantoſt aprés l'on ſe tira ſur les rangs, pour veoir clorre le Pas, tant de la jouſte, que du tournoy : & combien que Monſieur le Baſtard de Bourgongne, entreprenneur en ceſte partie, & garde de l'Arbre d'or, euſt eſté bleſſé (comme dict eſt deſſus) tellement que lors, ne grand temps aprés, ne ſe pouvoit ſouſtenir ſur ſa jambe, toutesfois il ſe fit porter en une littiere couverte de drap d'or cramoiſy, & les chevaux qui portoyent la littiere, eſtoyent harnachez de meſme, a gros boulons d'argent dorez. Il eſtoit dedans ſa littiere veſtu d'une moult

riche robe d'orfaverie. Ses Archers marchoyent au tour de ſa littiere, & ſes Chevaliers & Gentils-hommes autour de luy, & certes il entra dedans la lice, ſelon le cas, ſi pompeuſement, & par ſi bel ordre, qu'il ne ſembloit pas eſtre un Baſtard de Bourgongne, mais heritier d'une des plus grandes Seigneuries du monde. En ceſte ordonnance ſe fit amener juſques à un hourd, qu'il avoit faict faire à ce propos, au bout de la lice: ſur lequel hourd eſtoit ſa littiere poſée, & fut ſoudainement cloſe, & baillée, tellement qu'il fut hors du danger de toute preſſe de chevaux.

Tantoſt aprés arriva le Roy-d'armes de la Toiſon d'or, accompaigné de deux Chevaliers de l'ordre: c'eſt à ſçavoir de Monſieur de Crequi, & de Monſieur de la Gruthuſe. Ledit Toiſon d'or avoit ſa cotte d'armes veſtue, & portoit en ſa main dextre le blaſon des armes de Monſieur le Duc de Bourgongne: lequel blaſon fut attaché à l'Arbre d'or, au deſſus de tous les autres. Ne demoura gueres aprés, que mondit Seigneur le Duc arriva ſur les rangs. Il avoit devant luy force Trompettes, & Heraux, & grand nombre de Chevaliers, & Nobles hommes de grand maiſon, tous veſtus de paletots d'orfaverie, harnaché chaſcun à ſa plaiſance tres-riche-

ment. Il eſtoit armé de toutes armes, le heaume en la teſte, au col (lequel eſcu eſtoit tout couvert de florins de Rin branlans) & ſeoit ſur un cheval, couvert de velours cramoiſy, brodé d'orfaverie, à maniere de Fuſils. Il avoit aprés luy neuf Pages, ſur neuf chevaux couverts : le premier de velours cendré, la couverte toute batue de grans fueilages d'or élevé, moult riche. La ſeconde fut de drap d'or noir, la tierce de drap d'or cramoiſy, la quatrieme de drap d'or violet, la cinquieſme, toute couverte d'orfaverie d'or moult riche, la ſixieſme d'un drap d'or vermeil, toute chargée de fuſils d'or, avecques cailloux & eſtincelles de feu elevez moult riche, la ſeptieſme fut d'orfaverie blanche, la huictieſme fut d'orfaverie dorée, & la neuvieſme d'orfaverie meſlée blanche, & dorée.

Aprés iceux neuf Pages venoit un Pallefrenier, monté ſur un cheval couvert develours, brodé des lettres de mondit Seigneur, & menoit un cheval en main, chargé d'orfaverie d'or branlant moult riche. Les Pages, & le varlet avoyent pourpoints de velours noir, & deſſus mantelines de velours toutes couvertes d'orfaverie à fuſils, & avoyent ſur leurs teſtes carmignoles de velours bleu, avecques plumes d'Auſtruches blanches. En tel eſtat

fit mondit Seigneur de Bourgongne ſon tour en la lice, en la conduitte du Geant, & du Nain: & quand il eut pris ſon rang, les trompettes, qui eſtoyent ſur la porte du Chevalier à l'Arbre d'or commencerent à ſonner, & tantoſt ſaillit hors de ladicte porte un grand pavillon de drap de damas blanc, & violet: & à ce que j'entendy, ainſi que le Chevalier à l'Arbre d'or avoit ouvert ſon pas par un pavillon jaune, ainſi pareillement vouloit qu'il fut clos par un autre pavillon. Aprés ceſtuy pavillon marchoyent les Pages de mondict Seigneur le Baſtard, veſtuz d'orfaverie, ſur chevaux couverts de pluſieurs riches houſſeures, en quoy il avoit couru en iceluy Pas, & aprés pluſieurs Gentils-hommes, couverts de meſme: & à la verité, il avoit beau couvrir chevaux, car à celle heure il avoit deſployé vingt-quatre, que couvertures, que harnois d'orfaverie, & de campanes.

Quand le pavillon eut fait ſon tour autour des lices, on ouvrit le pavillon, & là fut veu Monſieur Adolf de Cleves Seigneur de Ravaſtain, qui pour celle fois garda le Pas contre Monſieur de Bourgongne; ſon cheval fut couvert de la vingt quatrieme couverte d'orfaverie, a grandes lettres a la deviſe de Monſieur le Baſtard, entrepreneur. Il avoit

l'eſcu verd, tel qu'il avoit eſté porté à la garde du Pas: & quand ils eurent les lances ſur les cuiſſes, le Nain laiſſa courre le ſablon, & ſonna ſa trompe: & à preſent commencerent les Chevaliers à courre; & pour abreger, celle demie heure fut durement bien couruë & atteinte par leſditz deux Princes, & y eut pluſieurs dures atteintes & lances rompues, qui ne ſont point miſes en compte, pource que l'on garda tousjours le droict de la meſure, telle qu'elle devoit eſtre, mais pour lances deuëment & franchement rompues, Monſieur de Bourgongne rompit huict lances, & Monſieur de Ravaſtain en rompit onze parquoy il gaigna la verge d'or. Les courſes faictes, ilz toucherent enſemble, & en ce poinct fut le Pas, pour la jouſte achevé; & à tant ſe fit Monſieur de Bourgongne deheaumer. Monſieur de Bourgongne ſa jouſte achevée, ſe deheauma: & tandis les Roys d'armes & Heraux ſe tirerent devers les Iuges, pour ſçavoir à qui le prix devoit eſtre donné: leſquels Iuges les renvoyerent aux Dames, pour en ordonner à leur bon plaiſir, mais les Dames les renvoyerent aux Iuges, & s'en rapporterent à l'ordonnance des Chapitres. Si fut regardé par les livres, & eſcriptures des Roys d'armes & Heraux,

qui plus avoit rompu de lances en la demie heure, & fut trouvé que ç'avoit eſté Monſieur d'Arguel, lequel avoit rompu treize lances.

Si fut par Arbre d'or, accompaigné d'autres Officiers-d'armes, a grand bruit, & a ſon de trompettes & de clairons, amené le prix ſur les rangs pour le delivrer. Lequel prix eſtoit un deſtrier couvert de ſatin noir figuré, & par les figures eſtoit brodée d'orfaverie blanche, houſſée & branlant: & deſſus le deſtrier avoit deux panniers, eſquels eſtoit le harnois de jouſte, tout complet, de mondit Seigneur le Baſtard, & à la verité ledit harnois eſtoit l'un des beaux harnois de jouſte, qu'on peut veoir, & ainſi ledit Arbre d'or mena ſon prix autour de la lice, & puis vint trouver mondit Seigneur d'Arguel, & luy preſenta le prix de par les Dames, & de par les Iuges, pour avoir le plus rompu de lances à ce noble Pas, & ainſi fut le prix preſenté, & le Pas achevé, quand à la jouſte. Incontinent aprés, les manouvriers à ce ordonnez, abatirent la toile, & la loge des Iuges, & firent la place la plus unie qu'on peut faire, & tantoſt furent envoyez les vingt cinq blaſons des Chevaliers, & Nobles hommes, qui devoyent fournir le

tournoy

tournoy à l'encontre du Chevalier à l'Arbre d'or, & ſes compaignons, & furent mis & attachez à l'Arbre d'or ſemblablement comme les autres. Toutes choſes achevées, arriverent leſdicts vingt-cinq Nobles hommes, dont Meſſire Charles de Chalon, Comte de Ioingny, couſin germain de Monſieur le Prince d'Orange eſtoit le Chef.

Il avoit ſon cheval richement couvert de velours, & brodures à ſa deviſe, & aprés luy un Page, chevauchant un cheval, couvert de velours, myparty de bleu & de violet, tout chargé de groſſes campanes blanches & dorées. Et aprés luy venoyent les autres : c'eſt à ſçavoir (a) Meſſire Philippe de Commines, Dom Petre, Meſſire Iaques d'Emeries, Monſieur de Mouſures, Meſſire Anthoine de Trappeſonde, Meſſire Hugues de Torcy, Monſieur de Lens, Dru de Humieres, Robinet de Mannevile, Hervé Garlot, Hieroſme

(a) Afin que le Lecteur ne tombe en doute pour veoir icy entre les Seigneurs de la Cour de Bourgongne Meſſire Philippe de Commines Seigneur de Ruyſſchure en Flandres, lequel abandonnant le parti du Duc ſon ſouverain Seigneur, revolta du coſté du Roy Louis xj. Si faut entendre que ladicte revolte ſe fit auprime en l'an 1472, qui eſtoit quatre ans aprés la date de la matiere de ce texte.

de Cambray, Anthoine Baſtard d'Auxi, George Baſtard d'Auxi, Iehan Haufort, l'un des fils Talebot, le fils Meſſire Iehan Auvart, tous trois Anglois, Charles d'Haplaincourt, Pietre Metenay, Pierre de Salins, Iehan le Tourneur, Frederic le Palatin, Anthoine Duſy & Anthoine Doiſelet, tous richement couverts, où harnachez, les uns de ſoye, les autres de brodure ou d'orfaverie. Ils eſtoyent armez, & emplumez comme en tel cas appartient : & portoit chaſcun d'eux une eſpée rabatue en ſa main, leſquelles eſpées furent preſentées aux Iuges, pour ſçavoir ſi elles eſtoyent rabatues & coupées en pointe, comme il appartenoit.

Aprés la preſentation du Comte de Ioigny, & de ſes compaignons ſuſnommez, fut la porte de l'arbre d'or ouverte, à grans ſons de trompettes & clairons, & de là ſaillirent les Princes, Chevaliers, & Nobles hommes, qui avoyent jouſté à l'encontre du Chevalier à l'Arbre d'or, & couru à iceluy Pas, & dont les noms ſont enregiſtrez cy-deſſus, en la forme de leur venue. Leſquels Princes, Chevaliers & Nobles hommes, accompaignoyent le Chevalier à l'Arbre d'or, & en lieu de luy, celuy qu'il avoit commis en ſa

place : & furent tous leurs chevaux couverts à la pareure dudit Chevalier, & ſemblable de luy, qui eſtoyent toutes couvertes de velours violet, brodées à l'Arbre d'or, & par ceſte derniere couverte du Chevalier à l'Arbre d'or, trouverez en ſon Pas avoir deployé vingt-cinq couvertes & pareures, dont celle derniere fut de moindre prix. Ainſi partirent les deſſuſdicts de la porte à l'Arbre d'or, & ſe mirent en bataille au long de la lice, ſelon qu'ilz venoyent, & le dernier qui entra, fut Monſieur de Bourgongne, habillé comme les autres, & aprés qu'il eut veu la forme de ſa bataille, il reprit ſon rang & ſa place, & furent leurs eſpées envoyées preſenter, commes les autres aux Iuges, qui aprés les leur renvoyerent, & à chaſcun une lance, garnie comme il appartenoit : & quand ilz eurent tous leurs lances ſur les cuiſſes, il eſt à croire que la place eſtoit richement parée de cinquante perſonnages, tels & ainſi armez & montez comme ilz eſtoyent : & incontinent que la trompette eut ſonné, coucherent leurs lances d'une part & d'autre, & à celle rencontre eut mainte atteinte de lances, & maintes rompues, & pluſieurs chevaux portez par terre, & de tels y eut affolez, & bleſſez pour à tousjours.

Aprés la courſe des lances paſſée, ils mirent les mains aux eſpées, & commençà le tournoy d'une part & d'autre, lequel tournoy fut feru & batu ſi longuement & par telle vigueur, qu'on ne les pouvoit departir, & convint que mondict Seigneur de Bourgongne (qui iceluy jour avoit tournoyé & jouſté, & qui à la verité s'eſtoit grandement porté à toutes les deux fois) ſe deſarmaſt de la teſte, pour eſtre cognu, & vint l'eſpée au poing, pour departir la meſlée (qui recommençoit puis de l'un des bouts, puis de de l'autre) & à les departir n'eſpargna ne couſin, n'Anglois, ne Bourgongnon, qu'il ne les fit par maitreſſe departir, & ledit tournoy rompu, ſe mirent en bataille, les uns devant les autres: & par requeſte combatirent par pluſieurs fois un à un, deux à deux, trois à trois, mais toutesfois mondit Seigneur tousjours les departoit, & ainſi fut ce Pas achevé, tant de la jouſte, comme du tournoy, & à tant reconduirent mondict Seigneur en ſon hoſtel, qui chevaucha le dernier d'eux tous, & alors le ſuyvit ſa pareure qui fut telle; qu'il avoit dix Pages aprés luy, ſes dix chevaux couverts de velours cramoiſy, tous pareils, & un cheval, qu'on menoit en main, tout de meſme, & toutes les couver-

tures chargées de campanes d'or à moult grand nombre. Le cheval que chevauchoit le varlet qui menoit le deſtrier en main, eſtoit couvert de velours & de brodure d'autre ſorte.

Les Pages eſtoyent veſtuz de velours cramoiſy, chacun ayant une grande eſcharpe d'or au col, & à la verité, celle pompe fut moult grande & riche, car il y avoit es campanes, & es eſcharpes, huit cens marcs d'or; & ainſi avoit eu mondit Seigneur pour iceluy jour, tant à la jouſte, comme au tournoy, vingt-cinq couvertes, & en eſtat deſſuſdict s'en alla en ſon hoſtel, & ſe retrayt chacun pour revenir au ſouper, qui fut tel qu'il s'enſuit. Celuy meſme jour de Lundi fut le dernier banquet d'icelle feſte, lequel fut en croiſſant, & en multipliant de plus en plus, tant de mets que de ſuittes. Sur les tables avoit trente plats, leſquels plats furent faits à maniere de jardins, dont le pied deſdits jardins, eſtoit faict de breſil maſſonné d'argent, & la haye du jardin eſtoit toute d'or. Au milieu d'icelle cloſture avoit un grand Arbre d'or, & à l'encontre d'iceluy arbre eſtoit la viande. Les arbres furent de divers fruits, de diverſes feuilles, & de diverſes fleurs. L'un fut un oranger, l'autre

un pommier, & par conſequent de toutes autres ſortes, dont les fruicts, & feüilles, & fleurs, furent ſi proprement faitz, qu'ilz ſembloyent proprement arbres, & propres fruits, & les faiſoit tres-beau voir.

Autour de chacun arbre avoit un rollet, où eſtoit eſcrit le nom d'une Abbaye, & ainſi furent monſtrées trente Abbayes, ſugettes de Monſieur de Bourgongne, dont l'une fut Clugny, & l'autre Ciſteaux, chacune mere & chef de leur ordre en Chreſtienté. Item parmy la table, & autour d'iceux arbres avoit pluſieurs perſonnages, tant hommes que femmes, eſtofez d'or, d'aſur & de ſoye, qui tenoyent diverſes contenances. Les uns tenoyent maniere de getter batons contre les arbres, & les autres avoyent de grandes perches, pour abatre des fruicts. Aucunes femmes tenoyent leurs chapeaux, pour recueillir les fruitz, & autres tendoyent les mains par bonne contenance. Item avoit pareillement parmy les tables autres perſonnages d'hommes & de femmes, richement etoffez, dont il y avoit les aucuns, deux à deux portans une civiere : autres portans cretins & paniers ſur leurs teſtes : autres portans paniers en leurs mains : autres portans la hotte, & autres portans panniers à merciers, en

leur col, & furent iceux panniers & portages chargez d'eſpices, d'oranges, & autres fruits & d'iceux perſonnages eſtoyent les tables tres-richement parées. Item & ſur leſdictes tables avoient trente paſtez, dont ſur chacun avoit un chapeau de vigne, plein de feuilles & de grappes, blanches & vermeilles, ſi bien faictes, que ce ſembloit proprement raiſin. Item & au plus beau de ladicte table, & à l'endroict de Monſieur, avoit un riche edifice, fait des mains de Maiſtre Stakin, Chanoine de Sainct Pierre de Lille. Ceſtuy edifice eſtoit haut & ſomptueux, & moult ſoubtivement fait, car il y avoit un petit palais, & un haut mirouër, où l'on voyoit perſonnages incognuz. Il y avoit perſonnages & moriſques mouvans, moult bien & ſoubtivement faits, roches, arbres, feuilles & fleurs & devant iceluy Palais avoit une fontaine, qui ſourdoit du doigt d'un petit Sainct Iehan.

Celle fontaine rendoit eauë roſe, moult ſoubtivement contremont, & ſembloit que celle fontaine arroſaſt les arbres, & jardins d'iceluy banquet, & certes la fontaine fut moult bien & ſoubtivement faicte, & aprés que la Seigneurie eut regardé les tables, & ordonnances bien au long, chaſcun s'alla ſeoir, qui mieux mieux. Aſſez toſt aprés

entra parmy la ſalle deux Geans de merveilleuſe grandeur, richement & eſtrangement habillez en armes, & eſtoyent embattonez de merveilleux battons, & aprés eux venoit en leur conduite, une baleine, la plus grande & la plus groſſe, qui fut jamais veuë par nuls entremets & preſens, en un perſonnage. Ceſte baleine avoit bien ſoixante pieds de long, & de hauteur ſi grande, que deux hommes à cheval ne ſe fuſſent point veus l'un l'autre aux coſtez d'elle, ſes deux yeux eſtoyent des deux plus grans mirouërs, que l'on avoit ſceu trouver.

Elle mouvoit les aellerons, le corps, & la queuë, par ſi bonne façon, que ce ſembloit choſe vive : & en celle ordonnance marcha parmy la ſalle, au ſon des trompettes & de clairons, juſques à tant qu'elle eut faict un tour parmy la ſalle, & qu'elle fut retournée devant la table où mangeoit Monſeigneur, & la plus grande Seigneurie, & preſtement ouvrit ladicte baleine la gorge (qui eſtoit moult grande) & tantoſt en ſaillit deux Syrenes, ayans pignes, & mirouërs en leurs mains, qui commencerent une chanſon eſtrange emmy la place, & au ſon de celle chanſon, ſaillirent l'un aprés l'autre en maniere de moriſque, juſques au nombre de

douze Chevaliers de mer, ayans en l'une des mains talloches, & en l'autre battons deffenſables, & tantoſt aprés commença un tabourin à jouer dedans le ventre de la baleine, & à tant ceſſerent les Sirenes de chanter : & commencerent à danſer avecques les Chevaliers de mer : mais entre eux ſe meut une amoureuſe jalouſie, tellement que le debat & tournoy commença entre les Chevaliers, qui dura aſſez longuement ; mais les Geans, à tous leurs grans battons, les vinrent departir, & les rechaſſerent dedans le ventre de la baleine, & pareillement les Sirenes, & puis recloyt la baleine la gorge, & en la conduite des deux Geans reprit ſon chemin, pour s'en retourner par où elle eſtoit venuë, & certes ce fut un moult bel entremets, car il y avoit dedans plus de quarante perſonnes.

Sur ce poinct furent les tables levées, & commencerent les danſes, & tantoſt aprés (pource qu'il eſtoit tard) les Roys d'armes, & les Heraux ſe mirent en la queſte, pour ſçavoir à qui ce prix ſeroit donné. A quoy il y eut de grandes differences, car le chaplis des eſpées avoit eſté grand, & bien combatu, & s'y eſtoyent tant de grans & bons perſonnages ſi bien monſtrez, qu'à la verité

on ne ſçavoit à qui donner le prix. Les Dames toutes d'un accord diſoyent que Monſieur de Bourgongne le devoit avoir, pource qu'il s'eſtoit moult bien eſprouvé à celuy tournoy, & conſideroyent en oultre, qu'il avoit ce jour tres-rudement jouſté, parquoy mis enſemble le tournoy & la jouſte, leur avis eſtoit tel que dict eſt; mais mondit Seigneur ne le voulut accepter, & pour finale concluſion, fut aviſé que Meſſire Iehan d'Ondevile, frere de la Royne d'Angleterre, auroit le prix, & fut fait pour trois raiſons. La premiere, pource qu'il eſtoit eſtranger, & qu'aux eſtrangers en toutes nobles maiſons, doit-on faire l'honneur. Le ſeconde, pource qu'il eſtoit bel & jeune Chevalier, & aux jeunes gens doit-on donner courage de perſeverer en bien faire: & la tierce raiſon, pource que, tant à la jouſte qu'au tournoy, il s'eſtoit bien & honnorablement aquité. Si luy fut preſenté le prix par une des Dames de pardeça, & par une autre d'Angleterre, des plus grandes, & des meilleures maiſons, comme il eſt de couſtume en tel cas. Monſieur d'Arguel (qui avoit eu le prix de la jouſte) vint requerir à Monſieur, qu'il peuſt faire crier une jouſte au lendemain, & s'accompaigna de pluſieurs Nobles hommes, apris au meſtier. Laquelle jouſte fut

merveilleuſement bien jouſtée, & de bon bois, & gaigna mondict Seigneur d'Arguel le prix de ceux de dedans, & un jeune Eſcuyer, nommé Billecocq, eut le prix de ceux de dehors : & pource que c'eſt choſe de jouſter à la foulle, je n'en fay autre relation.

Le Mardy, dixieſme & dernier jour de celle feſte, fut la grande ſalle parée en tel eſtat comme le premier jour des nopces, excepté du grand buffet, qui eſtoit au milieu de la ſalle. Les trois grandes tables y furent dreſſées & couvertes, & fut aſſis mondict Seigneur de Bourgongne au milieu de la haute table, & à ſa main dextre eſtoit aſſis Monſieur le Legat, & puis l'Eveſque de Verdun, & Monſieur l'Eveſque de Mets. A la main ſeneſtre eſtoit Monſieur de Ravaſtain, & aprés luy Monſieur d'Eſcalles. La table de la dextre main eſtoit toute pleine de Barons, Chevaliers & Nobles hommes Anglois, & celle du ſeneſtre coſté pareillement de gens de l'hoſtel de Monſieur. Au milieu d'icelle ſalle avoit trois tables dreſſées, miſes du long. En la premiere eſtoyent aſſis Huiſſiers & Sergeans d'armes, en l'autre Roys d'armes & Heraux: & en la tierce, Trompettes & Meneſtriers, & au regard du ſervice, il fut grand & ſolemnel, & de plus en plus en multiplication

de plats & de viandes : & ſur la fin du diſner ſe leverent Roys d'armes & Heraux, & veſtirent leurs cottes d'armes, & puis prirent deux Roys-d'armes un batton, & le mirent ſur leurs eſpaules, & ſur iceluy batton portoyent les deux Roys d'armes un grand ſac plein d'argent, & vindrent crier, devant la perſonne de Monſieur le Duc, *Largeſſe*, comme il eſt de couſtume, & pareillement és deux bouts de la table : & puis s'en allerent parmy la ſalle, & trompettes, & clairons ſonnerent, tellement que tout retentiſſoit. Aprés les tables levées, & graces dictes, tandis qu'on alla querir les eſpices, vindrent les Officiers de ſa maiſon devant luy, & là publiquement il changea les noms de pluſieurs, & fit de Heraux, Roys d'armes, & Mareſchaux, & de Pourſuyvans, Heraux : & de nouveaux Pourſuyvans baptiſa-il, comme il eſt de couſtume, & ainſi ſe paſſa la ſolemnité & triomphe d'icelle feſte : car le lendemain, pour une affaire qui ſurvint à mondit Seigneur au pays de Holande, il ſe tira en celle part, & prit congé de la Ducheſſe de Nolfolck, & des autres Seigneurs & Dames d'Angleterre, & leur donna dons, chaſcun ſelon ſa qualité, & aux Nobles hommes, & aux Dames. Et à tant ſe taiſt le compte de ceſte

noble feſte, & ne ſçay pour le preſent choſe digne de vous eſcrire, fors que je ſuis le voſtre.

CHAPITRE III.

Comment le Duc Charles de Bourgongne, ayant couru par Vermandois, aſſiegea Beauvais : & comment le Roy fut contraint de l'accompaigner en armes contre les Liegeois, paravant ſes aliez.

Le Duc de Bourgongne, qui avoit faict douze cens lances, ordonna ſes Capitaines, & ſe mit aux champs, & vint devant Roye, & devant Neelle, où eſtoit Loïſet de Balignen, & autres Capitaines François, & au regard de Roye, ledit Loïſet & ſes compaignons s'en partirent par traitté. De Neelle le Duc la prit legerement, & fit grand diſcipline de François, & ainſi fut ce quartier achevé, & tourna le Duc de Bourgongne ſon armée ſur Beauvais, & par un matin vint aſſieger icelle ville, mais les François furent diligens, & ſe bouterent audit Beauvais, à l'autre coſté de la riviere, bien huit cens

(a) Cecy fut en l'an 1472, ſelon Commines, Meyer & autres, & entendez que durant ceſte guerre, Phillippe de Commines fit ſa revolte.

hommes d'armes, & bon nombre de francs archers, & le Duc de Bourgongne par un matin aſſaillit Beauvais, mais il n'y gagna rien, ains y perdit beaucoup de ſes gens, & là mourut un Chevalier Bourgongnon (que l'on nommoit le Seigneur d'Eſpiry) dont ce fut dommage, car il eſtoit moult vaillant Chevalier. Au lendemain de l'aſſaut les François firent une empriſe, & vindrent ſur un poinct du jour, donner en l'oſt du Duc de Bourgongne, & là fut tué Meſſire Iaques Dorſan, Maiſtre de l'artillerie, & pluſieurs Bourgongnons & Picars pris & tuez, avant que les compaignies fuſſent raſſemblées, & ainſi les François s'en retournerent à Beauvais, & le Duc de Bourgongne fit garder ſon camp, plus prés qu'il n'avoit faict paravant : & voyant que l'on ne profiteroit rien devant Beauvais (9), le Duc de Bourgongne manda les trois cens lances, qui eſtoyent à Abbevile, & y mit Meſſire Baudoin de Launoy, & ſa compaignie, lequel gaigna Sainct Vallery, mais il ne la tint pas longuement, & fut conſeillé d'abandonner ſa priſe, & le Duc de Bourgongne marcha en pays, & entra en Normandie, & gaigna le Neufchaſtel, & toutes les petites villes qui ſont deça Rouen, où le Conneſtable de

France s'eſtoit bouté à plus de quatorze cens lances.

Vivres eſtoyent courts au Duc de Bourgongne, tellement qu'un petit pain y vailloit trois patars, & un pot de vin dix patars, & ne mangeoyent les povres gens que prunes & fruicts (car c'eſtoit la ſaiſon) dont la courance ſe prit en l'oſt, & y moururent beaucoup de nos gens, & le Duc de Bourgongne le plus ſouvent ſe preſentoit à la bataille, à l'encontre du Conneſtable de France, mais les François ſe tenoyent ſerrez en leur ville, & n'eſtoyent pas conſeillez d'eux aventurer. Cependant un marchant de Lille, nommé Gantois, envoya à Monſieur de Bourgongne certain nombre de chariots chargez de biſcuit, & donna en pur don, & biſcuit & charroy, & fit iceluy biſcuit grand confort à l'oſt. Aprés avoir demouré douze jours devant Rouen, le Duc de Bourgongne ſe conſeilla (veu qu'il ne pouvoit finer de la bataille) qu'il ſe retraireroit, ce qu'il fit à moult belle ordonnance, & retira contre Amiens, mais le Conneſtable faiſoit tousjours ſes diligences, & tellement, qu'il ſe boutoit tousjours és villes, dont le Duc de Bourgongne pouvoit peu profiter, & à l'aborder qu'il fit devant Amiens, il y eut une

grande eſcarmouche, d'une part & d'autre ; & pluſieurs gens morts François & Bourgongnons.

En ce temps eſtoit venu devers le Duc, Nicolas, fils du Duc Iehan de Calabre, en intention d'avoir Madame Marie, fille du Duc Charles en mariage : & pour dire le vray, il y eut des promeſſes faictes par l'ordonnance du Duc Charles : & certes il avoit bon eſquadre de gens d'armes, & bien en poinct, & accompaigna le Duc de Bourgongne meſmement devant Rouen : & aprés que le Duc de Bourgongne eut livré ſon eſcarmouche, groſſe & fiere devant Amiens, il ſe retira contre ſes pays, & fit un gros logis à Faluy ſur Somme, où il demoura aſſez longuement : & pendant ce temps, par le moyen & enhort d'un nommé Anthoine du Monet (qui eſtoit fort privé dudit fils de Monſieur de Calabre) iceluy delibera de s'en retourner en ſes pays, & demanda congé au Duc de Bourgongne (10), & ne fut pas accordé du premier jour ; car le Duc de Bourgongne avoit des imaginations, & meſmement des promeſſes faictes entre luy & ſa fille : & tellement practiqua, que ledict fils de Monſieur de Calabre quita toutes promeſſes à luy faictes par la fille du

Duc,

Duc, & renouvellerent autres alliances, & ainſi ſe departirent, & le Duc de Bourgongne ſe tira à Peronne, & en ſes pays, & ordonna ces douze cens lances par les frontieres, & de ma part je fus logé à Roye & à Mondidier, & avoye à chaſcun d'iceux lieux, cinquante hommes d'armes, leſquels le Duc fit tres-bien payer & contenter, enſemble tout le ſurplus des douze cens lances, & ainſi ſe menoit la guerre guerroyable de toutes pars; & le Duc de Bourgongne retourna à Arras, & manda ceux de Hainaut, & aſſembla ſes douze cens lances autour de luy, & puis remarcha en pays, querant tousjours la bataille contre le Roy de France, mais le Roy ne monſtroit voulonté de combatre.

Le Duc ſe tira à Lyons en Santres, & là fit un gros logis de Gensd'armes, & un camp, que l'on appella le Camp d'honneur; & tousjours ſe preſentoit pour la bataille, mais il perdoit le temps, car nul n'eſtoit deliberé de le combatre.

En ce (a) temps un ſommelier de corps

(a) Commines, Meyer & tous autres mettent cet article de Peronne & du Liege en l'an 1468, & ſemble que noſtre Auteur ait eſté negligent depuis qu'il a parlé de la mort du bon Duc Philippe.(11)

du Duc, nommé Iehan de Boſchuſe, fut mandé par le Roy de France : & par le congé du Duc y alla, & tant parlementerent enſemble, & fit ledit de Boſchuſe tant d'allées & de venues, que le Duc aſſeura le Roy, & le Roy vint à Peronne avecques le Duc, & en cedit temps l'Eveſque de Liege, couſin-germain, & beau-frere du Duc, & le Seigneur d'Imbercourt, Meſſire Guy de Brimeu (lequel Meſſire Guy eſtoit Lieutenant dudit Monſieur le Duc, en toute la terre de Liege, & Comté de Los) tindrent un parlement en la ville de Tongres, & durant ce parlement, aucuns Liegeois s'aſſemblerent, & par nuict entrerent à Tongres, & prirent l'Eveſque de Liege, & le Seigneur d'Imbercourt, & fut ledit Seigneur d'Imbercourt priſonnier au Seigneur de Hautepanne : & ainſi traicta ledit d'Imbercourt, que ledict de Hautepanne ne l'emmena pas priſonnier, mais il promit de ſe rendre priſonnier audict de Hautepanne, à certain jour qui fut limité entre eux : & au regard des Liegeois, ils traicterent bien leur Eveſque, mais ils gouvernoyent & conduiſoyent ſes affaires à leur bon plaiſir & voulonté.

Le Roy eſtant au chaſteau de Peronne, le Duc de Bourgongne tint un parlement

avecques ſon Chancelier, & aucuns des chevaliers de l'ordre, & autres : & diſoit le Duc de Bourgongne, que le Roy luy avoit promis d'aller en ſa perſonne avecques luy, pour recouvrer & reconquerir l'Eveſque de Liege & le Seigneur d'Imbercourt : & que ſans faute il ne feroit point de conſcience de contraindre le Roy à faire ce qu'il luy avoit promis, & de ceſte matiere fut grand debat, & grande queſtion entre eux, & diſoyent les anciens & notables Chevaliers, qu'il avoit faict venir le Roy à ſa ſeureté, & grande charge ſeroit à la maiſon de Bourgongne, ſi le Roy avoit detourbier ſur ceſt aſſeurement, & le Duc reſpondoit tousjours, *il le m'a promis, & il le me tiendra.*

Le Chancelier, Meſſire Pierre de Goux, perſuadoit tousjours que Monſieur de Bourgongne juraſt la paix qui eſtoit eſcripte, & qu'il avoit promis une fois de jurer, & le Roy & mondict Seigneur ; mais le Duc ne vouloit entendre à la paix, que prealablement il ne fuſt ſeur que le Roy luy tiendroit ce qu'il luy avoit promis, & fut la concluſion telle, que leſdictz Seigneurs iroyent devers le Roy, pour ſçavoir ſon intention, & ne tint mondict Seigneur avecques luy, que moy ſeulement, & devez ſçavoir, que le

Roy avoit bien ouy les aigres parolles que diſoit le Duc Charles, & n'eſtoit pas ſans peur, ne ſans effray : & quand les Chevaliers furent venus, ilz pratiquerent qu'il ſe declairaſt pour aller à Liege, comme il avoit promis, & il pratiqua que la paix fuſt jurée entre eux, ſelon qu'elle avoit eſté pourparlée. Si revindrent querre le Duc les Seigneurs de Charni, de Crequi, & de la Roche, & menerent le Duc devers le Roy, qui n'eſtoit pas bien aſſeuré de ſes beſoingnes, & ſi-tôſt qu'il veit entrer le Duc en ſa chambre, il ne peut celer ſa peur, & dict au Duc : *Mon frere, ne ſuis je pas ſeur en voſtre maiſon, & en voſtre pays ?* Et le Duc luy reſpondit : *Ouy Monſieur, & ſi ſeur, que ſi je voyoye venir un traict d'arbaleſtre ſur vous, je me mettroye au devant pour vous guarentier.* Et le Roy luy dict : *Je vous mercie de voſtre bon vouloir, & veuil aller où je vous ay promis, mais je vous prie que la paix ſoit dés maintenant jurée entre nous.*

L'on fit apporter les bras de Sainct Leu, & là jura le Roy de France la paix entre luy, & le Duc de Bourgongne, & ne ſe pouvoit ſaouler de ſe fort obliger en ceſte partie, & le Duc de Bourgongne jura ladite paix, & promit de la tenir & entretenir

envers & contre tous. Le Roy & le Duc desjeunerent, & puis monterent à cheval, pour tirer contre Liege, & passerent par le Quesnoy, où le Duc festoya le Roy moult grandement, & tirerent contre Namur; & eux là venus, firent marcher les gens-d'armes contre le pays de Liege, & contre la cité, que les Liegeois avoient renforcée à leur pouvoir. Le Duc manda Philippe Monsieur de Savoye, le Mareschal de Bourgongne, le Seigneur d'Imbercourt, & aultres; mais ledit Seigneur d'Imbercourt n'y peut venir; car il estoit blessé en un pied d'une coulevrine, & là fut concluſion prise, que le Dimanche suyvant, au son d'une bombarde, chacun tireroit à l'assaut, ce qui fut faict, & bien entretenu, & celuy Dimanche, au poinct du jour, la bombarde tira, & courut chascun à l'assaut de son costé; & mesmes le Seigneur d'Imbercourt, tout ainsi blessé qu'il estoit, se fit porter par hommes en une biere de bois, armé de toutes pieces, & l'espée nue au poing; & vouloit bien monstrer qu'il estoit Lieutenant du Duc de Bourgongne en tout le pays de Liege.

Le Roy & le Duc marcherent de leur costé pour venir à l'assaut; mais Monsieur de Bourgongne ne voulut souffrir que le Roy se

mit en tel danger : & luy pria de demourer juſques il le manderoit, & j'ouy que le Roy luy dict : *Mon frere, marchez avant ; car vous eſtes le plus heureux Prince qui vive.* Et preſtement le Duc entra dedans la ville, & gens d'armes de tous coſtez. Mais je reviendray au Seigneur d'Imbercourt, & à ce qui luy advint celui jour. Vous eſtes bien recors que le Seigneur d'Imbercourt étoit priſonnier du Seigneur de Hautepanne, & avoit promis de ſe rendre à Hautepanne, dont il n'y avoit plus que trois jours à venir. Ainſi luy prit, & Dieu le voulut, qu'à celuy aſſaut ledict de Hautepanne fut tué, & par ce moyen fut quite & acquité de ſa foy & priſon. Les Liegeois s'enfuirent par le pont de Meuſe ; & demoura la ville de Liege, en la main dn Duc de Bourgongne : & le Roy de France (qui portoit en ſon chapeau la croix de Sainct Andrieu) entra en Liege tout aſſeurément, & crioit, *Vive Bourgogne*, & commença (a) le pillage de toutes parts (qui fut grand) & le Duc de Bourgongne ſe boutta en l'Egliſe pour ſauver les reliques, & trouva aucuns Archers, qui y faiſoyent pillage, & en tua deux ou trois de ſa main : & le Roy ſe tira

(a) La ville de Liege priſe d'aſſaut par le Duc de Bourgongne le 30 d'Octobre 1468, ſelon Commines.

en l'hoſtel du Duc, & chaſcun ſe logea pour garder ſon butin ; & ainſi fut la cité de Liege priſe d'aſſaut, & pillée de tous coſtez, & quand la choſe fut refroidie, le Duc ſe retira devers le Roy, & firent grand' chere l'un à l'autre, & le Duc de Bourgongne fit faire juſtice de pluſieurs mauvais garſons, & nommément de ceux qui avoyent eſté cauſe de la mort de Iehan le Charpentier.

Aprés avoir demouré cinq ou ſix jours en la ville de Liege, le Roy parla à Monſieur de Bourgongne, pour ſoy retirer en ſon Royaume. Ce que le Duc luy accorda liberalement, & le fit conduire juſques à Noſtre Dame de Lieſſe, par le Seigneur des Cordes, & par le Seigneur d'Emeries, & le lendemain après la meſſe, il apella iceux, & en leur preſence fit le Roy nouveau ſerment, ſur l'Image de Noſtre Dame, qu'il tiendroit la paix, ne jamais n'entreprendroit ancune choſe contre la maiſon de Bourgongee ; & s'en retourna le Roy en ſon Royaume, & les Seigneurs des Cordes & d'Emeries s'en revindrent à Liege devers leur maiſtre. Le Duc depeſcha à Liege ſes Ambaſſadeurs, pour aller en Eretaigne, pour ſignifier à Monſieur de Berri & au Duc, ce qui avoit eſté fait ; car, par celle paix le Duc de Berry devoit eſtre Comte de Cham-

paigne & de Brie, & ſembloit qu'on lui avoit aſſeuré ſon fait, veu qu'il eſtoit en Champaigne, & auprès du Duc de Bourgongne, pour en avoir ſecours & aide, ſi beſoing en avoit : mais Monſieur de Berry ne vouluſt point tenir ceſt apointemeut, ains marchanda avec le Roy ſon frere, pour eſtre Duc de Guienne, ce qui luy fut liberalement acordé, dont depuis il mourut piteuſement, par ſoy trop fier au Roy ſon frere. Ainſi fut la paix faite entre le Roy de France & le Duc de Bourgongne, dont tous les pays furent moult resjouis.

CHAPITRE IV.

Comment le Duc Charles de Bourgongne aſſiegea la ville de Nuz, & comment il s'en retourna par apointement faict avec l'Empereur.

TOST aprés, ſe meut diſſenſion & debat entre l'Archeveſque de Coulongne, & le Chapitre de la grand Egliſe. Ceſtuy Archeveſque eſtoit frere du Comte Palatin, de la maiſon de Baviere, & prochain parent du Duc de Bourgongne, à cauſe de ſa grand-mere, & fut (a) requis le Duc de Bourgongne d'ayde, par ſon couſin l'Archeveſque de Coulongne; & le Duc (qui ne demandoit que

(a) Cecy fut en l'an 1474.

d'entretenir & employer ſes gens-d'armes) luy acorda liberalement : & pour commencer ſa guerre, il mit le ſiege devant Nuz, qui eſt une ville bonne & forte, aſſiſe ſur le Rin. En ce temps les Lombards, & Italiens vindrent au ſervice du Duc de Bourgongne, & eſtoyent conduits par le Comte de Campobaſſe, par Iaques Galiot, par Troilus, & par les deux freres de Lignane : & ſe tira le Duc à Pierrefort, pour veoir iceux gens d'armes, & certes il y avoit une belle puiſſance d'hommes d'armes, & tres-bonne enfanterie, ſelon la couſtume d'Italie. Le Duc recueillit ſes gens-d'armes, & ſe tira contre Nuz, ou il mit le ſiege, comme dict eſt.

Entre le Rin & la ville avoit une Iſle, qui ne ſe pouvoit lors paſſer, que par le Rin, & là je vey une eſpreuve, que firent les Italiens, car ils entreprirent, montez, armez & bardez, la lance ſur la cuiſſe, de paſſer le Rin, & d'entrer en icelle Iſle, & la conquerir par icelle eſpreuve, & en verité iceux hommes d'armes firent bien leur devoir, car ils ſe jetterent liberalement une groſſe flotte en la riviere de Rin : mais le Rin eſtoit ſi roide, & ſi fort à celuy endroit, qu'ils ne peurent leur empriſe fournir, & en y eut de morts & de noyez : dont ce fut dommage, car il

avoit de gentils hommes-d'armes. Toutesfois par commandement du Duc, ils ſe retirerent au mieux qu'ils peurent : & me ſembla celle eſpreuve proceder de grand hardement. Ainſi fut le ſiege mis devant Nuz ; & ceux de Colongne renforcerent Nuz de bons gens d'armes, & paſſoyent le Rin en petits bateaux, & n'y pouvoit-on remedier, car le Duc & ſes gens eſtoyent nouveaux venus à ce ſiege, parquoy il falut qu'il enduraſt ce renforcement : toutesfois à force de bras fit aporter tant de terre, qu'il ſeicha le Rin du coſté de l'Iſle, & entra en ladicte Iſle à puiſſance; & preſtement furent faits tranchis, où ſe pouvoyent couvrir les gens d'armes Bourgongnons, & garda ladicte Iſle à ſon profit. Le Duc fit tourner deux rivieres, & logea ſes gens au long des rivieres perdues, encloant ſon oſt, & meſmes y logea les Liegeois, que l'Eveſque du Liege avoit amenez au ſervice dudit Duc, & ainſi fut Nuz aſſiegé de toutes pars, & eſtoit le ſiege bien eſtofé de toutes choſes. Il y avoit hoſteleries, jeux de paumes, & de billes, cabarets, tavernes, & toutes choſes que l'on ſceut demander.

Le ſiege dura par tous les mois de l'an, & fut le plus beau ſiege & le mieux eſtofé de toutes choſes, que lon veit pieça. Les

Lombards du Comte de Campobaſſe perdirent un tranchis que les Alemans gaignerent ſur eux, & en y eut beaucoup de morts & de tuez, & le Duc fut mal content contre les Lombards, & entreprint de leur faire regaigner ce qu'ils avoyent perdu, mais il n'eſtoit pas conduiſable. En ce temps je fus envoyé pour ravitailler la ville de Lintz (qui eſtoit en grande neceſſité) & me bailla le Duc, pour renfort, le Viſcomte de Soiſſons, neveu de Monſieur de Moreul, qui menoit une bonne bande d'Archers à pied. Il me bailla environ cent hommes d'armes Italiens: & ſi me bailla Meſſire Philippe de Bergues, qui menoit & conduiſoit cent lances, & en celuy pays (qui eſtoit hors de noſtre cognoiſſance) nous fuſmes conduits par Meſſire Evrard de la Marche, qui nous livra les vivres & les chevaux, pour porter le ravitaillement de Lintz, comme dit eſt, & une froide matinée nous nous trouvaſmes ſur la montaigne d'un vignoble où nous tinſmes conſeil qu'il eſtoit de faire.

Le Seigneur de Harenberch (qui nous avoit faict venir) ne nous oſoit aventurer; & toutesfois nous voulions faire & eſſayer ce pourquoy nous eſtions venus, & ſur le poinct du jour, nous mena Meſſire Evrard ſur une

haute montaigne, duquel lieu l'on pouvoit veoir la ville de Lintz (qui ſied de l'autre coſté du Rin) & ſi pouvoit-on voir la puiſſance de l'Empire, là logée, & qui tenoit le ſiege devant ledit Lintz: & d'un coſté y avoit une ville, & de l'autre y avoit un village. En ladicte ville eſtoit logé l'Eveſque de Treves, & ſa puiſſance, & en ce gros village eſtoit logée la puiſſance du Duc de Zaſſe, mais il n'y eſtoit point en perſonne.

Pource que nous ne viſmes nulles aſſemblées entre la ville & le village, nous priſmes concluſion de deſcendre, & fut ordonné que le Seigneur de Siſtain, a tout un nombre de Cranequiniers, deſcendroit le premier (pource qu'il ſçavoit le pays) & failloit deſcendre par une vigne au plus prés du Chaſteau. Le Viſcomte de Soiſſons deſcendit aprés, a tout les Archers à pied, & ſelon qu'ils deſcendoyent, ils ſe mettoyent en bataille. Ie deſcendy pour le tiers, a tout ſix vingts hommes d'armes. Meſſire Philippe de Bergues deſcendit pour le quart, a tout cent hommes d'armes, & puis deſcendirent les Italiens en deux eſquadres, & en moult belle ordonnance, & puis deſcendirent les vivres, chaſcun cheval chargé de bled ou de farine, & un homme qui menoit chaſcun cheval par la bride, &

ainſi marchaſmes contre Lintz, où nous trouvaſmes des bateaux, qui preſtement paſſerent noz vivres en la ville de Lintz (car le paſſage eſtoit plus prés) & preſtement les gens d'armes Alemans de la ville & du village ennemis, coururent aux armes, & y eut de grandes eſcarmouches d'une part & d'autre; & tandis que les eſcarmouches ſe batoyent, les vivres paſſoyent la riviere, comme dict eſt, & deça l'eauë avoit un gros boulevart, que les Alemans avoyent faict pour garder la riviere, & ce jour là eſtoyent dedans les Bourgeois d'Audrenac, & leurs voiſins.

Noz gens de pied perceurent ledit boulevart, & de premier ſault le vindrent aſſaillir, mais ils furent reboutez: & ainſi que noſdicts gens de pied ſe retiroyent d'entre iceux du boulevart, par inconvenient le feu ſe bouta en la poudre d'une coulevrine, qui fit tantoſt un grand effray parmy le boulevart, & cuiderent noz gens que ceux du boulevart euſſent bruſlé toute leur poudre. Si retourna chaſcun celle part, en criant: *à l'aſſaut! à l'aſſaut!* Et en peu d'heure fut le boulevart gaigné d'aſſaut, & tué dedans plus de cent ou ſix vingts hommes de deffenſe. Noz Archers trouverent audit boulevart bon vin de Rin & largement, & ne les pouvoit-on re-

tirer de la mangeoire, & fut le boulevart gaigné, & tousjours s'entretenoit l'eſcarmouche groſſe & plainiere entre les deux forts, & à la plus grande diligence qu'il eſtoit poſſible, je retiray ceux du boulevart, & y eut Chevaliers faicts, & une tres-belle beſongne.

En la ville de Lintz entra Meſſire Lancelot de Barlemont, qui leur aporta argent pour leurs ſoudes, leur mena vivres comme vous avez ouy, & les renforça de gens & d'artillerie, & autre ſecours ne leur pouvions faire; & Meſſire Evrard paſſa l'eauë, pour parler & encourager ceux de la ville, mais rien n'y valut, car les gens de l'Empereur entrerent en ladicte ville, à demy en parlementant, & fut ladicte ville pillée, & miſe à ſaquement, ſi toſt que nous fuſmes eſlongnez du lieu. Les Alemans du Duc de Zaſſe avoient gaigné la montaigne, par où nous eſtions paſſez, mais à noſtre retour, nous regaignaſmes le paſſage ſur eux, & y eut de belles armes faictes, & ſe retira chacun en ſon quartier, & ſous ſon enſeigne, & remontaſmes la montaigne, comme nous eſtions venus, & ne perdiſmes, la grace Dieu, nul homme, & nous en retournaſmes ſains & faufs celuy ſoir, chaſcun geſir en ſon logis: & pource

que nous ouyſmes dire que Meſſire Guillaume d'Aremberch avoit contreſiegé les gens du Duc de Bourgongne par l'autre coſté de la riviere du Rin, & battoient nos gens d'artillerie, nous en alaſmes le lendemain matin, & retournaſmes devers le Duc, en bon vouloir de luy faire ſervice. Mais ledit Meſſire Guillaume s'abuſoit, car le Duc de Bourgongne avoit meilleure artillerie, & meilleurs canons, que n'avoit ledit Meſſire Guillaume, & ainſi retourna chaſcun en ſon logis, & ne demoura gueres depuis noſtre partement, que nous fuſmes avertis que ceux de Lintz avoient perdu leur ville, & que les Alemans y eſtoient entrez, & y moururent beaucoup de gens.

Ainſi fut la ville de Lintz ravitaillée, & puis priſe : & nous ſceut le Duc moult grand gré de la diligence & execution, que nous avions faicte : & ne demoura gueres qu'un debat ſe meut aux logis entre les Anglois & Italiens, & à la verité les Anglois avoyent le pire, car toutes les nations ſe joindoyent avecques les Italiens. Mais le Duc de Bourgongne chevaleureuſement, l'eſpée au poing, ſe mit entre deux, & appaiſa le debat, qui eſtoit bien dangereux. Or pour le vous donner à entendre, ce ſiege de Nuz dura par

tous les mois de l'an, ſi planteureux de tous vivres & de tous biens, que l'on y eſtoit comme en une bonne ville, & y trouvaſt-on draps de toutes ſortes, eſpices pour medecines, & toutes choſes qu'on peut demander. L'artillerie batoit les murailles, & ſouvent y avoit de grandes eſcarmouches. Les aproches faiſoyent ſi prés les uns des autres, qu'il n'eſtoit jour qu'ils ne combatiſſent.

Les Alemans vindrent loger à Uquerocq, un Chaſteau qui eſt à un quart de lieuë de la ville de Nuz, & appartient au Baſtard de Gueldres, & là chargerent un tas de payſans, leur faiſant porter chaſcun deux biſſacs, l'un plein de pouldre & l'autre de ſel, & les envoyerent jetter entre les murailles & les douves, & ceux de la ville les tirerent dedans, & firent grand joye de leur venue (car ils avoyent neceſſité) & fut ce ravitaillement faict par inconvenient, & par un grand froid; & eſtoit venu le Roy de Dannemarch, acompaigné de quatre Ducs, pour parler au Duc de Bourgongne, & pour pacifier le debat, qui eſtoit entre l'Empereur (12) & le Duc; & luy alla le Duc au devant, bien une lieuë; & fut ſi tard quand les gens-d'armes revindrent en leur logis, que le guet en valut beaucoup moins, & entrerent dedans la ville

la ville leſdits ravitailleurs, par un quartier, qui n'eſtoit ne clos, ne fourny de gens-d'armes : & ainſi fut ce ravitaillement, qui recula fort les aproches qu'avoit faict le Duc de Bourgongne, car à ce ſiege furent les rivieres detournées (comme j'ay dict) & faictes grandes bateures de bombardes, grandes mines, pour aprocher la muraille, tranchis, roulans, & engins, baſtides & baſtillons, & toutes choſes, dont on ſe peut deviſer, ou aviſer pour mettre une ville à ſubjection ; & ſans nulle faute celle ville euſt eſté priſe par le Duc, ſi ce ne fuſt par trois points.

Le premier, par le ravitaillement deſſuſdit, le ſecond, par les eauës qui vindrent, & noyerent ce dont le Duc avoit fortifié en celle année, & le tiers fut par la venue de l'Empereur, qui deſcendit du Rin, a bien ſoixante mille hommes, & certes l'Empereur & tous les Princes de l'Empire, voire les communs, & les payſans, eſtoient tous pour le Chapitre de Coulongne, & a l'encontre de leur Eveſque, excepté le Duc de Bourgongne ſeulement, & le Comte de Palatin, qui monſtra petit ſemblant d'ayder ſon frere. Ainſi l'Empereur deſcendit devant Nuz, & tousjours coſtoyoient la riviere de Rin, car il faut aux Alemans grand victuaille, &

grand mangeaille, & n'euſt peu l'oſt de l'Empereur eſtre fourny, ſi n'euſt eſté que vivres leur venoyent par la riviere du Rin, tant de Coulongne, comme de Zoux, & ſe fortifia l'Empereur en ſon camp, & tous les Princes ſe logerent avecques luy; & là eſtoit le Marquis de Brandebourg (qui eſtoit le pillier, & le grand conſeil de l'armée de l'Empereur) & ſi y eſtoit le Duc de Zaſſe, moult beau jeune Prince, & recommandé par tous ceux qui le cognoiſſoyent, & le Duc de Bourgongne par un matin, eſleva ſon armée, & vint ferir ſur l'oſt, & ſur le logis de l'Empereur; & y fut le deſroy ſi grand, qu'il faillut la banniere de l'aigle mettre aux champs, laquelle portoit le Duc de Zaſſe, comme Mareſchal de l'Empire. Toutesfois le Duc de Bourgongne n'entra point au camp de l'Empereur pour celle fois, mais l'artillerie y fit de grands oultrages, & meſme perça de part en part les chariots de l'Empereur, dont il ſe meſcontenta fort.

Sur le jour furent de grandes armes faictes à la chaſſe des Alemans, qui furent pourſuivis par Meſſire Ioſſe de Lalain, & par le Seigneur de Chanteraine, un moult vaillant Chevalier de l'ordre de Rodes, & entrerent

iceux peſle-meſle dedans le Rin, & fut faict deſdits Alemans grande diſcipline celuy jour, & dura celle eſcarmouche juſques à la nuict, que chacun ſe tira en ſon quartier : & tous les jours eſtoyent les eſcarmouches entre les deux logis ſi grandes, que ſouvent l'Eveſque de Milan, le Seigneur d'Imbercourt & aultres Ambaſſadeurs, ne pouvoyent paſſer par le millieu de l'eſcarmouche : & failloit ſouvent parler aux eſcarmoucheurs d'une part & d'autre, pour faire ceſſer les eſcarmouches, juſques iceux Ambaſſadeurs ſeroyent paſſez. Longuement dura ce parlement, & en fin de compte fut conclu, qne le Duc de Bourgongne ſe leveroit de devant Nuz, & que l'Empereur delogeroit de ſon camp, & que tous deux à un fois ſe delogeroyent, & partiroyent de leurs logis, & ſe retireroit l'Empereur en l'Empire, & le Duc de Bourgongne en ſes pays : & ainſi fut faict d'une part & d'autre, & fut le délogement faict de devant Nuz, & ſe retira l'Empereur contre l'Empire, & le Duc de Bourgongne en ſes pays.

CHAPITRE V.

Comment le Duc Charles de Bourgongne ſe ſaiſit de la Duché de Gueldres & de celle de Lorraine auſſi.

TROIS ou quatre ans devant les choſes deſſuſdictes, le jeune Duc de Gueldres avoit pris ſon pere le Duc Arnoul, & l'avoit (13) mis en priſon, luy impoſant certains cas aſſez deshonneſtes, dont le Duc Charles de Bourgongne ne ſe contentoit point du jeune Duc Adolf; & advint que le jeune Duc vint veoir Monſieur de Bourgongne, qui le fit prendre & arreſter pour le contraindre à luy rendre ſon pere le Duc Arnoul. Ce qui fut fait par traitté de temps, mais le Duc Adolf fuſt tousjours detenu priſonnier du Duc de Bourgongne. Au temps deſſuſdit, le Roy de France & le Duc de Bourgongne prirent en haine Louis Comte de Sainct Pol, Conneſtable de France; & pour concluſion, tant ſe continua ceſte haine (a), qu'ils le firent mourir publique-

(a) Ceſte mort du Conneſtable de France, Comte de Sainct Pol, avint le 19 jour de Decembre 1475; il fuſt publicquement decapité à Paris en Greve à l'inſtante pourſuitte du Roy Louis onzieſme, aprés que le Roy luy avoit fait faire tel quel procês, fondé ſur plu-

ment. De ceſte mort je ne quier gueres parler : car je ne l'apreuve, ne contredy, & en laiſſe faire aux nobles Princes deſſudicts, qui en ordonnerent à leur plaiſir. (a) Et en cedit temps le Duc de Bourgongne tint ſa feſte de la Toiſon en la ville de Valencienne, & y fut le Seigneur de Crouy, duquel le Duc de Bourgongne s'eſtoit nouvellement contenté, & vaut bien à ramentevoir, que ceux de Crouy avoyent un neveu nommé Meſſire Iehan de Rubempré, lequel fut ſi bon & ſi cordial parent, qu'il fit la paix de tous ſes parens envers le Duc, dont il euſt grand honneur & bonne renommée.

Celle feſte de la Toiſon d'or fut moult belle & ſomptueuſe ; car quand aux manteaux des confreres, qui n'eſtoyent que d'eſcarlatte, le Duc Charles les fit faire de velours cramoiſy, & eſtoit moult belle choſe à veoir, tant les

ſieurs accuſations controuvées : mais qui bien regarde les Hiſtoires, tant de France comme aultres, on trouvera que le principal motif n'eſtoit qu'en vengeance de ce que ledit de Sainct Pol avoit eſté de la confederation du bien publicq, avec certaine autre deffiance que le Roy avoit conceuë de luy, comme tout ſoupçonneux qu'il eſtoit (14).

(a) La feſte de la Toiſon d'or fut ſolemniſée à Valenciennes le 2 jour de May 1473.

Chevaliers comme les pareures : & ainſi fut celle feſte moult notablement celebrée ; & là furent Chevaliers de l'ordre le Seigneur de Cleci, le Seigneur d'Imbercourt, Comte de Maigne, le Comte de Cimay, ledit Mre Iehan de Rubempré, Meſſire Anglebert de Naſſau, Comte de Vienne, & pluſieurs autres, dont je n'ay point de ſouvenance ; & ce jour, Meſſire Iehan de Luxembourg tint une jouſte contre tous venans, & fut merveilleuſement pompeux, & accompaigné de ſa perſonne, & gaigna ce jour le prix Meſſire Iehan Raolin, aiſné fils du Seigneur d'Emeries ; & au partir d'icelle feſte, le Duc tira ſon armée au pays de Gueldres, & conqueſta tout le pays ſans grande reſiſtance, reſervée la ville de (a) Vannelock, qui ſouſtint ne ſçay quants jours le ſiege, mais enfin ils ſe retirerent comme les autres : & ainſi fut le Duc de Bourgongne Duc de Gueldres (b),

(a) Venlo, ſelon le commun language.

(b) Meyer rapporte ceſte expedition de Gueldres à l'an 1473, & Commines à l'an aprés ; mais Meyer accorde en cela plus à la verité, entendu que ceſte guerre fut emprinſe non gueres aprés le treſpas du Duc Arnoult de Gueldres, qui avint le 24 jour de Febvrier 1472, ſelon la mode de noſtre Auteur : c'eſt à ſçavoir en commençant l'an à Paſques, & eſtoit icelle guerre desja achevée avant l'expiration du mois de Septembre

& fit paſſer ſes gens le Rin pour aller conquerir la Comté de Zutphen. Ce qui fut legerement faict, & les gougeas de l'hoſtel du Duc alloyent tous les jours veoir les Dames à Devantel, qui ſont femmes moult gracieuſes, & qui prennent plaiſir à feſtoyer eſtrangers. Le Duc laiſſa à Zutphen Meſſire Baudoyn de Launoy, Seigneur de Molembais, le Veau de Bouſanton, & pluſieurs autres bons gens d'armes, & puis repaſſa la riviere du Rin, & prit ſon chemin contre Bourgongne. Le Le Duc paſſa par Ferrette, & vint en Bourgongne & à Sainct Benigne de Digeon, & luy fut par l'Abbé mis au doigt un riche anneau, & l'eſpouſant du Duché de Bourgongne, ainſi que c'eſt l'ancienne couſtume ; & s'en retourna le Duc en ſon hoſtel, auquel il tint eſtat de Duc, & ſes principaux Officiers avecques luy, comme le Chancelier, le premier

de l'an enſuyvant 1473, ſelon tous bons Auteurs. Le droict que le Duc de Bourgongne quereloit eſdits pais, procedoit de l'achapt par luy en faict avec le treſpaſſé Duc Arnoul ſuſdict, & outre plus avec Gerard Duc de Iuilliers. Or noſtre Auteur ne tient ici aucun ordre comme il n'a faict depuis la mort du bon Duc Philippe, ains faict le ſault avant & arriere, ſans obſerver nulle quotation d'années.

Chambellan, le Mareſchal & le grand Maiſtre d'hoſtel, & eſtoit belle choſe de veoir iceux en leur triumphe; & après avoir demouré à Digeon huict ou dix jours, le Duc ordonna ſes affaires, & alla faire un tour par la Comté de Bourgongne, & viſiter & adorer le corps de Monſieur Sainct Claude (qui eſt un noble reliquaire), & s'en revint par Lyon le Saunier, où il trouva le Prince d'Orange, qui le feſtoya grandement; & de là retourna à Digeon, & n'y arreſta gueres, mais diſpoſa de s'en retourner en Flandres, & s'arreſta à Luxembourg pour aviſer ſur ſes beſongnes.

En ce temps Henry Comte de Viſtemberg, vint paſſer prés du Duc, ſes gens tous veſtus de jaune, & fut le Duc averti que c'eſtoit contre luy. Si l'envoya prendre & amener priſonnier, & en ſa priſon promit au Duc de luy rendre le Chaſteau de Monbeliart, & fuſmes envoyez Monſieur du Fay & moy, pour avoir la place, mais le Comte Henry ne pouvoit fournir à ſa promeſſe, car la couſtume de Monbeliart eſt telle, que pluſtoſt verroyent les ſoudoyers couper la teſte à leur Seigneur, que de rendre une telle place, mais la gardent juſques au dernier des Seigneurs, qui demeure en vie, & ainſi nous

en revinſmes, ſans rien faire. En ce temps (a) mourut le Duc Nicolas, fils & ſeul heritier de Monſieur Iehan de Calabre : & au regard du Duc, il vouloit bien diſſimuler le temps avecques le Duc Nicolas : mais au Duc Regnier, fils du Comte de Vaudemont (à qui l'heritage venoit) il ne pouvoit accorder ne diſſimuler : & quand le Duc Nicolas fut treſpaſſé, le Duc de Bourgongne entra au pays, à main forte, & ſe fit Duc de Lorraine, ſous la querelle que les Lorrains l'avoyent abandonné devant Nuz, à ſon grand beſoing : & ſi bien exploicta, qu'il chaſſa le Duc Regnier hors du pays, & gaigna tout le pays de Lorraine en peu de temps, & ſe tint à Nancy, qui aſſez toſt parlementa, & fut (b) rendue par appointement : & ainſi en une ſaiſon, ou bien prés il ſe fit Duc de Gueldres, &

(a) Ce fut en Aouſt 1473, ſelon Meyer, & n'eſtoit celle mort ſans ſoupeçon d'empoiſonnement, procuré par le Roy Louis xj comme il avoit faict au Duc Iehan, pere de ce Nicolas : car comme il eſt encores dict ailleurs, ce Roy n'obmettoit voye quelconque de tiranniſer, pour deſtruire ceux qui avoyent eſté contre luy à la guerre du bien public, ou qui tenoyent par aprés le parti du Duc de Bourgongne, la puiſſance duquel luy eſtoit ſur tout ſuſpecte (15).

(b) Ceſte conqueſte de Nancy fut ſur la fin de Novembre 1476.

de Lorraine, & eſtablit Meſſire Iehan de Rupembré pour Gouverneur de Lorraine, & y laiſſa bonne garniſon, & principalement d'Anglois : & de là s'en alla en Bourgongne : & eſt vray que grans languages eſtoyent tenus du jeune Duc de Savoye & de Madame Marie, fille du Duc de Bourgongne (16).

CHAPITRE VI.

Comment les Suyſſes deconfirent le Duc Charles de Bourgongne, par deux fois.

En ce temps le Comte (a) Amé de Romont rua jus certain nombre de chariots, apartenants aux Suiſſes, leſquelz prirent mal en gré d'avoir eſté pillez par le Comte de Romont : & ſe mirent ſus à groſſe puyſſance, & le Duc de Bourgongne vint au ſecours dudict de Romont, & prit aucuns Suiſſes, qui eſtoyent pour garder la place de Granſon, apartenant au Prince d'Orange, leſquels Suiſſes le Duc de Bourgongne fit pendre & eſtrangler, & deſiroit moult le Duc de trouver les autres aux champs, & de les combatre : & pour leur donner amorſe de venir, il envoya ſes Archers

(a) Meyer l'appelle Iacques Comte de Romont ; il eſtoit frere germain au Duc Louis de Savoye peu de temps paravant treſpaſſé.

de corps dedans le chaſtel de Vaumarcou, & le Duc de Bourgongne le lendemain amena ſon armée, pour ſecourir ſes Archers de corps, & y euſt groſſe eſcarmouche, & fut le Duc, & ſes gens reboutez; & à celle eſcarmouche mourut Pierre de Lignane, qui eſtoit un moult vaillant Eſcuyer.

Là mourut le Seigneur de Chaſteau-Guyon, le Seigneur du Mont-Sainct-Sorlin, Iehan de Lalain, Louis Raulin, Seigneur de Pruſely, & pluſieurs autres Gentils perſonnages. Enfin de compte, (a) le Duc de Bourgongne perdit celle journée, & fut rebouté juſques à Ioingné, où il ſe ſauva & garantit, & eſt raiſon que je dye comment, & par quelle maniere, ſe ſauverent les Archers de corps du Duc. Aprés la bataille deſconfite, le Capitaine d'iceux Archers (qui eſtoit un jeune Eſcuyer, nommé George de Rozimbos) quand il vit la bataille pour nous, il parla aux Archers, & leur dit : *Vous voyez l'inconvenient qui nous eſt advenu, & le danger où nous ſommes. Ie ſeroye d'opinion qu'encores ennuict à l'heure qu'il fera la plus grande nuict,*

(a) Ceſte deconfiture du Duc de Bourgongne prés Granſon, fuſt au commencement du mois d'Avril avant les Paſques, auſquels commence l'an 1476.

& que les ennemis ſeront le plus endormis, que nous ſaillions tous enſemble l'eſpée au poing, & paſſions parmy l'oſt, car il eſt heure de garrantir nos vies. Tous s'accorderent au conſeil de leur Capitaine, excepté un qui eſtoit blecé. Si ſe partirent tous enſemble du chaſteau, ainſi qu'il avoit eſté conclu : & fut leur aventure ſi bonne, qu'ils paſſerent franchement, & toute nuict chevaucherent, & ſe vindrent rendre à Salins, où je les vey arriver, car je ne fus pas à la journée, à cauſe d'une maladie que j'avoye. De Ioigné le Duc tira à Noſeret, & devez entendre que le Duc eſtoit bien triſte & bien melancholieux, d'avoir perdu celle journée, où ſes riches bagues furent pillées, & ſon armée rompuë.

Le Duc ſe tira devant Lonzanne, où il ſe refortifia le mieux qu'il peut, & fit venir gens nouveaux du pays de Hainaut, & auſſi du pays de Gueldres, & en peu de temps refit une groſſe armée, & ſe tira en ſon pays, pour trouver leſdicts Suiſſes, & alla mettre le ſiege devant Morat (qui eſt une ville de la Comté de Romont) & y fit grandes batures & grandes aproches, & ne faillirent point leſdicts Suiſſes d'y venir, & pour la

ſeconde ſois fut (a) deconſit le Duc de Bourgongne devant Morat, & luy tuerent beaucoup de ſes gens. Ainſi eut le Duc de Bourgongne la fortune deux fois contre luy en peu de temps, & là mourut le Comte de Marle, fils du Comte de Sainct Pol, & ce bon & vaillant Eſcuyer Iaques du Mas, l'eſtendard du Duc de Bourgongne en ſes bras, qu'oncques ne voulut abandonner. Et afin que je n'oublie rien, j'ay à ramentevoir ce que fit le Duc de Bourgongne, aprés qu'il eut gaigné Liege, & que le Roy ſe fut party de luy. Le Duc ouyt dire que les Liegeois s'eſtoyent retirez au pays de (b) Franchemont, & ſe delibera de les aller combatre, & vint en Franchemont par le plus grand froid, qu'il eſt poſſible de faire, & ſe logea en un village, qu'on appelle Pouleuvre, où luy & ſes gens, endurerent & faim & froidure.

(a) Ceſte ſeconde deconfiture du Duc de Bourgongne devant Morat, fut au mois de Iuin de l'an 1476, ſelon Meyer & Commines.

(b) Le defaut de la quotation des années, depuis la fin du Livre precedent, & cet article de Franchemont mis à la traverſe, eſtant de l'an 1468, ſelon Commines & Meyer, font ſoupçonner que noſtre Auteur n'euſt loiſir de mettre la derniere main à ſon œuvre, & le diſpoſer par ordre, depuis la mort du bon Duc Philippe.

Toutesfois ceux d'Ais en Alemaigne luy envoyerent quatre queues de vin, qui luy vindrent bien à point, & preſtement en envoya l'une à Monſieur de Breſſe, & au Seigneur de Savoye (qui eſtoyent avecques luy) dont ils firent grand feſte & commencerent vivres a venir, qui moult reconforterent l'armée.

Au regard des Liegeois, & de ceux de Franchemont, quand ils ſceurent la venue du Duc & de ſon armée, ils s'enfuyrent tous en divers lieux, & meſmement au plus eſpois des bois: & avint que le Seigneur de Traves Bourgongnon, & de ceux de Toulongeon ſe mirent ſi avant en leur pourſuitte, qu'ils furent par les Liegeois merveilleuſement battus & navrez, & en danger de mourir: & aprés que le Duc de Bourgongne eut demouré certains jours à Pouleuvre, cuydant que les Liegeois luy deuſſent venir courre ſus, il ſe partit d'iceluy lieu, & prit le chemin contre ſes pays, & traverſa les rivieres de Franchemont (qui ſont roides & profondes) par ſi grand froid, qu'on ne pourroit plus grand froid au monde. Là veyje un flaſcon d'argent plein de tizanne, la tizanne fut ſi engelée dedans le flaſcon, que la force de la glace rompit ledit flaſcon, & pouvez penſer ſi les povres gens d'armes n'eurent

pas leur part de la grande froidure : & le Duc paſſa outre leſdictes rivieres, & ſe mit en chemin contre Namur, pour retourner en ſes pays. Et aprés les deux fois qu'avoit eſté le Duc rompu, nouvelles luy vindrent que le Duc de Lorraine avoit mis le ſiege devant Nancy, & reconquis la pluſpart du pays de Lorraine ſur le Duc de Bourgongne : & le Duc (qui moult eſtoit courageux) a tout les gens d'armes qu'il peut recueillir, ſe tira preſtement en Lorraine, en intention de ſecourir Meſſire Iehan de Rupembré, ſon Lieutenant en la ville de Nancy. En ce temps. ou peu par avant les Comtes de Cimay & de Maigne, en intention de fortifier la paix qui eſtoit entre le Roy & le Duc de Bourgongne, conclurent une (a) treve de neuf ans pour le Roy, pour le Duc, & leur hoirs, où fut compris nommement Monſieur le Dauphin fils du Roy, & Madame Marie de Bourgongne, fille du Duc de Bougongne (car ils eſtoyent nez & vivans) & fut celle treve jurée & accordée du Roy & du Duc (17).

(a) Cette treve fuſt arreſtée le 13 de Septembre 1475.

CHAPITRE VII.

S'enſuyt le contenu au long, des treves de neuf ans, faictes & conclues par le Roy Lois de France d'une part, & mon tres-redouté Seigneur & Prince, Charles Duc de Bourgongne, d'autre part, le treizieme jour de Septembre, l'an de grace mil quatre cens ſeptante cinq.

. . . . . .

. . . . . .

CHAPITRE VIII.

Comment le Duc Charles de Bourgongne ſe ſaiſit de Madame de Savoye, & d'un ſien fils : & comment il fut deſconfit & tué devant la ville de Nancy en Lorraine.

APRÉS que le Duc de Bourgongne eut eſté la deuxieſme fois deſconfit des Suiſſes devant Morat, luy (a) cuydant conduire ſon faict bien cauteleuſement, fit une empriſe, pour prendre Madame de Savoye & ſes enfans, & les (b) mener en Bourgongne : &

(a) Cecy appartient derechef à l'an 1476.

(b) S'il vous ſemble eſtrange que le Duc Charles fit cette empriſe ſur Madame de Savoye & ſes enfans, en moy

moy eſtant à Geneve, il me manda ſur ma teſte, que je priſſe Madame de Savoye & ſes enfans, & que je les luy amenaſſe; car ce jour madicte Dame de Savoye revenoit à Geneve. Or pour obeir à mon Prince & mon maiſtre, je fi ce qu'il me commanda contre mon cœur : & pri Madame de Savoye & ſes enfans, au plus prés de la porte de Geneve : mais le Duc de Savoye me fut pris & deſrobé (car il eſtoit bien deux heures en la nuict) & ce par le moyen d'aucuns de noſtre compaignie, qui eſtoyent ſugets du Duc de Savoye, & certes ils ne firent que leur devoir; & ce que j'en fi, je le fi pour ſauver ma vie, car le Duc mon maiſtre eſtoit tel, qu'il vouloit que l'on fiſt ce qu'il commandoit, ſur peine de perdre la teſte.

faveur deſquels il avoit n'agueres paravant employé toute ſa force contre les Suiſſes : Sçachez qu'aprés cette ſienne ſeconde deſconfiture, il reçeut quelque avertiſſement, ou pour le moins conceut ſoupçon de l'ambiguité de foy des Savoyens, leſquels pour donner lieu au fortune, commençoient à preſter l'aureille aux pratiques du Roy Louis onzieſme, ce qui meut le Duc Charles à uſer ce moyen & remede, tel que la neceſſité & l'occaſion le permettoient, comme l'on peut colliger des eſcrits de Meyer & autres.

Ainſi je me mi en chemin, & portoye Madame de Savoye derriere moy, & la ſuyvirent ſes deux filles, & deux ou trois autres de ſes Damoiſelles, & priſmes le chemin de la montaigne, pour tirer à Sainct Claude. I'eſtoye bien aſſeuré du ſecond fils, & le faiſoye porter par un Gentilhomme, & cuidoye eſtre aſſeuré du Duc de Savoye, mais il m'avoit eſté deſrobé, comme j'ay dict : & ſi toſt que nous fuſmes eſlongnez, les gens de la Ducheſſe, & nommement le Seigneur de Manton, firent apporter torches & falots, & emmenerent le Duc de Savoye à Geneve, dont ils eurent grande joye : & je, à tout Madame de Savoye, & le petit fils (qui n'eſtoit pas le Duc) paſſaſmes la montaigne à la noire nuict, & vinſmes à un lieu que l'on appelle My-Iou, & de là à Sainct Claude, & devez ſçavoir que le Duc fiſt tres-mauvaiſe chere à toute la compaignie, & principalement à moy, & fus en danger de ma vie, pource que je n'avoye point amené le Duc de Savoye.

Si s'en alla le Duc à Morat, & de là à Salins, ſans me rien dire, ne commander : toutesfois je menay Madame de Savoye aprés luy, qui ordonna qu'on l'amenaſt au chaſteau de Rochefort, & de là fut menée à

Rouvre, en la Duché de Bourgongne, ne depuis je ne me meſlay d'elle, ne de ſes affaires, & fut pratiqué devers le Roy de France, d'envoyer querir ſa ſœur. Ce qu'il fit & y envoya deux cens lances, qui eurent entendement au chaſteau, & par ce moyen fut la Ducheſſe de Savoye recouſſe de la main de Monſieur de Bourgongne. Au temps deſſuſdict, le Comte de Varvic contraindit le Roy Edouard d'Angleterre, (a) de partir hors du Royaume, & vint deſcendre en Zeelande, où le Duc de Bourgongne l'alla veoir, & le reconforta de ſes biens, le mieux qu'il peut, comme l'un frere doit faire à l'autre en tel cas : & auſſi y deſcendit le Duc d'Yorch ſon frere : & fut le Roy d'Angleterre grandement feſtoyé par Meſſire Louis de Bruges, Seigneur de la Gruthuſe, & depuis luy donna le Roy d'Angleterre une Comté, & luy fit des biens largement. Le Roy Edouard eſtoit moult aimé en Angleterre, & concluſion, il retourna en ſon Royaume, & en chaſſa le Comte de Varvic, & ainſi je rens compte par ce preſent volume, de moult de choſes avenues en ſix

(a) L'Auteur preſent faict icy derechef la retrograde ; car cette fuite du Roy Edouard d'Angleterre fuſt en Octobre 1470, & ſon retour en l'an ſuivant.

ou en huict ans (a) par avant. Ainſi ſe fit la paix entre le Roy de France & le Duc, qui donna moult grand joye à tous leurs pays.

Alors le Duc averty du ſiege de Nancy, ſe haſta à toute diligence, pour venir au ſecours de ſes gens : & vint faire un logis és fauxbourgs de la ville de Tou, & fut averty que ſes gens, qui eſtoyent à Nancy, avoyent rendu la ville és mains du Duc Regné, & fut par les Anglois (qui eſtoyent les plus forts dedans Nancy) qui contraindirent Meſſire Iehan de Rubempré à rendre ladicte ville : & eſtoit mort nouvellement un gentil compaignon Anglois, nommé Iehannin Collepin : & tant qu'il veſcut, il tint les Anglois ſes compaignons en telle diſcipline, qu'ilz n'euſſent jamais rendu ladicte ville, ne tenu les termes qu'ilz tindrent audit Meſſire de Rubempré. En ce temps revint le Comte de Campobaſſe des marches de Flandres, & le Comte de Chimay, qui amena les fiefs de Flandres, & eſtoyent une groſſe bande : le Duc de Bourgongne retourna avec eux, & revint mettre le ſiege devant Nancy, & commença la batture de gros engins de toutes pars, & ne demoura gueres

(a) Entendez par-avant les treves de neuf ans ſuſdictes.

que le Comte de Campobaſſe ſe partit (18) du Duc bien mal-content, pour certains deniers que le Comte diſoit que le Duc luy devoit. Soit vray ou non, il abandonna le Duc, & fit ſon traitté ſecretement avec le Duc de Lorraine (ce que le Duc de Bourgongne ne voulut croire) & le Duc de Lorraine pratiquoit les Suiſſes, pour les faire venir devant Nancy : & le Roy ſecretement fourniſſoit argent au Duc de Lorraine, deſirant que l'on fit au Duc de Bourgongne, ce que luy-meſme n'oſoit entreprendre : & tant fit le Duc de Lorraine, qu'il amena les Suiſſes, bien douze mille combatans, & le Duc de Bourgongne leur alla au-devant, & pren ſur ma conſcience, qu'il n'avoit pas deux mille combatans, & eſtoit le Duc mal party, & aſſemblerent les deux puiſſances, mais les gens du Duc de Bourgongne ne tindrent point, ains s'enfuirent, & ſe ſauva qui mieux mieux, & ainſi perdit le Duc de Bourgongne la troiſieme bataille, (a) & fut en ſa perſonne rataint, tué & occis de coups de (19) maſſe.

Aucuns ont voulu dire que le Duc ne

(a) Cette deconfiture & occiſion du Duc Charles fut le 5 jour de Ianvier 1476, ſelon la mode de noſtre Auteur.

mourut pas à icelle journée, mais ſi fit, & fut le Comte de Chimay pris & mené en Alemaigne, & le Duc demoura mort au champ de la bataille, & eſtendu comme le plus pauvre homme du monde, & je fu pris, la Mouche de Vere, Meſſire Anthoine d'Oiſelet, Iehan de Monfort, & autres, & fuſmes menez en la ville de Fou en Barrois : & fut celle journée par un grand froid merveilleuſement, & pouvez bien entendre, que quand nous fuſmes avertis de la mort de noſtre Maiſtre, nous fuſmes bien deconfortez; car nous avions perdu en celuy jour, honneur, chevance, & eſperance de reſſourſe. Toutesfois il faut faire du mieux que l'on peut, quand l'on eſt en neceſſité. Si fiſmes avec noz ennemis pour noz rançons, le mieux que nous peuſmes, & je demouray pleige pour tous les autres, leſquels s'en allerent au pays faire leur finance, & tant fi, que je finay la finance dont j'avoye reſpondu, & de moy, je demouray priſonnier toute la quareſme, & juſques environ Paſques, que ma finance fut trouvée, qui me couſta bien quatre mille eſcus, & avoye à faire à gentils compaignons de guerre, qui me tindrent ce qu'ils m'avoyent promis, c'eſt qu'ils ne me revendirent point, & n'eu

à faire qu'à un homme nommé Iehannot le Baſque, duquel je me louë, & de ſa bonne compaignie. Mon argent trouvé, mes maiſtres me menerent juſques à une ville qu'on appelle Yguis, & là me delivrerent & quiterent de toutes choſes, & en celle ville d'Yguis j'avoye bien cent chevaux de la garde (dont j'eſtoye Capitaine) qui attendoyent mon retour de priſon, & après avoir demouré trois jours à Yguis, je m'en party, & m'en retournay en Flandres devers Madame Marie de Bourgongne, ma Princeſſe, qui me receut de ſa grace, humainement.

CHAPITRE IX.

Comment Madame Marie, fille & ſeule heritiere du feu Duc Charles de Bourgongne, fut mariée à l'Archeduc Maximilian d'Auſtrice, & des guerres qu'ils eurent avec le Roy Louys de France, onzieſme de ce nom.

En ce temps les Gandois tenoyent priſonniers Meſſire Guillaume Hugonet, Chancelier, & le Seigneur d'Imbercourt : & (quelque requeſte ou priere, que leur ſceuſt faire madicte Dame pour eux, combien qu'elle fut leur Princeſſe) ils firent iceux deux mou-

rir, & les decapiterent (a) ſur le marché de Gand : & au regard de moy, je ne fu pas conſeillé de me bouter en leurs mains, & demouray à Malines, avecques Madame (20) la Grande, qui me traitta humainement; & me tint tousjours compaignie un Sommelier

(a) Cette execution fut faicte le Ieudy abſolut le troiſieſme d'Apvril l'an mil quatre cens ſeptante & ſix, en comptant à la mode de noſtre Auteur. On collige aſſez en noz Cronicques vulgaires & autres, que ces perſonnages tomberent en ce grief mortel, pour avoir voulu trop complaire au Roy Louis onzieſme, lequel n'eſtudioit alors qu'à briſer du tout la puiſſance de la maiſon de Bourgongne. Et entre autres point ſe treuve, que leſdits perſonnages eſtans n'agueres paravant envoyez devers le Roy ſuſdict, pour par raiſonnables remonſtrances, empeſcher les invaſions & hoſtilitez d'iceluy, avoyent ſi peu exploicté en droict leur dicte charge, que au contraire s'eſtans laiſſé plier par les beaux offres du Roy, ils firent à leur retour delivrer és mains des François la cité d'Arras, que Philippe de Crevecœur, Seigneur des Cordes, avoit en garde; & en baillerent audict Seigneur de Crevecœur leur ſignature à ſa deſcharge, luy quictans quant & quant le ſerment & la foy qu'il debvoit à Madame la Ducheſſe de Bourgongne : au moyen de quoy & de la bonne intelligence qu'eut le Roy avec ledict de Crevecœur, qui de lors en avant tourna du tout ſa robbe contre la maiſon de Bourgongne, il empietta à petite difficulté les pays de Picardie, Ponthieu, Boulonnois, & les villes ſur Som-

de corps du Duc Charles, nommé Henry de Vers, & ainſi je diſſimulay le temps juſques aprés Paſques.

En ce temps, le Duc Louis de Baviere, & l'Eveſque de Mets (qui eſtoit de Bade) par charge de l'Empereur, vindrent devers Madame Marie, & pratiquerent le mariage de Monſieur Maximilian d'Auſtrice, fils de

me, où iceluy de Crevecœur avoit eu le gouvernement de par le Duc Charles de Bourgongne : joinct auſſi que leſdicts Himbercourt & Hugonet s'eſtoyent obligez au Roy d'employer tout leur pouvoir à faire paſſer le mariage de ſon fils Charles avec Madame la Ducheſſe ſuſdicte ; lequel acomply, ils ſe rendroyent de tous points à ſon ſervice. Leſquelles choſes Philippe de Commines meſme n'a ſçeu diſſimuler en la premiere Partie des Memoires, Chapitre 103. Iaçoit ce qu'il y deſguiſe l'affaire dudit mariage ſous termes faintifs, & contraires au recit ſubſequent de noſtre Auteur & au commun rapport de noz memoriaux vulgaires ; leſquels auſſi contiennent que le Chancelier Hugonet confeſſa finalement d'avoir celé & tenu en cachette certaines lettres du feu Duc Charles, eſcrites du ſiege de Nancy, la congnoiſſance deſquelles importoit grandement pour la ſauveté de luy & de ſon armée, ce que venu à cognoiſſance à Gand & ailleurs, excita une telle fureur populaire, qu'il euſt eſté mal-aiſé l'appaiſer, ſinon en faiſant la juſtice que deſſus : toutefois Commines baptiſe le principal motif de celle execution ſus une particuliere vengeance de ceux de Gand ; mais à tort, comme

l'Empereur, & de Madame Marie de Bourgongne : & à la verité ils avoyent bien couleur de pourſuyvre ledit mariage, car Monſieur le Duc Charles en ſon vivant, deſira qu'iceluy mariage ſe fiſt.

D'autre part, Madame eſtoit requiſe du Roy d'Angleterre pour Monſieur d'Eſcalles, frere de la Royne, & faiſoit le Roy de grandes offres : & le Roy de France vouloit avoir madicte Dame, pour Monſieur le Dauphin.

il ſemble par les choſes ſuſcriptes : joinct à cela que leſdits de Gand ne furent ſeuls qui donnerent la ſentence, ains certains autres juges à ce choiſis de tout le pays, entre leſquels y eut (teſmoin Commi. ſuſdit au cha. 106.) un de la maiſon de ceux de la Marche qui ne ſont ny Gandois ny Flandrois auſſi, ains Bourgongnons, comme eſtoit noſtre Auteur preſent, ce que fera facillement juger ledit Commines avoir controuvé tel fard, plus à ſon excuſe propre, qu'autrement, comme celuy qui veritablement eſtoit en grande partie coupable du deſaſtre deſdits perſonnages, pour leur avoir eſté le principal auteur d'entrer és praticques du Roy, auquel il eſtoit miniſtre de tels actes, autant & plus que nul autre jamais, depuis qu'il fit ſa revolte deteſtable contre ſon ſouverain & naturel Seigneur le Duc de Bourgongne, qui pourtant l'eut en telle execration, qu'il le vouloit avoir forclos de tous traictez de paix & treves faicts avec les François, comme il ſe peut colliger ailleurs en ces preſentes Memoires.

Monſieur de Cleves la vouloit avoir pour ſon fils, & Monſieur de Ravaſtain pour le ſien, & ainſi eſtoit madicte Dame preſſée de toutes pars : & à un conſeil qui fut tenu, fut dict à madicte Dame qu'elle feroit bien de declairer ſon vouloir, & lequel d'iceux maris elle vouloit avoir : & elle reſpondit froidement: *I'entend que Monſieur mon pere (à qui Dieu pardoint) conſentit & accorda la mariage du fils de l'Empereur & de moy, & ne ſuis point deliberée d'avoir d'autre que le fils de l'Empereur;* & par celle ſeconde raiſon, les deux Ambaſſadeurs deſſuſdicts avoyent bien cauſe de pourſuivre Madame. Et à la verité Madame la Grande tint la main au fils de l'Empereur, & au mariage d'eux deux: lequel averti deſcendit le Rin, & je m'en allay avec le Seigneur du Fay & le Seigneur d'Irlan, & furent mes approches tellement faictes, que je fus retenu Grand, & premier Maiſtre d'hoſtel du fils de l'Empereur : lequel vint à Coulongne, & de là ſe tira à Gand, où il fut honnorablement receu, & à grand triomphe : & le ſoir aprés ſouper, Monſieur Maximilian, Archiduc d'Auſtrice, vint voir Mademoiſelle Marie de Bourgongne, & à l'aborder fut ſi grande foulle & ſi grande preſſe, qu'on ne ſçavoit où ſe ſauver.

Si vindrent en la chambre de parade, & là fut parlé du mariage, & ne fut pas ce propos longuement tenu, car tantoſt l'on fit venir un Eveſque, qui les fiança tous deux, & prirent jour au lendemain de faire les nopces, & lendemain au matin fut amenée Madame, noſtre Princeſſe, par deux Chevaliers, ſes ſujets (à ſçavoir le Comte de Cimay, & le Seigneur de la Gruthuſe) & devant elle (qui portoient les cierges) eſtoient Mijn Ioncker de Gueldres, & Madamoiſelle de Gueldres ſa ſœur, qui eſtoient lors deux beaux jeunes enfans; & fut toute la pompe qui fut faicte à marier le fils de l'Empereur à la plus grande heritiere du monde : & ainſi ſe paſſerent icelles (a) noces, & n'y eut autre choſe faicte pour celuy jour.

Aprés la mort du Duc de Bourgongne, le Roy Louis (qui avoit juré la treve de neuf ans) n'en tint rien, mais aſſembla groſſe armée, & prit des Seigneuries & des biens de Madame Marie de Bourgongne, heritiere, ce qu'il en pouvoit prendre & avoir. Il prit la Duché & Comté de Bourgongne, les Comtez de Maſcon, de Charolois & d'Auxerre, & tout ce mit en ſa ſubjection. Il prit la Comté d'Arthois, & meſmement Ar-

(a) Ces noces ſe firent le 18 jour d'Aougſt, 2477.

ras, luy changea ſon nom, & l'appella Franchiſe. Il gaigna (a) des principaux du Conſeil de la Ducheſſe, & fit d'iceux pays comme des ſiens propres, & marcha juſques devant Sainct Omer : mais le Seigneur de Chanteraine, acompaigné des gens de l'hoſtel du Duc Charles & autres, entra dedans Sainct Omer, & fit grande reſiſtance à l'encontre des François : & pource que la Ducheſſe de Bourgongne n'eſtoit pas lors bien fournie d'argent, ledit Seigneur de Chanteraine fit pour dix ou douze mille eſcus de monnoye de plomb, & la faiſoit courre, & avoit cours parmi Sainct Omer & à l'environ, & par traitté de temps, il rachapta toute icelle mauvaiſe monnoye, & paya ſes crediteurs : qui luy fut grand honneur & grande decharge de conſcience.

Quand le Roy de France eut demouré aſſez longuement devant S. Omer, il vit & congnut qu'il n'y auroit point d'entendement, & que la ville eſtoit bien gardée ; il ſe delogea, & s'en retourna contre Arras : & par entendement qu'il eut avecques le

(b) Entendez cecy du Chancelier Hugonet, d'Imbercourt, & ſemblables, jaçoit ce que l'Auteur ne l'a voulu expreſſer.

Seigneur des Cordes, la ville luy fut (a) rendue : & en ce temps, Monſieur Maximilian d'Auſtrice, noſtre Prince, prit cœur & courage, & commença à congnoiſtre, quels gens d'armes il avoit, & depuis ſa venuë, je ne trouve point que mondit Seigneur ne Madame perdiſſent aucune choſe, par la puiſſance ou ſoubtivité du Roy de France : & tantoſt ſe tira l'Archiduc aux champs, à bonne puyſſance de gens d'armes, & vint mettre ſon camp aſſez prés de Valenciennes, & de là és faux-bourgs de Douay : & pendant ce temps, le Comte de Chimay, à la requeſte du Roy de France, ſe tira devers luy, & pratiquerent unes treves brieves, & par ce moyen rendit le Roy la ville du (b) Queſnoy, qu'il tenoit en ſes mains : auquel eſtoit le Comte de Dammartin, & ſes neveux, & beaucoup de bons Genſd'armes, qui abandonnerent le Queſ-

(a) Ceſte prinſe ou pluſtoſt livraiſon d'Arras, fut au mois de Fevrier, ou bien de Mars 1476 ſelon noſtre mode, & demoura es mains des François juſques en l'an 1492 que lors les Flandrois la recouvrerent ſans coup ferir par l'intelligence d'un nommé Griſart.

(b) Queſnoy fut rendue à l'Archeduc Maximilian en l'an 1478 ſelon Maſſeus : comme auſſi furent Bouchain & Cambray.

noy, par le commandement du Roy, & fut icelle treve bien entretenue, & l'Archiduc s'en retourna voir ſa femme.

En ce temps, par le moyen de l'Eveſque de Tournay, & de Maiſtre Anthoine Auveron, le Roy de France accorda unes trefves pour les laboureurs & ſeyeurs de blé : & quand le Roy de France veit que leſdits ſeyeurs eſtoyent au plus grand nombre, nonobſtant la trefve, il envoya ſes Genſd'armes, & fit prendre tous iceux laboureurs & ſeyeurs, & en tirerent les Genſd'armes François grands deniers & avoir, & oncques depuis, le Roy de France ne voulut ouyr parler de celle trefve, ne de celle execution.

L'Archeduc d'Auſtrice ſe tira en ſa ville de Bruges, & là furent mandez, ceux qui eſtoyent demourez des Chevaliers de la Toiſon d'or qui n'eſtoyent point grand nombre. Mais l'Archiduc fut conſeillé de relever ladicte ordre, vaquant par la mort du Duc Charles, & eſtoit commune renommée, que le Roy Louis vouloit relever ladicte ordre de la Toiſon d'or comme Duc de Bourgongne : & vouloit dire, que par les Ducs de Bourgongne eſtoit celle ordre fondée, & luy ſembloit qu'il ſe fortifieroit, pour relever icelle ordre, & que ſa conqueſte de Bourgogne en vau-

droit de mieux : mais l'Archeduc anticipa, & vous déclareray la maniere qui fut tenue à relever icelle ordre. Les Chevaliers de l'Ordre venus en leur conclave, trouverent en la place du Chef (c'eſt à dire de Monſieur le Duc Charles) un couſſin de velours noir, & ſur iceluy avoit un colier de la Toiſon, & les Chevaliers requirent tous à mondit Seigneur l'Archeduc, qu'il voulſiſt iceluy ordre renouveller, & prendre le lieu de Monſieur le Duc, qui Dieu pardoint. Ce qu'il accorda liberalement, & marcherent pour venir à l'Egliſe préparée à ce, par la maniere qui s'enſuyt.

Premierement marchoyent quatre Officiers de la Toiſon, & après iceux toutes manieres d'Officiers d'armes, la cotte d'armes au dos, & les deux principaux menoyent par la bride une blanche haquenée, couverte de velours noir, & portoit ladicte haquenée le couſſin & le colier, dont j'ai premier parlé, & puis venoyent les Chevaliers de l'Ordre, à tout leurs manteaux, deux & deux ; & puis venoit Monſieur l'Archeduc d'Auſtrice (qui ne portoit point encores l'habillement de la Toiſon) & eſtoit ce triomphe bel, & piteux à veoir, & vindrent deſcendre à noſtre Dame, & y avoit

un hourd preparé, & principalement pour ſeoir les Chevaliers; & les Chevaliers aſſiz, Monſieur de Tournay fit une harangue en latin, par laquelle il donnoit à congnoiſtre à Monſieur l'Archeduc, que c'eſtoit de celle Toiſon, & comment il en falloit uſer: & fit de moult belles remontrances à mondit Seigneur l'Archeduc d'Auſtrice; & pour accomplir le miſtere, Monſieur de Ravaſtain fit Chevalier Monſieur l'Archeduc, & puis luy, & Toiſon d'or le menerent en une chapelle, ou ilz luy veſtirent le manteau de l'Ordre, & luy mirent le colier de la Toiſon au col, & puis le ramenerent à la veuë d'un chacun, & lors commença la Meſſe & le ſervice de Dieu: & la Meſſe achevée, s'en retournerent comme ilz eſtoyent venuz, excepté qu'il ne fut plus nouvelle ne de la haquenée, ne du couſſin, & ſur ce poinct s'en allerent diſner: & tantoſt furent nouvelles apportées à l'Archeduc, que le Roy de France eſtoit entré en ſes pays, & avoit aſſiegé la ville de Condé, en laquelle eſtoit Capitaine, pour l'Archeduc, le Seigneur de Mingoval, qui ne tint pas la ville longuement, mais la rendit au Roy de France.

En celuy jour qu'il avoit relevé la Toiſon d'or, ſe partit l'Archeduc, accompaigné

du Comte de Chimay, & raſſembla ſes gens-d'armes le mieux qu'il peut, & tira contre le Roy de France, à toute ſa bonne & grande puiſſance & armée : & ſi vivement marcha, que le Roy de France fuſt contraint de bruſler & mettre le feu à Condé, & meſmement à Mortaigne (qui eſt l'ancien héritage du Roy de France) & ſe retiroit le Roy à Arras, & l'Archeduc d'Auſtrice noſtre Prince & Seigneur le ſuyvit vaillamment juſques au Pont-à-Vendin, & par telle maniere & tel moyen l'Archeduc reconquiſt en peu d'heure, plus que le Roy de France ne lui avoit pris du ſien : & monſtroit que luy qui n'avoit que dixneuf ans d'aage, avoit entierement courage de Prince, & d'homme chevaleureux, & vaillant : & marcha contre le Pont-à-Leſaux, & euſt tantoſt de gens-d'armes aſſez grand nombre : & y vindrent les Brabançons, en groſſe puiſſance, & Monſieur de Romont & enſemble le Bailly de Gand amenerent les (a) Flamans en grand

(a) Quand aux Gandois de nom, & qualité, qui ſervirent l'Archiduc en ce voyage d'Arras, je treuve qu'il y en eut deux Chevaliers, Meſſire Ioſſe de Ghiſtelles, lors premier Eſchevin, & Meſſire Adrian de Raveſchoot, & avec eux pluſieurs notables Bourgeois & Gentils-hommes, dont les plus cognuz ſont Gilles

nombre. En ce temps (a) Madame l'Archeducheſſe accoucha à Bruges d'un beau fils, qui eſt à preſent noſtre Prince, le plus bel, le mieulx adextré, & adreſſé, que l'on pouroit nulle part trouver, Dieu le nous veuille garder. Grande joye fut parmy l'oſt, de la nativité de ce noble enfant, & fut requis Monſieur l'Archeduc, que l'enfant euſt nom Philippe, en memoire des biens, & de la tranquillité que les pays eurent du temps du bon Duc Philippe, que Dieu pardoint.

Le noble enfant fut baptiſé à Bruges, & fut Monſieur de Ravaſtain compere, & Madame la Douagiere commere, & fut porté à Sainct Donas, par deſſus un Pont elevé à grand nombre de torches & lumieres. Là eſtoyent Madame de Ravaſtain, Madame de la Vere, & ſi grand nombre de Dames & de Damoiſelles, que c'eſtoit belle choſe à veoir. Les nations, tant eſtrangeres que privées, firent de celle nativité grande feſte, & fut l'enfant baptiſé ſolemnellement, & eut nom

Vuten Hove, Ian van Vaernewyc, Seigneur de Boſt, Symon de la Chambre, Ian Vander Valleen, Anthoine Van Hembyſe, & autres.

(a) Cet enfantement de Madame l'Archeducheſſe de ſon premier fils Philippe, fut par un lundy 22 de Iuing 1478 ſelon la Cronique de Flandres.

Philippe comme j'ay dict deſſus. Encores vit & regne iceluy Philippe, & eſt noſtre Prince, & Dieu le nous veuille garder. Or laiſſerons à parler du faict du Bateſme, & retournerons à la conduite de la guerre, & du logis de Monſieur l'Archeduc, qu'il fit au Pont-à-Leſaulx. L'Archeduc eſtoit fort accompaigné; car il avoit Flamans & Brabançons en grand nombre, & ſi avoit une bonne puiſſance de ceux de Iuilliers, que le Duc de Iuilliers luy avoit baillez pour ce voyage. Il avoit une bonne eſquadre de Lanſquenets, & ſe meut un debat entre leſdictz de Iuilliers, & les Lanſquenets; mais l'Archeduc les appaiſa: & ne fut pas ſans grand' peine. Ainſi fut longuement noſtre Prince attendant la bataille; car le Roy de France eſtoit à Arras à groſſe puiſſance de gens avecques luy, & faiſoit le Roy pratiquer une trefve de dix mois, laquelle après pluſieurs journées tenues, luy fut accordée, en eſpérance, que pendant iceluy temps, un bon appointement de paix ſe trouveroit.

Les trefves jurées (a) d'une part & d'autre, l'Archeduc s'en retourna à Bruges, & deſ-

(a) Ces treves furent ſur le mymois de Iuillet 1478 car le retour des Gandois fut le 15 d'iceluy mois, eſtant desja les treves accordées.

tendit ſon armée : & au relevement de celle noble Princeſſe, furent faictes jouſtes, tournois, banquets, danſes & carolles, & toutes manieres de bonne chere, & ſe retirerent l'Archeduc & l'Archeducheſſe à Gand : & certains jours apres, ilz firent (a) venir l'enfant au maillolet, & és mains de ſa nourrice : & devez croire qu'on luy fit bonne chere, & principalement Madame ſa mère : & de Gand, tirerent à Bruxelles, & l'Archeduc ſollicita de ſes affaires, car il voyoit la trefve faillir, & eſtoit beſoing qu'il pourveut à ſon faict. En ce temps, ſous le port & faveur du Prince d'Orange, les Bourgongnons mirent les François hors de la Comté de Bourgongne ; mais le Roy de France fut diligent & bien ſervy, & ſi toſt que la trefve fut (b) paſſée, il reconquit la Comté ſur les Bourgnongons, & diſoit-on que c'eſtoit le Seigneur d'Arban, qui avoit vendu au Roy le chaſteau de Iou,

(a) Ceſte arrivée de l'enfant Philippe à Gand, fut le penultieſme d'Aougſt 1478. On luy alla au devant hors la ville de Gand a trois mil chevaux, & pardeſſus cela y avoit deux cens jeunes enfans à cheval ayant chaſcun un lacquay bravement accouſtré, qui eſtoit choſe belle à veoir.

(b) Cecy fut aprés Paſques de l'an 1479 ſelon nos Annaliſtes de France.

quatorze mille eſcus (lequel chaſtel Madame Marie luy avoit baillé en garde) & que par celle entrée la Comté de Bourgongne fut legerement par les François conquiſe : & ſur la fin d'icelles trefves, le Roy de France fit ſes apreſts de ſon coſté, pour courre ſus à l'Archeduc, & l'Archeduc faiſoit ſemblablement ſes apreſts pour courre ſus au Roy : & ſe tira l'Archeduc à Lille, & de là au Pont-à-Vendin, & eſtoit fort accompaigné de Flamans, & plus que je n'en vey oncques enſemble : & certes le Bailly de Gand, Meſſire Iehan Seigneur de Dadizelle, les tenoit en bon ordre, & en grande crainte, & eſtoit fort aimé en Flandres.

L'Archeduc avoit une bonne bande d'Alemans Lanſquenets, & bonne & groſſe armée des Nobles hommes de ſes pays, & le Roy envoya au Pont-à-Vendin, devers luy Monſieur de Courton, neveu du Comte de Dammartin, & un Eſcuyer de ſa chambre, nommé Brandely de Champaigne, & tendoit à fin de ralonger leſdites trefves ; mais l'Archeduc n'y vouloit entendre, & partit ledit Seigneur de Courton ſans rien faire pour celle fois : & je fus envoyé devers le Roy, pour lui parler de cette matiere, en luy perſuadant & requerant qu'ils ſe peuſſent

voir eux deux, & qu'ils accorderoyent bien enſemble : mais le Roy de France s'excuſa, & à cette veuë ne voulut point entendre, parquoy l'Archeduc paſſa le Pont-à-Vendin, & luy & ſon armée, à moult belle ordonnance, & vint prendre camp, & ſe mettre en bataille, demie lieuë outre le Pont-à-Vendin, dont le Roy de France fut moult mal content ; car il n'avoit voulonté de combattre : & tant pratiqua le Roy, que treves nouvelles furent accordées & jurées d'une part & d'autre : & l'Archeduc repaſſa le Pont, & donna congé à toutes manieres de gens-d'armes, & s'en alla feſtoyer à Lille, à ſon privé eſtat (a).

(a) Notez qu'icy debvroit ſuivre la memorable bataille, de Guynegate prés Therouenne gaignée par l'Archiduc Maximilian contre les François principalement a l'aide du Seigneur de Dadizelle, coronel des picquiers de Flandres : en laquelle demourerent occis pluſieurs grans Seigneurs François, ſi comme les Seigneurs de Crequy & Blangiers, Anthoine de Crevecœur, l'Admiral de France, les Comtes du Maine, de Clermont, Blangeon, Vaudemont, & pluſieurs autres, avec 40,000 François, qu'occis, que prins ; ce qui fut en Aougſt 1479. Parquoy il eſt vray ſemblable que le texte de l'Auteur a eſté mutilé en ceſt endroict, attendu que ledict Auteur n'a oublié le recit de ladicte bataille

CHAPITRE X.

De la nativité de Madame Marguerite d'Auſtrice : & du mariage d'icelle avec le Dauphin Charles : & de la mort du Roy Louis onzieſme, & d'autres particularités.

En ce temps Madame l'Archeducheſſe, eſtant à Bruxelles s'accoucha d'une fille, dont Madame la grande fut commere : & fut celle fille appellée (a) Marguerite (21), qui depuis deuſt être Royne de France, & dont on luy fit tort, & fut celle meſme Marguerite qui eſpouſa le Prince de Caſtille ; mais il ne veſcut gueres, combien qu'il laiſſa madicte Dame groſſe d'un fils, qui ne veſcut pas longuement. Et pour donner à entendre ce qui advint entre le Roy Charles & madicte dame Marguerite, combien qu'ils fuſſent fiancez & eſpouſez, (b) la conſom-

en ſa repetition des faicts de Maximilian cy-aprés au Chapitre 15.

(a) Cette nativité de Marguerite de Flandres fut le 1 de Ianvier 1479, ſelon la mode de noſtre Auteur.

(b) L'Auteur ameine icy desja le compte du Roy Charles & de Madame Marguerite, mais mal à propos, & trop tempre, comme un chaſcun peut veoir, & continue ainſi juſques à ce qu'il tombe ſur le propos des Gandois.

mation du mariage eſtoit à parfaire, & en ce temps la guerre eſtoit grande entre France & Bretaigne, & avoit le Roy des Romains, par Procureur (qui fut Meſſire Wolfart de Polhem, beau Chevalier, & homme de vertu) faict eſpouſer la Ducheſſe, heritiere de Bretaigne, & le Roy de France lui faiſoit guerre de toutes pars, & croy bien que le Roy des Romains ne fit pas grande diligence à aider & ſecourir la Ducheſſe de Bretaigne, comme il devoit, & durant ce temps le Prince d'Orange, amy des François & des Bretons, ſe mit en practique, & tellement pratiqua, que le Roy de France fut content d'eſpouſer la Ducheſſe de Bretaigne, comme la Ducheſſe n'y mit pas grand contredit, & remonſtra au Roy, que s'il avoit celle Duché de Bretaigne ajoincte à ſon Royaume, il pouvoit bien dire qu'il avoit faicte une grande & riche conqueſte : & à la Ducheſſe remonſtroit à part, que ſi elle eſtoit Royne de France, elle ſeroit la plus grande Princeſſe du monde, & ainſi furent accordez.

Et vint le Roy Charles à Nantes, fort accompaigné de Nobles hommes, & de beaux gens d'armes, & preſtement (a) furent fiancez,

(a) Ces eſpoſailles du Roy avec la Ducheſſe de Bretaigne furent en l'an 1492, à ce que j'ay peu imaginer.

& eſpouſez, & celle nuict coucherent enſemble, dont ledict de Polhem (qui ſe veit abuſé) fut merveilleuſement troublé, ne jamais ne voulut aller, ne ſe trouver en l'hoſtel du Roy, ne de la Ducheſſe de Bretaigne : & aſſez toſt aprés vint le Roy, où eſtoit Madame Marguerite, pour prendre congé d'elle : & ainſi fut la departie du Roy de France, & de celle qu'il avoit le premier priſe, & ne fut pas ſans pleurs, ne larmes d'un coſté & d'autre, & de ce fut le Roy des Romains bientoſt averty, par un gentil-homme, Maiſtre d'hoſtel de Madicte Dame Marguerite nommé le Veau de Bouſanton, qui loyalement & honneſtement ſe porta en ceſte beſongne. Mais j'ay tousjours ouy dire, que contre forts & contre faux, ne valent ne lettres ne ſeaux : & ne fait pas à douter que le mariage de Monſieur le Dauphin, & de Madame Marguerite d'Auſtrice fuſt bien dicté & ſeellé, & que par raiſon de droict on n'y pouvoit changer ne muer : mais les forts (c'eſt-à-dire la puiſſance du Roy de France) & les faux hommes de ſon conſeil tournerent ceſte raiſon en (a) meſus de juſtice, & ce fut faict pour le mariage de Bretaigne, comme dict eſt : & Madame Marguerite d'Auſtrice (qui

(a) C'eſt à dire, en mauvais uſage.

avoit eſté tenue neuf ans pour devoir eſtre Royne de France) ſans l'avoir deſſervy, fut expulſée du mariage, où elle avoit eſté donnée: & tantoſt aprés, Monſieur l'Archeduc ſon frere, envoya le Comte Anglebert de Naſſau, pour pratiquer que ſa ſœur luy fut rendue. Ce qu'il obtint à grand peine.

Toutesfois les François voyans que ce leur eſtoit plus de honte, que d'honneur, de tenir ceſte noble Princeſſe, la rendirent à mondict Seigneur de Naſſau; & la fit le Roy honnorablement accompaigner, & la ramener à ſon frere, qui la receut de bonne affection & voulonté, & luy alla l'Archeduc, & la Nobleſſe au devant bien une lieuë, & deſcendirent tous deux à terre, pour eux bien-veingner, & faiſoit l'Archeduc à ſa ſœur tout tel, & auſſi grand honneur, que s'elle eut eſté Royne de France, & ainſi fut amenée à Malines, & receuë à grande joye, & l'accompaignoit Madame de Ravaſtain, fille du Comte Louis de Sainct Pol, & d'une fille de Savoye.

En ce (a) temps les Gandois faiſoient pratiquer d'avoir les enfans en leurs mains, & s'adreſſerent pour mener leur pratique, à

(a) Entendez du temps de la nativité de Marguerite de Flandres, ou peu aprés.

aucuns d'entour le Prince : & tant pratiquerent qu'il fut ordonné, que chaſcun pays auroit les enfans en leurs mains, chaſcun quatre mois, & furent menez les Nobles enfans à Gand, pour les quatre premiers mois : mais quand on les demanda aux Gandois, pour les mener en Brabant, ils furent refuſans, & dirent qu'ils avoient privilege de gouverner les enfans du Prince en leur jeuneſſe, & ainſi furent leſdits enfans refuſez par ceux de Gand : & en ce temps Madame l'Archeducheſſe accoucha (a) en la ville de Bruxelles d'un fils, lequel le Duc de Bretaigne fit tenir ſur les fonts, par Monſieur le Comte de Cimay, & l'autre compere eſtoit le Cardinal de Clugny, & fut baptiſé ſolemnellement à S. Goulle, & eut nom François, pour le Duc de Bretaigne : mais il ne veſcut gueres, & mourut en l'aage de quatre mois, & eſt enterré à Cauwenberghe devant le grand Autel. En ce temps Maiſtre Iehan du Fay s'accointa des François, & (b) pratiquerent

(a) Cet acouchement fut en l'an 1481 le 10 de Septembre.

(b) Cette pratique commença l'an 1481, aprés la mort de l'Archiducheſſe, & fut ſa fille amenée à Hedin en l'an 1483, & de là à Paris, où elle entra le 2 de Iuing.

le mariage de Monſieur le Dauphin, fils du Roy Louis, avec Madame Marguerite d'Auſtrice, fille du Duc d'Auſtrice, & ſe firent forts les Eſtats des pays d'iceluy mariage; en intention d'avoir paix : & concluſion, celle noſtre Princeſſe, environ l'aage de cinq ans, fut amenée à Hedin, où Madame de Beaujeu la receut, comme Dauphine, & toutes choſes pourparlées, le Seigneur de Cordes fit accompaigner ladicte Dame, & mener à Amboiſe, & luy fut baillée pour Dame d'honneur, Madame du Secret, qui bien s'en acquitta, & nourrit madicte Dame, en toute bonté & vertu, & n'amena avec elle que la femme du Veau de Bouſanton, (qui eſtoit ſa nourice) & ledict Veau & ſon frere, avecques peu de gens de noſtre nation : & certes pour dire la verité, le Roy Louis fit bien traitter & honnorablement Madame Marguerite : & tant qu'elle fut en France, elle fut bien & honnorablement traittée, & juſques à ce que le Roy Charles la laiſſa pour une autre, comme j'ay dit cy-deſſus.

En ce temps mourut le Roy Louis (a), & fut Roy Charles ſon fils, & aſſembla l'Ar-

(a) Cette mort du Roy Louis onzieſme fut le penultieſme d'Aougct 1483, ſelon Commines; ou le penultieſme de Iuillet, ſelon Maſſeus.

cheduc ſon Conſeil, pour ſçavoir ce qu'il eſtoit de faire, & fut en la ville d'Utrecht, & trouva par conſeil, que preſtement il devoit envoyer devers le Roy Charles une Ambaſſade, chargée de toutes bonnes & gracieuſes parolles, & fut ordonné que je feroye ce meſſage, & tant allay, que je trouvay le Roy à Bogency. Là eſtoit Monſieur de Bourbon Conneſtable de France, Monſieur d'Orleans, Monſieur de Beaujeu, & Madame de Beaujeu ſœur du Roy, laquelle gouvernoit tout le Royaume. Le Roy de ſa grace, me bailla bonne audience, & n'arreſtay gueres, que je ne fuſſe depeſché, pour retourner devers l'Archeduc mon maiſtre. En ce temps Monſieur d'Orleans par congé du Roy, fit ſon entrée en ſa cité d'Orleans, où je me trouvay, & certes l'entrée fut belle & honneſte, & y eſtoyent pour l'accompaigner la pluſpart des gens de bien de France, & celle entrée paſſée, je pry congé, & m'en retournay devers l'Archeduc mon maiſtre, lequel s'en revenoit à Malines.

CHAPITRE XI.

Comment l'Archeduc Maximilian d'Auſtrice fit guerre aux Gandois, pour retirer Philippe ſon fils, Comte de Flandres, hors de leur gouvernement.

Or reviendrons aux Gandois, qui firent grande feſte de ce qu'ils avoyent le jeune Prince en leurs mains, & tantoſt trouverent aſſez d'adherans à leur voulonté, tant pource qu'ils payoyent bien & largement (car les deniers venoyent du peuple & ne leur couſtoyent rien) comme pource qu'on leur preſchoit & donnoit à entendre (à ſçavoir au peuple) que ce qu'ils faiſoyent, eſtoit pour le bien & utilité du jeune Prince, & que tousjours vouloyent demourer ſes loyaux ſugets, & diſoyent que l'Archeduc le pere, ne vouloit avoir gouvernement du pays, ne du fils ſinon pour pourter les grans deniers des pays de pardeçà en Alemaigne : & ainſi abuſoit-on les gens & le peuple, & au regard des adherans, ilz eurent le Comte de Romont, fils de Savoye, le Seigneur de Ravaſtain, le Seigneur de Feure, fils du Baſtard de Bourgongne, le Seigneur de la Gruthuſe, le Seigneur de Treiſignies, le

Seigneur de Raſſenghien, le Bailly de Gand, le Seigneur de Dadiſelle, & moult d'autres, & ainſi Monſieur l'Archeduc, noſtre Prince reſſembla Sainct Euſtace, à qui un loup ravit ſon fils, & un lyon ſa fille, & par ce moyen s'aigrit la guerre de toute parts, & ne veul point parler des menues choſes, avenues en icelle guerre (car ce ne ſont que meurdres, & rançonnemens de gens) mais parleray de grandes choſes, qui avindrent en celuy temps, & durant celle guerre, & commencerons à la priſe de Termonde, faicte par l'Archeduc, ſur les Gandois.

(a) En ce temps l'Archeduc noſtre Prince

(a) Cette guerre s'enflamma entre l'Archiduc Maximilian & les pays de ſon fils, environ l'an 1484, dont le motif eſtoit ſuivant noz Analiſtes, meſmement ſelon Adrian Barland, pource que mondit Seigneur l'Archeduc, aprés le treſpas de Madame Marie de Bourgongne, entendoit d'emprendre & tirer à luy la garde noble, & gouvernement de ſes enfans & leurs pays; ſurquoy luy fuſt faicte difficulté en Flandres, Brabant & ailleurs, pour la crainte qu'on euſt que le regime & adminiſtration deſdicts pays, en particulier & en general, ne tombaſt par ce moyen es mains d'eſtrangiers, & d'autres gens de rapine, dont la Court eſtoit lors comblée; & leſquels en effect ne faiſoyent d'eux gueres attendre, ſinon de s'enrichir, & faire grands, en l'amoindriſſement du bien publicq : joinct que l'autorité & (qui

(qui avoit bon vouloir de ſe venger de ceux de Gand) conceut ſecretement, comment il pourroit prendre Termonde : & fit ſon aſſemblée de Gens-d'armes en la ville de Malines, & eſtoit accompaigné de Meſſire Iehan de Bergues, de Meſſire Baudoin de Lannoy, & du Seigneur de Chanteraine, & pour conduire ſon faict plus ſubtilement, avec un peu d'entendement qu'il avoit en aucuns de la ville de Termonde, mit ſus une douzaine de compaignons de guerre, dont Iaques de Fou-

credit en quoy iceux eſtoient, envers mondit Seigneur l'Archeduc, augmenterent fort le ſoupçon, tellement que tous les Superieurs des pays & des villes, aſſemblez ſur ceſte matiere en la ville de Gand, le ſecond jour de May 1482, ſe departirent ſur telle reſolution, que Monſeigneur l'Archeduc ſuſdict n'auroit ce gouvernement devant mentionné, que pour un temps certain : auſſi à condition qu'il n'entreprendroit rien, ſans l'adveu & conſentement des Eſtats, & gens ſçavans du pays ; mais comme cela contrarioit du tout au project de ceux qui s'eſtoient fortifiez à l'entour de ſa perſonne, l'affaire ne peut long temps demourer en tranquillité, ains fut la matiere menée ſur ce debat, tant que finalement on vint aux armes, & que la guerre s'entama d'un coſté & d'autre ; en laquelle les nobles perſonnages, que l'Auteur a n'agueres nommé adherans de Gand, ſe rengerent du coſté deſdits Eſtats pour le garant du pays & de l'enfant Philippe, leur naturel & ſouverain

queſolles eſtoit le Chef, & habilla les uns en Moynes blancs, les autres en Religieuſes noires, & les autres en Religieuſes blanches, & fit d'iceux Religieux & Religieuſes deux chariots, & les envoya contre Termonde, pour aborder à la porte, ſur le poinct du jour, car ceux qui avoient entendement avecques l'Archeduc, debvoient avoir garde de la porte à icelle heure.

Si ſe partit l'Archeduc à tout ſes gens-d'armes à cheval bien matin : & alla mettre

Seigneur, auquel l'intereſt touchoit le plus. Parquoy ce ſeroit temerité de adjouſter foy au recit du texte cy-deſſus : c'eſt à ſçavoir que tels grands Seigneurs (ſi comme le Comte de Romont, Meſſeigneurs de Raveſteyn & de Bevre, qui eſtoient des plus proches du ſang du Prince, pareillement les Seigneurs du Gruthuſe, Raſſenguien, Treiſignies, Dadizelle, & beaucoup d'autres qui furent les plus grands du pays ; & la foy & loyauté deſquels avoit n'agueres aſſez eſté prouvée contre les François, comme noſtre Auteur meſme l'a confeſſé) s'euſſent voulu bouter en un faix ſi peſant & dangereux ſans juſte tiltre, ains ſeulement à l'appetit du bon payement de ceux de Gand, comme ledit Auteur le ſemble y vouloir faire entendre : mais cela ſervira ſeulement pour cognoiſtre les paſſions dudit Auteur, qu'il a un peu trop ſuivy en cette ſienne narration, & comme font communement ceux qui traittent la matiere de leurs adverſaires (22).

une groſſe embuſche, aſſez prés de Termonde, en laquelle embuſche il eſtoit luy-meſme en perſonne. Il avoit ſes ſignes entre les Moines & Nonnains, & luy, & ſon faict tres-bien ordonné : & quand vint à la porte ouvrir, les deux chariots de Moynes & Nonnains entrerent en la porte, & firent grand ſigne à l'Archeduc : lequel, luy & toute ſa compaignie, à courſe de cheval, alla vers la porte de Termonde : & trouva que ledit Iaques de Fouqueſolles & ſes gens, eſtoyent tous à pied, les vouges & les baſtons au poing, & avoit gaigné la porte : & tantoſt les Gens-de-cheval entrerent dedans, & tirerent tout droict juſques au marché ; & à gaigner iceluy marché, fut tué l'un des fils du Comte de Sorne ; ce fut grand dommage, car il eſtoit bel, & bon gentilhomme.

Si ordonna l'Archeduc gens de bien, pour aller par les rues, & aſſeurer le peuple, & par ce moyen chaſcun rentra en ſa maiſon : & le lendemain il ne ſembloit pas que la ville eut eu affaire n'effroy, mais eſtoit toute rapaiſée ſans pillage, n'autre meurdre, & demoura l'Archeduc à Termonde aſſez longuement ; & pour la ſeureté, & gouvernement d'icelle bonne ville, il y ordonna Capitaine Meſſire Iehan, Seigneur de Melun (qui s'y

conduiſit notablement) & s'en retourna l'Archeduc à Bruxelles. En ce temps, Monſieur de Romont, qui eſtoit lors Capitaine de Gand & de Flandres, pour les Gandois, fit une aſſemblée de Flamans, & principalement Gandois, & ſe mit aux champs, & marcha juſques à (a) Aſſele, où il logea, & y demoura certains jours, & Monſieur l'Archeduc deſirant de le combatre, voulut aſſembler gens, pour luy courre ſus, mais ceux de Bruxelles ne voulurent point que l'on fiſt guerre de la ville de Bruxelles, contre ceux de Gand, & ainſi ne peuſt l'Archeduc pour celle fois rien executer; mais il fit pratiquer le peuple de la ville de Bruxelles, & par un matin le fit venir ſur le marché en grand nombre, & luy-meſme alla en l'hoſtel de ville, & demanda aux Gouverneurs, s'ils entendoient point qu'il ſe deuſt deffendre de ſes ennemis, par la ville de Bruxelles. Ils furent un peu longs en reponſe, & l'Archeduc leur dict : *Le peuple eſt aſſemblé pour me donner aide & (qu'il ſoit vray) venez avec moy, & nous ſçaurons d'eux la voulonté.*

Les Gouverneurs furent tous esbahis, & parlerent autrement qu'ils n'avoyent fait, &

(a) Il doit dire Aſſche, qui eſt un gros village au my-chemin d'Aloſt à Bruxelles.

l'Archeduc parla au peuple, qui tous ſe declairerent à faire ce qu'il voudroit, & commanderoit ; & celle reponſe ouye, me depeſcha l'Archeduc ; & à celle propre heure je me parti, pour aller practiquer les Hannuyers, pour venir au ſervice de l'Archeduc. En ce temps l'Archeduc avoit faict practiquer un ſerviteur de Pietre Matenay, nommé le Baſtard de Retane, & eſtoit lors Capitaine du Chaſteau d'Audenarde pour les Gandois. Iceluy ſerviteur eſtoit Lieutenant dudit Pietre audit Chaſteau, & aſſeura ledit Archeduc de le mettre au Chaſteau fort & foible : & pour parfaire & aſſeurer ceſte pratique, aprés que le Comte de Romont & ſes gens ſe furent delogez du lieu d'Aſſche, l'Archeduc ſe partit, & vint à Mons en Haynaut, & eſleva les Seigneurs, & les compaignons de guerre de Haynaut, pour l'accompaigner à mener fin à ſon empriſe, & ne s'en decouvrit pas à chaſcun. Il ſe mit devant pour guider les Gens-d'armes, & chevaucha la pluſpart d'icelle nuict, & prit un ſi grand tour autour d'Audenarde, qu'il ne fut point ouy de ceux du guet, & par bonne guide, fut mené à l'entrée du Chaſtel d'Audenarde, où il trouva ledit Baſtard de Retane ſon marchand : &

fut pris dedans Pietre Metenay, couché avec ſa femme, lequel ne ſçavoit rien de celle empriſe.

L'Archeduc mit bonne garde audit chaſteau, & à torches & falots, & à grande puiſſance de gens-d'armes entra dedans Audenarde, environ heure de minuict, & fit dire par les rues & par les maiſons que nul ne s'effrayaſt, ne bougeaſt de ſa maiſon, & qu'il ne vouloit que bien à ceux de la ville d'Audenarde. Chaſcun ſe logea coyment, & le noble Archeduc ſe logea au Cerf, & tint ſes gens-d'armes en telle diſcipline, qu'il n'y eut ne pillage, bature, ne meurdre fait en icelle priſe, & le lendemain furent les eſchoppes, & bouticques ouvertes, & toute maniere de marchandiſe miſe comme paravant, & ainſi fut celle ville d'Audenarde priſe par le Chaſteau, & l'Archeduc donna la Capitainerie dudit Chaſteau audit Baſtard de Retane, pource qu'il avoit eſté cauſe qu'il avoit gaigné ladicte ville & le Chaſteau. En ce temps le Comte de Romont, averty d'icelle priſe, aſſembla une groſſe bande de François, de Gandois, & autres Flamans, autant qu'il en pouvoit finer, ne trouver, & vint faire un gros logis entre Ayne & Audenarde, ſur la riviere, & fortifia iceluy logis de tranchis,

& d'artillerie, tellement qu'il eſtoit fort à conquerir : & en ce temps le Seigneur des Cordes ſort accompaigné de François entra à Gand, fort & foible, & à ſon plaiſir : & eſtoit commune renommée qu'il eſtoit venu pour emporter au Roy de France, le jeune Archeduc.

Fuſt vray ou non, il ne haſta point de de decouvrir ſon intention : & durant ce temps une eſcarmouche fut entre aucuns Gandois & François à l'encontre des gens de l'Archeduc, mais pource que leſdits François ne s'aventurerent point aſſez, au gré des Gandois leurs compaignons, ils mirent ſus auſdits François, qu'ils les vouloyent trahir, & laiſſer meurdrir, par les gens de l'Archeduc & ſur ce s'en revindrent en leur oſt, & emplirent tantoſt de ce langage toute la compaignie, & les Flamans doutans que que ce ne fut verité, s'eſleverent tous à une flotte, & tous enſemble tirerent contre Gand; & quand le Seigneur des Cordes (qui eſtoit à Gand) fut averty de la venue d'iceux Flamans, il monta à cheval, luy & la compaignie, & ſe partit ſans dire Adieu, par une autre porte, & tira à Tournay. L'Archeduc & ſes gens firent grande pourſuite pour les atteindre, mais ils ne peurent, & tourna

l'Archeduc ſon armée contre Gand, deliberé d'y donner l'aſſaut, & s'il euſt eſté obey, il leur euſt faict une terrible venuë (car il avoit ſagement pourgetté ſon faict) mais les Flamans firent une alarme à l'autre bout de l'armée, laquelle alarme Monſieur Philippe de Cleves courut, accompaigné de ſes gens, & de grande partie de ceux de Monſieur de Naſſau, & par ce moyen le noble Archeduc faillit à ſon empriſe.

L'empriſe faillie, l'Archeduc s'en retourna à Audenarde, & là les Wallons l'abandonnerent, & à la verité ils ſervirent longuement ſans payement. Mais le noble Prince ne s'eſbahit de rien, & raſſembla ce qu'il avoit d'Alemans, où il avoit une bonne bande, leſquels Alemans il contenta le mieux qu'il peut, & prit une picque deſſus ſon col comme un pieton, & (a) mena iceux Alemans au pays de Waz, où ils trouverent grande paye, & grand butin de beſtes à corne, & delà tira à Anvers, & fit deſdictes beſtes argent, & en reveſtit tous les povres compaignons de ſa compaignie. Et pendant ce temps, il fit venir les navires, & ſe bouta en mer, & fit grande chere aux Flamans de ce coſté,

(a) Cette courſe de Maximilian au pays de Waz fut, comme je puis imaginer, en l'an 1484.

& meſmes au quartier de (a) Bervillier : & eſtoyent les Flamans tous esbahis de la diligence & travail de ce Prince, qui eſpouſa la guerre inceſſamment, maintenant par mer, maintenant par terre, & ne ſçavoyent de quel coſté eux garder. En celle faiſon, ceux de Gand machinerent tant contre aucuns de leur ville, qu'ils en firent prendre, & decapiter aucuns d'eux.

Et depuis icelle execution, Monſieur l'Archeduc eut plus d'entendement, pour le bien du pays, & pour la paix, qu'il n'avoit oncques eu : & reſtoit encores, pour ceux qui tenoyent la ville contre Monſieur l'Archeduc, un nommé Iehan de Coppenole (b) Chauſſetier, demourant à Gand, qui fut retenu pour entretenir ces brouillis, Maiſtre-d'hoſtel du Roy de France, à ſix cens francs de penſion par an. Or eſt temps que je revienne au faict de Bruges : toutes les nations, les Marchans & les notables de la ville de Bruges

(a) Il ſe treuve que Biervliet fut aſſiegée, & aſſaillie par le Roy des Romains Maximilian, au mois de Septembre 1488 ; mais il ſe deſlogea ſans prouffict, reprenant la route de Zelande dont il eſtoit venu : toutesfois nous attribuons cecy à l'an 1484, comme deſſus.

(b) Il pouvoit bien eſtre iſſu de ce meſtier des Chauſſetiers ; mais en temps il eſtoit Secretaire à Gand.

ſe tannerent de la guerre, & à la verité, ils devenoient pauvres & ſouffreteux. (a) Si s'appenſerent de mander Monſieur l'Archeduc d'Auſtrice, & Monſieur de Naſſau, pour traicter d'apointement, & vint Monſeigneur d'Auſtrice à Bruges, accompaigné de Monſieur de Naſſau, & de grans perſonnages de ſon hoſtel, & fut receu par ceux de Bruges de grand cœur, & de toute bonne voulonté: & en ce temps eſtoit revenu de France le Seigneur de la Gruthuſe, & pour la premiere execution qui fut faicte à Bruges, mondit Seigneur de Naſſau, ſçachant que le Seigneur de la Gruthuſe eſtoit en l'hoſtel de la ville l'alla prendre en la preſence de la loy, & le fit priſonnier du Prince: & luy fut demandé s'il vouloit eſtre jugé par ceux de l'ordre de la Toiſon d'or (dont il eſtoit confrere) ou par ceux de la Loy de Bruges, & il reſpondit qu'il vouloit eſtre jugé par ceux de la Loy de Bruges.

Si fut mené en la maiſon des priſons de la ville, où il fut priſonnier par certain temps: & (b) l'an octante & un le Vendredi

(a) Cecy fut en l'an 1485.

(b) L'Auteur eſtant ſur le propos de ceux de Bruges, amaine icy d'une voye un autre compte qui appartient à l'an 1485.

des Quatre temps, avant Noel, la ville de Bruges murmura derechef, & avoit un Capitaine nommé Piccavet, qui n'eſtoit pas bon pour le Prince : & alla en ce temps ledit Piccavet courre par mer, & fut pris des gens de Monſieur de Naſſau, aſſez prés du Dam : & deſiroyent qu'il vint à Bruges, pour fortifier les bons, & rebouter les mauvais, mondit Seigneur de Naſſau prit avecques luy le Chevalier de Tintevile, Monſieur Iehan de Montfort, Philippe Dale, & aucuns aultres, & s'en alla à pied du Dam à Bruges: & courageuſement, & en danger, entra à Bruges, où il fut recueilly des plus gens de bien & ſe trouva le plus fort en ladicte ville: & preſtement manda Monſieur d'Auſtrice (qui eſtoit deſcendu de la mer, aſſez prés de là) & fut mondit Seigneur d'Auſtrice le bien venu en ſa ville de Bruges, & furent toutes choſes appaiſées : & preſtement l'on fit decapiter ledit Piccavet, Capitaine de Bruges, & certains autres ſes complices: & de là en-avant fut Monſieur d'Auſtrice & ſes gens, paiſibles, & bien venuz en ſa ville de Bruges, & y fit regner juſtice, & la marchandiſe, dont il fut beaucoup mieux aimé, & bien voulu.

CHAPITRE XII.

Comment l'Archeduc Maximilian recouvra la ville de Gand, & le Comte de Flandres ſon fils.

OR regardons comme ce bon Dieu meine les choſes à ſon bon plaiſir, & comme il faict de la guerre la paix, & de la paix, la guerre (a). Iceluy bon Dieu inſpira un grand Doyen de Gand, qui avoit eſté l'année de devant Doyen des Navieurs, & avoit grande puiſſance en la ville, & ſe nommoit Matys Payart. Ceſtuy Matys, voyant le tort que ceux de Gand avoyent de leur Prince, de luy tenir ſon fils contre ſon gré, la deſtruction du peuple de Flandres, & les maux qui tous les jours avenoyent, s'accompaigna d'aucuns compaignons de bonne part, leſquels eſtoyent ſerviteurs de Monſieur de Ravaſtain, & de ſa maiſon, & auſquels Matys Payart decouvrit ſon intention, & chaſcun aſſembla ſes amis, & bien-vueillans, tellement qu'ils ſe trouverent ſi bon nombre de gens de bon vouloir, qu'ils furent maiſtres de la ville de Gand, & crioyent : VIVE AUSTRICE ET LE

(a) Tout le contenu de ce Chapitre avec l'entrée de Maximilian à Gand, appartient à l'an 1485.

ieune prince, tellement que nul n'oſoit parler au contraire. Coppenolle s'enfuit en France, & demoura la ville de Gand és mains de gens, qui ne demandoient que la paix, & l'amour de l'Archeduc, & de leur Prince, & prirent en conſeil d'envoyer devers l'Archeduc qui eſtoit à Bruges, & y fut Matys Payart & autres des meilleurs de la ville.

L'Archeduc leur fit bonne chere ; & tellement traicterent, que jour fut pris que l'Archeduc devoit aller à Gand, & luy devoit-on amener ſon fils au devant, pour le recevoir, & quand ce vint au partir de Bruges, il m'envoya querre le Seigneur de la Gruthuſe en la priſon, lequel me fut preſtement delivré, & je l'amenay par derriere, à l'hoſtel verd, & trouvay deux Gentils-hommes, à qui Monſieur l'Archeduc avoit baillé la charge, avecques aucuns Archers, pour garder mondit Seigneur de la Gruthuſe : & le fey venir aprés luy à chariot, juſques à Gand, & le jour venu, que l'Archeduc devoit faire à Gand ſon entrée, il aſſembla ſon armée (où il pouvoit avoir trois mille combattans & non plus) & les mit en ordre, comme je vous diray, & quand l'Archeduc approcha Gand, à une lieuë prés, le Seigneur de Ra-

vaſtain accompaigna Monſieur l'Archeduc le jeune, a venir au devant de ſon pere, & eſtoit fort accompaigné, & Monſieur l'Archeduc s'arreſta emmy les champs, & luy fut amené ſon fils, dont il eut moult grande joye, car il y avoit ja (a) huict ou neuf ans qu'il ne l'avoit veu.

Le fils ne congnut point le pere, ſinon que quand il aprocha, le pere baiſa ſon fils, & alors ſe prit le fils a larmoyer : & ainſi chaſcun ſe mit en chemin contre Gand, & Meſſire George d'Eſcornets Seigneur de Meulebeke, alors Grand-bailly pour ceux de Gand, preſenta à mondit Seigneur la verge du Baillieu, mais mondit Seigneur ne la voulut point prendre, & dict qu'il la portaſt encores, juſques autrement en auroit ordonné : & ainſi ſe tira la compaignie contre Gand, & conduiſoit Monſieur de Naſſau les gens de pied, & eſtoit mondit Seigneur de Naſſau le premier en front, comme les autres, la picque

(a) Si l'Auteur ne meſprent icy en mettant huict ou neuf ans pour quatre ou quatre & demy, que Madame Marie pouvoit lors eſtre treſpaſſée, je ne vous ſçauroye donner contentement; car le jeune Archiduc n'avoit à ceſte entrée, qui fut comme devant 1485, que ſept ans d'aage, ſelon qu'il ſe voit par la cotation de ſa nativité faicte cy-devant

ſur le col, & d'emprés luy eſtoit mijn Ioncker de Gueldres, Philippe Monſieur de Ravaſtain, & le Comte de Ioigny; & par ordonnance faicte, ils debvoyent tousjours marcher cinq enſemble, & aprés ſuyvoyent Barons, & Chevaliers, & puis les pietons Alemans, & eſtoit une moult belle bande à veoir, car ils eſtoyent bien deux mille combatans, & puis venoyent les gens de cheval. Monſieur l'Archeduc, ſon fils, Monſieur de Ravaſtain & les autres grans Seigneurs & les gens de conſeil eſtoyent entre les deux bandes. Ainſi entrerent ils à Gand, ſans nul contredit, & fut mené Monſieur l'Archeduc, & Monſieur ſon fils, en leur hoſtel à Gand, lequel ils trouverent preparé pour les y loger & ſe logea chacun, & meſmement les pietons furent logez és hoſtels des Bourgeois (qui n'eſtoit pas au gré de tous) & quand vint ſur le ſoir, ceux de Gand ſe commencerent à mutinacer, & tous d'une opinion coururent au marché, & les pietons Alemans, & autres ſe retirerent à l'hoſtel du Prince: & Monſieur l'Archeduc ſe vint loger en ma chambre (qui eſtoit ſur la porte devant) & ce fit il pour eſtre entre ſes gens: là il tint conſeil qu'il eſtoit de faire, & ſembla, pour le mieux, de voir que les Gandois feroyent pour celle nuict,

& chaſcun ſe tint ſur ſa garde ; mais le Comte de Naſſau, accompaigné de Wallons, avoit gaigné le pont, là où on coupe les teſtes, qui eſtoit la droitte venue des Gandois, pour venir contre l'hoſtel du Prince.

Ainſi ſe paſſa celle nuict, & le lendemain matin, l'Archeduc accompaigné des pietons d'Alemaigne, marcha contre l'hoſtel de la ville : & fit arreſter ſes gens en un coing de rue, vers la Poiſſonnerie, & alla parler à ceux de la ville, & leur offrit de preſtement deloger ce peuple, mais ils luy prierent qu'il n'en fiſt rien, & qu'ils trouveroyent maniere que chaſcun s'en retourneroit en ſa maiſon, & allerent deux des notables de l'hoſtel de la ville parler au peuple, & leur remonſtrerent comment le Prince ne pouvoit voir ne ſouffrir iceux aſſemblez contre luy, & qu'ils mettroyent la ville en grand peril, car s'ils eſtoyent deconfits, ils eſtoyent morts, & la ville perdue, & leur conſeilloyent d'eux retirer, chaſcun en ſon hoſtel, & qu'ils eſtoyent bien aſſeurez du Prince, & qu'il ne leur demanderoit rien. Ce peuple promit d'eux en retourner en leur maiſon, priant à l'Archeduc qu'il ſe retiraſt en la ſienne, & retiraſt ſes Gens-d'armes.

Ce que l'Archeduc fit, & ramena tous ſes gens

gens en ſa maiſon, & ſe repeut chaſcun de ce qu'il pouvoit avoir: mais les Gandois ne bougerent du marché, & à la verité, ils eſtoyent ſi effrayez, qu'ils ne ſçavoyent qu'ils devoyent faire, car ils eſtoyent peu de gens mal conduits, & mal enpoint: & le Comte de Naſſau (a) offroit tousjours de leur courre ſus, & de les deffaire: & par ce moyen eſtoit le Prince perpetuellement Seigneur, & Maiſtre de Gand, & de toute Flandres: mais Monſieur Philippe de Cleves favoriſoit

(a) Par la narration ſuivante de l'Auteur, peut-on contempler à veuë d'œil de quel appetit ſanguinaire furent pouſſez ces Seigneurs eſtrangers, eſtans à l'entour de l'Archiduc Maximilian, leſquels ne tendoyent fort qu'à la proye & carnage d'une ſi magnifique ville, là où ils eſtoient entrez paiſiblement. Que ſi l'Archiduc n'euſt à celle heure eſté conduit par meilleure raiſon qu'eulx, il y avoit danger que tels perſonnages, par leur courage vindicatif, luy euſſent en celuy jour faict hazarder ſa perſonne & ſon honneur, & mettre en balance tout le pays. Et n'avoit donc le peuple ſi mauvaiſe cauſe de ſe tenir ſur ſes gardes, pour rembarrer un tel outrage: car il eſt à croire fermement que noſtre Seigneur Dieu voulut de ſa grace, & par ce moyen preſerver la ville, autrement il y euſt eu apparence que l'Archiduc meſme n'euſt peu brider la rage de ſes gens, s'ils n'euſſent eſté retardez par la dicte aſſemblée populaire.

les Gandois, & diſoit à Monſieur l'Archeduc, qu'il ne ſe pouvoit faire, ſans deſtruire Gand, & quand Gand ſeroit deſtruite il perdoit la fleur, & la perle de tous ſes pays : & ainſi ne ſçavoit l'Archeduc que faire : & diſſimula juſques à la nuict : & les Gandois ſe delogerent du grand marché (pource qu'ils eſtoyent peu de gens,) & ſe vindrent loger au petit marché, qui eſt entre le Chaſteau & S. Vairle, & fut une fois conclu de les aſſaillir par derriere du coſté de la Coppe, & de rompre les maiſons pour paſſer les gens-d'armes, & ne demandoit Monſieur de Naſſau autre choſe & perſuadoit tousjours que l'on fit celle execution, & au regard des Allemans, qui eſtoyent en la court, à l'hoſtel du Prince, ils eſtoyent en bonne volonté de bien beſongner : & eſtoit belle choſe de veoir faire les devotions, & eux recommander à Dieu, & s'eſtendoyent tous ſur la terre, en baiſant icelle, & en verité je vey volontiers leur maniere de faire : & ainſi vint le noir de la nuict, & ne peut eſtre Monſieur de Naſſau creu au conſeil qu'il donnoit, & par celle noire nuict les Gandois ſe deſroberent de la compaignie, & ſe retira chaſcun en ſa maiſon.

Au point du jour les notables de l'hoſtel de la ville vindrent à Monſieur l'Archeduc,

& luy remonſtrerent que ce peuple eſtoit retiré, & qu'il luy pleuſt avoir pitié d'eux. Ce que l'Archeduc accorda, & ordonna à Monſieur de Ravaſtain, & à moy, de conduire Monſieur ſon fils à Termonde. Ce qui fut faict, & l'Archeduc vint convoyer ſon fils, juſques hors de la ville de Gand, & avoit ſes gens d'armes avecques luy, mais ils ne partirent point hors de la ville de Gand, & ainſi fut Monſieur le jeune Prince tiré de la ville de Gand, & hors de leur pouvoir, & mené en ſa ville de Termonde, où il fut receu a grande joye, & l'Archeduc s'en retourna à Gand & furent aucuns pris des plus coupables de celle émotion, & furent decapitez, & le tout pardonné à Gand, moyennant certaine ſomme de deniers. L'Archeduc envoya Meſſire Baudoin de Launoy, & Meſſire Iehan de Bergues, pour mener Monſieur l'Archeduc ſon fils à Bruxelles. Ce qui fut faict, & puis l'Archeduc vint aprés, & fut l'armée deſtendue pour celle fois: & ſe tira l'Archeduc en ſa ville d'Utrecht ſur Meuſe, où il ſejourna aſſez longuement, & là eut nouvelles d'Alemaigne (qui luy furent fort agreables) & ſe tira en ſon pays de Brabant, & s'en alla tenir en un chaſteau, qui eſt à l'Abbé de Sainct Michel d'Anvers, & hors de la ville, & là

n'avoit que ceux de ſon ſecret Conſeil, & fit pluſieurs lettres en Alemaigne, pour gaigner les Electeurs, & Princes du Pays, & là fit preparer ſecretement les dons & preſens qu'il vouloit faire : & à ſon partement d'Utrecht, il ordonna l'Eveſque de Cambray, l'Abbé de Sainct Bertin, & moy, pour demourer audit lieu d'Utrecht & parlementer avecques les Liegeois, & y demouraſmes bien ſix mois à peu d'exploit, & à grandes parolles, car Meſſire Guillaume d'Aremberg tenoit la ville de Liege ſous ſa main, & ainſi y perdiſmes le temps.

CHAPITRE XIII.

Comment l'Archeduc Maximilian d'Auſtrice fut eleu Roy des Romains : & comment l'Empereur Federic ſon pere, le delivra des mains de ceux de Bruges.

MONSIEUR l'Archeduc eut nouvelles d'Alemaigne, & ſe tira celle part, bien accompaigné & bien empoint, & ne demoura gueres que nouvelles nous vindrent, qu'il avoit eſté eleu, (a) & ſacré Roy des Romains, du vivant & en la preſence de l'Empereur ſon pere, & du plaiſir, accord &

(a) Ceſte election fut faicte à Francfort le 16 jour de Fevrier 1485, ſelon la mode de noſtre Auteur.

voulonté de tous les Princes d'Alemaigne, & devez ſçavoir que ce nous fut grande joye par-deça, d'avoir un tel poſteau, & une telle eſpaule, qu'un Roy des Romains pere de noſtre Prince: & avoit commandé, avant ſon partement, que je fuſſe mis grand, & premier Maiſtre-d'hoſtel de ſon fils, & par luy fus-je mis avec ſon fils, où j'ay demouré juſques à preſent : le Roy manda Monſieur de Mingoval, & le fit ſon grand & premier Maiſtre d'hoſtel en ſes pays de pardeça, & ainſi nous pourveut tous deux, ſelon ſon deſir : & d'ores en avant, quand je parleray de luy, je le nommeray Roy, comme c'eſt raiſon.

Grande feſte & grand eſtat tint le Roy à Noſtre Dame d'Aix, à ſon ſacre, & puis ſe retira chaſcun des Princes en ſon pays, & ne demoura gueres, que le Roy des Romains vint pardeça : & luy fut faict l'honneur qui luy appartenoit, la reception par toutes villes comme au Roy, & luy alla ſon fils au-devant juſques à Utrecht ſur Meuſe, & puis s'en revindrent en Braband, & la premiere choſe qu'il fit, il ſe tira à Louvain, & là fit Monſieur l'Archeduc ſon entrée, comme Duc de Braband : & mit le pere ſon fils en poſſeſſion de tous les pays, dont il

avoit la mambournie, & s'en vint le Roy à Malines, fort accompaigné de Barons & Chevaliers, & en grand triomphe : & pour abreger mon eſcriture, le Roy ſe tira à Anvers, & d'Anvers à Bruges.

En ce (a) temps courut une voix, que le Roy

(a) L'Auteur paſſe icy ſoubs ſilence l'an 1486, auquel le Roy des Romains accompaigné de grand nombre d'Allemans, ſelon nos Croniques vulgaires, fit pluſieurs maux en Cadzant & à l'Eſcluſe, où il aborda par mer, tirant de là à main forte vers Bruges ; ce qui mit la ville en grand doubte, & en la ſoupçon mentionnée au texte. Car attendu que le different d'entre luy & le pays de Flandres avoit eſté appaiſé l'année precedente, ceux de Bruges ne ſçavoient deviner à quoy tendoit celle ſuitte de gens d'armes, & peut eſtre qu'il leur ſouvenoit encores de l'entrée du Duc de Bourgogne avec le Seigneur de l'Iſle-Adam, advenue en l'an 1437. Mais la choſe fut moyennée, & entra le Roy à Bruges, où l'Empereur ſon pere le vint viſiter, & y fut receu à grand honneur. Si fut la paix derechef jurée d'un coſté & d'autre, & meſme advoüé par ledit Empereur, tellement que l'aſſemblée ſe departit avec ſemblant d'une paix durable, laquelle on eut peu attendre & eſperer ſi l'inſatiable avarice de pluſieurs du Conſeil & d'autres Officiers du Roy n'y euſt mis empeſchement, par laquelle le pays devint de plus en plus rongé, & mis en extreme pauvreté, ſans qu'on puiſt ſçavoir qu'en devenoyent tous les deniers qui ſe cueillirent continuellement en grand amas : dont les Eſtats des pays n'y

vouloit faire paſſer ſa garde par Bruges, en intention de mettre Bruges à ſubjection: & fut bien vray que le Roy manda ſa garde, pour les faire tirer en d'aucuns lieux où il avoit à faire, mais il n'avoit pas la voulonté de mettre Bruges en autre ſubjection qu'elle eſtoit. En concluſion, ceux de Bruges avoyent ceſte opinion, & principalement le commun, & commencerent à eſtre ſur leur garde, & à garder leurs portes, & contraindi-

voyant autre remede, firent en l'an 1487 au mois de Ianvier arreſter le Roy des Romains, eſtant lors en la ville de Bruges, & quant & quant mirent la main ſur aucuns de ſon conſeil & autres, pour avoir compte & raiſon deſdits deniers au profit du jeune Archiduc Comte de Flandres, dont fut cauſé le malheur à ceux qui furent trouvez s'y eſtre mal gouvernez; & me ſouviens d'avoir veu quelque part en eſcrit la confeſſion d'aucuns des Officiers cy aprés nommez, de laquelle Dieu ſçait le contenu, qui fut au moins bien telle, qu'il n'eſt merveille du grand erreur qui en ſourdit au pays, & principalement à Gand & à Bruges. Non pas qu'on doibve pourtant approuver les inſolences, rudeſſes & carnages, qui ſoubs umbre de telle & autres ſemblables occaſions furent miſes à execution es villes ſuſdictes: car tels actes ſont deteſtables envers toutes gens de raiſon, comme ne tenans communement meſure d'equité, ains desbordans ordinairement à tout oultrage, ſelon que la fureur populaire & l'affection des plus factieux les

rent le Roy de s'aller tenir ſur le marché, en la maiſon d'un Eſpicier nommé Crainebourg, & ſe mirent ſur le marché en grand nombre : & Coppenole (qui eſtoit en France) revint bien diligemment ; & firent un hourd ſur ledit marché (que le Roy pouvoit bien voir de ſa feneſtre) & ſur ce hourd, & publiquement firent gehainer & couper la teſte à un noble homme, le Seigneur de Dugelle, diſans qu'il avoit favoriſé le Prince, à l'encontre d'eux, & firent abbatre la mai-

maine. Mais ce conte ſervira ſeullement pour monſtrer que noſtre Auteur n'a pas ceſtuy ſien eſcrit regardé (comme il ſemble) à autre but, fors que à faire une perpetuelle guerre à l'encontre l'honneur & bonne renommée des villes deſſuſdictes ; & à telle fin il faict le fault d'une année à l'autre, auſſi bien arriere qu'avant, pour par ce moyen paſſer tout ce qui ne ſert à ſon affection : & pour mieux couvrir ſon deſſein, il dict qu'il ne veut parler que des grandes matieres, mais cependant il n'oublie à amener en publicq un ſeul poinct, qui ſert pour manifeſter ſa partialité & rancune, & pour abreger ce propos, auſſi afin qu'on ſe taiſe des autres choſes, quant il tombe ſur le propos de ces executions, il ne faict que monſtrer ſeulement le frappant & le frappé, ſans decouvrir le tiltre ne le glaive de Juſtice, ou s'il en touche quelque peu, ce n'eſt que ſoubs termes diſſimulez, & autres que la verité ne requiert.

ſon de Dugelle, & luy firent tous les dommages qu'ils luy peurent faire : & aſſez toſt aprés, firent venir Meſſire Pierre Lanchals, un des principaux Treſoriers du Roy, & de Monſieur ſon fils : & le firent gehainer publiquement, & decapiter, & non pas eux ſeulement, mais pluſieurs autres.

Mais nous nous tairons à preſent de ce, pour parler de la diviſion de ceux de Gand, & peut-on legerement entendre que Coppenolle reveilla ſes amis, & ceux de ſa ſecte à Gand, & legerement ſe firent les plus forts; & prirent Mathys Payart, que le Roy avoit faict Chevalier, & luy avoit donné une chaine d'or, & vouloit qu'il fut continué grand Doyen de Gand, pour les ſervices qu'il luy avoit faits : mais au contempt du Roy, ils prirent ledit Meſſire Mathys, & luy couperent la teſte, diſant qu'il avoit eſté cauſe que le Roy avoit receu ſon fils hors de leurs mains, & qu'il ne tint pas à luy que la ville ne fuſt perdue & perie, par ce qu'il fut cauſe que le Roy y entra fort & foible. Encores ſe vengerent-ils d'aucuns qu'ils hayoyent en ladicte ville, & ceux de Bruges continuerent en leur erreur & mauvais propos, & firent tousjours au Roy de pis en pis, & ſe ſauvoyent des gens du Roy, ceux qui pou-

voient, en habit diſſimulé & autrement : & en concluſion pourchaſſa tant Coppenolle, que pluſieurs des plus grans perſonnages du Roy furent delivrez à ceux de Gand, & menez à Gand, dont l'un fut le Chancelier de Bourgongne, l'Abbé de Sainct Bertin, Meſſire Martin de Polem, Meſſire Wolfart de Polem, le Comte Philippe de Naſſau, le Seigneur de Villarnou, & Meſſire Philippe Loete, & un Alemand nommé Meſſire Iaſpard May.

Ceux furent priſonniers à Gand, & ſouvent menacez de faire mourir, & le tout failloit prendre en patience : & au regard de ceux de Bruges, ils en firent mourir autant qu'ils en peurent atteindre, & pour monſtrer leur mauvaiſe volonté, ils firent crier, que tout homme, ſerviteur du Roy des Romains, qui voudroit partir hors de Bruges, ſe trouvaſt, à une heure nommée, ſur le vieil marché, & on leur donneroit paſſage; & pour ce faire, s'aſſemblerent un grand tas des plus mauvais garſons de la ville, & trouverent ſur le vieil marché gens de tous eſtats, qui cuydoient partir hors de ladicte ville, comme on l'avoit crié, mais iceux mauvais garſons frapperent deſſus, & en meurdrirent à leur volonté, & ceux qui

peurent eſchapper, nagerent le foſſé. Et voilà la juſtice & la raiſon qui en ce temps regnoit à Bruges. Ceux de Bruges preparerent l'hoſtel de Maiſtre Iehan Gros, pour loger le Roy, & luy baillerent Maiſtre d'hoſtel, Pannetier, Eſchanſon & Eſcuyer trenchant pour le ſervir. Ils le traitterent bien de ſa bouche, mais ils le tenoyent en grand regret & ſugettion, & en ceſte ſugettion fut longuement: & pendant ce temps les nouvelles de ſa priſe & de ſa detention, coururent en Alemaigne, & pouvez penſer que l'Empereur Frederic d'Auſtrice, ſon pere, en ſes vieux jours receut dures nouvelles, que ſon fils eſtoit priſonnier de ſes ſugets, & de ceux qui luy avoyent faict foy & ſerment, comme à pere & Mambour de ſon fils, Comte de Flandres, leur Seigneur & leur Prince.

Le vieil Empereur ſe trouva contraint d'amour paternelle, & prit courage, mandant tous les Princes de ſon ſang en Alemaigne, & leur declaira qu'il vouloit en ſa perſonne, venir pardeça, pour la recouvrance de ſon fils, pour le mettre en ſon franc arbitre, & pour le venger de ceux qui contre droit le moleſtoyent: & les Princes d'Alemaigne ſe conclurent d'accompaigner l'Empereur, & deſcendre pardeça, & le firent: & les pre-

miers qui deſcendirent, ce furent deux Ducs de Baviere, à ſçavoir le Duc Chriſtofle de Baviere, & le Duc Wolfhkam de Baviere, ſon frere, leſquels amenerent environ deux mille combatans, mais ils ne vindrent pas comme les autres qui vindrent depuis, car c'eſtoyent deux maiſnez de Baviere, & les convenoit payer, ou certes je croy qu'ils ſe fuſſent tournez du coſté des Flamans; toutesfois l'on pratiqua tellement, qu'ils furent contentez, & ſervirent bien : car pour la crainte de leur venue, ceux de Bruges firent appointement avecques le Roy des Romains, pour (a) ſa delivrance, & fut ceſte apointement ſur certains points; dont les eſpeciaux contenoyent, que le Roy pardonnoit à ceux de Bruges ce qu'ils avoyent faict, ſans jamais en rien quereler, ne demander. Secondement ils voulurent que Meſſire Philippe de Cleves demouraſt pleige pour le Roy : & de tous les poincts contenus entre ceux de la ville & le Roy, Monſieur Philippe s'en faiſoit pleige, & principal. Item voulurent avoir autres pleiges, que le Roy mis

(a) Ceſte delivrance fut environ le xij de May 1488, aprés que ſa detention avoit durée quatre mois & xij jours, à ce qu'on peult trouver : car il avoit eſté arreſté à l'entrée de Ianvier precedent.

en ſa pleine delivrance, ratifieroit de nouvel tout l'apointement faict entre eux : & (comme j'ay dit cy-deſſus) des menues choſes, avenues en ceſte guerre, je me paſſe legerement, pour venir és grandes choſes & és grands points avenus, & commenceray pourquoy, n'a quelle cauſe mondit Seigneur Philippe de Cleves ſe tourna ennemy du Roy & de ſon Prince : & le coucheray au plus prés de la verité qu'il me ſera poſſible.

CHAPITRE XIV.

Comment ceux de Bruges & de Gand (a) *firent derechef guerre au Roy des Romains, ſous la conduitte de Monſieur Philippe de Cleves, & comment ceſte guerre fut appaiſée.*

Or fut vray que Monſieur Philippe de Cleves, quand vint à pleiger le Roy, requit au Roy, qu'il ne fit point de guerre, juſques à ce qu'il fut hors de ſa pleigerie. Ce que le Roy avoit volonté de faire : mais l'Empereur & les Princes d'Alemaigne deſcendirent à val le Rhin, & vindrent à Malines ſi courroucez, & en ſi grande malvueillance contre ceux de Bruges & de Gand, qu'il n'eſtoit pas au Roy des Romains, de

(a) Il eſtoit ainſi en l'édition precedente.

les deſmouvoir de (a) faire guerre : & commença la guerre plus forte que devant de tous coſtez, & quand Monſieur Philippe de Cleves veit que la guerre recommençoit, & que le Roy ne luy avoit pas tenu ce qu'il luy avoit promis, il fit ſon profit de ceſte matiere : & fit le ſerment à ceux de Gand & de Bruges, & auſſi au Roy de France, de ſervir leur party bien & loyaument, dont il s'acquita, plus qu'il ne devoit. Et recommença la guerre de tous coſtez ; & le Roy de France envoya tantoſt gens à Meſſire Philippe, & luy fit des biens, en deniers & autrement, pour l'entretenir en ceſte nouvelle guerre & voulonté : & luy diſoyent les François, qui venoyent devant luy, que le Roy de France le feroit Conneſtable de France, & on s'abuſe bien ſur moindre eſperance.

(a) Nonobſtant que la paix fut enfraincte & la guerre recommencée de par l'Empereur Frederic, comme ce texte l'enſeigne ouvertement, toutesfois noſtre Auteur n'a peu touchant ce diſſimuler ſa paſſion, mettant en front de ce Chapitre, que ceux de Bruges & de Gand firent derechef la guerre au Roy des Romains, en quoy il confond ſoy meſme ſans excuſe : comme auſſi il n'a apparence de verité en ce qu'il dict, que Monſieur de Ravaſtain fit le ſerment au Roy de France.

L'Empereur & les Princes allerent (a) devant Gand, & quand ils virent la puiſſance de là ville, ils coururent le pays de Flandres, & principalement ce qu'ils entendoyent qui eſtoit ennemy du Roy des Romains, & de Monſieur ſon fils; & aprés avoir demouré certain temps au pays, l'Empereur, & les Princes ſe delibererent d'eux en retourner en Alemaigne, & revindrent à Bruxelles, & certes il y avoit une belle compaignie de Princes & de Genſd'armes, tant de villes, comme autrement : & s'enſuyvent les noms des Princes d'Alemaigne,

(a) Il ſe treuve que Gand fut aſſiegé par ledict Empereur Frederic le 5. jour de Iuing 1488, veille du Sainct Sacrement, & que ledict ſiege dura 40 jours pendant leſquels le plat pays fut miſerablement gaſté par les Allemans : l'Empereur avoit premierement planté ſon camp à l'entour de Wondelghem prés Gand; mais pour eviter le traict à canon qui venoit du coſté de la ville, il fut conſtrainct de s'eſlongner juſques à Everghem, où il eut ſon logis derriere l'Egliſe : mais il ne s'y trouvoit encore affranchi dudict traict à canon, de ſorte que le ſiege finalement ſe rompit, ſans avoir faict aucun exploict vaillable, ſinon qu'il y demoura le Marquis de Brandenbourg, lequel s'avançant trop à la porte de Bruges, fut attainct d'un traict d'arbaleſtre, dont il mourut, & fut enſepulturé au cloiſtre des Auguſtins à Gand.

qui deſcendirent en eſperance de tirer le Roy des Romains hors de la priſon : c'eſt à ſçavoir l'Empereur Frederick d'Auſtrice, pere du Roy des Romains, le Marquis Frederick de Brandebourg, le Marquis Simon ſon frere, le Duc de Bronſvick, le Duc (a) Hoſte de Bautere, le Duc Chriſtofle de Baviere, le Duc de Wolfkam de Baviere ſon frere, le Duc Albert de Zaſſe & ſon fils, le Duc de Iuilliers, le Marquis de Bade & ſon frere, le Lantgrave de Heſſen, & pluſieurs autres Comtes, Barons, Chevaliers, & grand peuple, & certes c'eſtoit une puiſſante armée, & de gens bien deliberez, & eſtoyent eſtoffez d'argent & de vaiſſelle, & monſtroyent bien qu'ils eſtoyent grans Princes, & qu'ils venoyent pour exercer la guerre.

Quand ilz eurent preſenté la bataille devant Gand, & au milieu de Flandres, & qu'ils virent le Roy des Romains hors de priſon, ils conclurent d'eux aller en Alemaigne, & tindrent conſeil pour laiſſer l'un d'eux au gouvernement de Monſieur Philippe, Archeduc, & de ſes pays, & conclurent de laiſſer le Duc Albert de Zaſſe, pour Lieutenant du Roy des Romains, car il failloit que le Roy retournaſt en Alemaigne,

(a) Ie doute qu'il ne faille, lire Oto de Baviere.

gne, tant pour les affaires de l'Empire, comme auſſi pour certaine guerre particuliere, que l'Empereur & le Roy avoyent, & dont je parleray cy-aprés : & certes ils ne pouvoyent laiſſer meilleur Lieutenant & Gouverneur pardeça, que le Duc de Zaſſe, car il s'y eſt ſi bien acquitté, ſi loyaument & ſi honnorablement, qu'il en ſera tousjours à priſer & loüer. Sur ceſte ordonnance l'Empereur & les Princes d'Alemaigne s'en retournerent chaſcun en ſon pays, & le Duc de Zaſſe ſe trouva obey des grans & des petits : & tellement ſe conduiſit, que chaſcun le doutoit & aymoit, & au regard de Monſieur Philippe de Cleves, il fit la guerre avecques les François & Gandois, & mena de primſaut ſon Prince, le jeune Archeduc, à ce qu'il n'avoit en Brabant n'en Flandres, que trois villes qui ne luy fuſſent contraires : & leſdictes trois villes furent (a) Malines, Anvers, & Boſſeduc, & certes (puis qu'il en vient à parler) Malines garda le Prince ſoigneuſement & bien : & (que le Prince ne doit jamais oublier) ils firent flotter les eaüës autour d'eux, avec gros boulevarts qui gardoyent les paſſages.

(a) Ces trois villes ſont comprinſes és bornes de Brabant.

Ils firent grand guet & grande garde, & tellement qu'ils rendirent de leur Prince bon compte à l'Empereur, qui à ceſte cauſe en fit compte, & fit Chevaliers Meſſire Philippe Carreman, & autres de ladicte ville, pource qu'ils s'eſtoyent ſi bien conduits au ſervice de ſon fils, leur Prince ; & ainſi ſe continuoit la guerre de tous coſtez, & avoit Meſſire Philippe de Cleves un grand avantage, car il avoit le chaſteau de l'Eſcluſe, que le Roy des Romains luy avoit baillé, en fiance qu'il le ſerviroit dudit chaſteau, & il en fit tout le rebours, car par iceluy chaſteau, il fit bonne & forte guerre au Roy & à Monſieur ſon fils, combien qu'il diſoit & faiſoit publier par tout, que ce qu'il faiſoit, il le faiſoit pour le bien & utilité du jeune Archeduc ſon Prince.

En ce temps Monſieur de Zaſſe fit une aſſemblée de gens-d'armes : & s'en alla (a) contreſieger l'Eſcluſe : & luy vint en ayde de par le Roy d'Angleterre, une bonne bande d'Anglois, & furent longuement de-

(a) Nos Croniques en vulgaire rapportent ceſt aſſiegement de l'Eſcluſe au commencement de Iuillet 1491, & dura juſques au 18 de Septembre enſuyvant, que lors auprime ſe fit l'appointement de Monſieur de Ravaſtain, dont noſtre Auteur parlera tantoſt.

vant l'Eſcluſe, mais peu y profiterent : & en cedit temps Monſieur de Ravaſtain, pere de Meſſire Philippe, envoya un Officier d'armes, à preſent Roy d'armes de Hainaut, & manda audit Meſſire Philippe ſon fils, qu'il ſe deportaſt de celle guerre, & qu'il fit appointement avec l'Archeduc ſon Prince, & ce dedans certain jours, & au cas qu'il ne le faiſoit, il luy declairoit qu'il feroit ſon heritier l'Archeduc, & que jamais il n'amenderoit de choſe qu'il eut vaillant, & luy mandaſt pour la derniere fois ce qu'il vouloit qu'il fit. Ledit Meſſire Philippe fit rendre reſponſe, mais il penſa ſus au dommage qu'il pouvoit avoir de deſobeïr à ſon pere, & de là en avant fut plus gracieux en reſponſe, qu'il n'avoit eſté : & le Duc de Zaſſe pourſuyvoit ſa guerre, & reconqueſta (a) Saintron, Tieulemon, Geneſpe, & pluſieurs autres villes & chaſteaux.

En ce temps le Seigneur des Cordes, accompaigné de grand nombre de François, entra au Weſt pays de Flandres, & s'arreſta à Nieuport : mais à l'ayde du Souverain de Flandres, nommé Meſſire Daniel de Morquerque, & de Denis de Morbecke,

(a) Ces places ſont derechef de Brabant, & non de Flandres, comme l'avons noté devant.

ladicte ville de Nieuport luy fut ſi bien deffendue, qu'il n'y gaigna rien : & y fut ledit Seigneur des Cordes bleſſé, parquoy il convint qu'il s'en retournaſt en ſon quartier pour ſe faire guerir, & ainſi fut le ſiege levé. Et en ce meſme temps les Gandois firent une empriſe, pour cuider gaigner (a) Dixmude, & y mirent le ſiege, auquel ſiege tirerent les François qui eſtoient devant Nieuport, & pluſieurs autres de leur parti, & preſtement, & diligemment Denis de Morbecke & Raouland le Fevre, lors Receveur de Flandres, tirerent à Calais, & eleverent une bonne compaignie d'Anglois & de gens de bien, qu'ils amenerent pour lever le ſiege, & les accompaignerent tous les nobles, & toute la commune dudit Weeſt pays, & ſe trouverent ſi bon nombre, qu'ils ſe delibererent de combatre ceux qui tenoyent le ſiege : & à l'aborder euſt grande meſlée d'archers & de traict à pouldre, & fut tué un Chevalier Anglois, moult vaillant Chevalier, & de bon lieu, & fut la concluſion de la bataille telle, que les François & les Fla-

(b) Il ſe treuve qu'aucuns Gandois gaignerent par ſurprinſe de nuict ceſte ville de Dixmude le 25 de Ianvier 1490, en comptant à noſtre mode, & n'en ay peu atteindre aultre choſe.

mans, tenans party contraire, y furent deconfits, & y mourut grand nombre de gens, car les Anglois n'en prenoyent nuls à mercy, pour le deplaiſir qu'ils avoyent du bon Chevalier qui eſtoit mort en ceſte bataille : & ainſi le Roy Henry d'Angleterre permettoit que Monſieur le jeune Archeduc fut ſervy de ſes gens : & firent les Anglois à mondit Seigneur de bons ſervices celle ſaiſon.

Tant fut parlementé entre le Duc de Zaſſe & Meſſire Philippe de Cleves, qu'apointement y fut trouvé, tel qu'il rendroit le chaſteau de l'Eſcluſe, & le mettroit és mains du Comte de Naſſau, & le Roy & Monſieur luy pardonneroyent toutes offenſes paſſées : & luy rendroyent ſa penſion (car ſans icelle ne pouvoit-il vivre) & ledit Meſſire Philippe renonçoit, & quittoit toutes autres aliances, promeſſes & ſermens, pour ſe rendre bon & loyal ſuget de mondit Seigneur l'Archeduc : & pour abreger mon eſcriture, le traitté fut faict, accompli, & accepté d'une part & d'autre : & par ce moyen entra mondit Seigneur de Naſſau au chaſteau de l'Eſcluſe, & la ville luy fit de nouveau ſerment, & pource que mondit Seigneur de Naſſau ne ſe pouvoit arreſter, ne vaquer au chaſ-

teau, il y commit pour ſon Lieutenant, un Eſcuyer Bourgongnon, nommé Philippe d'Alles, & mit dehors les ſoudoyers de Meſſire Philippe, & ainſi fut la paix faicte : & ceux de Gand rançonnerent les priſonniers qu'ils avoyent, comme le Chancelier de Bourgongne, l'Abbé de S. Bertin, & les principaux des Alemans, & en tirerent de grands deniers, & encores fut au bien.

En ce temps ſe mit avec ceux de Gand un mecanique, menant la charrue, mais bel homme eſtoit, & eut tantoſt authorité à Gand, mais l'authorité ne luy plaiſoit gueres, comme bien le monſtra, car entre les commiſſions qui luy furent baillées, on luy bailla charge, avecques cinq cens hommes, d'aller garder le pont à (a) Dunze : & luy qui avoit tousjours une volonté de quelque bien faire, quand il fut hors de la porte de Gand, il parla à ſes gens, & leur remonſtra qu'on l'envoyoit, & eux avecques luy, afin qu'il fut tué, & de ſa compaignie, car ils n'eſtoyent pas puiſſans de faire ce qu'on leur commandoit. Si conclurent d'eux rentrer en la ville, & de tuer tous ceux qui leur vou-

(a) Deynze, qui eſt une ville ſituée ſur la riviere de la Lis, environ trois lieuës endeſſus Gand.

droyent aucune choſe demander, & rentrerent en la ville, & le premier (a) qu'ils rencontrerent, fut Coppenolle, qui leur dict aſſez maiſtriſamment, pourquoy ils ne faiſoient ce qui leur eſtoit commandé, & le charruyer (qui eſtoit grand & puiſſant) hauſſa une hache, & frappa Coppenolle en la teſte, & le porta par terre, & là fut aſſommé des gens dudit charruyer, & en y eut de tuez, & les autres s'enfuirent, & demoura le charruyer le maiſtre à Gand pour celle fois. Coppenolle mort, les bons & les ſages de la ville de Gand commencerent à parlementer de paix avecques le Prince, & à querir ceſte paix, tenoit fort la main Meſſire Philippe Villain (qui tenoit le parti des

(a) Ce compte ſe doibt faire un peu aultrement, ſelon que nos Memoriaux enſeignent, meſmement comme porte l'opinion commune de la ville de Gand : c'eſt à ſçavoir que Arnoult le Clerc, ſurnommé le Charruyer, en rentrant en la ville, comme noſtre Auteur recite, tua au premier rencontre un Capitaine des meſtiers à Gand, nommé Remeeus, qu'il trouva devant la maiſon de la ville à l'entrée de la ruë appellée de Saeyſteghe, & que en icelle foule furent auſſi bleſſez, & prins priſonniers Iean & François van Coppenole freres germains & gemeaus, leſquels le lendemain, qui fut le cinquieſme de Iuing 1491, furent decapitez.

Gandois) & fut ladicte paix trouvée par ce moyen en toute Flandres.

Ie laiſſe beaucoup de choſes avenues, pour parler ſeulement des plus groſſes matieres, & comment elles furent conduittes. Ie ne parle point de la mort de Monſieur de Raſſenghien, que Meſſire Philippe de Cleves fit tuer, en allant en ſa maiſon, pour ce ſeulement qu'il avoit congnu ſon cas, & qu'il ſe deliberoit de tenir le parti du Roy des Romains, & de Monſieur ſon fils. Si ſoit pris en gré ce que j'ay peu retenir d'icelle guerre, & du debat du Roy & de Meſſire Philippe de Cleves : & ſi je n'ay tout mis par ordre, au moins ay-je dict la verité, & recité ce qui en eſt venu à ma cognoiſſance. Or ay-je deviſé grand' partie, & le plus beau de ce que j'ay veu de mon temps : toutesfois à cauſe de ma vieilleſſe, je n'ay peu eſtre par tout. Si ne me puis-je tenir (combien que ce ſoit contre ce que j'ay dict au commencement de mes Memoires, que je ne parleroye, ou eſcriroye que de ce que j'ay veu de mon temps) & auſſi il me ſeroit bien dur, que je n'eſcriviſſe du Roy des Romains, ce dont je ſuis au vray averti, car j'ay veu dés ſon commencement, tant de vertu, de ſens, &

de vaillance, que ce me ſembleroit grande faute à moy, que je ne ramenteuſe comment il a pourſuivy, qui à tousjours eſté de bien en mieux.

CHAPITRE XV.

Briefve repetition d'aucuns des precedens faictz de Maximilian d'Auſtrice, avec nouveau recit de quelques autres ſiennes geſtes.

Ce noble Roy Maximilian, Archeduc d'Auſtrice, en l'aage de dix-neuf ans, releva l'Ordre de la noble Toiſon d'or (qui eſtoit morte & perie, par la mort de feu de noble memoire, le Duc Charles de Bourgongne, chef d'icelle ordre) & preſtement qu'il euſt relevé ladicte Ordre, pource que le Roy Louis de France avoit pris à Madame Marie pluſieurs villes & chaſteaux, il prit les armes, & aſſembla ce qu'il peut de gens, & ſe tira aux champs à l'encontre du Roy de France, & luy preſenta la bataille en pluſieurs lieux. Il reconqueſta le Queſnoy & Condé, & le Roy de France ſe retira, & fut contraint de luy-meſme faire bouter le feu à Mortaigne (qui eſtoit ſon propre heritage) & ainſi de celle premiere raſe, il recula le Roy de France : & ne ſera pas

trouvé, que depuis ſa venue pardeçà, le Roy de France gaignaſt un pied de terre ſur luy, ne ſur Madame ſon eſpouſe.

Il ſouſtint la guerre contre les Flamans, & au plus fort d'icelle guerre, il gaigna ſur eux Termonde & Audenarde, & leur fit la guerre par mer & par terre, tellement qu'il vint à paix avecques eux, & entra à Gand le plus fort. Ce que je n'ay pas trouvé que Comte de Flandres fit jamais. Il contraindit ceux de Gand à luy ramener ſon fils demie lieuë hors de la ville, & le luy rendre, lequel fils ils avoyent detenu, & le detenoyent contre le vouloir de ſon pere, & il le tira de leurs mains, & ramena ſondit fils en ſon pays de Brabant, & par ce moyen fut la paix faicte entre le Roy & les Flamans. Il alla courre devant Tournay, où eſtoyent les Genſd'armes de France, & leur preſenta la bataille devant les barrieres dudit Tournay. Il deconfit le Seigneur des Cordes, & la puiſſance des François devant Guynegate, & y eut beaucoup de François, archers, & autres gens-d'armes morts & tuez. Il gaigna Malaunoy, Sainct Venant & Waurin, tenant le parti de France, & depuis il gaigna Terouenne, & du coſté de ceux de Liege, il ſouſtint contre leur mauvaiſe voulonté, &

gaigna ſur eux Tongres & Saintron, & ſous luy furent deſconfits les gens de Meſſire Guillaume d'Arembergh, & depuis s'appaiſa le faict de Liege. Du coſté d'Utrecht, il gaigna la cité par deux fois en un meſme ſiege, & les fit venir à appaiſement : & pour abreger mon eſcrit, ſi jeune qu'il eſtoit, il fit choſe digne de memoire. Il preſenta au Pont à Leſſaut, & plus avant outre le Pont-à-Vendin, la bataille au Roy de France (qui eſtoit à Arras, fort accompaigné de gens-d'armes) & de ces choſes j'ay veu la plus part en ſon ſervice, & du ſurplus, j'en ſuis ſi bien acertené, que je le puis & doy eſcrire.

Il eſt donc temps que j'eſcrive de ſes hauts faits, ce que je n'ay pas veu, à cauſe de mon ancienneté, mais je ne diray choſe, que n'en ſoye bien acertené : & faut entendre que le Roy s'en retourna en Alemaigne, pour aider à l'Empereur ſon pere, a recouvrer les terres, que le Roy Mathias luy avoit priſes, & non ſeulement le Royaume de Hongrie, mais auſſi la plus part d'Auſtrice, & advint que le Roy Mathias mourut (auquel le Roy des Romains avoit ja commencé la guerre) & en aſſez peu de temps le Roy des Ro-

mains (a) reconquit toute la Duché d'Auſtrice (où il acquit un grand honneur) & puis ſe bouta en ce Royaume de Hongrie (où il trouva grande reſiſtance) & vint devant la ville d'Alberegale, où il trouva deux des Capitaines du Roy Mathias, & bien huict cens combattans, & gens de guerre, ſans y comprendre ceux de la ville, qui ſont tous gens de deffenſe. Il fit aſſaillir Alberegale de toutes pars, & là eut de grandes armes faictes d'une part & d'autre, & là fit-on pluſieurs Chevaliers nouveaux, & y fut Chevalier Meſſire Hugues de Salins, Seigneur de Vincelle Bourgongnon, & des autres largement, dont je ne ſcay à parler, pource que ce ſont Alemans, & n'en congnoy les noms, & auſſi les Alemans ont accouſtumé de ſe faire Chevaliers à pluſieurs fois, & en tous les bons lieux où ils ſe trouvent, parquoy je me paſſe de les ramentevoir. Pour concluſion, Alberegale fut gaignée d'aſſaut, par les gens du Roy des Romains (où l'on trouva merveilleuſement de biens) & à tant le Roy ſe delibera de tirer a Bude (qui eſt la maiſtreſſe cité du Royaume de Hongrie) & n'y

(a) Ceſte reconqueſte d'Auſtrice par Maximilian fut en l'an 1489, ſelon Fuccius.

à point de faute qu'il n'euſt gaigné la cité de Bude, mait il ne peut avoir ſes gens hors d'Alberegale, pour trois raiſons.

La premiere ils avoyent ſi grand butin, & grande proye gaignée audit Alberegale, que nul ne vouloit abandonner ſon profit, & ſa part du butin. Secondement ils trouverent à Alberegale tant de vivres, de vin, de chair, & de pain, que ſoixante mille hommes ne les pouvoyent deconfire. Tiercement le payement eſtoit failly, & eſt la couſtume des Alemans, que s'il eſtoyent payez juſques aujourd'huy, & demain il y avoit aſſaut ou bataille, ils entendent qu'il leur eſt deu nouvel argent, & ceux qui crioyent les plus haut, c'eſtoyent les Lanſquenets, & les gens de pied: & concluſion, ils ne voulurent point marcher avant, mais s'en revint le Roy en Auſtrice, où il reconquit pluſieurs places & chaſteaux, que le Roy Matthias avoit gaigné ſur l'Empereur ſon pere, & en moins de ſix mois, il reconquit tout ce que le Roy Matthias avoit mis ſix ans a conquerir: & pource que le Roy de Boeſme eſtoit prochain parent du Roy des Romains, ils firent un appoinctement, que le Royaume de Hongrie demoureroit à celuy Roy de Boeſme, ſa vie durant ſeulement, ſans en pouvoir faire ſens

ne folie, & donneroit au Roy des Romains tous les ans, cent mille ducats de Hongrie; & ainſi le Roy des Romains s'aſſeura, pour luy & ſes hoirs, du Royaume de Hongrie.

En continuant de parler des vaillances du Roy des Romains, il gaigna villes & chaſteaux en la Comté de Bourgongne, ſur le Roy de France, & ſi bien y exploicta, que ladicte Comté eſt demourée à Monſieur ſon fils, comme c'eſtoit raiſon. Qui plus eſt, pour monſtrer qu'il eſtoit homme & Chevalier, pour rencontrer un autre de ſa perſonne, de ſon humilité il fit armes en lices cloſes, & ſous pouvoir de Iuge, & par empriſe levée, à l'encontre de Meſſire Claude de Vaudrey, Seigneur de l'Aigle, un Chevalier Bourgongnon ſon ſubject, mais homme fort, & experimenté a faire armes a pied & a cheval, & en icelles armes ſe gouverna le Roy chevaleureuſement, & en partit à ſon honneur. Par ainſi j'ay recité en brief, les grandes choſes que le Roy a faictes, dont les unes j'ay veuës, & les autres ſont venues à ma cognoiſſance. Ce noble Roy aprés avoir les guerres deſſuſdictes achevées, il ne demoura pas oyſeux. Il viſita ſon Empire, juſques a decendre en ce quartier d'embas, & puis remonter és Alemaignes, & travailla a pa-

cifier les débats de l'Empire, à ſçavoir a appaiſer toutes queſtions, qui pouvoyent eſtre de ville a autre, de Seigneurs à villes, & de Princes à Princes, tellement qu'à l'heure que j'eſcrivy ceſtes (qui fut le treizieſme jour de Iuing, l'an mil cinq cens & un) l'Empire ne fut oncques ſi paiſible, qu'il eſtoit à preſent, par la diligence & pourſuytte de ceſtuy noble Roy,

Mais il ne ſuffit point d'avoir monſtré les grandes vaillances, & courage de luy, & parlerons comment il ſe gouverna à l'encontre des Suiſſes ſes ennemis: & fut vray, que l'an quatre cens nonante neuf, les Suiſſes, & les ſugets du Roy des Romains, commencerent à noiſer & villener les uns contre les autres, & tellement que chaſcun de ſa part, rompit les treves, qui eſtoyent entre le Roy des Romains & leſdits Suiſſes: & meſmement leſdicts Suiſſes outragerent & agraverent par effect, l'Eveſque de Cours (pource qu'il s'eſtoit tiré devers le Roy des Romains, pour cuider bien faire, & pour appaiſer l'outrage qu'ils avoyent faict à un Abbé, ſuget de la maiſon d'Auſtrice) & continuoyent leſdits Suiſſes à faire la guerre au Roy, tant en Auſtrice comme en Ferrate, à feu & à ſang: & quand le Roy veit leur obſtination,

il aſſembla quinze ou ſeize mille combatans, & pourſuivit les Suiſſes (qui eſtoyent retirez en leur pays) & entra par le coſté de la Comté de Tirolle, où il y a fort pays, & grandes montaignes à paſſer, pour venir au pays deſdicts Suiſſes, & toutesfois entra le Roy & ſon armée, à pied & à cheval eſdicts paſſages, & ſi le Duc de Milan nommé Ludovic, eut tenu ce qu'il avoit promis au Roy, d'amener des vivres à l'entrée des paſſages, pour fournir l'armée pour leur argent, il eſt apparent que le Roy leur euſt faict le plus grand reboutement, qu'ils eurent onques, mais le Duc de Milan ne tint point ce qu'il avoit promis, & ne trouverent les gens-d'armes nuls vivres, & furent cinq ou ſix jours en moult grande diſette de pain & de fourage, de vin, & de tous autres vivres: & ſi ceux de l'armée euſſent eu le courage, & la ſobreſſe qu'avoit le Roy de ſa perſonne, les Suyſſes eſtoyent defaicts en ce quartier, mais par faute de vivres (comme dict eſt) il falut que le Roy retiraſt ſon armée, & depuis les Suiſſes aſſaillirent les gens du Roy, qui eſtoyent en Ferrate, mais Dieu eſtoit pour les Ferratois, & furent les Suiſſes deconfitz; & eurent grand honneur à celle journée, Louis de Vaudré, Rodigues Baſtard de Lalain,

lain, & ceux de la garde du Roy, & autres Wallons, qui ſe trouverent à icelle, & depuis fuſt faict un appointement entre le Roy & leſdits Suiſſes, & ſe ſont retirez de leur coſté.

CHAPITRE XVI.

Des ſurnoms attribuez à l'Empereur Maximilian d'Auſtrice, & à l'Archeduc Philippe, Comte de Flandres ſon fils.

(*Chapitre inutile*).

Fin des Mémoires d'Olivier de la Marche.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
D'OLIVIER
DE LA MARCHE.

(1) On préſentoit ces Chappelets aux plus grands Seigneurs. C'étoit la maniere de les inviter à donner ces fêtes, contre leſquelles Comines déclame avec tant d'aigreur. Il penſoit qu'elles n'étoient propres qu'à attirer le courroux du Ciel ſur les peuples. Cet excès de rigoriſme chez Comines annonce qu'il n'aimoit pas les grandes aſſemblées. Les caractères auſtères comme le ſien n'enviſagent dans le plaiſir que l'abus qu'on en fait, & le mal qui en réſulte. (Not. des Edit.)

(2) Mathieu de Coucy, page 68, attribue la méſintelligence qui éclata entre le Duc de Bourgogne & le Comte de Saint-Paul, à une querelle particuliere que ce Seigneur avoit eue avec le Comte d'Eſtampes, au ſujet du commandement de l'avant-garde de l'armée. Le Comte de Saint-Paul crut ſon rival plus en faveur que lui. (Note des Édit.)

(3) Après qu'on euſt ordonné que chacun d'eux fit ſon devoir, chacun tenant ſon baſton d'une main, & de l'autre ſon eſcu, ils marcherent l'un contre l'autre, où ils frapperent pluſieurs horions avec leſdits baſtons, l'un ſur l'autre ; & combien que le ſuſdit Mahiot fût homme de petite corpulence, & ledit Jacotin fort & membru, néanmoins iceluy Mahiot ſe défendoit aſſez bien & vaillamment, & bleſſa ledit Jacotin ſur la tête ; car pour ſa petite ſtature, il avoit du bout de ſon pavois jetté du ſablon contre les yeux d'iceluy Jacotin, par le moyen de quoi il le croioit gréver : mais quand ledit Jacotin ſe ſentit ainſi atteint dudit ſablon, il marcha auprès d'iceluy Mahiot, & le prit à bras de corps, tellement qu'il le rua & renverſa par terre ſous lui, où il lui fit ſouffrir grand martyre ; & à la vérité c'eſt choſe abominable que de le recorder : meſme il ſembloit à pluſieurs, eſtans là, que c'eſtoit faire contre noſtre foy ; car avec ſes mains & ongles il luy creva les deux yeux de la teſte, & les luy fit ſaillir dehors ; outre quoy eſtant poſé à genoux ſur ſon eſtomac, il luy crevoit le cœur, & l'eſtrangla de ſes mains ; puis le jetta hors deſdites lices ; & combien que ledit Mahiot en ce martyre s'eſcria pluſieurs fois,

pour avoir confeſſion, néanmoins il n'en peut oncques rien finer ; & en cet eſtat il fut par le bourreau de la ville traiſné & meſné à la voirie, lequel rendit l'eſprit avant qu'il y vint ; & en ce poinct il y fut pendu. (Math. de Coucy, hiſt. de Charles VII, p. 698.)

(4) Ledit Dauphin dit à iceluy Duc par la meilleure maniere qu'il peut, les cauſes qui le mouvoient d'ainſi eſtre venu devers luy. Premierement il luy déclara aucunement du gouvernement qui eſtoit en l'hoſtel de ſon pere, comment il eſtoit déchaſſé de luy par aucunes gens de méchant eſtat qui le gouvernoient ..... que ces choſes conſiderées, il luy voulut bailler conſeil, confort, ayde & ſecours de gens & de finances, ainſi que pluſieurs fois il l'en avoit requis par ces lettres précédentes, afin de faire guerre à ſondit pere ..... à quoy le Duc luy fit réponſe ... Monſeigneur, vous ſoyez le très-bien venu en mes pays : de voſtre venue je ſuis fort joyeux ; mais entant qu'il touche de vous faire gens & de finances, ſachez de certain, que contre tous les Princes du monde je vous voudrois faire ſervice de corps & de bien, ſauf contre Monſeigneur le Roy voſtre pere, contre lequel pour rien je ne voudrois

entreprendre aucune choſe qui fut à ſon deſplaiſir ; & au regard de vous faire ayde pareillement, pour mettre hors de ſon hoſtel aucuns de ſon conſeil, pareillement je ne le feray pas ; car je le tiens, ſi puiſſant, ſi ſage & ſi prudent, qu'il ſaura bien réformer ceux de ſondit conſeil, ſans qu'il ſoit jà beſoin qu'autrui s'en doive meſler ; & de ce je m'attens bien à luy. . . . . .

Charles délibéra en ſon premier conſeil de mettre ſus toute ſa puiſſance, en intention de vouloir tirer és pays dudit Duc de Bourgogne, pour par puiſſance r'avoir ſondit fils, & le remettre & réduire en ſon obéyſſance : mais le ſeigneur de Prie, en qui le Roy ajoutoit grande foy & credence luy remonſtra les grands périls, inconvénients & dangers qui s'en pouvoient enſuivre. . . . . Le Roy qui eſtoit ſage, prudent, diſcret & pitoyable . . . . . ceſſa ſadite entrepriſe, en demeurant de l'opinion & de l'advis du Seigneur de Prie ; combien qu'il diſoit ſouventesfois tels mots, ou en ſubſtance . . . . . *Louis eſt de muable conſeil & de légere créance ; parquoy je doute qu'il ne retourne de cy à long temps, & n'ay nul gré à ceux qui ainſy le conduiſent.* . . . . (Math. de Coucy, Hiſt. de Charles VII, pages 705, 708 & 709.)

Pour peu qu'on ſache notre Hiſtoire, on n'ignore pas que Louis XI ne pût jamais vivre avec ſon pere. Retiré depuis ſix ans dans le Dauphiné, ſa conduite & ſes vexations, qui écraſoient la province, irritèrent Charles VII. Il eut le projet de faire arrêter le coupable, & de nommer pour ſon ſucceſſeur Charles ſon ſecond fils. Dans ſa colère il dépecha Antoine de Chabannes Comte de Dammartin avec un corps de Gendarmerie pour lui amener le Dauphin. Celui-cy effraié, ſe ſauva chez le Duc de Bourgogne. Quoique Dammartin l'eût prévenu de ſa miſſion, il eut bien de la peine à la luy pardonner, lorſqu'il fut Roi. Charles VII, qui connoiſſoit bien ſon fils, diſoit, à l'occaſion de l'aſile que Philippe le Bon lui accordoit..., *le Duc de Bourgogne ne connoît pas le Dauphin : il nourrit un renard qui dans la ſuite mangera ſes poules.* .... Les torts de Louis XI envers ſon père empoiſonnerent la fin du regne de ce malheureux Monarque. Auſſi un moderne a-t-il obſervé avec raiſon que ce Roi auroit été heureux, s'il eût eu un autre pere, une autre mere, & un autre fils. (Note des Édit.)

(5) Voilà, par exemple, une de ces anec-

dotes que nos Hiſtoriens n'ont pas jugé à propos de recueillir. Elle en valoit pourtant la peine. Si le fait eſt vrai (& c'eſt un témoin oculaire qui le rapporte) il peut fournir au moraliſte un grand ſujet de réflexions. N'eſt-il pas ſingulier que le bon Duc Philippe ſe faiſant raſer la tête pour cauſe de ſanté, tous les Seigneurs de ſa Cour, fuſſent aſſujétis à ſe la faire raſer ? (Note des Edit.)

(6) On rapporta à Charles que le Dauphin vouloit l'empoiſonner, de ſorte qu'étant entré en méfiance, il ne voulut plus manger ; & quoiqu'on lui dît, il s'opiniâtra durant pluſieurs jours dans cette réſolution. Comme les ſiens, qui le voyoient s'affoiblir, lui remontrerent en pleurant quelle folie c'étoit de ſe faire mourir, de peur de mourir ; touché de leur douleur, il fit effort pour manger, mais trop tard. (Hiſt. de Fr. par Boſſuet, tome 2, p. 212.)

(7) Le 16 Août 1461 Louis XI fit ſon entrée à Paris, *vêtu d'une robe de ſatin blanc ſans manches, & affublé d'un petit chaperon loqueté*, monté ſur un cheval blanc. . . . . Le Duc de Bourgogne, qui l'avoit accom-

pagné, fut loger à ſon hôtel d'Artois dont la magnificence des meubles paſſoit bien celle du Roi. Un riche buffet d'or excita ſurtout la curioſité des Pariſiens. . . . . (Hiſt. de la ville de Paris, tome 3, p. 40 & 41.)

(8) Ce Robert Cotereau eſt appellé Jean Cadet dans les Mémoires de Comines. (Note des Édit.).

(9) Comines en racontant que le Duc Charles leva le ſiége de *Beauvais*, *dit froidement que cette ville fut préſervée par miracle & non autrement*. Il ſe tait, ainſi qu'Olivier de la Marche, ſur une des circonſtances eſſentielles de cet événement. Il s'agit de la bravoure des Dames de Beauvais, qui ayant Jeanne Hachette à leur tête, arrêterent l'impétueuſe valeur des Bourguignons. Cette Héroïne, l'épée à la main, renverſa celui qui plantoit l'étendard ennemi ſur la brêche. Comme ce que Louis XI faiſoit, avoit l'apparence de dévotion, il ordonna qu'à pareil jour, chaque année, il y auroit à Beauvais une proceſſion où l'on porteroit les Reliques de Sainte Angadrême, à qui on attribuoit le ſalut de la Ville, & qu'à cette cérémonie les femmes marcheroient avant les hommes,

Outre cette prérogative que Louis XI accorda aux Dames de Beauvais, il flatta encore leur ſenſibilité ſur un point qui n'eſt pas moins cher à leur cœur. Il leur permit de porter toute eſpece de vêtemens & de bijoux. (Liſez l'Hiſt. de Louis XI par Duclos, Tome 2, édit. de Hollande, p. 89.)

(10) Ce Duc de Calabre, héritier préſomptif des droits de ſes peres au royaume de Naples, & poſſédant déjà les Duchés de Lorraine & de Bar, ſembla pendant quelque temps, avoir fixé le choix du Duc de Bourgogne. Charles changea bientôt. L'alliance de ſa fille avec Maximilien d'Autriche, lui paroiſſant plus avantageuſe, il renvoya le Duc de Calabre. Celui-ci ſe retira, ſans marquer la moindre aigreur. Il ſe flattoit que le Duc, dont il connoiſſoit l'eſprit verſatile & léger, reviendroit de lui-même. Il ne ſe trompa pas. Charles, en y réfléchiſſant, ſentit combien la Lorraine par ſa poſition étoit propre à opérer un point de réunion entre ſes différents domaines. D'ailleurs les qualités vraiment aimables du Duc de Calabre ne lui avoient pas échappé. Ce Prince alloit recevoir le prix de ſa modération & de ſa perſéverance, lorſqu'une branche de peſte,

qui en 1473 désola Nancy, l'enleva à l'âge de vingt-cinq ans. (Note des Édit.)

(11) La remarque de l'Annotateur est vraie : il y a ici erreur de date. C'est en 1468, & non en 1472 que cet événement arriva. Le Valet-de-chambre, ou Sommelier de corps du Duc, qu'Olivier de la Marche appelle Boschuse, est nommé Vobrisset dans l'Histoire de Louis XI, par Duclos, tome Ier. p. 379. Nous invitons à lire dans cet Historien tout ce qui concerne l'entrevue de Louis XI avec le Duc Charles. Il s'en fallut peu que Louis XI ne payât cher son imprudence : il put se vanter d'avoir avalé le calice jusqu'à la lie. Car du château de Péronne, on lui montroit de tems en tems la tour dans laquelle avoit été renfermé, & mourut en 929 Charles le Simple. Chez un Monarque tel que Louis, quelles réflexions ameres cette cruelle perspective ne devoit-elle pas produire ! (Note des Édit.)

(12) Charles, en entamant cette guerre, avoit de vastes projets. Il rouloit dans sa tête la conquête future de toute l'Allemagne. Louis XI, charmé de le voir s'engager dans cette expédition désastreuse, n'avoit garde de

l'en détourner, en l'attaquant perſonnellement : mais il ſuſcitoit ſecrettement contre lui tous les Princes de l'Empire. Ce fut à ſon inſtigation que le jeune René Duc de Lorraine entra ſur les terres du Duc de Bourgogne. Delà réſulta la guerre ſanglante qui enſuite s'alluma entre ces deux Princes.

Louis XI ne cherchant qu'à augmenter le nombre des ennemis de Charles, excitoit ſous main l'Empereur à ne point faire la paix : il lui propoſoit de partager les États du Duc de Bourgogne. La réponſe de l'Empereur qui n'étoit point la dupe de Louis XI, conſiſta dans un apologue ingénieux. Nous ignorons pourquoi M. Duclos dans ſon Hiſtoire de Louis XI a paſſé ſous ſilence cet apologue que Boſſuet nous a conſervé. Le voici. . . . . Quelques débiteurs avoient dit à leur créancier, qui les preſſoit, qu'ils alloient tuer un grand ours, qui ravageoit tout le pays, & qu'ils le payeroient de ſa peau, & de ce qu'on leur donneroit pour récompenſe ; enſuite étant allés à la chaſſe, & ayant trouvé l'ours plutôt qu'ils ne s'y étoient attendus, l'un étoit monté ſur un arbre ; l'autre s'étoit enfui du côté de la ville ; le troiſième avoit fait le mort, parce qu'il ſavoit que cet animal laiſſoit les corps morts

ſans y toucher. L'ours ayant tenu long-tems ſon muſeau ſur le viſage & autour des oreilles de ce prétendu mort, paſſa ſon chemin & le laiſſa. Les deux fugitifs revinrent, & demanderent à leur compagnon ce que l'ours lui avoit dit en lui parlant ſi long-tems à l'oreille..... Il m'a dit, répondit-il, qu'il ne falloit point marchander de la peau de l'ours avant que de le tenir..... (Hiſt. de France par Boſſuet, tome 2, pages 275 & 276.)

(13) Adolphe ennuié de ce que ſon pere vivoit trop longtemps, le fit marcher après lui pieds nuds & par un froid rigoureux. Il l'enferma enſuite dans un cachot. Le Duc de Bourgogne excité par les cris de l'Europe entiere propoſa au pere & au fils de partager le Duché entre eux. C'eſt ici qu'on eſt ſaiſi d'horreur, & que la plume tombe des mains : le fils, ou plutôt ce monſtre rejetta cet arrangement, & répondit..... *qu'il aimeroit mieux avoir jetté ſon pere dans un puits la tête la première, qu'il y avoit quarante-quatre ans que ſon pere régnoit, & qu'à préſent c'étoit ſon tour...*

Le Duc de Bourgogne indigné confina le ſcélerat dans une priſon. Son malheureux

pere en mourant l'exhéreda, & inſtitua le Duc de Bourgogne ſon héritier. Après la mort de Charles cet Adolphe recouvra ſa liberté; & s'il n'eût pas été tué, peut-être auroit-il épouſé la Princeſſe Marie fille du Duc. (Not. des Edit.)

(14) Quoiqu'en diſent Olivier de la Marche & ſon Annotateur, le Connétable s'attira les malheurs dont il fut la victime. Trompant à la fois Louis XI & le Duc de Bourgogne qu'il vouloit perdre l'un par l'autre, ſa mort, qu'ils jurerent, fut le ſceau de leur réconciliation. Charles, ſur la généroſité duquel le Connétable comptoit le plus, le livra à Louis XI le 19 Décembre 1415; il fut exécuté dans la place de Gréve. Sa funeſte fin prouve qu'en ce ſiecle il étoit heureux de n'être point connu de Louis XI & du Duc de Bourgongne. L'obſcurité ſeroit-elle la baſe du bonheur? en liſant l'Hiſtoire, on le croiroit volontiers. (Not. des Edit.)

(15) Cette accuſation d'empoiſonnement, qui ne coûte rien à l'Annotateur, n'a jamais été prouvée. Voyez le contraire dans l'obſervation N°. 10 de ce Volume. (Not. des Edit.)

(16) Le Duc de Bourgongne déclara la guerre à René de Vaudemont Duc de Lorraine par une ſuite de ce caractère ambitieux & inquiet qui l'agitoit ſans ceſſe. Le Duché de Lorraine étoit à ſa convenance : en falloit-il davantage pour le déterminer. (Not. des Edit.)

(17) Cette trêve de neuf ans fut ſignée à Soleure : elle portoit en ſubſtance la confirmation des Traités précédents entre Louis XI & le Duc de Bourgogne. On y ſtipula que ce dernier auroit St. Quentin avec les autres villes promiſes, & en outre l'argent & les meubles de l'infortuné Connétable. (Note des Edit.)

(18) Campobaſſe avoit propoſé à Louis XI de lui livrer ſon maître mort ou vif. Louis XI eut horreur de cette perfidie; & il en fit avertir Charles par le Seigneur de Contay. On verra ces détails dans les Mémoires de Comines.

Campobaſſe s'étant ſéparé de Charles quelques jours avant la bataille de Nancy, voulut ſe joindre avec ſes gens à l'armée du Duc René. Il en fut chaſſé comme un traître. Il alla camper ſeul ; & lors de la

déroute des Bourguignons, il fondit ſur les fuyards, pour avoir part au butin. La plûpart des Hiſtoriens attribuent ſa trahiſon à un ſoufflet que le Duc de Bourgogne lui donna dans un accès de colère. Pierre Mathieu, qui a écrit l'Hiſtoire de Louis XI, dit dans ſon ſtile bourſoufflé, & ridicule . . . . . *Le ſoufflet, que Campobaſſe avoit reçu, ſouffloit dans ſon cœur le feu de la vengeance.* . . . . . (Note des Editeurs.)

(19) La bataille de Nancy ſe livra ſelon Comines, Olivier de la Marche & ſon Annotateur le 5 Janvier 1476. Ces Auteurs comptoient ſuivant l'uſage de leur temps. L'année alors commençoit à Pâques. En comptant, comme nous faiſons aujourd'hui où l'année commence au 1er Janvier, il faut placer cette événement en 1477 rélativement à cette bataille nous plaçons ici l'extrait d'un ouvrage intitulé... La petite Hiſtoire anonyme, &c... Il eſt ſingulier que M. Duclos dans ſon Hiſtoire de Louis XI paroiſſe n'en avoir eu aucune connoiſſance. Nous croyons que nos Lecteurs nous ſauront gré de cet extrait...

« Le Duc Charles (y eſt-il dit) voyant

» ſon arriere-garde tâtée ſi vivement de toutes
» parts, qu'elle s'en alloit entiérement défaite,
» avoit commandé au Sr de Lalain de partir
» de ſon rang pour aller au ſecours. Mais
» la plûpart de ſes gens emportés d'effroi à la
» vue du carnage qui s'étoit fait de leurs com-
» pagnons, & déſolés d'ouir le cor des Suiſſes
» au ſon duquel ils avoient été ſi rudement
» maniés à Granſon & à Morat, l'abandon-
» nerent tous pour ſe ſauver, qui çà, qui
» là, vers les montagnes. Ce qui fut cauſe
» qu'il ſe réſolut d'y aller lui-même, &
» comme on lui accomodoit ſon armet, ad-
» vint que le Lion d'or, qu'on y avoit mis
» pour cimier, tomba ſur l'arçon de la ſelle;
» dont il prit un ſi mauvais augure, qu'il
» dit incontinent... *Hoc eſt ſignum Dei...*
» & néanmoins ne laiſſa de paſſer outre, & de
» ſe fourrer où le combat étoit le plus fu-
» rieux avec tant de valeur & de courage,
» que s'il eut été ſuivi comme il appartenoit,
» il eut infailliblement fait quitter à ſon enne-
» mi l'avantage qu'il avoit gagné ſur lui. Enfin
» s'appercevant que peu de ſes gens rendoient
» combat autour de lui; & que Jacques Galiot,
» qui conduiſoit ſon arriere-garde ayant pris
» l'épouvante, s'étoit ſauvé à la fuite avec la
» plûpart du côté de Tomblaine; même que
ſa bataille

» ſa bataille affoiblie du meilleur de ſa Ca-
» valerie avoit pris parti où mieux elle avoit
» pu ; il ſe réſolut à la choſe qu'il avoit tou-
» jours le plus blâmée, qui fut de ménager
» ſa vie par une prompte fuite, lui qui n'a-
» voit jamais vu la peur au viſage, & duquel
» on diſoit partout qu'il ne craignoit rien en
» ce monde que la chûte du Ciel. Et en
» cette perplexité prit le galop entre la ville
» & les montagnes, à l'intention de gagner
» le chemin de Metz. Mais ſuivi de prés, ſans
» être néanmoins autrement reconnu, il fut
» arrêté au paſſage d'un ruiſſeau où ſon cheval
» s'embourba, & tué de trois coups qu'il reçut
» en un même inſtant, l'un proche le fon-
» dement, l'autre en l'une des cuiſſes, &
» le troiſième au deſſus de l'oreille, lequel
» lui ouvrit la tête juſqu'aux dents.....
» On tient que ce fut un nommé Claude de
» Bauzemont ou de Blaumont Châtelain de
» St. Dié qui l'abbatit de cheval d'un coup
» de lance qu'il lui donna à l'endroit de la
» croupiere : homme ſourd & auquel vrai-
» ſemblablement le Duc s'étoit déclaré en
» ce détroit, ſans être par lui entendu.
» Mais depuis ayant appris que c'étoit le
» Duc qu'il avoit ainſi abbatu, il en prit
» un tel regret qu'il en mourut... Son corps

» fut tiré hors d'un ruiſſeau dans la glace » duquel il avoit le viſage engagé. Apporté » à Nancy dans une maiſon bourgeoiſe il fut » reconnu par Meſſire Olivier de la Marche, » par Maiſtre Mathieu Lope Portugais ſon » Medecin, par ſes valets de chambre & par » pluſieurs autres domeſtiques aux marques » cy-après déclarées, ſcavoir qu'il étoit de » petite taille, membru & ramaſſé, qu'il lui » manquoit quelques dents du deſſus, qu'il » avoit en la gorge une cicatrice prove- » nue d'une playe reçue à la journée de » Montl'hery, & une autre cicatrice ſur une » épaule...

» Le Dimanche ſuivant 12 du mois il fut » inhumé en l'Egliſe de St. George avec la » plus grande pompe dont on ſe put aviſer. » Soit remarqué en paſſant que lorſque le » Duc Charles apprit la nouvelle de Nancy » repris par le Duc René (c'étoit au mois » d'Octobre) il jura par St. George qu'il y » entreroit avant la feſte des Rois; ce qui » lui advint deux ou trois jours après, mais » d'une autre maniere qu'il ne l'enten- » doit...

» Au lieu où fut trouvé le corps du Duc » fut érigée une Croix à double croiſon où » ſe liſent ces vers...

En l'an de l'Incarnation,
Mil quatre cent ſeptante-ſix,
Veille de l'Apparition,
Fut le Duc de Bourgogne occis;
Et en bataille ici tranſis,
Où Croix ſuis miſe pour mémoire,
René Duc des Lorrains, mercy
Rendant à Dieu pour la victoire.

Nous ajoûterons à ce détail que le Duc René en jettant de l'eau bénite ſur le corps de Charles, lui prit la main & dit... *Biau Couſin, vos ames ait Dieu : vous nous avez fait moult de maux & de douleurs...*

(20) L'Auteur entend par *Madame la Grande*... la Ducheſſe Douairiere de Bourgogne.

(21) Cette Princeſſe Marguerite dédaignée par Charles VIII fut célebre par ſon eſprit & par ſes liaiſon avec les gens de lettres de ſon tems. Elle épouſa Jean Infant de Caſtille : elle avoit alors 17 ans. On prétend qu'allant par mer rejoindre ſon jeune époux, elle conſerva au milieu d'une tempête violente aſſez de ſens froid & d'enjouement pour

ſe faire à elle-même ſon épitaphe, qu'on a traduite ainſi en François...

Cy gît Margot la gente Damoiſelle,
Qu'eut deux Maris, & ſi moruut Pucelle.

(Not. des Edit.)

(22) Malgré les raiſonnemens de l'Annotateur, pour juſtifier ſes compatriotes on ne peut nier qu'ils ne fuſſent factieux & turbulents. Ils ne pouvoient ſouffrir leurs maiſtres. Leurs révoltes ſous la conduite des deux Artevelles inondèrent la Flandre de ſang. Philippe le bon les apprécioit bien. On lui parloit de l'attachement qu'ils témoignoient pour Charles ſon fils encore enfant... Ces gens-là (dit-il) aiment toujours leurs maîtres à venir & déteſtent leurs maîtres préſents..... Le ſupplice atroce d'Hugonet & d'Imbercourt eſt une preuve atroce de l'eſprit de faction qui les tourmentoit; & Maximilien n'éprouva pas de leur part plus de condeſcendance & de ſoumiſſion. Au ſurplus voyez l'obſervation N°. 17 du Volume précédent. (Not. des Edit.)

EXTRAIT DE L'ESTAT DE LA MAISON DU DUC CHARLES DE BOURGOGNE, DIT LE HARDY,

Composé en 1474 par OLIVIER DE LA MARCHE.

1°. *De la Chapelle.*

LA Chapelle étoit composée de quarante personnes tant Moines que Prêtres, Chapelains & Organiste. Un Evêque Confesseur du Duc y présidoit. Il y avoit outre cela un Aumônier & Sous-Aumônier qui distribuoient & dirigeoient les charités du Prince : elles passoient souvent vingt mille livres par an.

2°. *Du Conseil & de la Justice.*

Le Conseil étoit composé d'un Chancellier, d'un Evêque, Chef dudit Conseil en son absence, de quatre Chevaliers notables, de huit Maîtres des Requêtes, & de quinze Secrétaires, Huissiers & autres Officiers. Les Chevaliers de la Toison d'or & les Maîtres d'hôtel du Duc avoient droit de séance à ce Conseil.

L'inspection du Chancelier s'étendoit sur

les finances. Deux fois la ſemaine le Duc aſſiſtoit au Conſeil accompagné de toute ſa maiſon. Deux Maîtres des Requêtes & l'Audiencier liſoient les Requêtes.

Pour maintenir la ſureté publique, & remédier aux conflits des Juriſdictions qui dans les Seigneuries du Duc ſe croiſant l'une & l'autre produiſoient l'impunité du crime, un Prévôt des Marchands revêtu d'un pouvoir ſans appel purgeoit les Provinces des malfaicteurs qui s'y trouvoient. Le Prévôt des Maréchaux prêtoit main forte aux Marchands, régloit le prix des denrées, & connoiſſoit même des matières civiles.

3°. *De la guerre.*

Quatre Chevaliers commis au département de la guerre faiſoient leur rapport au Duc. Le Conſeil à cet effet ſe tenoit dans l'appartement du premier Chambellan où aſſiſtoient le Chancelier, le Grand-Maître, les Maîtres d'hôtel, les Maréchaux de l'armée & des logis, le Maître de l'artillerie, le Roi d'armes de la Toiſon d'or, & deux Secrétaires.

4°. *Des Finances.*

La Chambre des Finances étoit dans le

Palais du Prince. Tous ſes revenus ordinaires & extraordinaires s'y verſoient. Là ſiégeoient deux Protonotaires d'Egliſe, grands Seigneurs, deux notables Chevaliers & le Maître de la Chambre aux deniers. Celui-cy y recevoit la dépenſe ordinaire de la Maiſon du Duc qui montoit à quatre cent mille livres par an. Le Tréſorier des guerres y perçevoit la ſolde des troupes qui annuellement excédoit ſept cent mille francs. Un Receveur-Général rendoit compte de toutes les recettes : on n'arrêtoit aucun compte ſans l'approbation du Prince. Il ſignoit tout. Il jettoit & calculoit comme les autres; & (obſerve la Marche) *n'y a différence en eux en iceluy exercice, ſinon que le Duc jette en jeãs d'or, & les autres des jeãs d'argent.*

5°. *L'Eſtat de la Maiſon.*

Six Ducs & douze autres grands perſonnages Princes, Comtes & Marquis coûtoient chaque année plus de deux cent mille livres. L'Argentier les payoit. Cette dépenſe entroit dans le nombre de celles que l'on nommoit extraordinaires. On en peut dire autant de l'état des Dames, & de leur penſion qui alloit à quarante mille écus.

Outre cent trente grands Seigneurs & Chevaliers appointés par terme, quarante autres Chevaliers étoient gagés à l'année, chacun d'eux avoit un homme d'armes à ſa ſuite. On partageoit ces quarante derniers par dixaines ; & chaque dixaine avoit ſon Commandant.

Le premier Chambellan étoit chef de la Chambre, comme le premier Maître-d'hôtel l'étoit de tout ce qu'on nomme la bouche. Ils avoient table à Cour.

Seize Écuyers qui couchoient auprès de l'appartement du Duc ne le quittoient jamais. Dans ſes inſtants de delaſſement, les uns chantoient ; d'autres lui liſoient des Romans, & s'appliquoient à le récréer.

Six Docteurs Médecins veilloient à la ſanté du Duc. Quand il étoit à table, ils examinoient la nature des mets qu'on lui ſervoit.

Il avoit quatre Chirurgiens tant pour lui que pour ceux de ſa maiſon. Ces Chirurgiens traitoient gratuitement les pauvres.

Un Garde des joyaux, & ſon Aide, ne formoient pas le ſervice le moins important à remplir, ſi (comme le dit la Marche) il avoit les deniers de l'épargne, montant à un million d'or, & en outre les joyaux, pier-

reries, & la vaiſſelle d'argent ou dorée, qu'on eſtimoit cinquante mille marcs.

Quarante Valets-de-chambre de tous les États fourniſſoient aux divers beſoins du Prince.

Deux Épiciers, avec leurs aides, lui donnoient, ainſi qu'aux Gens de ſa Maiſon, les épices, les dragées & l'hypocras.

On ne ſuivra point Olivier de la Marche dans les détails où il entre relativement à tous les Officiers du corps & de la bouche des Ducs de Bourgogne. La plupart d'entr'eux étoient Nobles; & ces places s'accordoient à titre de récompenſe à leurs Pages. On nous diſpenſera d'autant plus volontiers, de ne pas extraire ces trois chapitres, qui ſont les 5, 6 & 7, qu'ils n'offrent rien d'intéreſſant. Par exemple, il importe peu de ſavoir que le Duc Charles trempoit ſon vin dans l'eau, que l'étimologie d'Échanſon vient du mot *chanter.* (*Pourquoy*, dit l'Auteur, *il eſt prins ſur la chanterie, & autre choſe n'y puis entendre, & qui mieux l'entend, me l'apprenne, & me fera un grand plaiſir.*

Ces remarques puériles, & le cérémonial minutieux avec lequel on procédoit au ſervice de ces Princes, ne méritent pas que nous nous y arrêtions. Il ſuffit d'obſerver que

cette portion de leur maiſon étoit fort nombreuſe, & annonçoit la puiſſance du Maître.

Huitieme & dernier Chapitre.

Le Grand Écuyer, que l'on nommoit à la Cour de Bourgogne Écuyer d'écurie, avoit ſous lui cinquante Ecuyers. C'étoit lui qui portoit l'étendard du Prince; & il falloit qu'il fut ſage, brave & robuſte: car cet étendard étoit lourd à porter; & dans les combats l'étendard ſervant de ralliement ne devoit point s'éloigner de la perſonne du Souverain. C'étoit à ce Grand Écuyer d'armer le Prince, ſoit pour la guerre, ſoit pour les tournois & jouſtes. Il portoit ſon épée dans les cérémonies publiques; & ſa juriſdiction s'étendoit ſur toutes les dépendances de l'écurie.

Cette écurie étoit compoſée de douze Pages nobles qui ſuivoient le Duc à Cheval, & le ſervoient à table. Un nombre conſidérable de Palfreniers, & autre gens de cette eſpece, ſoignoient les chevaux. Quand le Prince montoit à cheval, des Valets-de-pied, un bâton blanc à la main, écartoient le peuple; (*Car*, dit Olivier de la Marche, *ne ſeroit pas ſéant que le pauvre peuple, qui amou-*

reuſement vient après le Prince, & ſe tire près pour le veoir, fut reculé ou féru de glaive ou de trenchant, mais doit être rebouté par iceluy baſton qui n'a point de pointe. Ces Valets de pied & palfreniers diſtribuoient les aumônes du Duc aux pauvres des campagnes qu'il rencontroit ſur ſa route : on les en rembourſoit ſuivant leur déclaration.

Le Duc avoit en ſon hôtel ſix Roys d'armes, huit Hérauts, & quatre Pourſuyvants. Ceux-cy ne dépendoient que du Duc & de ſon premier Chambellan. Un Héraut venant à manquer, on choiſiſſoit ſon ſucceſſeur parmi les Pourſuyvants. Pour devenir Héraut, il falloit avoir été Pourſuivant pendant ſept ans, & jouir d'une réputation intacte. Les Roys d'armes & les Hérauts rempliſſoient des fonctions importantes dans les tournois & autres cérémonies publiques. *C'étoit eux qui mettoient par ordre les blaſons des Nobles hommes, en gardant à chaſcun ſon eſtat & degré :* Le Roi d'armes de la Toiſon d'or avoit la prééminence ſur les autres à la Cour de Bourgogne.

La Muſique du Duc conſiſtoit en douze Trompettes, ſix Ménestriers & quatre Joueurs de bas inſtrumens. Les douze Trompettes, tous les matins, ſonnoient pour réveiller le

Prince : elles annonçoient ſon départ & ſon retour.

Parmi les différents Corps deſtinés à garder la perſonne du Duc, & qu'Olivier de la Marche détaille aſſez longuement, on remarquoit une troupe de cent vingt Nobles à cheval, ayant à la ſuite des Archers & des Couſtilliers.

Quand le Prince voyageoit, un cortege ſi nombreux avoit beſoin de Maréchaux des Logis & de Fourriers. Si l'on en croit notre Auteur, aucune ville de ce tems ne pouvoit loger tout ce cortege ; on prenoit pour y ſurvenir les villages & hameaux voiſins. Nous ne dirons rien des Huiſſiers & des Sergents d'armes. Nous imiterons Olivier de la Marche, qui déclare avoir omis bien des choſes. Par exemple, remarque-t-il, *on ſait que le Confeſſeur confeſſe le Prince, & que luy, ou le Clercq de la Chapelle dit ſes heures avec luy.*

Finiſſons cet extrait par ce qui concernoit les gens de guerre. Deux mille deux cent hommes d'armes, en y comprenant les *Archers*, *Gens de pied armés*, *Arbalêtriers*, *Coulevriniers & Picquenaires*, formoient un corps de dix-huit mille combattans que le Duc entretenoit à ſa ſolde.

Un Chevalier, maître de l'artillerie, dirigeoit cette partie. Ce ſeul article coûtoit ſoixante mille livres par an. Le Duc avoit trois cents bouches à feu, ſans compter les arquebuſes & coulevrines. Deux mille chariots ſervoient au charroy de l'artillerie.

Olivier de la Marche eſtime à deux millions les dépenſes annuelles que la totalité de cet eſtat comportoit.

Fin de l'Extrait de l'Eſtat de la Maiſon du Duc de Bourgogne.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS LES MÉMOIRES
D'OLIVIER DE LA MARCHE.
PREMIERE PARTIE.

CHAP. I. *COMMENT Meſſire Iacques de Bourbon, Comte de la Marche, mari de la derniere Royne Iehanne de Naples, ſe rendit Cordelier à Beſançon.* Tome VIII, p. 1.

CHAP. II. *Brieve narration de la mort du Duc Iehan de Bourgongne & des guerres continuées à cette occaſion, juſques à la paix d'Arras, faicte entre le Roy Charles ſeptieme, & le bon Duc Philippe de Bourgongne.* p. 11.

CHAP. III. *De la paix d'Arras.* p. 19.

CHAP. IV. *Comment la guerre continua entre les François & Anglois, & comment l'Auteur de ces preſens Memoires fut mis Page en la maiſon du bon Duc Philippe de Bourgongne.* p. 23.

CHAP. V. *Comment les Ducs de Bourgongne & de Bourbon s'aſſemblerent à Chalon ſur Soſne, pour appaiſer une querelle entre Meſ-*

ſire Iaquesde Chabannes & Meſſire Iehan de Grantſon : & comment le Duc Louis de Savoye & ſa femme viſiterent le Duc de Bourgongne. Tome VIII, p. 32.

CHAP. VI. *De la cauſe qui meut le Duc de Savoye à viſiter le Duc de Bourgongne, & de quelques autres petites particularitez.* p. 40.

CHAP. VII. *Comment Frederic Roy des Romains, & le bon Duc Philippe de Bourgongne ſe virent & feſtoyerent en la ville de Beſançon.* p. 49.

CHAP. VIII. *De quelques feſtes & ebatemens en la maiſon du bon Duc Philippe de Bourgongne : comment l'Empereur de Conſtantinople luy envoya demander ſecours contre les Turcs : & comment la Ducheſſe de Luxembourg vint vers iceluy Duc de Bourgongne, pour avoir aide contre la rebellion de ſes ſujects.* p. 61.

CHAP. IX. *Comment treize Gentilshommes de la maiſon du Duc de Bourgongne tinrent le pas d'armes à tous venans, prés Digeon, en une place, nommée l'Arbre Charlemaigne.* p. 69.

CHAP. X. *Comment le bon Duc Philippe de Bourgongne gaigna pluſieurs places en la Duché de Luxembourg.* p. 88.

CHAP. XI. *De ce qui fut parlementé, ſur la querelle de Luxembourg, entre le Duc de Bourgongne & les Saxons.* T.VIII, p. 107.

CHAP. XII. *Comment les Bourgongnons ſurprirent la ville de Luxembourg par eſchelles : & comment le Duc de Bourgongne fut maiſtre de tout le reſte.* p. 121.

CHAP. XIII. *Comment le Duc de Bourgongne ſe retira en ſes pays de Brabant & de Flandres : & comment la Ducheſſe de Bourgongne alla viſiter la Royne de France.* p. 139.

CHAP. VIV. *Comment le Seigneur de Ternant Chevalier de la Toiſon d'or, fit armes à pied & à cheval, contre Galiot de Baltaſin, Chambrelan du Duc de Milan.* p. 150.

CHAP. XV. *Comment le bon Duc Philippe de Bourgongne tint la ſolemnité de la Toiſon d'or en ſa ville de Gand.* p. 176.

CHAP. XVI. *Comment Meſſire Iaques de Lalain, & Meſſire Iehan de Bonniface firent armes à pied & à cheval devant le Duc de Bourgongne à Gand.* p. 191.

CHAP. XVII. *Comment Meſſire Iaques de Lalain fit armes en Eſcoce, & de pluſieurs autres particularitez en la maiſon de Bourgongne.* p. 201.

CHAP. XVIII.

CHAP. XVIII. *Du Pas de la Pelerine, tenu par le Seigneur de Haubourdin : & des armes faictes entre le Seigneur de Lalain & un Anglois, devant le Duc de Bourgongne.* Tome VIII. p. 215.

CHAP. XIX. *Comment le Seigneur de Haubourdin, continuant ſon entrepriſe du pas de la Pelerine, fit armes contre le Baſtard de Bearn.* p. 226.

CHAP. XX. *Comment Dom Iaques de Portugal, neveu de la Ducheſſe de Bourgongne, vint à refuge devers le bon Duc Philippe.* p. 233.

CHAP. XXI. *Comment le bon Duc Philippe fit delivrer un riche Anglois, que le Seigneur de Ternant avoit faict priſonnier : & comment le Seigneur de Lalain tint le pas de la Fontaine de Plours, à Chalon ſur Soſne.* p. 240.

CHAP. XXII. *Comment le Duc de Bourgongne fit ſa feſte de la toiſon à Mons en Haynaut : & de la diſſention qui ſourdit entre luy & les Gandois, enſemble comment le Comte de Charolois fit ſes premieres jouſtes.* p. 264.

CHAP. XXIII. *Comment les Gandois eſtant la guerre allumée, s'emparerent de quelques*

chaſteaux & fortreſſes : & comment ils aſſiegerent Audenarde. Tome VIII. p. 282.

CHAP. XXIV. *Comment le ſiege d'Audenarde fut levé par les gens du Duc de Bourgongne, contre les Gandois.* p. 293.

CHAP. XXV. *Comment le Duc de Bourgongne defit quelques partiſans de Gand, qui fuyoyent du ſiege d'Audenarde, & comment pluſieurs rencontres & eſcarmouches ſe firent entre les Bourgongnons & les Gandois, au terroir de Waez à Nevele & ailleurs durant ceſte guerre.* p. 307.

CHAP. XXVI. *Comment le Roy Charles ſeptieſme envoya ſes Ambaſſadeurs vers le Duc de Bourgongne & les Gandois, pour cuyder faire paix entre eux, ſans toutesfois riens prouffiter.* p. 344.

CHAP. XXVII. *De pluſieurs eſcarmouches, & rencontres, entre le Duc de Bourgongne, & les Gandois.* p. 371.

CHAP. XXVIII. *De la bataille de Gaure, gaignée par le Duc de Bourgongne, ſur les Gandois, & comment paix fut faicte entre luy & eux.* p. 388.

CHAP. XXIX. *Cy commence l'ordonnance du banquet que fit en la ville de Lille tres-haut & tres-puiſſant Prince Philippe, par la*

grace de Dieu, Duc de Bourgongne, de Brabant, &c. l'an mil quatre cens cinquante-trois le dix-ſeptieſme de Fevrier. Tome IX. p. 1.

CHAP. XXX. *Enſuyvent une partie des vœus, que firent aprés le tres-noble, & tres-redouté Prince Philippe par la grace de Dieu Duc de Bourgongne, de Brabant, &c. pluſieurs autres grands Seigneurs, Chevaliers, Gentils-hommes, l'an mille quatre cens cinquante-trois.* p. 20.

CHAP. XXXI. *Du mariage de l'aiſné fils de Crouy à une fille du Comte de Sainct Pol : du voyage du bon Duc Philippe en Alemaigne : & du mariage du Comte de Charolois, avec Madame Iſabeau de Bourbon.* p. 32.

CHAP. XXXII. *D'un combat à oultrance, faict entre deux Bourgeois de Valenciennes, en la preſence du Duc Philippe de Bourgongne, Comte de Hainaut.* p. 39.

CHAP. XXXIII. *De quelques particularitez en la maiſon de Bourgongne : de la retraite du Dauphin Louis, vers le bon Duc Philippe : & du couroux d'iceluy Duc, contre le Comte de Charolois ſon fils.* p. 49.

CHAP. XXXIV. *D'une maladie du bon Du*

Philippe : de la mort du Roy Charles ſeptieſme : & du couronnement du Roy Louis onzieſme, ſon fils. Tome IX. p. 59.

CHAP. XXXV. *Comment le Roy Louys fit pluſieurs machinations contre le Comte de Charolois, & comment ledit Comte, eſtant ligué avec pluſieurs grans Seigneurs de France, fit la guerre au Roy, qu'on appella le Bien publicq.* p. 64.

CHAP. XXXVI. *Comment le bon Duc Philippe envoya ſon fils naturel Anthoine ſur les Sarraſins de Barbarie : & comment le Comte de Charolois deſtruiſit la ville de Dinand, & fit venir les autres Liegeois à mercy.* p. 94.

CHAP. XXXVII. *Comment le Baſtard Anthoine de Bourgongne alla faire armes en Angleterre, & comment le bon Duc Philippe ſon pere mourut cependant.* p. 104.

SECONDE PARTIE.

CHAP. I. *Comment le Duc Charles de Bourgongne, par avant Comte de Charolois, ayant ſuccedé au bon Duc Philippe de Bourgongne ſon pere, alla derechef contre les Liegeois, & comment nouvelle querelle s'eſmeut entre le Roy Louys & luy, tant pour les partialitez d'Angleterre, que pour les villes de la riviere de Somme.* p. 119.

CHAP. II. *Du mariage du Duc Charles de Bourgongne, avec Madame Marguerite d'Yorch, ſœur du Roy d'Angleterre, & des magnificences, qui lors furent faictes en la maiſon de Bourgongne.* T. IX. p. 132.

CHAP. III. *Comment le Duc Charles de Bourgongne, ayant couru par Vermandois, aſſiegea Beauvais: & comment le Roy fut contraint de l'accompaigner en armes contre les Liegeois, paravant ſes aliez.* p. 205.

CHAP. IV. *Comment le Duc Charles de Bourgongne aſſiegea la ville de Nuz, & comment il s'en retourna par apoinctement faict avec l'Empereur.* p. 216.

CHAP. V. *Comment le Duc Charles de Bourgongne ſe ſaiſit de la Duché de Gueldres & de celle de Lorraine auſſi.* p. 228.

CHAP. VI. *Comment les Suyſſes deconfirent le Duc Charles de Bourgongne, par deux fois.* p. 234.

CHAP. VII. *S'enſuyt le contenu au long, des treves de neuf ans, faictes & conclues par le Roy Louis de France d'une part, & mon tres-redouté Seigneur & Prince, Charles Duc de Bourgongne, d'autre part, le treizieme jour de Septembre, l'an de grace mil quatre cens ſeptante cinq.* (Supprimé). p. 240.

CHAP. VIII. *Comment le Duc Charles de Bourgongne ſe ſaiſit de Madame de Savoye, & d'un ſien fils : & comment il fut deſconfit & tué devant la ville de Nançy en Lorraine.* Tome IX. p. 240.

CHAP. IX. *Comment Madame Marie, fille & ſeule heritiere du feu Duc Charles de Bourgongne, fut mariée à l'Archeduc Maximilian d'Auſtrice, & des guerres qu'ils eurent avec le Roy Louys de France, onzieſme de ce nom.* p. 247.

CHAP. X. *De la nativité de Madame Marguerite d'Auſtrice : & du mariage d'icelle avec le Dauphin Charles : & de la mort du Roy Louis onzieſme, & d'autres particularités.* p. 264.

CHAP. XI. *Comment l'Archeduc Maximilian d'Auſtrice fit guerre aux Gandois, pour retirer Philippe ſon fils, Comte de Flandres, hors de leur gouvernement.* p. 271.

CHAP. XII. *Comment l'Archeduc Maximilian recouvra la ville de Gand, & le Comte de de Flandres ſon fils.* p. 284.

CHAP. XIII. *Comment l'Archeduc Maximilian d'Auſtrice fut eleu Roy des Romains : & comment l'Empereur Frederic ſon pere, le delivra des mains de ceux de Bruges.* p. 292.

CHAP. XIV. *Comment ceux de Bruges & de Gand firent derechef guerre au Roy des Romains, ſous la conduitte de Monſieur Phelippe de Cleves, & comment ceſte guerre fut appaiſée.* Tome IX. p. 301

CHAP. XV. *Briefve repetition d'aucuns des precedens faiẽtz de Maximilian d'Auſtrice, avec nouveau recit de quelques autres ſiennes geſtes.* p. 313

CHAP. XVI. *Des ſurnoms attribuez à l'Empereur Maximilian d'Auſtrice, à l'Archiduc Philippe, Comte de Flandres ſon fils.* (Supprimé). p. 321.

Fin de la Table des Chapitres.

NOTICE
DES ÉDITEURS,
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE JACQUES DUCLERCQ.

Les Mémoires de Jacques du Clercq, que nous publions aujourd'hui, n'avoient jamais été imprimés. Le manuſcrit en eſt dépoſé à la Bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Waaſt d'Arras, ſous la cote G.

Jacques du Clercq nous apprend qu'il naquit en 1424, & qu'il fut *licentié ès droits, conſeillier de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, en la Chaſtellenie de Douay, Lille & Orchies.* Il paroît qu'il fixa ſa réſidence à Arras. En 1446, il épouſa la fille de Balduin de la Lacherie, Gentilhomme qui demeuroit à Lille. On lit dans le cinquième Livre de ſes mémoires, que ſon père, nommé comme lui Jacques du Clercq, s'étoit marié à une Demoiſelle le Camelin, de Compiegne. Ses ancêtres toujours attachés aux Comtes de Flandres, les avoient conſtamment ſervis, ſoit dans leurs conſeils, ſoit dans leurs armées.

Suivant quelques Ecrivains (*a*) l'Auteur des Mémoires eut un frère qui fut Abbé de Saint-Vaaſt, & qui ſe diſtingua par la ſageſſe de ſon adminiſtration. Cependant il ne parle point de ce frère dans ſon ouvrage. Il n'en fait même aucune mention dans le tableau généalogique de ſa famille qu'il y a inſéré.

Les Mémoires de du Clercq parcourent un eſpace d'environ dix-neuf années : ils commencent en 1448, & finiſſent en 1467. On voit dans la Préface que l'Auteur avoit conçu le projet de les étendre bien au-delà de cette date ; ſans doute que les maladies, ou la mort, l'empêchèrent de l'exécuter. Le manuſcrit, tel qu'il eſt ſorti de ſes mains, n'avoit point encore été tiré de ſon premier (*b*) dépôt ; & l'on a droit de s'en étonner, quand on réfléchit que beaucoup d'autres ouvrages du même genre, qui lui ſont inférieurs à plus d'un titre, ont été réimprimés pluſieurs fois. Le mérite de celui-ci conſiſte dans la ſimplicité de la narration, dans un ton

(*a*) Liſez . . . *Bibliotheca Belgica Valeri Andreæ*, page 406.

(*b*) Le manuſcrit même n'eſt connu que par l'indication très-ſuperficielle qu'on en trouve dans la Bibliothèque Hiſtorique de la France, tome 2, p. 195, n°. 17297, & par l'extrait d'un ſeul de ſes chapitres, inſéré parmi les preuves de l'édition de Comines, par Lenglet.

de bonne-foi, un certain air de franchiſe qui captive néceſſairement la confiance du lecteur :

Je me ſuis enquis (dit naïvement du Clercq dans ſa préface) au mieulx que j'ai ſceu & pu ; & je certiffie à touts que ne l'ay fait ny pour or, ny pour argent, ny pour ſallaire, ny pour compte à Prince qui ſoit, ny homme, ny femme qui veſcut. Ne voulant ainſy favoriſer, ny blaſmer nul à mon pouvoir, fors ſeulement déclarer les choſes advenues ; je prie tout Prince, Chevaliers & Seigneurs, ſi j'ay en ce mis choſe qui deſplaiſe, que ſur moy ne le veuillent imputer à mal ; car ne l'ay fait à nulle intencion de nuyre, ou vitupérer perſonne par hayne ; auſſi s'il y a quelque choſe qui plaiſe, qu'il ne m'en ſoit point ſceu de gré ; car ne l'ay fait pour l'amour d'aulcun, ny pour en amender.

Les diverſes comparaiſons que nous avons faites des récits de du Clercq, avec ceux des Hiſtoriens de ſon tems les plus accrédités, dépoſent en faveur de ſa véracité. L'accord qui régne entr'eux ſur les mêmes faits qu'ils racontent, eſt une épreuve de ſon exactitude, lorſqu'il eſt queſtion d'anecdotes intéreſſantes négligées par ſes contemporains, & ſcrupuleuſement recueillies par lui ſeul. Ce ſont ces détails particuliers ſur-tout que nous avons cru devoir conſerver ; car nous ne diſſimule-

rons point que nous avons retranché de ces Mémoires tout ce qui ne ſeroit qu'une répétition de ce que l'on a déjà lu dans ceux de Richemont & d'Olivier de la Marche, ou de ce qu'on lira dans Comines & dans la ſavante Préface de Lenglet.

Nous convenons encore, que nous avons été tentés plus d'une fois de refondre entièrement le ſtile de du Clercq, ſouvent incorrect, diffus & plein d'expreſſions populaires. Mais ce que le lecteur y auroit gagné, ne s'acquiert jamais qu'aux dépens d'un bien réel. L'Hiſtorien qu'on veut faire connoître n'a plus ſa phyſionomie; il a perdu ſon caractère d'originalité. Cette réflexion a d'autant plus aiſément retenu notre plume, que nous atteignons l'époque heureuſe où la plupart des Auteurs, qui paroîtront déſormais dans cette Collection, doivent plaire autant par les agrémens d'une diction naïve, que par la clarté avec laquelle leurs Mémoires ſont rédigés.

A ces Mémoires de du Clercq, nous avons joint deux pièces qui méritent l'attention du lecteur. La première (*a*) eſt une lettre de la Pucelle d'Orléans, qui n'a jamais été imprimée, & qui peint le caractère fier & ſingulier de cette

(*a*) *Voyez* à la ſuite de ces Mémoires, l'Obſervation, N°. 1.

fille célèbre. Cette lettre eſt accompagnée de remarques & d'obſervations judicieuſes. Elles ſont l'ouvrage d'un Savant, membre de deux Académies, auſſi recommandable par ſa modeſtie que par la ſageſſe de ſon eſprit, par la profondeur de ſon érudition, que par l'application qu'il en fait à éclaircir les points les plus importans de notre Hiſtoire.

La ſeconde pièce eſt relative à Jacques Cœur (*a*). On y relève des erreurs accréditées par le témoignage de pluſieurs Ecrivains, qui dans leurs recherches, ſe ſont écartés des bonnes ſources. Vient enſuite l'extrait d'un ouvrage attribué au même Jacques Cœur. C'eſt un état des Finances du Royaume, ſous Charles VII, accompagné du tableau de la recette & des dépenſes de ce Monarque. Ce morceau, preſqu'ignoré, nous a paru digne d'être tiré de l'oubli.

Avant de terminer cette Notice, qu'il nous ſoit permis de témoigner notre reconnoiſſance à MM. les Religieux de l'Abbaye de Saint-Vaaſt, qui ont bien voulu nous ouvrir leurs Archives. Nous remercions auſſi les hommes éclairés qui, par amour pour les lettres, nous ont facilité les moyens d'étendre nos recherches, & de donner un nouveau prix à cette Collection.

(*a*) *Voyez* l'Obſervation N°. 15.

Fin de la Notice.

MÉMOIRES

MÉMOIRES
DE
JACQUES DU CLERCQ,
ESCUIER,
SIEUR DE BEAUVOIR EN TERNOIS,

Commençant en Mccccxlviii, & finiſſant en Mcccclxvii,

Imprimés pour la première fois.

XVe Siècle.

MÉMOIRES
DE
JACQUES DU CLERCQ.
LIVRE PREMIER.
CHAPITRE PREMIER.

Comment les Anglois prindrent Fougieres en Bretagne, & des Seigneuries que les Anglois poſſeſſoient en France.

EN l'an mil iiij.^e xlviij durant les treſves entre Charles, Roy de France vij^e. de ce nom, & Henry, Roy d'Angleterre, fils du Roy Henry & de Catherine de France, ſœur du Roy Charles deſſusdit, prindrent par emblées les Anglois, les Ville & Chaſtel de Fougieres, ſcituées en la Duché de Bretaigne à l'entrée de Normandie, laquelle Duché de Normandie, de Guienne, & d'autres moult grandes Seigneuries au Royaulme de France, icelui Roy d'Angleterre poſſedoit. Ce Roy avoit environ xxviij ans, & en ſon aige de huit à dix ans par les guerres & diviſions qui avoient été au Royaulme de France, avoit eſté couronné Roy de France à Paris, par les grandes conqueſtes & batailles que le Roy Henry ſon

pere y avoit faict. Si le Roy Henry eut ſurveſcu, Charles vj^e. ſon beaupere : il eut appréhendé tout le Royaulme, icelui Royaulme lui avoit été donné par Charles vj^e. ; mais par la pourvoiance divine qui ne voulut ſouffrir que le droit héritier de France fut privé de ſon héritage, le Roy Henry d'Angleterre, environ xlviij jours avant que le Roi Charles vj^e. mourut, vint à clore ſon dernier jour au bois de Vincennes près Paris, délaiſſant un fils agé d'un an ou environ ; après laquelle mort du Roy Henry & du Roy Charles vj^e., Charles Daulphin alla (1) à puiſſance d'armes en la Cité de Reims, & là ſe feit couronner Roy de France ; depuis ſon couronnement il reconqueſta Paris, Ponthoiſe & la plus part de ſon Royaulme, tellement que les Anglois ne tenoient audit an xlviij. que les Duchés & Seigneuries cy-deſſus dites.

CHAPITRE II.

Comment la Guerre recommença entre les Rois de France & d'Angleterre, & furent toutes treſves rompues.

CHARLES, Roi de France, deüement informé que les Anglois faiſoient guerre au Royaulme d'Ecoſſe & au Roy d'Eſpaigne ſes alliés, &

pareillement à ſes ſubjects de la Rochelle, de Dieppe, le tout continuellement, ſans rendre ni reparer choſes qu'ils faiſoient contre icelles treſves, combien que par pluſieurs & diverſes fois, eſpecialement à cauſe de la priſe de Fougieres, il les eut fait ſommer par ſes Embaſſadeurs (2), & ceulx du Duc de Bretaigne, tant au Roy meſmes en ſon pays d'Angleterre, comme à ceulx qui de par lui avoient le gouvernement de Normandie, conſidérant encore que malgré les treſves, les Anglois de Mante, Vernueil & Laigny, alloient ſur le chemin d'Orléans & de Paris deſrobber, & copper les gorges aulx bonnes gens, & marchands qui paſſoient leur chemin, & le ſemblable faiſoient les Anglois de Nœuchaſtel, de Gournay, de Gerberoy, ſur le chemin de Paris & Amiens, & avec ce alloient de nuit par le plat pays, prendre, tuer & divertir les Gentils-hommes de l'obéiſſance du Roy, que ceulx qui faiſoient cela ſe faiſoient appeler les *frais viſaiges*, & ſe veſtoient & deſguiſoient d'habits diſſoluts & eſpouvantables, afin qu'on ne les recognut pas; leſquelles cauſes eſtoient refuſant de reparer : le Roy delibera par Conſeil de leur faire la guerre par mer & par terre, & feirent lui & le Duc de Bretaigne aſſembler leurs gens de toutes parts, durant

lequel temps les Anglois feirent une ſaillie ſur les gens du Duc de Bretaigne, leſquels les reboutterent ſi aſprement qu'il y eut tant prins, que morts ſix vingt Anglois.

CHAPITRE III.

Comment la ville de Vernoeul fut prinſe par un Molnier & le Chaſtel aſſiegé.

EN ce tems un Meûnier de la ville de Vernoeul, qui avoit ſon moulin contre les murs d'icelle ville, fut battu d'un Anglois faiſant le guet, pour ce qu'il dormoit; de deſpit il alla vers le Bailly d'Evreulx, & lui promit moyennant certaines convenances faictes entre eulx de le boutter dedans la ville, & s'aſſemblerent meſſire Pierre de (3) Brézé, Seneſchal de Poitou, le Bailly (4) d'Evreulx Jacques de Clermont & aultres; ils chevaucherent tant que touts enſemble ſe trouverent le ix jour de juillet l'an 1449, au point du jour, près des murs de la ville de Vernoeul; icelui Meûnier qui faiſoit le guet ce jour là feit deſcendre les aultres qui eſtoient au guet plus matin qu'ils n'avoient accouſtumé, & pour ce qu'il eſtoit dimanche; ils ſe haſterent d'aller à la meſſe pour desjeuner. Les François à l'aide du Meûnier,

dreſserent les eſchelles au droit du moulin, & entrerent en la ville ſans être apperçu. Ils eſtoient dedans ſix vingt Anglois, dont aulcuns furent tuez & prins, les aultres ſe retirerent au Chaſtel à grande haſte. Le lendemain le Meûnier oſta une partie de l'eau des foſſés du Chaſtel, lequel fut aſſailli & deffendu moult valleureuſement, mais à la fin fut prins d'aſſault, où il y eut moult belles armes faites, & par eſpecial par le Seneſchal, & là furent morts & prins pluſieurs Anglois, les autres ſe retirerent en grande haſte, en la tour Griſe, laquelle eſtoit moult forte & imprenable (5), tant qu'il y eut à manger dedans, car elle eſt haulte & groſſe, ſéparée hors du Chaſtel, bien garnie & environnée de foſſés pleins d'eau.

CHAPITRE IV.

De la prinſe de la Ville & Cité de Rouan, ſaulf le Palais & le Chaſtel.

CEUX de la ville de Rouan (6) doubtant que la ville ne fut prinſe d'aſſault, & pour ce pillée & deſtruite, & auſſi pour éviter l'effuſion de ſang qui pourroit advenir, envoyerent l'Official & aultres au Pont-de-l'Arche devers le Roy de France, pour avoir de lui un ſaulf-conduit afin

que aulcuns des plus notables gens d'égliſe, nobles, bourgeois, marchands & aultres de la Cité puſſent aller devers lui, ou ſon Conſeil, à l'effet de faire aulcun bon traicté & appointement; il leurs feit délivrer le ſauf-conduit, & ils vindrent, c'eſt à ſavoir pour ceulx de la Cité, l'Archeveſque du lieu, avec pluſieurs aultres, & pour le Duc de Sommerſet Gouverneur du Roy d'Angleterre, pluſieurs Chevaliers & Eſcuyers au Port de-Saint-Ouen à une lieue près du Pont-de l'Arche, auquel port ils trouverent pour le Roy de France, le Comte de Dunois, le Chancelier, le Séneſchal de Poitou, Meſſire Guilleaume Couſinot, & pluſieurs aultres. L'Archeveſque & ceulx de la Cité furent d'accords & contents de rendre la ville de Rouan, & la mettre en l'obéiſſance du Roy de France, à condition que ceulx de la ville & Cité qui voudroient demourer, demoureroient eux & leurs biens, ſans rien perdre, & que qui s'en voudroit aller, s'en iroit: ainſi partirent les Anglois & François, les uns pour aller au Pont-de-l'Arche, les aultres à Rouan, mais parce qu'ils y arriverent tard & de nuit, ils ne peurent faire leur reſponſe que le lendemain qui fut le xviij^{e}. jour d'Octobre, lequel jour ceulx qui avoient été vers les François, s'en allerent en la maiſon de la ville pour re-

later devant le peuple l'appointement & les paroles qu'ils avoient eu avec les gens du Roy de France, leſquelles paroles & appointement furent très-agréables à ceulx de la ville, & déplaiſant aux Anglois; quand ils apperçurent la volonté & déſir que le peuple avoit au Roy de France, ils partirent mal contens de l'Hoſtel de Ville, & ſe meirent en armes pour ſe retraire au Palais, au pont ſur les portaulx, & au Chaſtel de la ville. Quand ceulx de la ville cognurent leur contenance, ils ſe meirent pareillement en armes, & feirent le guet, puis envoyerent cette nuit un homme au Pont-de-l'Arche, au Roy de France, lequel y arriva au point du jour, pour qu'il vint haſtivement les ſecourir, & qu'ils le mettroient dans la ville, le dimanche au matin xixe. jour d'Octobre; ceulx de la ville qui eſtoient en armes s'eſmurent contre les Anglois très-aprement, ſi bien qu'ils gaignirent ſur eulx les murs & portaulx de la ville, & les chaſſerent tous enſemble au Palais, pont & Chaſtel: or à cette heure, le Comte de Dunois, & pluſieurs aultres qui près de ladite ville étoient logiez, monterent à cheval pour ſecourir les habitans de la ville, contre les Anglois; enſuite partit le Roy, du Pont-de-l'Arche, grandement accompagné de gens d'armes pour aller à Rouan, & feit charger ſon

artillerie, pour faire aſſaillir Sainte-Catherine que les Anglois tenoient. Le Comte de Dunois les feit rendre, voyant la ville eſtre contre eulx; & on leur bailla un hérault pour les conduire vers le Roy. Comme ils paſſoient le Pont-Saint-Ouen, le Roy leur dit qu'ils ne prinſſent rien ſans payer, & ils lui reſpondirent qu'ils n'avoient de quoy; lors le Roy leur feit bailler cent (7) francs; puis les laiſſa aller, & le Roy ſe logea à Sainte-Catherine. Le Comte du Dunois & les aultres gens de guerre eſtoient à la porte Martainville, auquel lieu vindrent vers eulx, les gens d'égliſe, nobles, bourgeois, marchands & habitans de la ville, qui leur apporterent les clefs, en diſant qu'il plut au Seigneur de Dunois, bouter dedans la Cité, tel & ſi grand nombre de gens d'armes, qu'il lui plairoit: il leur reſpondit qu'il feroit leur volunté; après pluſieurs paroles dites entr'eulx pour le bien de la ville, y entra le premier, Meſſire Pierre de Brézé Séneſchal de Poitou, avec cent lances, (8) & les archiers du Comte de Dunois; & les aultres bataillons s'en allerent ce ſoir loger aulx villages d'alentour de la ville, & eſtoit belle choſe de voir les compagnies des Roys de France & de Sicille, & des aultres Seigneurs Chevaliers & Eſcuyers; ce jour meſme au ſoir rendirent les Anglois le pont; on le bailla en

garde au ſieur de Harenville, & le lendemain furent ouvertes toutes les portes de la ville & Cité; & y entra tout homme qui le voulut. Le Duc de Sommerſet qui eſtoit au Palais voyant la puiſſance du roy de France, requiſt qu'il parlat au Roy, dont le Roy fut content; adoncq il partit du Palais accompagné de certain nombre de ſes gens, & des héraults du Roy leſquels l'accompagnerent juſques à Sainte-Catherine du mont de Rouan, ou le Roy eſtoit avec ſon Conſeil, le Roy de Sicile, le Comte du Maine & aultres Seigneurs de ſon ſang. Le Duc demanda que lui, le Seigneur de Tallebot, & aultres Anglois s'en peuſſent aller ſeurement. Le Roy de France reſpondit que la requeſte n'eſtoit point raiſonnable, & qu'il n'en feroit rien, car ils n'avoient voulu tenir le traicté, appointement précédent; & pour ces cauſes devant qu'il parteit du Palais, qu'il rendroit Honfleur, Harfleur & toutes les places du pays de Caux qui eſtoient ès-mains du Roy d'Angleterre; ſur ces paroles le Duc s'en retourna regardant dans les rues tout le peuple portant la croix blanche, dont il n'étoit pas joyeulx, & il fut convoyé par les Comtes de Clermont & d'Eu.

CHAPITRE V.

Comme le Roy de France feit mettre le ſiége devant le Palais de Rouan, & comment le Palais lui fut rendu.

APRÈS que le Duc de Sommerſet ſe fut retiré, le Roy commanda mettre le ſiége devant le Palais, lequel y fut mis du coſté de vers les champs ou le Roy envoya grand nombre de gens de guerre, & furent aſſis les bonbardes & canons au devant de la porte du Palais, qui ouvre ſur la ville, & pareillement de celle qui ouvre ſur les champs. Quand le Duc de Sommerſet apperceut ces approches, il fut moult eſbahy, voyant qu'il avoit peu de vivres, & beaucoup de gens; conſidérant auſſi qu'il ne pouvoit eſtre nullement ſecouru, il requiſt à parlamenter. Pour cette raiſon furent faictes treſves des deux côtés, leſquelles furent prolongiées de jour à aultre par l'eſpace de xij jours pour ce que les Anglois ne voulloient conſentir de laiſſer en hoſtage le ſieur de Tallebot. Se parlerent par pluſieurs fois le Comte de Dunois, & ceulx du grand Conſeil du Roy avecq les Anglois, à la fin furent d'accords enſemble que le ſieur de Sommerſet, ſa femme, enfans, & tous les autres Anglois du Palais &

Chaſtel s'en iroient où bon leur ſembleroit, en leurs pays, leurs corps & leurs biens ſaufs, réſervés les priſonniers & groſſe artillerie, qu'ils paieroient au Roy de France cinquante mil eſcus d'or, & paieroient en outre tout ce que ils debvoient loyalement à ceulx de la ville, Bourgeois & Marchands; que le Gouverneur rendroit les places d'armes de Caudebec, de Montiervillier, de Liſſebonne, Tancarville & Honfleur, & pour ſeureté de ce bailleroit ſon ſcel & lettres, & demeureroit en hoſtage le ſieur de Tallebot, juſqu'à ce qu'icelles places fuſſent rendues, & les cinquante mil eſcus payés. Que pour les deniers dûs à ceulx de la ville, demoureroient en hoſtage le fils du Comte Dormont d'Irlande & le fils de Thomas Gruel, Capitaine de Chierbourg, & le fils du ſire de Roz; & ainſi fut fait, puis furent livrés les hoſtages aulx commis du Roy, & puis s'en allèrent le Duc de Sommerſet & autres Anglois à Harfleur, & delà à Caen. Le Duc commiſt pour faire rendre les places, Meſſires Thomas Hos & le ſieur Foucques Etton; ceux-cy feirent mettre les places en l'obéiſſance du Roy de France, hormis Honfleur, dont eſtoit Capitaine un nommé Courſon, qui ne le voulut rendre, & pour ce demeura le ſieur de Tallebot priſonnier du Roy de France.

CHAPITRE VI.

Comment le Roy de France feit ſon entrée en la Cité de Rouan, & comme il y fut reçu.

APRÈS ce que dit eſt, en moult grande joie & lieſſe feit le Roy de France ſa feſte de Touſaints, audit lieu de Sainte-Catherine, près de Rouan, puis parteit le lundi en ſuivant xj^e^. jour du mois de Novembre, veille de Saint-Martin d'hyver, pour entrer en la ville de Rouan, accompagné du Roi de Sicille, & autres Seigneurs de ſon ſang, (9) en moult grands & riches habillements.

CHAPITRE VII.

Comment après que le Roy eult conquis tout le pays de Normandie, il envoya ſes Gens-d'armes en Guiennes, & des Gens de guerre qu'il laiſſa pour garder ledit pays de Normandie, puis s'en retourna en la ville de Tours.

AINSY comme dict eſt ci-deſſus, fut reconqueſté par le Roy de France Charles vij^e^. de ce nom, & par les François le Duché de Normandie, & toutes les villes & Chaſteaulx d'icelle

d'icelle miſes en l'obéiſſance du Roy de France, en un an & ſix mois, qui peult ſembler que ce fut grace divine; car on a peu veu, ni ſceu que ſi grand pays fut ſitoſt conqueſté, lequel pays contient ſix groſſes journées de long, & quatre journées de large, & y a dedans ſix Evechés, un Archeveſque, & cent tant villes que forts chaſteaulx, ſans ceulx qui ont eſté abbattus & deſtruits, par la fortune de guerre, laquelle y avoit duré l'eſpace de trente ans, durant les grandes diviſions qui avoient eſté en France, & ſe feit icelle conqueſte en l'année des grands pardons de Rome (10).

Quant le Roy de France eut ainſy concquis toute la Normandie, il ordonna ſix cens lances & les Archiers; c'eſt à ſçavoir chacune lance deux Archiers, & un Cenſtillier pour garder icelluy pays, & les autres Gens de guerre il les envoya en Guiennes; puis il partit du pays de Normandie, & arriva au mois de Septembre en ſuivant en ſa ville de Tours en Touraine.

CHAPITRE VIII.

Des graces que le Roy de France rendit à noſtre Seigneur, & ordonna a chacun an en la mémoire de la victoire que Dieu lui avoit envoyé, faire proceſſions générales par tout ſon Royaulme, qui ſe feroient le xiiij jour d'Aouſt, & de l'ordonnance des Gens d'armes & de leurs habillements.

QUANT le Roy fut retourné à Tours, il rendit grace à Dieu de ſa noble conqueſte & victoire, & par deliberation de ſon Conſeil, il commanda de celebrer proceſſions générales par tout ſon Royaulme, le xiiij^e. jour d'Octobre, en ſuivant & dela en avant par chacun an : de ce il envoya Lettres patentes aux Prelats par tout ſon Royaulme, requerant de ce faire ; par ce que ci-deſſus eſt aſſez parlé des aſſemblées des gens d'armes que les Princes, & Seigneurs tenoient & avoient, & comment l'un avoit deulx cents lances, l'autre trois cens, & ainſi plus ou moins ; il eſt bon de faire entendre ce qu'on appelloit une lance, & quelle ſuite elle avoit ; il eſt vrai que par l'Ordonnance que le Roy avoit mis en ſon Royaulme, laquelle montoit d'ordinaire ſans les Seigneurs, Princes Seigneurs, fieffés & arrier-fieffés qui doivent ſervir, il avoit dix

ſept cent lances. Ceulx qui eſtoient de cette Ordonnance de xvij^c. lances de mois en mois ; ſoit que le Roy eut guerre ou non, les gens du plat pays, & des bonnes villes les payoient par une taille que icelui Roy avoit mis, laquelle on appelloit la taille des Gens d'armes, & avoit chacun homme d'armes xv francs monnoie royalle, pour ſes trois chevaulx, aſſavoir, pour lui, ſon Page & un Ginſarmier ou Cenſtillier, & chacun Archier, pour lui & ſon cheval ſept francs & demy le mois ; durant la conqueſte de Normandie touts les Gens d'armes du Roy de France, & qui eſtoient en ſon ſervice, fut-ce d'icelle Ordonnance ou non, furent touts paiés de leurs gaiges de mois en mois, & n'y avoit ſy hardy qui oſaſt prendre durant ladite guerre ou conqueſte de Normandie, priſonnier, ny rençonner cheval ni aultres beſtes quelle qu'elle fut, vivre en aucun lieu ſans payer, fors ſeulement ſur iceulx Anglois, & gens tenant ce party. Ceulx-là poulvoient-ils bien prendre licitement : touts ceulx pareillement qui gouvernoient l'artillerie eſtoient payés de jour en jour, en laquelle y avoit le plus grand nombre de groſſes bonbardes, gros canons, ſerpentines, crapaulxdeaulx, coulleuvrines, le tout bien garni de pouldre, manteaulx & aultres cho-

ſes pour approcher & prendre villes & chaſteaulx, & moult grande foiſon de charois pour les mener, & des manouvriers pour les gouverner; eſtoient comis à l'artillerie Meſſire Jehan Bureau, & ſon frère qui en faiſoient moult bien le debvoir, & à la vérité dire durant cette conqueſte de Normandie le plus de villes & de chaſteaulx euſſent été prins d'aſſault, & par force d'armes; mais quand les places eſtoient approchées, & preſtes à aſſaillir, le Roy de France Charles en avoit pitié, & vouloit qu'on les print par compoſition, pour obvier à l'effuſion de ſang humain & à la deſtruction du pays & des peuples.

CHAPITRE IX.

Comment la ville de Bordeaulx fut miſe, & rendue en la main du Roy de France, & de l'entrée que feirent les Gens du Roy en ladite ville de Bordeaulx.

APRÈS (11) que les Commis a faire le traitié de Bordeaulx, eurent beſoingné avec ceulx dudit lieu, ils retournerent vers le Comte de Dunois, Lieutenant général du Roy de France, le Chancelier de France & aultres du Conſeil, & leur monſtrerent l'appointement tant d'un

coſté que d'autre mis par eſcript dont ils furent fort joieulx, & fut la choſe déclarée l'eſpace de huit jours; après le Dimanche à eulx octroyé par ledit Lieutenant, auquel jour ne comparut aulcuns ſecours, & néanmoins contre (12) les promeſſes faictes par ceulx de Bordeaulx, eux confians tousjours d'avoir ſecours, requirent jour de bataille, lequel jour leur fut octroié au xiiij^e. jour de Juin, auquel jour ils furent attendus à la bataille, juſques au ſoleil couchant, & à cette heure ceulx de Bordeaulx voyant avoir faulte de ſecours, feirent faire cry par un hérault, lequel cryoit ſecours de ceulx d'Angleterre pour ceulx de Bordeaulx, auquel cry ne fut aulcunement repondu: parquoy partirent de la icelles parties, & s'en allerent loger ſans aultres choſes faire, pour cette heure, & le lendemain, le Chancelier & le Thréſorier de France avec pluſieurs aultres retournerent par-devers ceulx de Bordeaulx, leſquels appointerent que le mercredi en ſuivant, ils ſeroient touts preſts de rendre la ville, & bailler les clefs des chaſteaulx, havres, ports & barrières de la ville, & faire les ſerments d'eſtre bons & loyaulx ſubjects du Roy de France. Fut ordonné le Thréſorier de France, pour les grandes diligences qu'il avoit fait à pourſieulte du Duché de Guyennes,

Maire de la Cité de Bordeaulx, & pareillement fut auſſi ordonné Conneſtable dudit lieu Joachim de Rohault; au Mercredi enſuivant, qui eſtoit prins pour rendre la ville furent preparés les ſieurs de Bordeaulx & ceulx du pays pour plus honorablement recepvoir le Comte de Dunois, comme Lieutenant du Roy de France, & la Seigneurie eſtant avec lui : ce jour ils prindrent la poſſeſſion de ladite Cité, & entrerent les premiers par ordonnance d'icellui Lieutenant, Meſſire Thybault de Valpergue, Baillyf de Lyon, & Meſſire Jehan Bureau, Thréſorier de France, & Maire d'icelle ville, auxquels furent baillées les clefs de touts les lieux forts eſtants en cette ville, & à l'entrée ne furent point les Archiers, à la requeſte de ceulx de Bordeaulx, mais furent envoyés loger autour de Lybourne; icelle entrée de Bordeaulx commença à ſoleil levant; là eſtoient les ſieurs de Leſparre, de Montferrant, & pluſieurs autres nobles & notables ſieurs du pays; tous les Gens d'Egliſe eſtoient reveſtus de cappes, l'Archeveſque print un miſſel, & feit jurer & promettre au Lieutenant & aulx aultres, que le Roy les maintiendroit en leurs franchiſes & privileges anciens; & pareillement le Lieutenant feit jurer l'Archeveſque, le ſieur de Leſparre, & les aultres qu'ils ſeroient à toujours

bons & loyaulx ſubjects du Roy de France, ce qu'ils accorderent touts d'une voix les mains tendues en hault. Du ſerment fut exempté le Captal de Buch qui pour lors eſtoit Chevalier de la Jartière de l'Ordre du Roy d'Angleterre. Après le ſerment faict & la meſſe chantée, chacun ſe retira en ſon hoſtel pour diſner, mais ne demoura guère après diner, qu'il ne fut grand rumeur en la ville, par un des Gens du Roy, lequel après le cry faict ſolemnellement à ſon de trompe que nul ne prinſt ſur ſon hoſte, ni ailleurs aulcune choſe, ſans payer, ce tranſgreſſa du commendement; il qui fut prins par les Gens du Roi & comdampné à eſtre pendu, comme il le fut; laquelle choſe plut moult à ceulx de Bordeaulx & du pays; au ſurplus le Lieutenant du Roy feit faire un gibet tout neuf pour pendre cincq compagnons de l'oſt du Lieutenant, leſquels en faveur de Guilleaume de Flany avoient navré à mort Meſſire Pierre de Louvain Chevalier, au ſervice du Roy, & l'avoient eſpié par pluſieurs journées pour le tuer, & diſoit-on que ce faiſoient faire Meſſires Charles, Hector & Raoul de Flany Chevaliers & freres dudit Guillaume de Flany Capitaine de compagnie, lequel Guillaume certains temps auparavant avoit eſté meurdry par ſon barbier qui

lui avoit coppé la gorge à la requeſte de la femme dudit Meſſire Guillaume, & après qu'il lui eut coppé la gorge en une place entre Noyon & Compiegne où il ſe tenoit communement, icelle Dame print un couſſin, & lui meit ſur le viſaige & l'étouffa : aſſez-tôt après icelluy Meſſire Pierre de Louvain vint au chaſteau, & emmena la femme de Guillaume, laquelle tôt après il eſpouſa. Icelui Guillaume en ſon temps avoit eſté tousjours tenant la partie du Roy, vaillant homme de guerre, mais le plus thirant & faiſant plus de thirannies & horribles criſmes qu'on peut faire, comme prendre filles malgré touts ceulx qui en vouloient parler, les violer, faire morir gens ſans pitié, & les rouer; entre les aultres il avoit fait mourir le pere de ſa femme, & combien qu'il fut vieulx & de lx ans, fort gros, & ſa femme belle & jeuſne de xx à xxiiij ans, ſy avoit-il tousjours des aultres neufves filles qu'il maintenoit en adultère, & avec ce menaçoit ſouvent ſa femme, qui paraventure fut cauſe de ſa mort; toutefois à cauſe que ſa mort fut villaine & deshonneſte, il en deſplaiſoit à ſes freres, & pourchaſſoient ce qu'ils pouvoient par juſtice que ſa femme fut arſe (*a*) : mais oncques n'en peulrent avoir raiſon à leur volunté, ils avoient

(*a*) *Brulée.*

eſté ſix freres, dont trois avoient toujours tenu la partie du Roy, & les aultres trois la partie du Duc de Bourgogne. Ceulx qui tindrent la partie du Roy, furent le dit Guillaume, Meſſire Charles Chevalier, & un aultre qui mourut au ſiege de Compiegne d'un traict eſtant à une feneſtre; toute-fois iceulx cinq compagnons furent pendus, & ainſi fut par iceluy Lieutenant fait juſtice, dont ceulx de ladite ville & Cité furent fort joyeulx. Car du tems qu'ils eſtoient es mains des Anglois, il n'y avoit que voies de faicts. En icelle ville de Bordeaulx ſéjourna icelluy Lieutenant par l'eſpace de dix jours ou environ pour y mettre police & gouvernement, & tellement que les gens de guerre s'y gouvernoient gratieuſement, & que pendant ce temps, nulle extorſion ne fut faicte à aulcuns de la ville : par la manière deſſuſdite, fut conquiſe la Duché de Guyennes excepté la ville de Bayonne, à laquelle conqueſte faire ſe porterent vaillament touts les ſieurs deſſus nommés, & tous ceulx qui furent en leur armée, laquelle armée fut eſtimée à vingt mille combatans. Le Comte de Clermont demoura Capitaine de ladite ville de Bordeaulx, & ſon Lieutenant Olivier de Coetivy, qui avoit la charge des Gens d'armes, ſon frere Prégent de Coetivy, fut en ſon temps Admiral de France.

CHAPITRE X.

Comment le Siege fut mis devant la Cité de Bayonne, & des Seigneurs qui y vindrent, des ſaillies & aſſaults qui y furent faits.

APRÈS la reddition de la ville de Bordeaulx les Comtes de Foix & de Dunois, le vjᵉ. jour du mois d'Aouſt meirent le ſiège devant la Cité de Bayonne ; la ſe feit pluſieurs Chevaliers, entre aultres le fils du grand Maître d'Hoſtel du Roy, le ſieur de Teſſacq frere du ſieur de Nouailles, Bertrand d'Eſpagne, Séneſchal de Foix, Rogier d'Eſpagne, le ſieur de Venacq & pluſieurs aultres juſques au nombre de xv.

Quand ceulx de Bayonne virent les grands approchements pour tirer contre la muraille, & ſy n'eſtoient point encores venues les groſſes bonbardes le xxvjᵉ. jour dudit mois d'Aouſt, ils commencerent à parlamenter aulx Comtes de Foix & de Dunois, & gens du Conſeil du Roy de France, leſquels après pluſieurs choſes, traicterent en la maniere qui s'enſuit. Ceulx de la ville de Bayonne promirent ſe rendre en la main du Roy, & de livrer Dom Jehan de Beaumont le Capitaine, frere du Conneſtable de Navarre de l'Ordre de Saint-Jehan de Jhe-

ruſalem, lequel demoureroit priſonnier à la volunté du Roy, & touts les gens de guerre eſtants en icelle ville, demoureroient pareillement touts priſonniers; ceulx de la ville, ils promirent de payer xl mil écus, & ce jour entra dedans la ville à heure de deulx heures avecq l'Archeveſque d'icelle ville, pour en prendre poſſeſſion, le ſieur de la Beſſieres, & la furent portées les bannieres du Roy au hault de la tour d'icelluy chaſteau par les héraulx du Roy, chacun d'eulx criant *Monjoie*.

Le Samedy 21e. jour dudit mois d'Aouſt audit an lj entrerent les gens du Roy en la ville de Bayonne, & premierement entra le Comte de Foix, avecq lui le Maître d'Hoſtel du Roy le ſieur de Lautrecht frere dudit Comte, le ſieur de Nouailles, le ſieur de Labeſſieres & pluſieurs aultres, & avoient avecq eulx mil archiers que gouvernoit Leſpinace; & après vindrent deulx héraulx du Roy, & aultres portans leur cotte d'arme, & après Meſſire Bertrand d'Eſpagne, Seneſchal de Foix, armé tout au blancq, qui portoit la banniere du Roy monté ſur un courſier moult richement habillé, & eſtoit auprès de lui ſon Seneſchal de Bierne, auſſi bien monté & richement habillé, & avoit ſon cheval un chaufrant garny d'or & de pierres précieuſes, priſé à xv mil écus, & grand nombre de

gens après lui, & ſans intervalle venoient ſix cens lances à pied, & de l'aultre part entra le Comte de Dunois, qui avoit devant luy xij^{c}. archiers & deulx des héraulx du Roy, & aultres portans diverſes armes, après venoit Meſſire Jeuvet de Saveuſes monté ſur un courſier, portant l'une des bannieres du Roy, & à cette entrée feit le Comte de Dunois Chevaliers ledit Jeuvet, le ſieur de Montguyon, Jehan de Montmorency, le Seigneur de la Bouſſey. Après ladite bannière entra le ſieur de Loheacq Mareſchal de France, le ſieur Dorval & pluſieurs aultres grands Seigneurs, & derriere eulx vj^{c}. lances; ainſi allerent juſques à la porte de la grande égliſe, ou eſtoit l'Eveſque en habit pontifical, Chanoines & aultres gens d'égliſe reveſtus de cappes, & les attendoient avecq les relicques, & là deſcendirent les ſieurs à pied, & allerent faire leur devotion dedans l'égliſe, puis s'en allerent en leurs logis, & envoya le Comte de Foix la couverture de ſon cheval, qui eſtoit de drap d'or, & priſée à iiij^{c}. écus d'or devant noſtre Dame de Bayonne pour faire des cappes. Le lendemain les ſieurs allerent oyr la meſſe en l'égliſe, & après la meſſe prindrent le ſerment de ceulx de la ville, en la préſence du ſieur d'Allebrecht, qui y eſtoit venu le ſamedi devant, & en icelle ville furent commis

Maires Meſſire Jehan le Bourſier Général de France, & Meſſire Martin Gratien, leſquels demourerent pour gouverner la ville, & le lundi prochain les deſſuſdits ſieurs avecq leurs gens s'en allerent ès-pays à eulx aſſignés pour vivre; & tantôt après les Barons, Chevaliers, Nobles, bourgeois & gens de tous eſtats des pays de Bourdelois, de Baconnois & ceulx des pays des environs allerent à Tallebourg de vers le Roy de France pour confirmer les articles & appointements paſſés par eulx, & faire au Roy les hommaiges de leurs Seigneuries, après leſquelles choſes faictes au Roy, le Roy quitta à ceux de Bayonne vingt mil eſcus de quarante mil qu'ils devoient payer; fuſt reduite en la main du Roy de France, toute la Duché de Guyennes & de Normandie, & generalement tout le Royaulme de France, excepté la ville de Calais que les Anglois tenoient encores.

Fin du Livre premier.

MÉMOIRES
DE
JACQUES DU CLERCQ.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Comment & pour quelle cauſe Philippes, Duc de Bourgongne, de Brabant, de Lothiers, de Lembourg & de Luxembourg, Comte de Flandres, requiſt aux quatre membres de Flandres certaine impoſition ſur le ſel, qui fut la cauſe pourquoy la guerre ſeurdit d'yceluy Duc contre les Ganthois.

En mil quatre cent cinquante & ung Philippes Duc de Bourgongne, de Brabant, à l'age de cinquante quatre ans ou environ, aſſembla les quatre membres de Flandres. Pour donner à entendre ce que c'eſt que les quatre membres de Flandres, vray eſt qu'en la Comté de Flandres il y a pluſieurs groſſes villes & villages, avec pluſieurs villes fermées qui ne ſont point ſy grandes comme Bruges ou Gand, & eſt cette Comté diviſée en quatre membres, deſ-

quels le premier eſt la ville de Gand, qui eſt l'une des plus fortes & groſſes villes, fort peuplée, s'y comprend tout le pays de Waſt qui eſt un fertile pays : le ſecond membre eſt Bruges, avec laquelle ville ſe comprend celle de Nieuport ſur la mer, & aultres gros villages. Le tiers membre eſt la ville d'Ypre, avec laquelle ſe comprend la ville de Bergue, Dunckerque & aultres groſſes terres & villages : le quatrieme membre eſt la ville de Courtray, avec laquelle ſe comprend la ville d'Audemarde, la ville de Terremonde & aultres gros villages & villes, comme la ville & Comté d'Aloſt, le pays de quatre metiers, & autres places : icelluy pays de Flandres eſt moult fort beau pays, & s'y vit, & gouverné en partie avecq le meſtier de drapperie, de marchandiſe de ſel, tant en harencgs, mollues drogues & poiſſons de mer, qu'ils ſalent & dont ils pourvoient le pays d'aultour d'eulx ; après que le Duc Philippes Comte de Flandres eult aſſemblé iceulx membres, il leur requiſt, que pour ſupporter ſes affaires & les frais qu'inceſſament lui convenoit faire en pluſieurs manieres, ils lui vouliſſent octroyer que ſur chacun ſac de ſel qu'on vendroit en la Comté de Flandres, il put prendre à ſon profit advenir xxiiij gros monnoie de Flandres lors courante, leſquels xxiiij gros valloient

alors demy écu d'or de la forge de France, & moyennant ce, ledit Philippes leur Seigneur eſtoit content de leur promettre que de ce jour en avant ne leur feroit jamais requeſte, qu'ils lui accordaſſent nulles aydes qu'on appelloit tailles, & leur promettoit de n'en jamais eulx requerir, & pour donner a entendre ce que c'eſtoit d'un ſacq de ſel, vray eſt que un ſacq de ſel eſtoit le faix qu'un fort & rude homme de trente ans pouvoit ſoutenir ſur ſes épaules, pour porter de lieu en un aultre; or la requeſte du Duc Philippes les quatre membres conſidérant ceulx de la ville de Grand premier membre & principal d'icelle Comté, car ceſtuy membre pouvoit plus audit pays que les aultres trois; tout le pays de Flandres ou en partie ſe nourriſſoit de choſes ſalées, & par le moyen des marchandiſes ſalées qu'ils menoient hors du pays de Flandres l'argent venoit au pays, & en eſtoit riche, doubtans que s'ils accordoient icelle requeſte à leur Seigneur pour le temps advenir, icelluy leur Seigneur ou aultres après lui leurs demanderoient aydes ou tailles, & pour ce payeroient de deux manieres, laquelle choſe ils ne pourroient bonnement ſouffrir, ſans gros préjudice; car icelle impoſition ſur le ſel monteroit tous les ans à infinis deniers, & prendroit jamais fin, icelluy membre de Gand, toute

toute la ville, & tout le pays à eulx ſubject, ne voullurent accorder au Duc leur Seigneur icelle requeſte, ny que ladite impoſition fut miſe ſur le ſel, ains fut du tout, contredict, & répondirent au Duc leur dit Seigneur qu'ils avoient convenu enſſamble & conclud entre eulx, que juſques à la mort du dernier homme de la ville de Gand, & du pays à eulx ſubject, ils n'accorderoient ny ſouffriroient ladite impoſition, eſtre miſe ſus; ouie laquelle reſponſe par les aultres trois membres de Flandres, ils conclurent entre eulx qu'ils feroient remonſtrer au Duc que touchant ladite impoſition, ils s'y gouverneroient ainſy & pareillement que ceulx de Gand, & non aultrement, & cette reſponſe ils firent au Duc Philippes après leſquelles reſponſes il leur donna congié, & ne requiſt plus ladite impoſition ſur le ſel; mais ceulx de Gand depuis qu'ils eurent refuſé ladite impoſition, s'appercurent bien, que quand ils avoient affaire au Duc, ou à ſon Conſeil, ils n'avoient point ſi bon accès comme ils avoient accouſtumé d'avoir; parquoy ils commencerent à murmurer contre leur Seigneur.

CHAPITRE II.

Comment les trefves furent publiées, & comment les Ganthois feirent pendre le varlet d'ung hérault, que les Ambaſſadeurs du Roy avoient envoyé à Gand publier leſdites trefves (*).

. . . . . .

TOUTES les choſes deſſus dictes & faictes le Duc feit publier les trefves par ſes pays; pareillement les ambaſſadeurs du Roy envoyerent ung hérault à Gand, pour publier les trefves, lequel hérault ſy toſt qu'il fut deſcendu, ainſy que ſon varlet menoit ſes chevaulx boire, fut prins d'aulcuns Ganthois, lequel

(*) Cela donna lieu à cette guerre qui éclata entre les Gantois & Philippe le Bon. Comme le récit qu'en fait du Clercq eſt conforme à celui d'Olivier (*a*) de la Marche, nous avons cru devoir nous abſtenir de répéter les mêmes détails. Nous obſerverons ſeulement qu'Olivier de la Marche aſſaiſonne ſouvent ſa narration de réflexions amères ſur l'indocilité républiquaine des Gantois : ſon annotateur lui fait de graves reproches à cet égard, & l'accuſe de partialité. Mais rien ne prouve mieux la véracité d'Olivier de la Marche, que ſa conformité avec du Clercq. Un autre témoignage vient encore à leur appui;

(*a*) *Voyez* le Tom. VIII. de la Collection de ces Mémoires, chap. 23, page 282 & ſuiv.

varlet portant devant & derriere de ſon Jacque l'enſeigne du Duc, qui eſtoit une Croix de Saint-André blanche & eſtoit l'enſeigne de tous ſes gens, & fut ledit varlet preſtement par aulcuns Ganthois pendu & eſtranglé en deſpit du Duc de Bourgongne leur Seigneur, & diſoit-on que ce avoient fait les parens d'un Couſtellier qui avoit été pendu, lequel Couſtellier devoit eſtre Comte de Flandre, touttefois ils

c'eſt celui de Matthieu de Coucy, dans ſon Hiſtoire de Charles VII, page 618 & ſuiv.

Nous avons cru cependant qu'il étoit intéreſſant de conſerver quatre chapitres de ce deuxième Livre des Mémoires de du Clercq, parce qu'on y trouve des développemens qui manquent au recit d'Olivier de la Marche, & quelques faits qu'il a omis. La Marche, après avoir raconté dans le chap. 26 de ſes Mémoires (*a*), les efforts que firent les Ambaſſadeurs de Charles VII pour négocier un traité de paix entre les Gantois & le Duc de Bourgogne, nous apprend que par leurs ſoins une trève fut conſentie : il ajoute que les Gantois pendirent le valet du hérault qui leur porta l'acte de cette trève. L'annotateur d'Olivier de la Marche révoque ce fait en doute; & nous-mêmes dans notre obſervation (*b*), N°. 18, nous avons embraſſé cette opinion. Mais nous ne devons pas diſſimuler que le récit de du Clercq s'accorde avec celui d'Olivier de la Marche.

(*a*) Tome VIII. de la Collection.

(*b*) *Voyez* les obſervations qui ſuivent les Mémoires d'Olivier de la Marche.

ne feirent nul mal au hérault, ainſi s'en retourna ſain & ſauf (*).

. . . . . .

Ainſy comme je vous ay dit fut la ſentence rendue par leſdits Ambaſſadeurs du Roy en la ville de Lille, après laquelle ſentence les deulx héraultx & truchement que les Ganthois avoient laiſſé à Lille s'en allerent, & rapporterent par eſcript aulx Ganthois la ſentence rendue par leſdits Ambaſſadeurs, laquelle ſentence fut leue publiquement devant la communaulté dont il y eut grand murmure entre eulx; car les uns eſtoient contens d'entretenir le traictié, mais la plus grande partie n'en vouloient rien faire, & furent bien dix jours ſans reſpondre s'ils tiendroient ledit traictié ou non, durant lequel temps aulcuns compagnons de la ville de Gand s'aſſamblerent & prindrent le nom *des compagnons de la verde tente*, & fut Capitaine de cette compagnie ung quy s'appelloit le Baſtard du Blancqueſtrain, & après ce qu'ils ſe fuſſent aſſemblés bien armés, &

(*) Le deuxième article concerne le mépris que les Gantois affichèrent pour le traité dont les Ambaſſadeurs de France avoient réglé les conventions.

Ecoutons du Clercq : ſa narration éclaircit ſur ce point le récit d'Olivier de la Marche, page 355 de ſes Mémoires.....

à baſtons allerent la nuit vers Hulſt, un gros village au pays de Waſt, & pour abuſer & ſurprendre ceulx quy eſtoient audit Hulſt, leſquels s'eſtoient rendus au Duc de Bourgongne, ils feirent allumer près de la ville des torſins & fallots, afin que ceulx de Hulſt cuidaſſent qu'ils vinſſent par ce coſté la, & quand ceulx de Hulſt veirent leſdits torſins & lumieres, cuidans eulx deffendre contre les Ganthois qui venoient de ce coſté là les aſſaillir, & comme ils s'eſtoient tous tirez de ce coſté, ceulx de la verde tente entrerent audit Hulſt par un aultre endroit, & en meirent pluſieurs à l'eſpée; ceulx qui peurent eſchaper ſe ſaulverent au mieulx qu'ils peurent; après ce leſdits Ganthois pillerent la ville & l'ardirent toutte, puis ſe retirerent dedans Gand; de tout ce ne ſçavoient rien les Ambaſſadeurs, leſquels eſtoient encoirres à Lille, & attendoient la reſponſe des Ganthois, pour laquelle choſe ils envoyerent ung hérault à Gand, pour ſçavoir s'ils tiendroient leur appointement ou non; lequel hérault ſy toſt qu'il fuſt arrivé en la ville de Gand, & deſcendu en une hoſtellerie, pria ſon hoſte de lui dire à qui bailler les lettres qu'il apportoit de la part des Ambaſſadeurs, lequel hoſte ſytot qu'il entendit cela, eut pitié de luy, & lui reſpondit que mal eſtoit arrivé, & qu'il ſe gardat

bien de dire qu'il eſtoit venu pour cette cauſe; car s'il le diſoit ſa vie eſtoit finie; quand le hérault ouit cecy, pria humblement qu'il le garantiſt de mort s'il pouvoit. L'hoſte luy dit qu'il ſe tint coy, en ſon hoſtel, & que le lendemain luy ſçauroit à dire, ſy on le vouldroit entendre, ou non. Quand ce vint le lendemain l'hoſte lui dit que s'il eſtoit connu il eſtoit mort; mais s'il vouloit qu'il luy aideroit à ſauver ſa vie. Sy lui conſeilla qu'il retournaſt ſa robbe & le feit monter à cheval, il lui bailla ſon varlet en luy recommandant que ſy on l'interrogeoit, qu'il dit qu'il eſtoit un marchand de France, revenant d'Anvers. Ledit hérault crut ſon hoſte, & dès qu'il fut venu à la porte, on lui demanda d'où il eſtoit, & il reſpondit comme ſon hoſte lui avoit appris, lors on luy ouvrit la porte, & ceulx qui la gardoient luy demanderent le vin; en attendant qu'on ouvrit la porte il metoit ſa main à ſa bourſe, à peine fut elle ouverte, que le hérault férit ſon cheval des eſperons & paſſa oultre ſans donner ou payer vin ne ſauce, & n'arreta juſques a ce qu'il vint à Lille, & ainſy eſchappa, & rapporta aulx Ambaſſadeurs comment il avoit été en grand péril.

CHAPITRE III.

Comment le Duc retourna à Courtray, & comment ſon peuple eſtoit travaillé pour avoir & lever l'argent (*).

APRÈS que le château de Poucques fut deſmoli, le Duc retourna à Courtray, & y ſéjourna xij jours, durant leſquels douze jours tous ſes gens d'armes tindrent les champs, mangeant & pillant le plat pays, lequel eſtoit & obéiſſoit au Duc, & meſme les villages de pluſieurs nobles qui l'accompagnoient, & diſoit-on que le Duc en attendant argent, laiſſoit ſes gens manger tout le plat pays; parce qu'ils n'eſtoient point payés, & avecq ce le Duc en pluſieurs bonnes villes commença à faire conſtraindre les nobles, marchands & bourgeois des lieux, leſquels ne le ſervoient point, de lui preſter certaine ſomme de deniers chacun ſelon ſon eſtat; nonobſtant que pour ce ne laiſſoient point à eſtre levez par leſdites bonnes villes pluſieurs maltoſtes & ſubſides, deſquelles choſes les riches hommes, avecq le peuple commençoient à murmurer, & n'eſtoit point le peuple ſy mal content de payer leſdits de-

(*) Le troiſième chapitre de du Clercq, que nous avons cru devoir imprimer, renferme des particularités que nos Hiſtoriens ne nous ont point conſervées.

niers, car il appercepvoit bien que le Duc en avoit affaire, mais il ſe courroucoit dece qu'on diſoit qu'au prouffit du Duc, ny à ſa cognoiſſance, ne venoit point tout l'argent qu'on exigeoit, non pas même la moitié, aulcuns recepveurs & aultres ne ſçay quels officiers affamez qui eſtoient autour du Duc engloutiſſoient tout ; deſquelles choſes je ne certiffie rien, ſinon que la renommée du peuple eſtoit telle, & m'en rapporte en ce quy en eſt.

CHAPITRE IV.

Comment la ville de Bordeaulx & tout le pays de Bordelais furent remis en la main des Anglois.

L'AN mil quatre cent cinquante & deulx, le ſieur de l'Eſparre, aulcuns bourgeois & aultres habitans de la ville de Bordeaux, par le conſeil des ſieurs de Montferrand, de Roſand, de Lanſac & de Anglades, trouverent moyen d'aller en Angleterre, & eulx arrivés audit pays, ſoubs coulleur qu'ils diſoient que depuis qu'ils s'eſtoient mis en l'obéiſſance du Roy de France ils eſtoient travaillés d'aydes, ſubſides, tailles, gabelles & maltoſtes, que bonnement ils ne pouvoient plus ſouffrir, ils traiterent & ſe remirent en l'obéiſſance du Roy d'Angleterre.

Le Roy d'Angleterre fit aſſembler ſon Conſeil, & y furent convoqués touts les Capitaines & Seigneurs du pays, là fut conclud d'envoyer le ſieur de Tallebot au mois d'Octobre dans le pays de Bordelois; après ce faict le ſieur de Leſparre & ſes complices s'en revindrent, & le mois d'Octobre enſuivant, le ſieur de Tallebot partit d'Angleterre le xviij^e. jour dudit mois accompagné de quatre à cinq mil combatans, ils prindrent deulx places petites pour loger partie de leurs gens; Tallebot commença à faire courre ledit pays, pour le mettre en ſubjection, ce qui n'eſtoit pas difficille à faire, car il n'y avoit nulle réſiſtance, vû que l'armée du Roy eſtoit retraicte, & n'y avoit demouré qu'une foible garniſon. La venue de Tallebot ſemée par ceulx de Bordeaulx, ils parlamenterent les uns avec les aultres pour ſe remettre en la ſubjection des Anglois; voullurent aulcuns que les François eſtans en garniſon dedans la ville, dont eſtoit Capitaine pour le Roy le ſieur de Coeteivy Séneſchal de Guyennes, & le ſieur du Puy-du-Fou, s'en allaſſent leurs corps & biens ſaufs; d'aultres allerent ouvrir une porte d'icelle ville, parquoy furent tous les François prins qui eſtoient dedans la ville, au moins la plus grande partie; ces nouvelles venues au Roy de France, il fut moult dolent,

& envoya pour cette cauſe haſtivement les Mareſchaulx de France, Joachim Rohault & pluſieurs aultres Capitaines, juſques au nombre de vj cents lances & les archiers & les couſtilliers pour garder & renforcer les places allentour de Bordeaulx. Comme le Comte de Clermont Lieutenant-Général eſdites marches voioit eſtre expedient juſques à la ſaiſon d'eſté enſſuivant, que le Roy avoit intention d'y envoyer plus de monde : avant que les gens du Roy y fuſſent arrivés, de Tallebot, & les Barons de Bordelois meirent la pluspart dudit pays en l'obéiſſance du Roy d'Angleterre & par eſpecial la ville & Chaſtel de Chaſtillon (*a*) en Perigord ; or ne pouvoit plus reſiſter le Comte de Clermont fils aiſné du Duc de Bourbon, quoiqu'il s'y gouvernat grandement & vaillamment.

(*a*) Ou Caſtillon.

Fin du Livre ſecond.

MÉMOIRES
DE
JACQUES DU CLERCQ.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Comment Charles vij^e. de ce nom, Roy de France, alla la derniere fois au Bourdelois pour reconqueſter le pays, & de la prinſe de la ville de Chalais en Bourdelois, par les François, & du ſiége quy fut mis devant Chaſtillon.

AUDIT an mil iiij^c. liij. après que Charles vij^e. eut tout l'iver fait ſes préparations pour reconqueſter le pays de Guyennes & de Bourdelois, le ſecond jour de Juin audit an, icelui Roy partit du champ de Luſignent, & alla à Saint-Jean d'Angely, & le douzieme jour dudit mois fut mis le ſiege devant Chalais en Bourdelois, par Meſſire Jacques de Chabannes, Grand Maître d'Hoſtel du Roy, & par le Comte de Penthyevres, le ſieur de Saint Se-

nere de Bouſſac, & le dix-ſeptieme jour enſuivant fut icelluy Chalais, prins d'aſſault par les ſieurs deſſuſdits & aultres de leur compagnie, en nombre de quatre à cinq cents lances, & les Archiers & Guiſarniers; il y avoit dedans la ville en garniſon huit-vingts combattans, deſquels à la prinſe d'icelle ville furent tuez quatre-vingt, & les aultres ſe retirerent en une tour où ils furent certain eſpace de temps, attendans ſecours, lequel ne leur vint pas. Sy fallut ſe rendre à la volonté du Roy, touts furent decapitez, pour ce que auparavant avoient fait ſerment au Roy, & puis s'eſtoient retournés Anglois, le ſieur de Anglade s'eſtoit parti de Bordeaulx les cuidans venir ſecourir, mais en venant, il ſçut la prinſe de la ville, pourquoy il s'en retourna haſtivement; audit an liij le xiiij^e. jour du mois de Juillet, fut mis le ſiége par les François devant la ville de Caſtillon en Perigort, aſſis ſur la rivière de Dordonne, occupée par les Anglois, & y fit mettre ſiége le ſieur de Loheac, & le ſieur de Jallonges (13), Mareſchal de France, & pluſieurs aultres Chevaliers & Gens de guerre, juſques au nombre de ſeize à dix-huit cents hommes d'armes, & les archiers entre leſquels eſtoient les Gens du Comte du Maine, & les Gens du Comte de Nevers, que conduiſoit

Meſſire Ferry de Grancy ; auſſy eſtoient les Gens du Comte de Caſtres, fils du ſieur de la Marche, Jean de Meſſignac, & Guillaume de Luzac, & les Gens du Comte de Bretaignes dont eſtoit chef le Comte d'Eſtampes, ſon nepveu, & pour lui les conduiſoit le ſieur de la Hunaudaye, & le ſieur de Montauban, pour ce que ledit Comte eſtoit demouré vers le Roy, & là eſtoit la groſſe & menue artillerie du Roy, dont avoit la charge Meſſire Jehan Bureau, & Gaſpart Bureau ſon frere ; ils avoient en leur compagnie ſept cents manouvriers, leſquels par ordonnance d'iceluy Meſſire Jehan Bureau & ſon frere, clorent haſtivement ung camp de foſſés, où eſtoit toute l'artillerie, & a donc fut mis le ſiége devant Caſtillon ; ce venu à la connoiſſance du ſieur Tallebot, il partit incontinent de la ville de Bordeaulx, accompagné de huits cents à mille Anglois de cheval, entre leſquels eſtoit ſon fils, le ſieur de Liſle, le ſieur Deſmolins, & pluſieurs aultres du Royaulme d'Angleterre, tant Chevaliers que Eſcuyers, & auſſy du pays de Bordelois, & après venoit quatre à cinq mil Anglois de pied, & arriva iceluy Tallebot devant ledit ſiége (14), le mercredy xvij^{e} de Juillet, environ le point du jour.

CHAPITRE II.

De la rendition de la ville de Bordeaulx aſſiégée, & de tout le pays de Bourdelois & de Guyennes.

LA ville de Bordeaulx étant aſſiégée par le Roy de France, & les Anglois ſe voyant oppreſſez de toutes parts, & aiant faulte de vivres, toutes les places & fortereſſes du pays par force d'armes eſtant en l'obéiſſance du Roy de France, ils requirent de avoir amiable compoſition, le Roy de France ouye leur requeſte voulant tousjours uſer de pitié & miſericorde, comme il eſtoit couſtumier de faire, conſidérant d'ailleurs que en ſon oſt il avoit très-grande mortalité, fut content de traicter avec les Anglois par la maniere qu'il s'en ſuit, & fut l'accord fait, c'eſt à ſcavoir; que la ville & Cité de Bourdeaulx lui ſeroient rendus, & demoureroient tous les Habitans ſes vrais & loyaulx ſubjects, & feroient le ſerment de non jamais ſe rebeller contre la couronne de France, reconnoiſſant le Roy eſtre leur ſouverain Seigneur, & les Anglois eurent congié de eux en aller en leurs navires, au pays d'Angleterre, ou à Calais ſi bon leur ſambloit; & pour ce

que aulcuns des Seigneurs du pays & de la Cité avoient eſté en Angleterre querir les Anglois, rompant leur foy & ſerment fait l'année précédente au Roy, lequel à grande force, peine & fraix les avoit conquis, furent bannies de Bordeaulx vingt perſonnes, telles que plut au Roy de ceulx qui avoient eſté querir iceulx Anglois, du nombre deſquels fut le ſieur de Duras, & le ſieur de Leſpare; & fut iceluy traité fait le xvij^e^ jour d'Octobre audit an cinquante trois. Meſſire Pierre de Beauveau, ſieur de la Beſſiere, mourut environ trois jours après la bataille de Chaſtillon, & auſſi mourut Meſſire Jacques de Chabannes, grand Maiſtre d'Hoſtel du Roy, quy fut moult plaint, car il eſtoit vaillant Chevalier. La ville ainſy rendue au Roy, le Roy eut inconſtinent toutes les places de Bourdelois & de Guyenne, le pays fut délivré des Anglois. Le Roy commit pour le garder le Comte de Clermont, fils du Duc de Bourbon, & le feit ſon Lieutenant General, & y laiſſa avec luy Meſſire Theaudé de Valpergue. Maiſtre Jehan Bureau, Treſorier de France, demoura Maire de la Cité, & avec eulx delaiſſa pluſieurs Gens d'Armes, Archiers & Arbaleſtriers pour la garde du pays dont il eſtoit beſoin; ce fait en tout le Royaulme de France, n'y avoit ville ne fortereſſe, Ducs ne

Seigneurs qui n'obéiſſent au Roy, réſervé les villes de Calais, Ham & Guines, leſquelles eſtoient au Roy d'Angleterre : & diſoit-on que le Roy les fut allé conquérir, ſi elles n'euſſent pas eſté du Domaine & Comté d'Artois, laquelle Comté eſtoit au Duc de Bourgogne, & auſſi qu'il n'y pouvoit venir ſans paſſer par les pays d'iceluy Duc. Le Roy partit donc du pays de Bourdelois, & s'en retourna à Tours.

CHAPITRE III.

De la Sentence qui fut baillée contre Jacques Coeur, Argentier du Roy de France, lequel avoit eſté fait priſonnier, & depuis eſchapé de priſon.

AU deſſuſdit an liij. par le Chancelier de France, en la préſence du Roy de France, fut prononcée la Sentence de Jacques Coeur, Argentier d'iceluy Roy de France, lequel Jacques Coeur, eſtoit extrait de petite génération ſans quelque nobleſſe ; en ſa jeuneſſe, il ſe bouta en marchandiſe, & petit à petit multiplia tellement qu'il ſe meſloit de toutes marchandiſes, & devint ſy puiſſant par tous les royaulmes, qu'il expedioit, & même comme on diſoit en Sarrazie, & avoit des Facteurs ſans nombre par tous pays, leſquels avoient

avoient oncques veu, & pour la richeſſe & conduite de luy avoit fait le Roy de France, ſon Argentier; iceluy Jacques Coeur, comme on diſoit, avoit eſté cauſe que le Roy de France avoit conquis la Duché de Normandie, par les grands deniers qu'il luy avoit preſté & avancé, & avoit fait audit Roy maints preſts : il eſtoit ſi riche qu'on diſoit qu'il faiſoit ferrer ſes hacquenées & chevaux de fer d'argent. Il portoit en ſa deviſe & livrée ces mots écrits ..... *à Coeur vaillant, riens impoſſible* ; il avoit fait faire à Bourges en Berry, une maiſon la plus riche, de quoy on pouvoit parler : toute fois iceluy Roy Charles, l'an précédent cinquante-deux, ſous ombre de certaines accuſations de crime, que lui imposât la Demoiſelle de Montagut (16) & aultres, l'avoit fait prendre, & tenir priſon fermée, bien eſtroitement, de laquelle il eſchappa par moyen quy ſeroit long à racompter ; il s'en alla à Rome, & illeſt ſe tenoit auſſi honorablement, comme il faiſoit en France ; car nonobſtant que tout ce qu'il avoit en France, que on eſtimoit valoir ung million d'or, qui vault dix cents mil eſcus, le Roy avoit fait tout mettre en ſa main, & n'en avoit riens, ſy eſtoit-il encoires riche pour les groſſes marchandiſes qu'il avoit hors du Royaulme.

CHAPITRE IV.

Des grands ſubſides & aides que le Duc de Bourgongne demanda au pays d'Arthois, & ailleurs en ſes pays, pour aller gueroyer les Turcs, & de pluſieurs incidens.

APRÈS que le Duc Philippes de Bourgongne eut eſté reçu, feſtoyé & honoré en la ville d'Arras, ledit Duc aſſembla & manda les trois Eſtats de la Comté d'Arthois, auſquels trois Eſtats il requiſt, que affin de reſiſter aulx ennemis de la foy qu'ils voulſiſſent faire aide de ſix vingt mil couronnes d'or, les ſoixante-dix peſant huit onces, qui eſt le marc de Troie, de laquelle aide qu'il requiſt, leſdits trois Eſtats furent moultes bahis, car la Comté d'Arthois, en domaine, ne vaut au Comte d'Arthois que quatorze mil frans; toutes fois, tant par crainte que par amour, on lui accorda & promit payer cinquante-ſix mil francs, moyennant qu'il ne leveroit point ledit argent, juſques a ce qu'il partit, & ſon armée avec luy, pour aller ſur les Turcs, & auſſi le Duc de ſoy-meſme le promit: après cela le Duc s'en alla en Flandres, Brabant, Haynault, & dans ſes pays, où il requit auſſi moult grandes & groſſes aides pour

faire ledit voyage ; leſquelles en partie on lui accorda tant par crainte que par amour.

En cet an mil iiij^c. cinquante cinq, Madamoiſelle de Villecler eſtoit très-bien en la grace du Roy & comme on diſoit en faiſoit le Roy ce qui lui plaiſoit ; une jeune fille d'un Eſcuyer, nommé Anthoine de Rebreuves, demouroit en la Cité d'Arras, on la nommoit Blanche : cette fille avec la Dame de Jeuly eſtoit allée à la Cour du Roy ; or Blanche eſtoit bien la plus belle fille que on eut peu avoir, ne regardée ; icelle Damoiſelle de Villecler ſytoſt qu'elle vit icelle fille, pria moult de l'avoir avec elle, mais la Dame de Jeuly luy reſpondit qu'elle la rameneroit ou renvoiroit à ſon pere, & que ſans le congié de ſon pere, ne l'auroit pas, & auſſi la ramena ; mais aſſez-tôt après par le gré & conſentement de ſon pere, du ſieur de Saucourt, oncle d'icelle Blanche, & du ſieur de Jeuly, Jacques de Rebreuves, frere d'icelle Blanche, très-bel Eſcuyer, agié de vingt-ſept ans ou environ, mena ſa dite ſoeur Blanche, agiée de dix-huit ans, à la Cour du Roy, demourer avec icelle Damoiſelle de Villecler, & fut ledit Jacques retenu Eſcuyer tranchant d'icelle Damoiſelle, & pour vray icelle Damoiſelle, tenoit grand eſtat, & plus grand que la Royne de France,

& le vouloit ainſy le Roy. La Damoiſelle de Villecler eſtoit moult belle, & eſtoit mariée : elle eſtoit niepce d'une Damoiſelle qu'on appelloit la belle Agnès, laquelle avoit eſté totalement en la grace du Roy, & dit-on qu'icelle Agnès (17) mourut par poiſon, moult jeune, après laquelle icelle Damoiſelle de Villecler gouverna le Roy pareillement ou plus que ne fait avoit ſa tante. Elle avoit tousjours trois ou quatre filles ou Damoiſelles, les plus belles qu'elle pouvoit trouver, & qui ſuivoient le Roy par tout aux dépens du Roy; nonobſtant toutes ces choſes, & que le pere, frere, oncle, & le ſieur de Jeuly fuſſent avertis de tout ce que j'ai dit, ils y envoierent Blanche, laquelle au partir de l'oſtel de ſon pere, en la Cité d'Arras plouroit fort, & me fut aſſuré qu'elle diſoit qu'elle aimeroit mieux demourer avec ſon pere, & menger du pain & boire de l'eau ; toute fois elle y alla ; ſon pere l'y avoit envoyée par chiceté, afin qu'elle ne luy couſtât rien, ni ſon fils, nonobſtant qu'il fut très-riche homme, ayant de beaux héritaiges ; & aſſez tôt après, que icelle Damoiſelle Blanche olt eſté un peu de tems avec ladite Damoiſelle de Villecler, la renommée publia qu'elle eſtoit auſſy très-bien en la compagnie du Roy, & pareillement que la Damoiſelle de Villecler.

CHAPITRE V.

Comment Loys Daulphin de Vienne aiſné fils du Roy de France, vint à refuge, au Duc de Bourgongne, & eſchappa des mains de ceulx qui le cachoient, & de pluſieurs incidens.

EN mil iiij^{c}. cinquante ſix, le Roy Charles VII avoit envoyé ſecretement Meſſire Antoine de Chabanne, Comte de Dampmartin au pays de Viennois avec grand nombre de gens d'armes, pour prendre & amener devers luy ſon fils Louis Daulphin, à raiſon de cauſes que je ne ſcay pas au vray ſinon que aulcuns diſoient qu'il avoit tellement taillé le pays du Dauphiné & mis au bas pour ſon entretien, ſy que plus n'en pouvoit, & avec ce avoit totalement oſté le temporel de ceulx de l'égliſe, qu'ils n'avoient de leurs bénéfices que ce qu'il vouloit, & aulcuns diſoient auſſy que ledit Daulphin avoit fait mourir une Damoiſelle nommée la belle Agnès, laquelle eſtoit la plus belle femme du royaulme, & totalement l'amour du Roy ſon pere; après la mort de laquelle comme cy-deſſus ay dit, le Roy retint en ſa Cour ſa niepce nommée la Damoiſelle de Villecler, auquel Gouvernement

le Daulphin avoit eſté & eſtoit bien déplaiſant, & pour cette cauſe s'eſtoit abſenté du royaulme de France plus de douze ans entiers, & s'eſtoit tenu au pays de Dauphiné, durant lequel temps il n'avoit eu deniers de ſon pere ni du royaulme : ainſy luy avoit failly vivre du pays; aultres auſſy diſoient que le Roy le vouloit retraire devers luy & luy donner eſtat comme il appartenoit, aultres encoires contoient que ſy le Roy ſon pere l'eut tenu, il l'eut mis en tel lieu que jamais on n'en eut ouy parler, deſquelles choſes je m'atens à ce qu'il en eſt. Mais toutefois le Daulphin ſçachant que le Roy ſon pere tendoit à le faire prendre ſecretement, fit appointer ung diſner en une foreſt pour ſe deſrober, il feignit d'y aller diſner & y faire une grande feſte : à icelle feſte le cuida prendre, le Comte de Dampmartin; mais le Daulphin le jour qu'il devoit partir pour aller à la chaſſe, luy ſixieme ou ſeptieme, deſlogea à cheval, & chevaucha vers les marches de Bourgongne; & jaçoit ſitot que l'on ſceut ſon département il fut ſuivi du Comte de Dampmartin, de ſy près que on ne pourroit plus; toutefois, il leur eſchappa & vint à Saint-Claude en Bourgongne; il y fut receu honorablement par le Prince d'Orange, qu'auparavant le Daulphin avoit moult hay pour aulcunes des trouſſes que

ledit Prince & le Mareſchal de Bourgongne avoient fait ſur les gens du Roy. Toutefois luy eſtant avec le Prince, il manda le Mareſchal de Bourgongne, & le pria de mener le devers le Duc de Bourgongne, lequel Mareſchal vint bien accompagné de gens de guerre, convia & amena le Daulphin vers le Duc de Bourgongne. Il arriva environ le mois de Septembre l'an deſſus dit cinquante ſix à Louvain en Brabant, & à Bruxelles où le Duc de Bourgongne eſtoit, lequel Duc quand il ſçut ſa venue alla allencontre de luy & le receut comme aiſné fils du Roy de France; il lui donna pour entretenir ſon eſtat, deux mil couronnes d'or par mois, les ſoixante dix couronnes peſant le marc de huit onces; il le pria d'élire pour ſa demeure telle place qu'il luy plairoit prendre en ſes pays. Le Daulphin choiſit une fortereſſe en Brabant nommée Genappe, laquelle eſtoit à quatre lieues de Bruxelles, & depuis cette heure fut le Mareſchal de Bourgongne totalement en la grace du Daulphin.

CHAPITRE VI.

Comment le Duc de Bourgongne ſe courrouça à Charles, ſon fils, & comment depuis le Daulphin fit leur paix, & d'aultres incidens.

L'AN deſſus dit mil iiij^{c}. cinquante ſix le dix-ſept de Fevrier, Monſieur le Daulphin, le Duc de Bourgongne & Charles ſon fils eſtans en la ville de Bruxelles meult parolle entre le ſieur de Sempy aiſné fils de Meſſire Jehan de Croy, Bailly de Haynault, & le ſieur Damery fils du Chancelier de Bourgongne, leſquels eſtoient Chambellans d'iceluy Charles Comte de Charolois ſeul fils du Duc de Bourgongne; la raiſon fut pour ce que chacun des deux contendoit en l'abſence du ſieur Dauſſy, lequel eſtoit premier Chambellan du Comte de Charollois eſtre le premier après luy, & tant que ce bruit vint à la connoiſſance du Duc de Bourgongne, lequel manda ſon fils & ordonna que le ſieur de Sempy fut le premier; le Comte reſpondit au Duc ſon pere que jamais ceulx de Croy ne le gouverneroient ainſy qu'ils le avoient gouverné, pour leſquelles parolles le Duc ſe courrouça ſy fort contre ſon fils qu'il lui fit commandement de ſortir de ſes Etats: il tira

une dague qu'il portoit & le en eut feru s'il ne ſe en fut fuy; car il en fit tout ſon pouvoir, & après qu'il fut party jaçoit ce qu'il fut près de la nuit, le Duc manda ung cheval & monta deſſus: nonobſtant qu'il plut fort, il partit tout ſeul de Bruxelles, & comme homme troublé, s'en alloit ne luy en chaloit où (*a*): la nuit venue il ſe trouva en un bois où il ſe perdit, & fallut qu'il couchat en la maiſon d'un pauvre homme, lequel pauvre homme le conduiſit juſques à Genappe; à ce pauvre homme il donna huit pieces d'or, & combien qu'on ne ſçavoit ou il eſtoit allé, toutefois il fut incontinent ſuivy de ſes gens, & tant qu'on le trouva: il s'en revint à Bruxelles.

Et le xxj^e^. jour dudit mois de Janvier à la requeſte de Monſieur le Daulphin, de l'Eveſque de Liege, nepveu du Duc, de la femme d'iceluy Comte de Charollois, de l'Eveſque d'Utrecht, & de la Ducheſſe de Bourgongne; le Duc pardonna à ſon fils ſon maltalent; mais pourtant que ſon fils avoit eſté comme on diſoit induit par aulcuns ſes ſerviteurs d'agir contre la volunté de ſon pere; le Duc fit bannir de tous ſes pays deux des principaux, le premier appellé Guillaulme Viſſe Maiſtre de ſa chambre, lequel ne avoit gueres de temps eſtoit arrivé

(*a*) Sans s'embarraſſer où.

pauvre valeton, & avoit premier ſervy Martin Cornille, Receveur-général & Garde des chevaux, & de la ſervit ledit Comte de Charrolois ; le ſecond fut ung Eſcuyer natif du pays de Bourgongne, nommé Guyot Duiſy.

Environ ce temps, Monſieur le Daulphin, & le Comte de Charrolois s'en allerent à la chaſſe, en laquelle le Daulphin ſe perdit luy troiſieme en un bois, & pareillement ſe perdit le Comte, & quant vint ſur le ſoir, le Comte cuidant que iceluy Daulphin fut retourné s'en retourna à Bruxelles, & ſitôt qu'il fuſt deſcendu alla veoir ſon pere, lequel lui demanda ou eſtoit Monſieur le Daulphin, il reſpondit qu'il ne ſavoit & qu'il cuidoit qu'il fut revenu devant luy ; lors le Duc ſe courrouça, & luy commanda que preſſément s'en allat vers luy & ne retournat juſques à ce qu'il l'euſt retrouvé, ce que le Comte fit, & y alla : le Duc fit monter gens à cheval, & avec torſes ardantes pour le querir, lequel s'étoit jà porté à huit groſſes lieues de Bruxelles, & n'euiſt eſté ung payſan auquel il donna une piece d'or quy le guida tant qu'ils trouverent le Comte de Charrollois & aultres quy le ramenerent à Bruxelles vers le Duc, lequel Duc fit venir vers luy celuy quy l'avoit conduit ; il luy donna ung beau préſent.

En ce temps, dame Yſabeau Ducheſſe de Bourgongne, & fille du Roy de Portugal, fit une Religion de Griſes ſœurs de l'Ordre Saint-François mendians, en Flandres en ung lieu nommé la Motte-au-Bois, ès-bois de Nieppe, & illecq s'alla tenir menant une vie de dévotion, & diſoit on qu'elle eſtoit mal avec le Duc ſon mary, à cauſe du diſcord quy avoit eſté entre le fils & le pere, & cuidoit le Duc que ce euſt eſté par elle, pourquoy il ne vouloit luy parler.

En celuy temps ung Pelletier nommé Jean Pinte, mourut le vingt-ſeptieme jour du mois de Juin audit an cinquante-ſept, & le lendemain matin ainſy que Jean Pinte fut mis en terre, ſa femme qui eſtoit jeune femme de trente-quatre ans ou environ, fiança & épouſa ce propre jour ung nommé Willeret de Nœuville, Pelletier auſſy de l'aige de vingt ans ou environ, & la nuit enſieuvant coucha avec ſon dit ſecond mary. Je mets ce par eſcrit pourtant que comme je crois on n'a veu peu de femme qui ſe ſoit pluſtot remariée, combien que en aulcune maniere on la pourroit excuſer; car en ce temps par-tout le pays du Duc de Bourgongne, ſytoſt qu'il advenoit que aulcun marchand, laboureur & aucune fois bourgeois d'une bonne ville, ou Officier treſpaſſoit,

s'il eſtoit riche, ou s'il délaiſſoit femme riche, le Duc, ſon fils ou aultres de leurs gens vouloient marier leſdites veuves à leurs archiers, & à leurs ſerviteurs: il falloit que leſdites veuves ſi elles ſe vouloient marier, qu'elles prinſſent ceux que leſdits ſieurs leur vouloient bailler; ou donnaſſent de l'argent ſoit à ceux qui les vouloient avoir, ſoit à ceux qui gouvernoient les Seigneurs, & aulcune fois au Seigneur même, encoires eſtoient ce les plus heureuſes, celles quy par force d'amis & d'argent en pouvoient eſtre délivrées; car le plus ſouvent de gré ou non, ſy elles ſongeoient à mariage, il falloit prendre ceulx que leurs Seigneurs leurs bailloient, & pareillement quand ung homme eſtoit riche, avoit-il fille à marier, s'il ne la marioit bien jeune, il eſtoit travaillé comme ay dit cy-deſſus.

CHAPITRE VII.

Comment le Comte de Saint-Paul vint devers Philippes, Duc de Bourgongne, pour cuider avoir la main levée de ſa terre d'Enghien; & comment le Duc en la preſence dudit Comte, luy fits propoſer pluſieurs crimes par lui faits, & de la reponſe dudit Comte, & d'aultres choſes.

COMME en l'an précédent cinquante-ſix, Philippes Duc de Bourgongne eut fait mettre en ſa main la terre d'Enghien, appartenant au Comte de Saint-Paul, laquelle terre eſt hors du Royaulme de France; jaçoit pourtant que le Comte avoit pluſieurs grandes terres & Seigneuries enclavées es pays du Duc qu'il tenoit du Royaulme; or le Duc n'avoit touchié que à la terre d'Enghien; le Comte deſirant d'avoir main levée de ſa dite terre, ou ſçavoir pourquoy le Duc l'avoit miſe en ſa main, & en recevoit les prouffits; il envoya prier & requerir au Duc qu'il luy pleuſt luy bailler ung ſaulf-conduit, afin qu'il peult venir vers luy, & ſçavoir pourquoy il avoit prins ſa terre, lequel ſaulf-conduit le Duc ne voulut bailler ni envoyer de prime face, ſy ledit Comte ne ſe déclaroit ſon ennemy, mais s'il le faiſoit que

très-volontiers le luy envoyroit; à quoy fut reſpondu par le Comte qu'il ne ſe déclaroit point ſon ennemy, mais ſon hvmble ſubject, & que pour doute de ſon ire, il n'oſeroit venir devers luy ſans ſaulf-conduit; à la par fin, le Duc luy en envoya ung, & dès que le Comte l'eut, il vint accompagné du ſieur de Doſſemon, du ſieur de Jeuly, du ſieur de Hapelaincourt & aultres Chevaliers, juſques au nombre de vingt-quatre ou plus, avec deux Advocats de Parlement, aultres gens de Conſeil, & Eſcuyers juſques au nombre de deux cents chevaux. Environ le 15 Septembre il arriva en la ville de Bruxelles, ou eſtoit le Duc : le ſeizieme dudit mois, il ſe rendit en ſon hoſtel à Bruxelles; & là devant tous ceux qui y devoient eſtre, fut dit & remonſtré au Comte, par le Conſeil du Duc, (le Duc préſent), comme il eſtoit bien tenu à luy, puiſque tous les biens qu'il avoit, venoient la pluſpart ou de luy ou de ſes prédéceſſeurs; car par les prédéceſſeurs dudit Duc, avoit eſté envoyé querir le pere du Comte avec ſes deux freres au pays de Luxembourg, leſquels on ravoit apportés petits enfans en *hottes* : depuis par le moyen dudit Duc avoient eu ſoubs luy & ailleurs les Seigneuries que chacun ſçavoit, c'eſt à ſçavoir ſon pere nommé Pierre de Luxembourg, le Comté de Saint-Paul, la Sei-

gneurie d'Enghien, & aultres grandes terres; ſon oncle, Meſſire Jean de Luxembourg, le Comté de Lignes, & pluſieurs aultres grandes terres, & ſy le avoit fait Capitaine de la Comté d'Artois, & ſon ſecond oncle Cardinal de Rouen; que s'il avoit mis ſa terre d'Enghien en ſa main, c'eſtoit pour certains homicides occultz & aultres crimes, que le Comte avoit fait ou fait faire, leſquelles choſes on luy déduiſit : dura cette déclaration bien l'eſpace de trois heures, on luy ajouta qu'il n'eſtoit point venu vers le Duc comme ſon ſubject & vaſſal, ainſy eſtoit arrivé l'eſpée au poing, accompagné comme ci-deſſus eſt dit, & avec ſaulf-conduit; le Comte reſpondit que au regard du ſaulf-conduit, il ne l'avoit pas prins comme ennemy du Duc, que s'il n'eut craint que luy, il le ſentoit ſy ſage & ſy prudent, que par-tout il iroit à ſa volunté; mais certaines gens en ſa Cour l'enflammoient devers luy, & ne l'aimoient pas : pourquoy doutant l'ire de ſon Prince, il n'eut paru ſans ſaulf-conduit; il requiſt au ſurplus au Duc de parler à luy en particulier, pour s'excuſer des crimes qu'on luy imputoit. Sa demande luy fut accordée : toutefois quelque excuſation qu'il fit, tant par ſa bouche que par la bouche de M. Jean de Poupecourt (*a*) Advo-

(*a*) Popincourt.

cat en Parlement, la main du Duc ne fut pas levée de ſa terre d'Enghien, & partit le Comte ſans rien faire ; la cauſe principale entre pluſieurs aultres, pourquoy on préſumoit que le Duc n'eſtoit pas content du Comte, eſtoit que le Comte aiant pluſieurs enfants tant fils comme filles, avoit donné en mariage au fils aiſné du ſieur de Croy une de ſes filles, laquelle avoit eſté dix ans en la main dudit ſieur de Croy, parceque la fille eſtoit trop jeune, & le fils du Seigneur de Croy auſſi : mais en iceluy temps furent aſſez agiés. Pourquoy le ſieur de Croy avoit fait les nopces de ſon fils & de ladite fille à Noel l'an précédent, & les avoit fait couchier enſemble ; or les nopces s'eſtoient faites contre la volunté du Comte : il n'y avoit point eſté, ains y avoit envoyé ſon fils aiſné ſecrettement accompagné de gens de guerre pour ramener en ſon hoſtel ſa fille, mais le ſieur de Croy en fut adverti à tems : s'en retourna donc le fils du ſieur de Croy ſans rien faire. Et fut conſommé ledit mariage ; après cela le ſieur de Croy voulut que le Comte payât le mariage de ſa fille, ce que le Comte refuſa : toutefois touchant toutes ces choſes ne fut rien dit par le Duc quand il déclara au Comte les cauſes qui l'avoient mu à prendre ſes terres.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Comment Baudechon Mallet, fut décapité en la ville de Lille, pour avoir forcé une jeune femme.

AUDIT an Baudechon Mallet & ſon frere Maiſtre de la Chambre des Comptes de Philippes Duc de Bourgongne à Lille, furent prins en ladite ville pour avoir forcé une jeune femme aimée d'ung compagnon; le dit Baudechon avoit fait la force, pourquoy il fut mené au Château de Lille, & là tant pour ledit cas que pour aultres, comme d'avoir tué ung ſergent en ladite ville, par le commandement de Charles Comte de Charrolois, il fut décapité; mais Baudechon ne ſe vouloit agenouiller & ne vouloit ſouffrir qu'on le décapitaſt : quant le bourel veit ce, (ledit Baudechon eſtant droit,) d'ung revers de l'eſpée pardevant par la gorge, il luy envoya la teſte ſur les épaules, ce qu'on n'avoit oncques veu faire.

Audit an auſſy, environ le Careſme & après Paſques, l'an mil iiij^c. cinquante-huit, grande multitude d'Alemans & des Brabanſſons & d'aultres pays, tant hommes que femmes & enfans en très-grand nombre par pluſieurs fois

paſſerent par le pays d'Artois, & les pays d'environ & alloient en pélérinages au Mont-Saint-Micquel, & diſoient que c'eſtoit par miracles que monſieur Saint-Micquel avoit fait en leur pays : entre aultres choſes ils racomptoient que ung homme mourut ſoudainement en battant ſon enfant ; pour ce que l'enfant vouloit aller au Mont-Saint-Micquel : ils diſoient que monſieur Saint-Micquel le avoit fait mourir ; aulcuns diſoient auſſy que communément cette volunté leur venoit & ne ſçavoient pourquoy ſinon que nullement ne pouroient avoir repos, par nuit, qu'ils n'euiſſent volonté de aller viſiter le ſaint lieu du Mont-Saint-Micquel, & en y paſſa des milliers par pluſieurs fois.

CHAPITRE IX.

De la venue de la femme du Comte de Never à Lille devers Philippes, Duc de Bourgongne, & de la feſte que on luy fiſt, & d'aultres choſes.

LE quinzieme jour d'Aouſt audit an mille quatre cent lviij. Philippes Duc de Bourgongne, eſtant en la ville de Lille, Charles Comte de Charolois, Charles Comte de Nevers, Adolphe de Cleves, & pluſieurs aultres Princes & Seigneurs monterent

à cheval, & allerent à l'encontre de la femme de Charles Comte de Nevers, laquelle eſtoit fille du ſieur d'Albret en Auvergne, & venoit veoir le Duc : ils le rencontrerent environ à une lieue près de la ville, & l'amenoit Jean Comte d'Eſtampes frere du Comte de Nevers : l'honneur que le Duc fit à ladite Dame, les eſbatemens, belles compagnies, & myſteres que ceulx de la ville firent à l'entrée de ladite Dame, ſeroit choſe longue à racompter, s'y m'en tairay ; mais elle venue en ladite ville, elle vint à l'hoſtel dudit Comte d'Eſtampes, & deſſendit le Duc de ſon cheval pour ſe mettre près de la haquenée, ſur quoy elle eſtoit : puis il la mena en ſa chambre, & durant toute la nuit on joua jeux de perſonnages devant ſon hoſtel ; le lendemain, Meſſire Philippe de Lalaing, Chevalier, fit une jouſte de ſept courſes de lances contre tous venans ; & le Samedy ce fut Adolf de Cleves ; Dimanche, Charles, fils dudit Duc Antoine, Baſtard de Bourgongne, ſon frere ; en nombre de vingt, ils tournoierent contre vingt aultres, deſquels eſtoient Meſſire Philippes Pot, Philippes de Bourbon, le Baſtard de Brabant, Adolf de Cleves, & pluſieurs aultres grands Seigneurs ; ainſy fut ladite Dame feſtiée dix jours durant, & le xj^{e} jour elle partit de ladite ville pour aller à Aigle-

Monſtier, où eſtoit la Comteſſe d'Eſtampes, ſa belle ſœur; la renvoia le Duc & ledit Adolf avec luy, luy vj^e. chacun ayant ſa lance devers luy; à un quart de lieue près ladite ville, vindrent à l'encontre deſdites Dames, Charles, Comte de Charolois fils dudit Duc, eux ſixieſmes; leſquels demanderent à Adolf quy il eſtoit, & ou il menoit ces Dames : celui-cy leur répondit qu'il ne leur chaulſit, & qu'ils les laiſſaſſent paſſer leur chemin. Lors ledit Charles, Comte de Charolois, luy & ſes gens, & ledit Adolf pareillement rompirent chacun leurs lances, puis ſaiſirent leurs eſpées, leſquels eſtoient rabattues, & tournans comme en ung tournois, ils ſe battirent tant & ſi bien que chacun en fut eſbahy & réjouy; enſuite, ils oſterent leurs heaulmes, vindrent aux Dames, & les mirent en un bel hoſtel aſſez près dudit pont qui appartenoit au fils de M^r. Betremy, jadis Maître de la Chambre des Comptes dudit Duc, auquel lieu le Comte de Charolois avoit fait appointer ung moult riche menger; & après menger, chanterent & danſerent; & après, les Dames remonterent à cheval; la print congié le Duc des Dames, & s'en retourna à Lille, & les Dames & ledit Comte de Nevers, & le Comte d'Eſtampes à Aigle Monſtier.

Environ ce temps, le xxvj^e d'Aouſt envi-

ron, Willaume de Chelers, & ſept compagnons prindrent en plain champ une jeune fille, laquelle amaſſoit aveſne avec ſa mere & ſa ſoeur, ils battirent la mere & la ſœur tellement, que la mere fut en péril de mort; ils emmenerent ladite fille, & trois jours après, vindrent à la feſte audit Chelers avec la fille, laquelle diſoit que c'étoit de ſon bon gré qu'ils l'avoient emmenée : combien que les amis de la fille s'en allaſſent plaindre au ſieur de Griencourt, qui eſtoit à Arras devers le Duc, il ne s'en bougea.

A verité dire, en ce temps on faiſoit ſy peu de juſtice; pourquoy on faiſoit tant d'occiſions & de larcins ſans nombre, & ny avoit pas homme de peu, laboureur, marchand ny aultres quy oſaſſent aller par les champs, ſans porter ung eſpieu, hache ou aultre baſton, à cauſe des mauvais garçons : il ſembloit que chacun fut homme de guerre; & quant les mauvais du pays avoient deſrobé aulcuns de nuit, on diſoit que c'eſtoit ceulx de la garniſon de Calais, & tout ce, ſe faiſoit par faulte de juſtice.

Fin du Livre troiſième.

MÉMOIRES
DE
JACQUES DU CLERCQ.
LIVRE QUATRIEME.
CHAPITRE PREMIER.

Comment Charles, Roi de France, envoya en Ambaſſade devers le Duc de Bourgongne, le Cardinal de Conſtance & aultres gens de ſon Conſeil; de la propoſition que le Cardinal feit, & comment le Duc luy repondit de luy meſme.

EN ce temps, le xxe jour de Decembre 1456, en ladite ville de Bruxelles, arriva ung Ambaſſadeur, envoyé de par Charles, Roy de France, devers le Duc de Bourgongne: eſtoit chef de ladite ambaſſade, le Cardinal de Conſtance, & aultres Gens de la Court du Roy; & le lendemain xxj^e^ jour dudit mois, eut ladite ambaſſade audience publiquement; là propoſa ledit Cardinal ce dont il eſtoit chargé devant le Duc: ſa propoſition dura deulx heures

ou plus; entre aultres choſes, il dit qu'il y avoit deux choſes, pourquoi le Roy de France n'eſtoit pas du Duc bien content, & lui en déplaiſoit; la premiere eſtoit, que le Duc avoit ſeſduit ſon aiſné fils, nommé Loys, Daulphin de Vianne, de venir vers luy, lequel il ſouſtenoit en ſes pays contre le gré & la volonté du Roy, quoique le Roy pluſieurs fois l'eut requis de le lui renvoyer: la ſeconde choſe eſtoit que le Duc avoit print trefves avec les Anglois; ce que faire ne devoit par l'accord & traicté qu'ils avoient enſemble; qu'il ſouffroit les Anglois de Calais paſſer par ſes pays, & aller en France, rober & prendre priſonniers les Gens de France & des pays du Roy; & que ſytoſt qu'ils eſtoient rentrés au pays du Duc, ils eſtoient auſſy aſſurés que s'ils fuſſent en Angleterre; il dit encoires, que le Roy luy avoit commandé de bailler les choſes deſſuſdites par eſcript, & par articles, leſquelles il préſenta au Duc, qui de lui meſme, & ſans prendre conſeil, preſtement reſpondit; qu'à l'égard de Monſieur Loys aiſné, fils du Roy, lequel s'eſtoit reſtrait devers lui, il n'en eſtoit pas ainſy que le Roy luy mandoit, ny que le Cardinal avoit dict; car il n'avoit point ſeſduit & enhorté ledit Monſieur Loys de venir devers luy; mais y eſtoit venu à garand & ſaulveté

pour le doubte du Roy ſon pere; lequel Monſieur Loys il avoit reçu pour l'honneur du Roy, & l'avoit ſouſtenu de ſes biens au mieulx qu'il avoit peu, & non pas tant qu'il voudroit bien, & appartiendroit au dit Monſieur Loys; qu'il voulloit bien, que chacun ſceut, que tant qu'il plairoit audit Monſieur Loys, ſe tenir en ſes pays, il ne luy fauldroit pas; que tant qu'il auroit ung denier, il en auroit la moitié; qu'il ne luy deffendoit pas de retourner devers ſon pere le Roy; ains eſtoit preſt toute fois qu'il plairoit audit Monſieur Loys, de le faire conduire juſques au Roy ſon pere par ſon fils, le Comte de Charolois, ou luy meſme ſy beſoin eſtoit. Que par ainſy apparoiſſoit clairement, que ce n'eſtoit point par luy que ledit Monſieur Loys ne retournoit vers ſon pere le Roy; comme auſſy ne le conſtraindroit pas d'y aller s'il ne vouloit; dit encoires le Duc pour reſpondre au ſecond point, que au regard des Anglois qui couroient par ſes pays, & par le pays de France, ce n'eſtoit pas par luy, & n'en pouvoit mais, & que chacun pouvoit ſçavoir comment il faiſoit garder les frontieres d'entour Calais; & encoires de nouveau depuis ung an avoit bien refforcé les garniſons, & que meſmes leſdits Anglois couroient par ſes pays, & y faiſoient

beaucoup de maulx, & ſi n'en pouvoit avoir aultre choſe ſinon, quant on les pouvoit prendre, il les faiſoit pendre ou exécuter par juſtice.

CHAPITRE II.

D'une femme nommée Demiſelle, laquelle fut prinſe en la ville de Douay, comme Vauldoiſe, & amenée priſonniere en la Cité d'Arras, es priſons de l'Eveſque; laquelle raccuſa ung appellé Jehanh Lavite, dit Abbé de peu de ſens. Et comment auſſy ledit Abbé fut prins, & les morgues qu'ils tindrent, quant ils furent prins, & aultres incidens.

ENVIRON le jour de tous les Saints, l'an iiij^{c}. cinquante neuf, fut prinſe en la ville de Douay, une jeuſne femme de l'age de xxx à quarante ans, nommée Demiſelle, femme de folle vie, & fut prinſe à la requeſte de l'Inquiſiteur (19) de foy, demourant à Arras, nommé frere Pierre le Brouſſart, Jacobin, Maiſtre en théologie; laquelle Demiſelle ſytoſt qu'elle fut prinſe, fut menée devant aulcuns Eſchevins & hommes de loy de ladite ville de Douay; elle demanda ce qu'on lui vouloit; on luy reſpondit qu'on luy diroit en temps &

lieu, & aultres choſes ne fut reſpondu, ſinon qu'on luy demanda par maniere de raillerie, ſy elle ne connoiſſoit point ung Hermitte nommé Robinet de Vaulx, laquelle auſſytôt qu'elle ouy ce, elle dit, & *que chechy* (*a*) *! cuide ton que je ſois vauldoiſe !* après qu'elle eut eſté remonſtrée à la loy de Douay, fut amenée priſonniere en la Cité d'Arras, es priſons de l'Eveſque ; & la cauſe pourquoy icelle Demiſelle fut prinſe, eſtoit que l'Inquiſiteur de la Foy avoit eſté au Chapitre général, que les Freres Preſcheurs font tous les ans, lequel s'eſtoit tenu à Langres en Bourgongne, durant lequel Chapitre avoit eſté ards comme Vauldois, ung nommé Robinet de Vaulx, né en Artois, qui ſe contenoit comme ung Hermitte, & avoit déclaré que pluſieurs perſonnes, hommes & femmes, eſtoient Vauldois ; & entre les aultres avoit nommé icelle Demiſelle, demeurant à Douay, & Jehan Lavite, dit Abbé de peu de ſens. Voila pourquoi ledit Inquiſiteur, quand il fut revenu dudit Chapitre, feit prendre Demiſelle : elle fut interrogée, & par pluſieurs fois miſe à la torture par devant les Vicaires dudit Eveſque ; avecq eulx ſe boutta à interroger ladite Demiſelle, Maiſtre

(*a*) Exclamation du patois Arthéſien, qui veut dire : *qu'eſt-ce que cela ?*

Jacques Dubois, Docteur en Théologie, auſſi Chanoine, & Doyen en l'Egliſe d'Arras, de l'age de xxxiiij ou trente cinq ans, & fut iceluy Maiſtre Jacques quy priſt le plus de peine à interroger Demiſelle ſur le fait de Vauderie : après avoir eſté par pluſieurs fois miſe à la gehenne & torture, elle confeſſa avoir eſté en vauderie où elle y avoit veu pluſieurs perſonnes, & entre les aultres ledit Maiſtre Jehan Lavite, Abbé de peu de ſens, qui eſtoit peintre, & demouroit à Arras ; elle ajouta, ne ſçavoir alors où il eſtoit. L'Inquiſiteur feit tant qu'il ſceut qu'il demouroit à Abbeville, en Ponthieu, en laquelle ville ledit Inquiſiteur alla, & le feit prendre priſonnier, & amener le xxve. jour de Febvrier audit an, en la Cité d'Arras, ès priſons de l'Eveſque : l'Abbé de peu de ſens, auſſytôt qu'il fut mis ès priſons, pour doubte qu'il ne confeſſat choſe qui ne puſt lui nuire, ſe couppa la langue d'ung canivet ; mais quant il ſentit la douleur, il ne la couppa point tout oultre, & ne ſe feit que bleſſer, mais ſi fort qu'il fut long-temps ſans pouvoir parler : pour ce, on ne laiſſa point de l'interroger par la gehenne, & aultrement, car il ſçavoit bien eſcripre, & mettoit ſa confeſſion par eſcript. Iceluy Abbé de peu de ſens, confeſſa d'avoir eſté en vauderie, & y avoir veu moult de gens,

leſquels il nomma par nom & ſurnom, & gens de touts états, nobles, bourgeois, gens d'Egliſe & aultres hommes & femmes, & entre aultres ung nommé Huguet Camery, dit Patrenoſtre, Barbier, Jehan le Fevre, Sergent d'Eſchevins d'Arras, Jeanne Dauvergne, Dame des noeuves Eſtimes d'Arras, & trois filles de joye, l'une nommée Belotte, l'autre Vergengen, & la troiſieme Blancqminette, pourquoy leſdits Huguet, Jehan le Febvre, & les femmes ſuſdites furent prinſes, & miſes ès priſons de l'Eveſque, en ladite Cité d'Arras; ces choſes ainſy faites, quand les Vicaires veirent que les choſes montoient de plus en plus, ils furent touts deliberés de laiſſer aller ces gens prins comme vauldois & vauldoiſes ſans nulle punition; de fait ils les euſſent laiſſé aller environ la feſte de Paſques, quand M^e. Jacques Dubois, Docteur en Théologie, & Doyen de l'Egliſe Noſtre Dame d'Arras, ſe vint oppoſer à leur delivrance, & ſe rendit partie contre eulx : à lui ſe joignit frere Jehan, Eveſque de Barut, Frere mineur, Docteur en Théologie, & Suffragant de l'Eveſque d'Arras; & après ce, ledit Doyen alla à Peronne, devant Jehan, Comte d'Eſtampes; & fut le conducteur dudit Doyen pour lui faire accès auprès du Comte, & pour lui tenir compagnie, ung appelé

Jehan de Meurchin, qui eſtoit aveugle : ſytoſt que le Doyen eut parlé au Comte, ce Seigneur vint à Arras, demanda les Vicaires, leur ordonna qu'ils feiſſent leur devoir deſdites perſonnes prinſes, ou qu'aultrement il s'en prendroit à eulx-meſmes, puis s'en retourna à Peronne.

CHAPITRE III.

Comme la ſuſdite Demiſelle, l'une cinquieſme des femmes, l'Abbé de peu de ſens, & Jehan le Fevbre furent mis & preſchiez publiquement, puis rendus à la Juſtice Layc, & ards leurs corps ramenez en pouldre comme Vauldois ; la maniere comme ils alloient à la vauderie, & quelles choſes ils faiſoient quand ils y eſtoient. Comme il fut dit publiquement, & comme ils ſe dediſoient tous à la mort.

COMME cy-deſſus j'ay dict furent prins leſdites Demiſelle, l'Abbé de peu de ſens, & aultres : leſquels interrogiez par gehenne ou aultrement confeſſerent, c'eſt à ſçavoir ladite Demiſelle, ledit Abbé, Jehenne d'Auvergne, Bellotte, Vergengen & Blancqminette avoir eſté en vauderie & y avoir veu moult d'hommes, de femmes, & gens de touts états riches &

pauvres ; & tant que ſans nombre comme on diſoit, après leſquelles confeſſions, les Vicaires de l'Eveſque envoyerent à Cambray pour avoir conſeil de ce qu'ils avoient à faire à ung nommé Gilles Carlier, Docteur en Théologie, âgié de lxxij. ans au plus, Doyen de l'Egliſe Notre-Dame de Cambray, & ung des Notables Clercqs, quy fut en chreſtienneté comme on diſoit, & à Maiſtre Grégoire Nicollay, Channoine & Official de l'Eveſque de Cambray, très-noble Clercq comme on diſoit, leſquels Notables Clercqs, ladite confeſſion veue des priſonniers, renvoyerent leur opinion par eſcript aux Vicaires, & nonobſtant que ne veis pas ladite opinion, toutefois on diſoit que l'opinion deſdits Clercqs eſtoit, que s'ils vouloient rappeller pour la premiere fois ils n'en devoient pas mourir, au cas qu'ils n'euſſent commis nuls meurdres, ny mal uſé du Corps de Noſtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, c'eſt à ſçavoir, du ſacrement de l'Autel ; contre cette opinion leſdits Eveſque de Barut, Suffragant de l'Eveſque d'Arras, & Maiſtre Jacques Dubois, Doyen de l'Egliſe Noſtre-Dame d'Arras, furent totallement ; car leur opinion eſtoit que tous ceulx quy avoient eſtez à la vauderie, & qui l'avoient confeſſé debvoient mourir, & ceulx quy eſtoient accuſez d'eulx, ſuppo-

ſez même qu'ils ne l'avouaſſent point par gehenne, moyennant toutefois qu'ils aient trois ou quatre teſmoings contre eulx, & ſy faiſoient iceulx Doyen & Eveſque moult grande diligence, afin qu'ils fuſſent ards : icelluy Doyen diſoit & certiffioit en toutes compagnies ou il eſtoit, & ſçay bien que je luy ouis dire que le tiers de chreſtienté & plus avoient eſtez en ladite vaulderie, qu'il ſçavoit telle choſe, dont il ne pouvoit parler, & que s'il le pouvoit, on en ſeroit moult eſbahy ; il diſoit encore que tous ceulx quy eſtoient accuſés d'eſtre Vauldois l'eſtoient, & qu'on n'en pouvoit accuſer nul qui ne le fut. Suivant luy on debvoit prendre iceulx comme ſuſpects d'eſtre Vauldois, & que quand ce viendroit à la mort ils rappelleroient tout ce que le diable leur faiſoit faire, afin qu'ils fuſſent damnez. En toutes ces choſes le ſouſtenoit & confortoit l'Eveſque de Barut ; il ajouſtoit qu'il croyoit qu'il y avoit des Eveſques, voires des Cardinaulx qui avoient eſté en ladite vaulderie, & qu'il y en avoit tant que s'ils pouvoient avoir quelque Roy, ou grand Prince de leur compagnie, ils s'eſleveroient contre tous ceulx quy ne ſeroient pas de leur compagnie; cet Eveſque avant qu'il le fut avoit eſté Pénitentier du Pape à Rome, durant l'an des pardons, à ſçavoir l'an

mil iiij^c. & l. pourquoy on diſoit qu'il pouvoit ſçavoir moult de choſes, & avoit icelluy Eveſque une telle magination, que quand il voyoit les gens, il diſoit & jugeoit s'ils avoient eſté en vaulderie ou non; luy & le Doyen ſouſtenoient que auſſytoſt qu'un homme eſtoit prins ou accuſé pour vaulderie, nul ne debvoit l'aider ny ſecourir, fut pere, mere, frere, ſœur, ou quelque autre prochain parent, ſur paine d'eſtre prins comme Vauldois; tant ils feirent qu'on priſt encoires comme accuſé dudit crime ung nommé Jeunin du Bœury, Marchand de bois, à marier de l'âge de 40 ans, & feirent de rechief reſcripre par le Comte d'Eſtampes, aulx Vicaires de l'Eveſque d'Arras, qu'ils abregeaſſent les procès des priſonniers: pourquoy leſdits Vicaires uſant du conſeil de l'Eveſque de Barut, & du Doyen d'Arras, aſſemblerent tous les Clercqs de ladite ville d'Arras, Laïcs & aultres: auſquels Clercqs ils monſtrerent les dépoſitions du procès; après quoy veu les opinions deſdits Clercqs, dites le lendemain ixe. jour de May, en la maiſon Epiſcopalle ſur un hault hourcq, fait pour cette cauſe, furent amenez leſdits Abbé de peu de ſens, Demiſelle & les aultres; & la furent mitrez d'une mitre où eſtoit peinte la figure du diable, en telle maniere qu'ils avoient confeſſés luy avoir fait

fait hommage, & eulx à genoulx, par Maiſtre Pierre le Brouſſart, Docteur en Théologie, Jacobin & Inquiſiteur de la foy chreſtienne, furent preſchiés publiquement, & y avoit tant de gens, que c'eſtoit merveille; il y en avoit de tous les villaiges d'entour d'Arras & de par douze lieues aux environs. Or déclara l'Inquiſiteur que les cy-deſſus nommez avoient eſté en vaulderie, en la maniere qui ſuit.

Que quand ils vouloient aller en ladite vaulderie ils ſe oingnoient d'ung oingnement que le Diable leur avoit baillé; ils en frottoient une verge de bois bien petite, & des palmes en leurs mains, mettoient icelle verguette entre leurs jambes, s'envoloient où ils voulloient, & les portoit le Diable au lieu ou ils debvoient faire ladite aſſamblée; en ce lieu ils trouvoient les tables miſes chargiées de vins & de viandes, & ung Diable en forme de boucq, à queue de ſinge, & aulcune forme d'homme; là faiſoient oblation & hommage audit Diable, & l'adoroient, & luy donnoient aulcuns leurs ames, ou dumoings quelque choſe de leurs corps; puis baiſoient le Diable en forme de boucq au derriere, avec candeilles (*a*) ardentes en leurs mains; & eſtoit ledit Abbé de peu de ſens, le maître qui leurs faiſoit faire hommage quand

(*a*) Chandelles.

ils eſtoient nouveaulx venus; après cette hommage ils marchoient ſur la croix, & racquoient de leur ſalive ſus en deſpit de Jeſus-Chriſt & de la Sainte-Trinité, puis monſtroient le cul devers le ciel & le firmament en deſpit de Dieu; & après qu'ils avoient touts bus & mangiez, ils prenoient habitation carnelle enſemble, & meſme le Diable ſe meſtoit en forme d'hommes & de femmes, & prenoient habitation les hommes avecq le Diable en forme de femme, & le Diable en forme d'homme avecq les femmes; là ils commettoient tant des crimes, ſy puants & énormes, tant contre Dieu, que contre nature, que ledit Inquiſiteur dit, qu'il ne les oſeroit nommer pour doubte que les oreilles innocentes ne fuſſent averties de ſy villaines choſes: & ſy dit encoires ledit Inquiſiteur, qu'en leur aſſemblée le Diable les preſchoit, & leur deffendoit d'aller à l'Egliſe, d'ouyr meſſe, prendre de l'eau bénite, & que s'ils en prenoient, pour monſtrer qu'ils fuſſent chreſtiens, ils diſoient, *ne déplaiſe noſtre maître*; qu'ils n'alloient point à confeſſe, & qu'ils avoient tenu leur dite aſſamblée au bois *de Mofflaines*, aſſez près d'Arras, & ailleurs, & auſdites hautes fontaines avoient eſté à pieds & en plein jour après diner.

Toutes ces choſes dites & remonſtrées par l'Inquiſiteur, il leur demanda s'il eſtoit ainſy. Touts l'ung après l'aultre, reſpondirent que ouy, & meſme ledit Abbé, & touts le confeſſerent publiquement; après laquelle confeſſion fut leur ſentence rendue en françois & en latin: c'eſt à ſçavoir tous remis ès-mains de juſtice laïque, comme pourys & non dignes d'eſtre avec les membres de ſainte Egliſe, & touts leurs héritaiges confiſqués au Seigneur, & leurs biens meubles à l'Eveſque, ladite Demiſelle fut rendue à la loy (*a*) de la ville de Douay, quy pour la ravoir & pour cette cauſe eſtoit là venue: ledit Abbé fut rendu aulx Prevoſt & Echevins de la Cité; & les quatre femmes, & ledit Jehan le Febvre à la loy d'Arras, leſquelles femmes furent preſtement menées en la halle de la ville d'Arras, & leſquelles femmes & ledit Jehan le Febvre furent comdampnés par leſdits Echevins à eſtre ards, & leurs corps ramenez en pouldre; ſytoſt que leſdites femmes ouyrent leur ſentence, comme femmes déſeſpérées, commencerent à crier & à dire à Maiſtre Gilles Flameng, Advocat quy eſtoit préſent, & quy tousjours avoit adſiſté à les interroguer, tant par torture comme aultrement, tels mots: *Ha faulx, thraiſtre, deſloyal, tu nous*

(*a*) Aux Magiſtrats.

a déceptés (*a*); *tu nous diſois que nous confeſſimes ce qu'on nous diſoit, & qu'on nous laiſſoit aller, & que nous n'aurieſmes aultres pénitences que d'aller en pelerinage, ſix lieues long, ou dix ou douze; tu ſçais, méchant, que tu nous a trahy*; & là publiquement *diſoient*, qu'oncques n'avoient eſté à la dite vaulderie, & que ce qu'elles en avoient confeſſé avoit eſté par force de gehenne & de torture, & par les blandiſſements & promeſſes dudit maître Gilles, & aultres quy les avoient interroguiées, & moult d'aultres choſes elles diſoient: mais ce ne leur valoit riens, car elles furent baillées ès-mains des bourreaulx & preſtement menées à la Juſtice de la ville d'Arras, & là leurs corps ards, & ramenez en pouldre; & en les menant mourir, & juſques à ce qu'elles rendirent l'ame, ſans en rappeller, diſoient publicquement qu'oncques n'avoient eſté à ladite vaulderie, & que ce qu'elles en avoient confeſſé avoit eſté par gehenne & torture, & pour ce qu'on leur faiſoit entendre, que ſi elles ne les confeſſoient on les arderoit; & depuis leur ſentence rendue juſques à la mort, elles feirent toutes les manieres qu'un bon chreſtien doibt faire en ſe confeſſant, en recommandant leurs ames à Dieu, priant au peuple, qu'on priat Dieu pour elles, &

(*a*) Trompées.

requerant à ceulx & celles quy les connoiſſoient, qu'on feit dire des meſſes pour elles. Elles moururent en cet état, diſant qu'oncques n'avoient eſté en ladite vaulderie, & qu'elles ne ſçavoient ce que c'eſtoit; leſquelles parolles & manieres qu'elles tenoient, meurent le peuple en grande penſée & murmure: ſy diſoient aulcuns que c'eſtoit à tort qu'on les faiſoit mourir; les aultres diſoient, que le Diable leur avoit commandé d'ainſy dire, & qu'ils ſe rappellaſſent afin qu'ils fuſſent dampnés, deſquelles choſes je m'en attens à dieu; toutefois ladite Demiſelle fut menée à Douay, & de par les Echevins de la ville, condampnée à eſtre arſe & fut arſe; laquelle auſſy dit qu'on la faiſoit mourir à tort, & dit toutes les parolles & tint toutes les manieres que les aultres avoient tenus juſques à la mort.

Ledit Abbé de peu de ſens, fut auſſy condamné par les Echevins de la Cité, le jour que ſa ſentence fut rendue, à eſtre ars, & fut le premier exécuté à la juſtice de l'Eveſque; icelluy Abbé dit auſſiy toutes les parolles, & tint toutes les manieres que les aultres avoient fait, & encoires plus diſoit qu'on le faiſoit mourir à tort, & les dernieres parolles qu'il dit eſtant lyé à l'eſtracque, pour ardoir, furent telles en latin, *Jeſus autem tranſiens per me-*

dium illorum ibat; icelluy Abbé eſtoit de l'âge de lx ou lxx ans & eſtoit peintre : il eſtoit bien venu en pluſieurs lieulx, parce qu'il eſtoit réthoricien & faiſoit chants & balla-des : il les diſoit devant les gens, & par eſpécial avoit feit pluſieurs beaux dictiers & ballades à l'honneur de la glorieuſe Vierge Marie : auſſi pluſieurs gens l'avoient bien cher : mais à chacune fois, qu'il liſoit ou diſoit aulcuns dictiers ou ballades, à l'honneur de Dieu, de Noſtre-Dame, ou de quelque ſaint ou ſainte ; quand il avoit tout dit en la fin, il oſtoit ſon cappel ou capperon, & diſoit *ne déplaiſe à mon maiſtre*, comme aulcuns certifioient ; pour moi, je ne ſçay ce qu'il en eſt.

CHAPITRE IV.

Comment Mᵉ Anthoine Sacqueſpée, Bourgeois & Eſchevin de la ville d'Arras, Jehan Joſſet, auſſi Eſchevin, & Henriet de Royville; & aultres furent prins comme accuſés d'eſtre Vauldois; & comment Martin Cornille, Recepveur du Duc de Bourgongne, des aydes, & Willeaume le Febvre, Eſchevin de ladite ville, & Hotin Loys, Sergeant, s'enfuirent pour doupte d'eſtre prins pour ce cas; & de la grande perplexité, en quoy ceulx de la ville eſtoient, & des preſchemens que les Vicaires feirent preſchier, & de ceulx quy furent commis à interroguer les priſonniers prins comme Vauldois.

LE xvjᵉ jour de Juillet audit an mil iiijᶜ. lx. en la ville d'Arras ſur le ſoir fut prins comme accuſé d'eſtre Vauldois, par Meſſire Bauldin, ſieur de Noyelles Chevalier & Gouverneur de Péronne, Maiſtre Anthoine Sacqueſpée, Bourgeois & Eſchevin de la ville d'Arras, ung des plus riches bourgeois & grand rentier en héritage de ladite ville; lequel Gouverneur de Péronne après qu'il l'eut prins, le bailla au Lieutenant d'Arras, & c'eſtoit le ſoir entre huit &

neuf ; le Lieutenant le mena par la porte de Saint-Micquiel, & le boutta ès-priſons de l'Eveſque, où les aultres eſtoient.

Le lendemain furent auſſy prins pour ledit cas, Jehan Joſſet, Eſchevin d'Arras, & Henriet de Royville, Sergeant de ladite ville, & furent menez comme les aultres ès-priſons de l'Eveſque.

Et c'eſtuy propre jour partirent de la ville, de pœur d'eſtre prins pour ledit cas, Martin (20) Corneille, Recepveur, & Willeaume le Febvre, très-riches bourgeois & Eſchevins de la ville ; leſquels comme on dit, euſſent eſté prins & menez aveeq les aultres s'ils ne s'en fuſſent partis, & dépayſés : combien que le Comte d'Eſtampes les feiſt querir, ſy ne les peult on trouver & furent pourſuivis juſques à Paris ; or emporta ledit Martin, grand thréſor, comme on diſoit : ce Martin tenoit moult grand eſtat, & encoires plus ſa femme : il eſtoit de petit lieu, & avoit eſté en ſes jeunes jours *parmentier*, c'eſt-à-dire, couturier de robbes & pauvre compagnon.

Avant que ledit Maiſtre Anthoine fut prins pluſieurs de ſes parens & amis, car il eſtoit de grand lygnage en la ville, luy avoient aſſez de fois dit, & fait prier inſtamment, qu'il ſe volſiſt abſenter un eſpace de temps de la ville ; qu'il eſtoit accuſé d'avoir eſté en vaulderie :

à chacune fois il leur répondit qu'il n'en eſtoit coulpable, & que s'il eſtoit à mil lieues loing, & qu'il ſceut en eſtre accuſé, il reviendroit pour s'excuſier, & qu'il aimeroit mieulx mourir & perdre ce qu'il avoit vaillant, que de s'abſenter pour ce cas.

Or pour vous déclarer ceulx quy furent commis à l'effet d'interroger leſdits priſonniers, avec les Vicaires de l'Egliſe & de l'Eveſque cy-deſſus nommé, ce fut l'Inquiſiteur, l'Eveſque de Barut Suffragant, Maiſtre Jacques Dubois, Doyen d'Arras, maiſtre Jehan Boulengier, Docteur en Théologie, Philippes ſieur de Saveuſes, Chevalier quy eſtoit grand Seigneur, & moult affecté de faire juſtice, & ardoir touts ceulx quy eſtoient prins & accuſez Vauldois, & eſtoit ledit Seigneur de Saveuſes commis par le Comte d'Eſtampes, avec le ſieur de Crievecœur, Bailly d'Amiens, Guillaume de Bery, Lieutenant dudit Bailly, & maiſtre Jehan Forme, Secretaire du Comte, après y eſtoit l'Inquiſiteur de la foy, Jacobin, demeurant à Tournay; Maiſtre Gilles Flameng, Advocat à Beauqueſne, Maiſtre Mathieu Paille auſſi Advocat audit Beauqueſne; & encoires & avecq iceulx, envoya le Duc de Bourgongne, l'Eveſque de Selymbrie, Jacobin, Docteur en Théologie, âgié de quatre-vingt ans, ou environ, & ledit Meſſire

Baudin, ſieur de Noyelles, Chevalier Gouverneur de Péronne ; car juſques alors pour viſiter les procès de ceulx quy avoient eſté condampnés & exécutés, ny avoit eu aultres que leſdits Vicaires, l'Eveſque de Barut, le Doyen & les aultres Clercqs de Saint-Vaaſt d'Arras, Carmes, Jacobins, Cordeliers, Noſtre-Dame, tant Chanoines qu'aultres.

Et le xxvij^e. jour dudit mois de Juillet fut prins pour ledit cas Jacotin d'Athies, fils d'un bourgeois d'Arras, lequel ſe tenoit avecq ledit Martin Cornille, & eſtoit parent de ſa femme, & il fut mené en la priſon de l'Eveſque.

En ce temps les ville & Cité d'Arras & pour certain touts ceulx qui y demouroient furent ſy ſcandalyſés par tout le Royaulme de France & ailleurs d'eſtre Vauldois, qu'à peine voulloit on loger les marchands & aultres de la ville, & meſmes les marchands en perdirent leur crédence ; & vouloient, ceulx à quy ils debvoient, eſtre payés, de peur qu'ils ne fuſſent prins comme Vauldois, parquoy ils euiſſent leurs biens confiſqués.

Et certes en ce tems il n'y avoit ſy notable homme ès-ville & Cité d'Arras, ne ſy bon Chreſtien qui bonnement endura pour quelque beſoigne qu'il euiſt, tant fut néceſſaire, d'aller

hors la ville, de peur d'eſtre punis comme Vauldois, & il n'y avoit ni ſy bon, ni ſy loyal, que s'il fut allé au loing pour l'eſpace de xv jours ou plus, que le menu peuple n'euiſt dit, qu'il s'en fut allé de peur d'eſtre prins comme Vauldois, & euiſt on dit publiquement qu'il l'eſtoit : comme les Vicaires de l'Eveſque furent advertis de la grande crainte & mauvaiſe renommée, que ceulx de la ville d'Arras avoient par tout le pays, ils feirent bien preſchier publiquement que nul ne murmurat contre eulx, & que nuls n'euiſſent nule pœur d'eſtre accuſés ſans cauſe; car ils n'en faiſoient point prendre comme Vauldois, quy ne fuſſent accuſez de huit ou dix témoins, leſquels avoient eſté en ladite Vaulderie, & les y avoient veus; mais depuis fut ſçeu qu'aulcuns n'avoient eſté accuſez que d'ung ou de deulx ou de trois pour le plus.

CHAPITRE V.

Comme à la requeſte du ſieur de Beauffort, Anthoine Sacquespée, & ceulx quy eſtoient priſonniers comme Vauldois, on envoya les Vicaires de l'Eveſque devers le Duc de Bourgongne; afin que ledit Duc aſſemblat touts les plus grands Clercqs qu'il polroit trouver, afin d'avoir conſeil, & de déterminer ce qu'on feroit deſdits priſonniers; & avecq ce, on envoya querir pluſieurs Clercqs aulx dépens deſdits priſonnniers, leſquels vindrent à Arras.

LE Seigneur de Beauffort aiant eſté auſſi prins, à ſa requeſte & celle des aultres priſonniers furent envoyez querir en la ville d'Amiens, Mᵉ Martin Malingre, Licencié ès loix, Official d'Amiens; l'Inquiſiteur de la foy de Tournay, & pluſieurs notables Clercqs; deſquels ne vindrent que ledit Martin, & ledit Inquiſiteur de Tournay; les aultres s'exemptoient, les ungs par vielleſſe, les aultres aultrement, dequoy aulcuns diſoient, qu'ils n'y voulloient point venir, qu'oncques on n'avoit veu en ce pays tels cas advenus, & que la matiere eſtoit preſſante & bien mauvaiſe; car nulle per-

ſonne hors de la ville d'Arras, ne croyoit que cela fut vray; je ne ſçay ſy ce fut pour cette cauſe ou non : il n'y vint que les deulx deſſuſnommez; c'eſt pourquoy les Vicaires de l'Eveſque, & les autres, à la requeſte & aulx dépens des priſonniers, allerent devers le Duc de Bourgongne pour avoir conſeil de ce qu'ils avoient à faire en ladite matiere de Vaulderie, & des priſonniers : eulx venus à Bruxelles, quand que le Duc ſçut pourquoy, deſirant de tout ſon cœur la foy chreſtienne ſouſtenir & garder, il envoya en la ville de Louvain, où il y a univerſité renommée, querir les plus grands Clercqs quy y fuſſent, & leur commanda de venir à Bruxelles : après ce, il manda touts les Clercqs notables & exprès du pays qui y vindrent en grand nombre, auſquels les procès dudit Seigneur de Beauffort, & aultres furent montrez. Les procès veus par leſdits Clercqs, de ce qu'ils convenoient & de leurs opinions je n'ai pu rien ſçavoir; car comme on diſoit, ils ne furent pas bien unis enſſamble : les uns diſoient que la Vaulderie n'eſtoit point réelle, & que ſuppoſé qu'il y put avoir aulcune réalité par la permiſſion divine, auſſy pouvoit-il y avoir beaucoup d'illuſion, & qu'ils en faiſoient pas tout ce qu'ils cuidoient faire : aulçuns auſſy ſoutenoient que c'étoit choſe réelle,

& qu'ils alloient en ladite Vaulderie en corps & en ame ; & que des qu'ung homme s'adonne à l'ennemy d'Enfer, Dieu permet que l'ennemy ayt ſur luy cette puiſſance, de le porter en vaulderie & ailleurs : après que leſdits Vicaires ſe furent conſeillez ſy prindrent congié du Duc, lequel Duc envoya avec eulx pour eſtre préſent à interroger les priſonniers, *Toiſon d'or*, ſon premier Hérault en qui il avoit parfaite fiance & crédence : il envoya donc Toiſon d'or pour eſtre mieulx adverti de la vérité ; parce qu'on luy avoit rapporté qu'aulcuns de la ville de Paris & d'ailleurs en France, diſoient qu'ils faiſoient preindre en ſes pays les riches hommes affin d'avoir leurs biens & leurs terres, dont très-troublé il eſtoit ; mais pour ce auſſy ne voulloit-il pas laiſſer à ſouſtenir la foy, ſy le cas le requeroit : ainſy retournerent leſdits Vicaires & leur compagnie, & ledit Toiſon d'or avecque eulx, & revindrent en la ville d'Arras, le xiiij^e. jour du mois d'Aouſt, en la même année.

Combien que je ne puiſſe ſçavoir quel conſeil on leur bailla à Bruxelles, toute fois eulx revenus, on ne prins plus nulle perſonne pour ledit cas de Vaulderie ; furent leſdits priſonniers plus doulcement traitez que pardevant ils n'avoient eſtez, & ne feirent leſdits Vicaires de

l'Eveſque depuis leur revenue, juſques à la my mois de Septembre que quatre procès, c'eſt à ſçavoir, le procès du ſieur de Beauffort, de Jehan Tacquet, de Pierotin du Carioeul, & de Huguet Obry, dit Patrenoſte, & fut fait le procès dudit Huguet, nonobſtant qu'il n'euſt oncques rien confeſſé, quoique ce Huguet eut une fois rompu priſon, & eſchappé, mais il fut reprins : leſquels procès fait après qu'ils ouyrent l'opinion des Clercqs eſtant à Arras, & aultres cy-deſſus nommés; de rechief ils renvoyerent les procès à Bruxelles, devers ledit Duc, pour avoir encoires l'opinion des Clercqs.

Et porta ledit procès Me Mathieu du Hamel, avec luy Meſſire Guillaume de Bery, Lieutetenant du Bailly d'Amiens; ainſy s'en retourna avecque eulx Toiſon d'or, que le Duc y avoit envoyé : eulx venus à Bruxelles, le Duc feiſt viſiter ledit procès.

CHAPITRE VI.

Comment ceulx quy avoient porté les procès des priſonniers pour le fait de Vaulderie, revindrent, & comment le Seigneur de Beauffort fut preſchié publicquement; & Jehan Tacquet, Pierrotin du Carioeul, & Huguet Emery furent mitrés & preſchiez auſſy publiquement, & de leur condempnation.

LE xij^e. jour d'Octobre mil iiij^c. lx, revindrent en la Cité d'Arras, de devers le Duc de Bourgongne, Meſſire Guillaume de Bery, Lieutenant du Bailly d'Amiens, & Maiſtre Mathieu Duhamel, Secretaire de l'Eveſque d'Arras, qui avoient porté les procès de quatre priſonniers pour le fait de Vaulderie; revint auſſy avec eulx Maiſtre Andrien Collin, Préſident de la Chambre du Conſeil du Duc, laquelle Chambre ſe tenoit à Ypre, & eulx de retour furent de rechief interrogez les priſonniers, en la préſence du Préſident: ce fait les Vicaires raſſemblerent encoires touts les Clercqs de la ville & de la Cité d'Arras, où eſtoient entre aultres leſdits Preſident, l'Eveſque de Selymbrie & de Barut, le Doyen d'Arras, & ſon frere: les opinions priſes, les Vicaires de l'Eveſque,

l'Eveſque, le xxij^e jour dudit mois d'Octobre rendirent la Sentence des quatre procès : car combien qu'on aſſemblat les Clercqs, & qu'ils diſſent leurs opinions ; ſy rendoient la Sentence les Vicaires, & ne les jugeoient point les Clercqs.

Icelluy xxij^e. jour du mois d'Octobre au deſſuſdit an mil iiij^c lx, en la maiſon Epiſcopalle de l'Eveſque d'Arras, publiquement, furent mis ſur ung hault hourt fait exprès, Meſſire Collart, dit Payen, Seigneur de Beauffort, Chevalier, Jehan Tacquet, Pierrotin du Carioeul, & Huguet Aubry ; & là fut mis ſur les têtes de Jehan Tacquet, Pierrotin du Carrioeul, & Huguet, une miſtre, en laquelle eſtoit peinte l'image du Diable, de telle façon qu'ils l'avoient adoré ; nonobſtant que ledit Huguet n'eut rien confeſſé, il fut miſtré ; & y eſtoit peint en telle façon qu'on avoit deſpoſé contre luy : par l'Inquiſiteur de la foy de Cambray, Jacobin, ils furent preſchiez publiquement ; & dit, ledit Inquiſiteur, que le ſieur de Beauffort, Chevalier, qui eſtoit préſent, avoit conſenty au voulloir de méchantes femmes, leſquelles avoient eſté arſes comme vauldoiſes, comme cy-deſſus eſt dit, & par leur enhort avoit prins ung baſtonchier, & oingt ledit baſtonchier & ſes mains d'ung oignement qu'on

luy avoit baillié ; & puis mis ledit baſton entre ſes jambes, qu'incontinent luy eſtant en la ville d'Arras, en ſa maiſon, fut porté par l'ennemy d'Enfer, la premiere fois au bois de Moſſlaine à une lieue près d'Arras, en la vaulderie où il y avoit pluſieurs hommes & femmes. Là qu'il avoit fait hommage au Diable d'Enfer, qui y eſtoit & préſidoit en forme de Singe ; & qu'il baiſa au Diable la patte. Toutes ces choſes dites par l'Inquiſiteur, il demanda au Chevalier de Beauffort s'il n'eſtoit point ainſy qu'il avoit dit : iceluy Chevalier reſpondit hault & clair qu'oui, en requerant miſéricorde ; lors dit ledit Inquiſiteur publiquement au peuple, qu'on ne ſe donnat point de merveille, ſy ledit ſieur de Beauffort n'eſtoit miſtré, & s'il ne l'avoit point eſté, parce que ledit Seigneur de Beauffort avoit confeſſé d'avoir eſté en la vaulderie, ſans gehenne ou torture, ny oncques depuis s'eſtoit rappellé.

Après ce, adreſſa l'Inquiſiteur ces parolles à Jehan Tacquet, & dit publiquement que ledit Tacquet avoit eſté en vaulderie par dix fois ou plus : il lui demanda s'il n'eſtoit pas vray ; lequel Jehan Tacquet reſpondit oui, en requerant miſericorde.

Après ce, il s'adreſſa à Pierrotin, dit Carioeul, & dit que ledit Pierrotin avoit eſté en ladite

vaulderie tant de fois que ſans nombre, & qu'il avoit fait hommage à l'ennemy d'Enfer, & luy avoit donné ſon ame.

Pierrotin, nonobſtant trois mois devant qu'il avoit eſté priſonnier, avoit confeſſé les choſes deſſus dites, reſpondit publiquement qu'il n'en eſtoit rien, & que ce qu'il en avoit confeſſé avoit eſté par force de gehenne & de torture. Toute fois l'avoit ledit Pierrotin eſcript de ſa propre main. Il nyoit tout, & eult dit moult des choſes ſy on l'euiſt laiſſé parler.

Après ce, l'Inquiſiteur dit à Huguet Aubry, qu'il avoit eſté accuſé dudit criſme de vaulderie par noeuf teſmoings, dont trois lui avoient dit en ſa préſence, & que quelque torture qu'on luy ſçeut faire, il n'avoit oncques riens voulu confeſſer, que s'il le voulloit on luy feroit grace; il demanda audit Huguet s'il n'eſtoit pas vray: Huguet reſpondit qu'il ne ſçavoit ce que c'eſtoit, & qu'oncques n'y avoit eſté; iceluy Huguet, comme on diſoit, avoit eſté mis à la gehenne & torture. On l'y avoit mis quinze fois, & meiſmement deulx fois en un jour, encoires luy fit on plus; car quant on vit qu'il ne voulloit rien confeſſer touchant la vaulderie, on le mena en ung fort Chaſtel aſſez près d'Arras, qu'on appelle Bellemotte; & là fut interrogé, après qu'on luy eut monſ-

tré le *Bourel*, pour l'exécuter à la mort, & que s'il ne voulloit preſtement confeſſer ſon fait, il ſeroit auſſy toſt exécuté : diſent aulcuns qu'il eut les yeux bandés comme ſy on le deult deſcapiter ; mais oncques pour tout il ne confeſſa d'avoir eſté en ladite vaulderie, & diſoit qu'il ne ſçavoit ce que c'eſtoit, & qu'on le faiſoit mourir à tort. Quand l'Inquiſiteur ouyt qu'il ne voulloit rien confeſſer, il luy dit publicquement qu'il avoit rompu priſon, & qu'il s'eſtoit eſchappé de nuit avec ung preſtre qui eſtoit priſonnier pour larcin ; parquoy il s'eſtoit rendu coupable du fait ; mais qu'il avoit eſté reprins ; lors ſe jetta Huguet à genoulx, diſant que le preſtre l'euſt occis s'il ne s'en fut allé avecq luy, & luy avoit prié mercy : toulte fois pour ce qu'il eſchappa fut-il preſchiez & miſtré, car les Clercqs diſoient, que puiſqu'il avoit rompu priſon, il debvoit eſtre attainct du cas : toutes les choſes dites & remonſtrées publicquement par l'Inquiſiteur, il feit fin de ſon preſchement.

Après ce, incontinent devant le peuple, M^e^. Pierre le Brouſſart, Inquiſiteur de la foy en la ville & Cité d'Arras, & M^e^. Mahieu Duhamel, Secretaire de l'Eveſque d'Arras, c'eſt aſſavoir ledit Inquiſiteur, en latin, & ledit M^e^. Mahieu, en françois, rendirent les Sentences chacune l'une après l'autre.

1°. La Sentence dudit ſieur de Beauffort, par laquelle il fut déclaré hérétique, apoſtat & ydolatre; lequel publicquement en battit ſa coulpe, en requerant miſéricorde de l'Egliſe, & par ladite Sentence fut condempné à eſtre battu publiquement de vergins, comme ce fut ſur les épaules tout veſtu par l'Inquiſiteur; & fut condempné à tenir priſon fermée l'eſpace de ſept ans, en tel lieu que bon ſembleroit à l'Eveſque.

Item fut condempné d'envoyer mettre au troncque des pardons de la ville de Malines en Brabant, lequel troncque eſtoit ordonné pour les aulmoſnes de ceulx qui vouloient donner pecune pour aller ſur les Turcqs ennemys de la foy, la ſomme de vj^{c}. lib, monnoie d'Artois qui valloient vj^{c}. écus d'or, les lxx peſant un marc de huit onces.

Item pour les frais de l'Inquiſition chreſtienne la ſomme de vj^{c}. lib : monnoie dite.

Item, cent & cinquante livres, monnoie dite, à la fabrique de Noſtre-Dame d'Arras.

Item, cent lib : monnoie dite, pour faire une croix de pierres à Haultes-fontaines, au lieu auquel il avoit promis faire ſervice au Diable, afin qu'il fut mémoire de ce.

Item, cent lib : à l'égliſe de la Trinité, ès-fauxbourgs d'Arras.

Item, cent lib : monnoie dite, à l'Egliſe des Carmes, ès-fauxbourgs d'Arras.

Item, cent lib : aulx Jacobins, ès-fauxbourgs d'Arras, & cent lib : aulx Freres Mineurs, toute monnoie dite.

Item, aulx Filles Dieu, & aulx Hoſpitaulx des ville & Cité d'Arras, à chacun x lib : monnoie dite.

Et la punition de priſon réſervée à la volunté de l'Eveſque.

Après laquelle Sentence dudit ſieur de Beauffort, rendirent la Sentence dudit Jehan Tacquet, Bourgeois & Eſchevin d'Arras, par laquelle ſentence ils déclaroient ledit Jehan Tacquet héréticque, apoſtat & ydolâtre, & le condempnerent par maniere de pénitence à eſtre publicquement battu de verges, comme le ſieur de Beauffort l'avoit eſté, & le battit preſtement ledit Inquiſiteur, comme le ſieur de Beauffort. Lequel Jehan Tacquet requeroit publicquement la miſéricorde de l'Egliſe.

Item, fut condempné à tenir priſon fermée l'eſpace de dix ans, tousjours réſervant la longueur de la priſon à la volunté de l'Eveſque.

Item, à payer au deſſuſdit troncque de Malines, pour employer à ſouſtenir ladite foy chreſtienne, mil lib : monnoie dite.

Item, pour ſouſtenir les frais de ladite Inquiſition, deulx cents lib :

Item, cent lib : monnoie dite, en l'Egliſe de Saint-Jehan en Rouville, dont il eſtoit paroiſſien.

Item, cent lib : pour faire une croix de pierres aulx bois de Mofflaines, en la place ou il avoit donné ſon ame au Diable.

Après ce, ils rendirent la Sentence de Pierrotin du Carioeul, par laquelle il fut déclaré hérétique, apoſtat, homicide & ydolâtre, & comme ayant eſté aultrefois reprins ſur la foy, & ne voyant en luy aulcun ſigne de répentance, comme membre pourry il fut délivré à la juſtice Laye.

Après ce, ils rendirent la Sentence de Huguet Aubry; & combien que ledit Huguet n'euiſt rien confeſſé, toutefois ſelon l'opinion de pluſieurs Clercqs il eſtoit atteint du cas, pource qu'il avoit rompu priſon. Quand on rendit ſa Sentence, il eſtoit à genoulx & plouroit en diſant qu'il s'attendoit à la ſentence des Vicaires, par laquelle il fut condempné à eſtre mis en chartre qu'on appelle le *bonnel*, l'eſpace de xx ans au pain & à l'eau.

Le bruit commun couroit que pourtant Huguet avoit eſté ſerviteur de l'Eveſque d'Arras, & depis de Martin Cornille, qu'il avoit tousjours eſté conſeillé & aidé par les Vicaires dudit Eveſque, & que iceulx Vicaires met-

toient paine, tant qu'ils pouvoient, d'annuller & eſtaindre le fait de vaulderie; ne ſcay ſy ce eſtoit vray, qu'à Paris, Amiens, Tournay quy ſont groſſes villes, on avoit prins pluſieurs hommes & femmes comme Vauldois, auſquels on n'avoit rien fait, ains les avoit-on laiſſé aller ſans aulcune punition; de tout ce, je m'attends à ce quy en eſt, & n'en veult perſonne charger.

Mais toutefois aulcuns Clercqs maintenoient, que par-tout eſtoient tant de Vauldois, & qu'il y en avoit de ſy grands, en l'Egliſe, à la Court des Princes & ailleurs, que c'eſtoit merveille.

On diſoit auſſy que Antechriſt le faulx & deſloyal eſtoit né, que de bref il devoit régner; & que touts les Vauldois eſtoient de ſa partie. Dieu par ſa grace voeuille en garder touts loyaulx Chreſtiens, & que de noſtre temps ce n'advienne.

Après leſquelles Sentences rendues, & chacun ou en partie deſpartis, les Eſchevins de la ville d'Arras vindrent requerir comme leur Bourgeois ledit Pierrotin du Carrioeul, lequel en payant les dépens par luy faits en ladite priſon leur fut rendu celuy jour environ, quatre heures après dîner.

CHAPITRE VII.

Comment Charles, Comte de Charollois, fils de Philippes, Duc de Bourgongne, ſe vint plaindre audit Duc de Bourgongne, ſon pere, du Seigneur de Croy, principal Gouverneur dudit Duc.

EN ce temps, Charles Comte de Charrollois, accompagné du Comte d'Eſtampes & aultres Seigneurs de ſon ſang, arriva à Bruxelles, & vint devant le Duc de Bourgongne ſon pere: ledit Charles & tout ſon train eſtoient veſtus de blancq; en cette eſtat, il alla ſaluer ſon pere.

Ung jour ſe trouva ledit Charles avecq le Duc ſon pere: auquel Charles pria qu'icelluy voulſiſt luy donner audience, pour luy dire ce qui luy giſoit ſur le cœur. Le Duc y conſentit: lors ledit Charles dit à Maiſtre Gerard Vauris, natif de Bourgongne, quy eſtoit ſon principal Conſellier, de dire ce dont il l'avoit chargé: Maiſtre Gerard Vauris commença bientoſt à parler devant le Duc; il remonſtra les deffaulx, crimes & délicts faits par le ſieur de Croy, quy eſtoit préſent; car ſans la préſence dudit ſieur de

Croy, le Comte de Charrollois ne les eut voullu dire.

Sytoſt que le Duc ouyt qu'on accuſoit le Seigneur de Croy de pluſieurs choſes quy touchoient grandement à l'honneur dudit ſieur de Croy, le Duc dit audit Maiſtre de Vauris qu'il ſe gardat bien de parler contre vérité; à ces parolles dites par le Duc, Maiſtre Gerard eut ſy grande pœur que le cœur luy faillit, & quand le cœur luy fuſt revenu, il s'excuſa audit Charles de plus parler; car il s'apperçut bien que le Duc ſe troubloit.

Ce Vauris eſtoit renommé d'eſtre très notable Clerq, & beau parleur : & ſe donnerent de merveilles les adſiſtants de la pœur qu'il eut : le Comte de Charollois ſe jetta preſtement à genoulx devant ſon pere, & reprint la parolle pour ledit Maiſtre de Vauris, & moult haultement & en beau langaige, commença à aſſigner devant le Duc ſon pere, & devant le Seigneur de Croy & aultres, pluſieurs faultes & criſmes qu'il diſoit que le Seigneur de Croy avoit commis & perpetré.

Le Duc Philippes couppa la parolle à ſon fils, & luy dit que plus il n'en voulloit ouir parler, & qu'il ſe gardat bien, que plus il en parlat, ny vinſt devers luy pour telles choſes. Il commanda audit Seigneur de Croy, qu'il

fit tant devers ſon fils, qu'icelluy fut content, & combien qu'après le département dudit Duc, le Seigneur de Croy feit ſon devoir de prier merci audit Comte de Charollois. Fors que quant luy ſieur de Croy auroit fait réparation du mal qu'il avoit fait, il auroit autant regard au bienfait, que au mal fait; n'en pût ledit Seigneur de Croy avoir reſponce, & demoura ſur ce point.

Après toutes ces choſes, partiſt ledit Seigneur Comte de Charollois pour aller au Queſnoy devers ſa femme, ſon pere & luy, très-content, & le convoya ledit Seigneur de Croy juſques hors des portes de Bruxelles, mais oncques ne put ledit Seigneur de Croy avoir aultre reſponſe d'icelluy Charles; & ainſy s'en revint devers le Duc, & demoura en tel eſtat & gouvernement que devant.

CHAPITRE VIII.

Comment ung Huiſſier du Parlement vint en la priſon de l'Eveſque d'Arras, & en tira hors le Seigneur de Beauffort.

AUDIT an mil iiij^c. lx le xvj^e. jour de Janvier, arriva ung Huiſſier de Parlement en la ville d'Arras, pour faire information du tort,

que le Seigneur de Beauffort (21) diſoit qu'on luy avoit fait, auſſy pour s'informer des torts que Jehan Tacquet & aultres diſoient qu'on leur avoit fait par gehenne & aultrement; & auſſy pour une appellation que le ſieur de Beauffort diſoit avoir fait des Vicaires; c'eſt à ſçavoir qu'avant qu'il fuſt oncques interrogé, & condempné d'avoir eſté en ladite vaulderie, il avoit appellé des Vicaires & leurs complices en Parlement, & avoit eſté amené icelluy Huiſſier par Philippes de Beauffort, aiſné fils dudit ſieur de Beauffort: lequel après information faite, & pluſieurs témoings ouis tels que ceulx qui l'avoient fait cy venir, luy voullurent bien adminiſtrer.

Le xxve jour de Janvier enſſuivant ledit Huiſſier, accompagné de Philippes de Beauffort luy quatrieſme de freres légitiſmes; à ſçavoir de Pierre Raoult, & Jacques de Habacq freres & aultres juſques au nombre de trente compagnons, ès-environ bien embaſtonnez de baſtons de guerre, vindrent aulx Vicaires de l'Eveſque, auſquels l'Huiſſier de par le Roy de France requiſt avoir obéiſſance d'exploiter ce qu'il avoit charge, leſquels Vicaires de la pœur qu'ils eurent de ceulx de ſa compagnie (comme dit eſt embaſtonnez) ne comparurent: lors l'Huiſſier entre dix & onze heures avant midy

alla à l'Hoſtel de l'Eveſque, & demanda les clefs des priſons au Geolier, lequel les luy refuſa. Lors ledit Huiſſier les lui print par force, puis alla en la priſon ou le ſieur de Beauffort eſtoit, & l'emmena en la ville d'Arras dans ſa maiſon nommée le Quieſurette, & donna jour aulx Vicaires de l'Eveſque pour comparoir en la Court de Parlement contre le Seigneur de Beauffort au xxve de Febvrier en ſuivant pour reſpondre en la cauſe d'appel dudit Seigneur, & aultres choſes. Et le lendemain l'Huiſſier enmena ledit ſieur de Beauffort à Paris.

CHAPITRE IX.

Comment le Doyen d'Arras, quy avoit eſté cauſe de faire ardoir ceulx quy avoient eſtés prins comme Vauldois, tumba malade, & hors de ſon bon ſens.

ENVIRON ce temps, M^e^. Jacques Dubois, Maiſtre & Docteur en Théologie, & Doyen de l'Egliſe Notre-Dame d'Arras, comme il alloit en la ville de Corbey, eut une maladie, & fut hors de ſon bon ſens, on le ramena à Paris. Iceluy M^e^. Jacques eſtoit repputé bon Clercq; & le plaignoient pluſieurs; il y en avoit auſſy quy diſoient que c'eſtoit puniton de

Dieu, vu que par ſon admonition & advertiſſement, on avoit prins comme vauldois ceulx cy-deſſus nommez, & les avoit-on ards.

Et combien que Me. Jacques revint comme on diſoit, en ſon bon ſens, il n'y avoit point de ſeureté; il falloit qu'il ſe tint en une chambre, & enfin les membres luy faillirent, il s'alita par maladie : il avoit grands troulx en ſon corps, & grandes playes, & fut fort martiriſé. Diſoient aulcuns qu'il avoit eſté empoiſonné par les vauldois ou enſorcelé; & à la par fin, environ le mois de Fevrier audit an mil iiijc. lxj. mourut ledit Me Jacques Dubois, lequel eut tout ſon bon ſens à la mort, & certes il fit belle fin.

L'an mil iiijc. lxj, au mois de Juin fut la cauſe du Seigneur de Beauffort plaidoyée en Parlement, allencontre des Vicaires de l'Eveſque d'Arras, & contre touts ceulx qui avoient interrogé les priſonniers comme vauldois : en plain Parlement il fut dit, par Me. Jehan de Popincourt, Advocat en Parlement, Conſeiller dudit Seigneur de Beauffort, pluſieurs cruelles choſes, en donnant de grandes charges à ceulx quy s'eſtoient meſlez de l'inquiſition de ladite vaulderie, & ſy dit entre aultres choſes, que des qu'ung priſonnier eſtoit prins pour vaulderie, on luy diſoit que s'il n'avouoit,

il ſeroit bruſlé, & que s'il avouoit on le lairoit aller, ſauf quelque paine, comme ung petit pelerinage. Quand ils ne voulloient rien confeſſer, on les mettoit à la torture, tellement qu'il falloit qu'ils confeſſaſſent tout ce qu'on voulloit. Dit encoires ledit Popincourt, que quand le ſieur de Beauffort, euſt eſté mené ès priſons, après avoir juré qu'oncques n'avoit eſté en ladite vaulderie, Me Jacques Dubois ſe jetta à genoulx devant ledit ſieur de Beauffort, & le pria moult humblement, qu'il confeſsât d'avoir eſté en ladite vaulderie, qu'aultrement il ne le pouvoit empêcher d'eſtre ards, & touts ſes biens & héritaiges confiſqués : mais que s'il le voulloit confeſſer il ſeroit delivré avant iiij jours, & ne ſeroit ny miſtré ny preſchiez, & que ce qui le portoit à le prier, c'eſtoit pour la pitié qu'il avoit de luy & de ſes enfans, leſquels demoureroient touts pauvres; & quant le Seigneur de Beauffort l'ouit, il dit qu'il avoit juré le contraire, à quoy le Doyen reſpondit qu'il ne luy en *chaulſiſt* (*a*), & qu'on l'en abſouderoit; & par telles parolles & aultres qui eſtoient longues à racompter, ledit Seigneur de Beauffort confeſſa avoir eſté en vaulderie. Ledit Popincourt dit encoires, que

(*a*) Qu'il ne s'en embarraſsât.

le Seigneur de Beauffort aiant confeſſé ce qu'on a vu, il fallut qu'il payât au Duc iiij mille francs.

Item, au Comte d'Eſtampes, ij mille francs.

Item, au Bailly d'Amiens, mil francs, & au Lieutenant dudit Bailly, ij^{c}. francs, ſans qu'il fut en riens condempné envers ledit Comte d'Eſtampes, Bailly ny Lieutenant; & avoit pareillement prins ledit Bailly de Jehan Tacquet, lequel eſtoit priſonnier pour ledit cas, iiij^{c}. lib : pluſieurs aultres choſes plaidoya, & dit publiquement moult terribles & moult chargeables pour ceulx quy s'eſtoient meſſez de l'Inquiſition de la vaulderie : après que ledit Popincourt eut parlé, il fut ordonné par Parlement, que ledit ſieur de Beauffort ſeroit eſlargy de priſon, qu'ung Huiſſier du Parlement iroit aulx dépens dudit Beauffort, en Cité d'Arras, ès priſons de l'Eveſque, chercher Jehan Tacquet, Jean Dubois, & la femme qu'on nommoit Franche-Comté, leſquels avoient eſté preſchiez comme vauldois, leſquels on vint querir environ dix jours après, & furent menez à Paris; & aſſez toſt après qu'ils furent venus à Paris, furent touts eſlargis, pour aller où bon leur ſembleroit; & revint chacun en ſa maiſon.

Et diſoient touts qu'oncques n'avoient eſté en ladite vaulderie, & que ce qu'ils avoient dit

dit avoit eſté par force de gehenne, & de poeur d'eſtre ars: & combien que chacun s'en retourna en ſa maiſon, ſy eſtoient touts leurs procès pendants audit Parlement (22), y furent long-temps après, & n'eſtoit point la cauſe déterminée s'ils avoient eſté condempnez, & prins à tort ou à droit, & alloient quelques fois à Paris, pour ſolliciter leur procès.

CHAPITRE X.

Comment Charles, Roy de France, ſeptieſme de ce nom, à Meung, près de Bourges en Berry, alla de vie à treſpas.

L'AN de grace mil iiij^{c} lxj le xxij^{e}. jour de Juillet au Chaſteau de Meung, à quatre lieues de Bourges en Berry, Charles Roy de France vij^{e}. de ce nom cloſit ſon dernier jour, & mourut environ l'age de lviij ans, & avoit regné xxxix ans.

Et preſtement que ledit Roy Charles fut mort, Charles d'Anjou, Comte du Mayne, oncle de Monſeigneur Loys, aiſné fils dudit Roy Charles, envoya ſignifier la mort dudit Roy Charles à Monſeigneur Loys; lequel ſe tenoit à Genappe en Brabant; & vindrent trois meſſagers vers ledit Monſeigneur Loys quy,

crevérent trois chevaulx : & ſçeut la mort de ſon pere le xxij^e. jour du mois de Juillet. Dès que Monſeigneur Loys ſçut que ſon pere eſtoit mort, il envoya haſtivement dire ces nouvelles à Philippes Duc de Bourgongne, lequel Duc eſtoit lors en ſa ville de Heſdin en Arthois; ils aſſignerent jour enſemble pour ſe trouver à Aveſnes en Haynault, & aller de-là à Reims. Comme le Duc doubtoit qu'aulcun empeſchement ne fût fait pour ſacrer & couronner ledit Monſeigneur Loys, il eſcripvit à touts les Nobles de ſes pays, qu'ils ſe meiſſent ſus en armes, & le plus de gens qu'ils pourroient & fuſſentprès Saint-Quentin en Vermandois au vij^e. d'Aouſt en ſuivant; après leſquelles lettres reçues des Nobles par touts les pays dudit Duc, ils ſe meirent ſus en armes en plus grand nombre de gens qu'oncques n'avoient fait, & le plus richement qu'ils purent.

Icelluy Monſeigneur Loys conſidérant la grande armée que le Duc de Bourgongne faiſoit, laquelle eſtoit ſy grande que la pluſpart des pays par où les gens d'armes euſſent paſſés, euſſent eſté tout pillés & mangés, il feit prier le Duc de ſe depporter de faire ſy grande armée; à laquelle requeſte & priere ledit Duc obéyt, & manda à touts ceulx de ſes pays, qu'ils s'en retournaſſent en leurs maiſons, ſans robber ny

faire dommage, ſous paine de la hart; mais bien demanda aulx grands Seigneurs & Capitaines de ſes pays que s'ils voulloient venir avecque luy à Reims & à Paris au (23) ſacre du Roy Loys, avecque eulx leur eſtat quotidien en armes, ils fuſſent les bien-venus; leſquels Seigneurs & Capitaines au moings la pluſpart y allerent en armes moult noblement habillés, & le plus richement qu'ils purent; ſy feirent ils bien quatre mil combattants ou davantage. On diſoit que ſy touts ceulx qui s'eſtoient monſtrés, y fuſſent allez, ils euſſent eſté bien cent mil hommes, ne ſcay ce qui en eſt; mais je ſcay, que pluſieurs gentilshommes & gens de guerre avoient mis grands frais à monter, eulx & leurs compagnons, à quoy faire ils perdirent aſſez, car ſy ung cheval avoit couſté cinquante eſcus, ils n'en trouvoient que la moitié, aulcune fois moings, de quoy ils eſtoient moult courroucés, tant pour leur dite perte, qu'auſſy comme je crois qu'il y avoit pluſieurs quy deſiroient d'y aller pour piller & robber.

CHAPITRE XI.

Comment le Roy partit de Paris, & comme il prit congié au Duc de Bourgongne; & comme ledit Duc le reconvoya.

LE Roy Loys qui deſiroit d'aller veoir ſa mere, laquelle eſtoit à Amboiſe, là où il luy avoit mandé qu'elle l'attendît, le jour de devant ſon partement de Paris, dit à aulcuns de gens, qu'il partiroit le lendemain, & que avant il voulloit dire adieu à ſon oncle le Duc de Bourgongne; pourquoy après qu'il eut diſné, il partiſt de ſon hoſtel des Tournelles pour venir à l'hoſtel d'Arthois, quy eſtoit l'hoſtel du Duc; on vint dire au Duc que le Roy venoit vers luy; le Duc eſtoit aſſis à table & diſnoit; mais dès qu'il ouyt ce, il ſe leva de la table & alla allencontre du Roy à pied tout au long de la rue, & ſytoſt qu'il rencontra le Roy, il ſe mit à genoulx & le ſalua.

Le Roy deſcendit de cheval, & ramena le Duc juſques en ſon hoſtel, touts deulx à pieds; & quant ils furent entrés en l'hoſtel d'Arthois, (oyans touts ceulx quy y eſtoient,) Loys remercia le Duc des biens & de l'honneur qu'il luy avoit fait, en luy diſant qu'il ſçavoit que

s'il n'y eut eſté, il eſtoit poſſible que par aventure il ne fut pas en vie : pluſieurs aultres parolles moult honorables il dit audit Duc; puis après le congié prins, le Roy s'en retourna en ſon hoſtel aulx Tournelles.

Le lendemain xxiiij^e. jour de Septembre partiſt le Roy de Paris, & combien qu'il euiſt pris congié du Duc; toutefois le Duc le convoya hors de Paris bien loing, moult richement & honorablement accompagné & ſon fils auſſy, & touts les Seigneurs quy eſtoient avecque luy.

CHAPITRE XII.

Comment Charles, fils du Duc de Bourgongne, alla veoir le Roy Loys; & comment il ſe perdit à la chaſſe; & du doeuil que le Roy en faiſoit, & aultres choſes.

Après que le Roy Loys fut parti de Paris; le Duc de Bourgongne & ſon fils partirent auſſy; & s'en alla le Duc à Bruxelles, & ſon dit fils le Comte de Charollois en Bourgongne & à Saint-Claude, & de la revint à Tours, où ledit Roy Loys eſtoit; lequel Roy Loys ſitoſt qu'il ſçeut la venue du Comte de Charollois, envoya allencontre de luy, le Duc d'A-

lençon, le Comte d'Eu, le Comte de la Marche, le Comte de Perdriac, le Duc de Sommerſet, & tous les Princes de ſa Court; Charles avoit avec luy, tant de Bourgongne que d'aultres, trois cents cinquante chevaulx & bien des Seigneurs. Quand Charles fut entré à Tours par le commandement du Roy, il alla loger à l'hoſtel du Roy même, & le Roy deſcendit de ſa chambre juſques en bas pour le venir bien veigner; il le reçut moult lyëment & lui fit grande chiere.

Durant le temps que le Comte de Charollois fut devers le Roy Loys, icelluy Roy le mena ung jour chaſſer, & eſtoit avecque luy Charles d'Anjou, Comte du Mayne: il advint que le Comte de Charollois pourſuivit une beſte rouſſe, tellement qu'il ſe perdit, & ne demoura que luy ve. Quand il ne ſçeut où il eſtoit, il alla tant qu'il trouva ung villaige ou il y avoit une belle hoſtellerie, en laquelle il s'eſbergea le mieulx qu'il put, car il eſtoit noire nuit; Loys & le Comte du Maine revinrent. Quand le Roy fut deſcendu, il demanda ſon beau frere de Charollois; on luy reſpondit qu'on ne ſçavoit où il eſtoit; lors fut le Roy troublé comme on ne le vit oncques: il envoya par-tout les villaiges d'entour d'où il venoit, pour le trouver; & ès-clochiers des villaiges

faiſoit allumer torſes & fallots, affin que ſy ledit Comte eſtoit près, qu'il apperçeut les feux; il fit gens aller avec torſes & fallots, par champs & par bois; mais il n'en ouit aucunes nouvelles: ledit Charles d'Anjou (24) en eſtoit auſſi moult troublé, car il doubtoit qu'il y eût quelque encombrier & que on ne le luy mit ſus. Ledit Roy Loys eſtoit ſy affligé qu'il jura qu'il ne boiroit ni ne mangeroit juſques à ce qu'il en eût de nouvelles; il rongeoit par courroulx un baſton. Et auſſy comme on queroit ledit ſieur de Charollois, icelluy Seigneur penſa bien qu'on le quereroit, & qu'on ſeroit en doubte pour luy; partant il demanda à ſon hoſte combien il y avoit juſques où le Roy eſtoit; lequel luy reſpondit, qu'il ny avoit que deulx lieues; lors il le pria de luy bailler quelque homme paiſant pour conduire ung de ſes gens juſques au Roy, ce que l'hoſte feit. Lors eſcripvit ledit Seigneur de Charollois au Roy ſon advanture, & comme il eſtoit bien logié; il envoya ung Chevalier de ſon hoſtel nommé Philippes de Crievecœur: il eſtoit bien onze heures en la nuit ainſy que ledit Philippes vint vers le Roy, auquel il bailla les lettres dudit Comte; quand le Roy eult veu ces lettres, il fut moult joyeux; il beut & mangea; le lendemain matin, il le renvoya querir.

Devers le Roy Loys eſtoit, comme deſſus ay dict, le Duc de Sommerſet, Anglois, lequel Duc eſtoit venu en France cuidant trouver le Roy Charles vivant, & comme il arriva en France ledit Roy Charles mourut; pourquoy il fut prins des gens du Roy, & le feit le Roy venir à Tours vers luy, & luy feit très-bonne chiere. Jà fut-il que le Duc de Sommerſet fut ennemy mortel d'Edouart nouvel Roy d'Angleterre, & avoit touſiours conduit la guerre de la Royne d'Angleterre, contre ledit Edouart : or le Duc de Bourgongne tenoit à ami ledit Roy Edouart comme on diſoit, & ne lui avoit point nui en ſes affaires; ains l'avoit favoriſé. Toutefois ledit Seigneur Comte de Charollois aimoit le Duc de Sommerſet quy eſtoit ſon parent; il l'eut volontiers aidé contre ledit Edouart : pour l'amour du Seigneur de Charollois, le Roy Loys délibvra ledit Duc, & luy feit donner de l'or & de l'argent pour aller où bon lui ſembleroit; le Duc ſe meiſt en mer pour ſe rendre en Ecoſſe; mais on luy conſeilla qu'il n'y allât point, car il eſtoit eſpié par le Roy Edouart. Sy ne paſſa pas oultre, ains retourna & s'en alla à Bruges en Flandres, où il fut un grand eſpace. L'y laiſſoit eſtre le Duc de Bourgongne, ſans lui faire empêchement, pour l'amour dudit ſieur

Comte de Charollois ſon fils; & ainſy tenoient le pere & le fils chacun ung parti; & quand le pere eſtoit joyeulx de quelque victoire que ledit Edouart avoit, le fils en eſtoit dolent & triſte.

Après que le Comte de Charollois eut eſté près d'ung mois avecque le Roy Loys, le Comte print congié du Roy, lequel l'avoit moult haultement reçu; puis s'en retourna & repaſſa par la Normandie. Dans toutes les bonnes villes du Royaulme où il paſſoit, les Nobles venoient allencontre de luy, & le Clergié à croix & proceſſions, & ainſy l'avoit commandé le Roy qu'on lui feit; comme Prince il délibvroit touts priſonniers de priſons. Il repaſſa par Blois où le Duc d'Orléans le feſtia moult haultement, & encoires euiſt il fait plus; mais il ne voulloit nulle part ſesjourner, parce qu'il contendoit à faire ſa feſte de Noël avecque ſa femme, qui eſtoit à Aire en Arthois.

CHAPITRE XIII.

D'ung mauvais fait que feit Meſſire Loys de la Viefville ; & comment il mourut, & aultres incidens.

EN mil iiij^{c} lxj mourut en la ville de Saint-Omer, Meſſire Loys de la Viefville, Chevalier, ſieur de Sains, en l'âge de xl ans, ou environ, aſſez ſoudainement ; car aſſez toſt après qu'il fuſt deſcendu de ſon cheval s'alla coucher en ſon hoſtel, & y mourut ſans faire aulcune ordonnance : il eſtoit Capitaine de Gravelines, très beau Chevalier, mais très luxurieulx, & par eſpecial en ce cas avoit fait ung merveilleux faict ; car deulx ou trois ans devant avoit ravi une Damoiſelle en plains champs, très belle, laquelle eſtoit niepce de l'Abbeſſe de Bourbourg & noble femme, & l'une des plus belles que lors on veit. Il l'amena avecque ſa femme : or ſa femme eſtoit de noble lieu, belle & bonne, & en avoit-il pluſieurs enfans. Quoiqu'elle fut belle, bonne & preude femme, ſi faiſoit il ſeoir ladite fille, qu'il avoit ravie, à ſa table, & lui au milieu d'elles deulx, & devant ſa femme alloit coucher avecque ladite fille, &

bouttoit ſa femme hors de ſa chambre, pour qu'elle allât où bon luy ſembloit. La noble Dame ſouffroit ce patiemment, & plus fit elle: car après que ledit Chevalier eut ravi la Damoiſelle, le Duc de Bourgongne le manda luy & ladite Damoiſelle en intention d'en faire juſtice; mais la très-noble Dame, qui du Chevalier avoit pluſieurs enfans, doubtant en ſoi-même que ſi ladite fille ſe plaignoit de violence, & diſoit la vérité de ce que luy avoit fait ſon mary, le Duc en feroit juſtice telle qu'il appartenoit, ce dont il mourroit, parquoy lui & ſes enfans en ſeroient au temps advenir reprochiez. Par pluſieurs fois, & par pluſieurs jours elle ſe jettoit à genoulx devant la fille, & lui prioit très inſtamment qu'elle eût pitié de ſon mary, & qu'elle ne ſe voulut plaindre de violence; tant elle fit par doulces & humbles prieres, avecque mil florins d'or qu'elle lui feit avoir, que ladite fille venue devers le Duc ne ſe plaignit pas; & par ainſy avecque l'aide de Dieu & de ſes parents, & encore mieux de la Dame ſa femme, icelluy Chevalier ne fut point mis à mort, car le faict eſtoit tropcler; cela arriva en plain jour, & montra ladite fille telle rebellion qu'une femme doibt & peult faire, & ſans doubte pour ſy horrible cas. Pluſieurs euſſent bien voullu que juſtice

euiſt eſté faite du Chevalier ; ſa femme mourut ung jour auparavant luy, de l'ennuy & du déplaiſir qu'elle avoit de la vie de ſon mary ; le Chevalier eſtoit grand parleur, & ne tenoit choſe qu'il promettoit. J'eſcrips ce, par maniere d'exemple, pour montrer que ſouvent belle vie amaine belle fin.

CHAPITRE XIV.

Comment le Duc de Bourgongne fuſt fort malade, & des prieres & proceſſions qu'on en feit ; & aultres choſes.

AUDIT an mil iiij^{c}. lxj. en la ville de Bruxelles, en Brabant, environ la Chandeleur, prit au Duc de Bourgongne une grande maladie, & ſi grande que touts les Maiſtres en Medecine l'abandonnerent, & eſperoient plus ſa mort que ſa vie ; ledit Duc eſtant ainſy malade, manda ſon fils Charles, Comte de Charollois, quy eſtoit au Queſnoy avecque ſa femme, lequel y vint preſtement. Son dit fils venu des qu'il veit ſon pere ainſi aggreſſé de maladie, il manda incontinent par toutes les villes fermées des pays de ſon pere, qu'il eſtoit griefvement malade ; & que les Medecins faiſoient grand

doubte de ſa mort ; parquoy il requeroit à touts ſes ſujets, & tous Gens d'Egliſes, qu'ils volſiſſent faire proceſſions generales, prieres & oraiſons à Dieu. Le Comte de Charollois feit grandement ſon debvoir ; car lui-meſme, ſans ſe deſpouiller & ſans dormir, veilla ſondit pere quatre jours & quatre nuits, ſans le laiſſer, & jà fut choſe vraie que ſon pere vouloit ſouvent qu'il ſe déportât, & lui diſoit . . . « Mon fils, je » vous prie de ne pas prendre tant de paine » pour moi, vous en pourriez eſtre malade, ce » dont je ſerois courroucé, & puis qu'il plait à » Dieu que je le ſois, il vaut mieulx que je le ſois » ſeul que vous & moi »... Le bon Prince parloit ainſi à ſon fils, craignant qu'il ne prît quelque maladie, car il n'avoit plus d'aultre enfant légitime, toulte fois ſon dit fils ne le voulut oncques laiſſer. Ainſi quand ſon pere le cuidoit repoſant, il eſtoit tousjours au tour de luy qu'il ne voioit point. De vers ledit Duc, vint auſſy la Ducheſſe ſa femme, laquelle ſe tenoit aulx bois de Nieppe, comme en dévotion, ſans porter d'habit de Religieuſes, & aſſez-toſt après les prieres & proceſſions faites pour ledit Duc, il revint en convaleſcence, & de jour en jour amenda tant qu'il fut gueri.

CHAPITRE XV.

De la mort de Jehan Conſtain, premier Varlet de chambre du Duc de Bourgongne, que le Comte de Charollois feit decappiter, pourtant qu'il l'avoit cuidé faire mourir par poiſon, & aultres choſes.

EN l'an ſuivant, mil iiij^{c}. lxij ung Dimanche, jour de Saint-Jacques & de Saint-Criſtophe, fut prins en la ville de Bruxelles, par le ſieur Dauſſy, & Meſſire Philippes de Crievecoeur, Chevalier, Jehan Conſtain, par le commandement du Duc de Bourgongne, à la requeſte de ſon fils, le Comte de Charollois, & fut preſtement mené à Ryppelmonde, & la cauſe pourquoy Jehan Conſtain avoit eſté au pais de Bourgongne dont il eſtoit, & là avoit traiſté avec un pauvre Gentil-homme, nommé Jehan Oſmy, pour une certaine ſomme d'argent, d'aller querir poiſons au pays de Lombardie, pour empoiſonner le Comte de Charollois. Jehan Oſmy y alla, & rapporta les poiſons audit Jehan Conſtain. Conſtain ne lui tint pas convenance, & ſy ne luy bailla point tant deniers qu'il lui avoit promis, dont Jehan Oſmy fut mal content; il ſe plaignit de Conſtain à un Gentil-homme nommé Archembault, natif de Bourgongne, qui eſtoit de l'Hoſtel dudit

Comte de Charollois, en diſant que Conſtain eſtoit ung mauvais homme, & que s'il voulloit tenir ſecret, il luy raconteroit merveilles; ce que ledit Archembault lui promiſt; & lors dit, comment Conſtain avoit marchandé avec luy d'apporter poiſon, & ſy ne luy voulloit payer: ledit Archembault ce ouy, lui dit que s'il ne voulloit le dire au Comte de Charollois, lui meſme le diroit. Jehan qui doupta que ſon faict ne fuſt deſcouvert, s'en alla preſtement au Comte de Charollois, luy cria mercy, & raconta toute l'oeuvre, & dit qu'il ſe faiſoit partie contre Conſtain; afin qu'il fut plus certain de l'oeuvre, il luy bailla pluſieurs lettres eſcriptes de la main dudit Conſtain, touchant le poiſon; le Comte lui ordonna de s'aller rendre priſonnier à Ryppelmonde, comme il feit. Le Comte ſçachant ces choſes, alla devers ſon pere, ſe jetta à ſes jenoulx, & le pria de lui faire juſtice, comme il la feroit au plus pauvre homme de ſes pays; le Duc lui demanda de qui: le Comte reſpondit que c'eſtoit de Jehan Conſtain, lequel avoit envoyé querir poiſons pour l'empoiſonner; il luy monſtra les lettres eſcriptes de ſa main. Le Duc qui congnut les lettres de Conſtain, luy dit qu'il luy en feroit raiſon; icelluy Jehan Conſtain eſtoit le premier varlet de chambre,

& le plus privé de ceulx qu'il eut, & ſi privé qu'il n'y avoit office ès pays dudit Duc, que ledit Duc donna, qui ne paſſaſſent par les mains de Conſtain, & qu'il n'en euſt quelque choſe. Conſtain eſtoit tenu riche de cent mil florins de rentes d'or, ou plus, avec dix mil florins chacun an : quand il vint à l'hoſtel du Duc, il eſtoit veſtu d'une pauvre juppel de toile ; il ſervit ſon oncle Imbert, Garde des Joyaulx dudit Duc, lequel Imbert le feit varlet de chambre dudit Duc. Or, le jour que ledit Comte ſe plaignit, fut la nuit devant la prinſe dudit Conſtain ; & le lendemain comme le Duc s'appuyoit à une feneſtre avec ſa femme, la Ducheſſe, & avec ſondit fils, pour conclure du fait de Conſtain, ledit Conſtain, comme il avoit accouſtumé, chaſſoit au parc de Bruxelles, préſent ledit Duc, & de rien ne ſe doubtoit ; après laquelle chaſſe ledit Conſtain vint devers ledit Duc, auquel celuy-ci dit telles parolles, ou en ſubſtance : *il y a ung homme* à Ryppelmonde, lequel te charge fort de ton *honneur*, *je te commande que tu voies à Ryppelmonde avecque le ſieur Dauſſy*, *lequel y va pour cette cauſe* ; *vas y preſtement*. Conſtain lui reſpondit qu'il iroit volontiers, & qu'il ne doubtoit homme qui le chargeaſt, que bien ne s'en excusât, ſy s'en alla monter à cheval,

cheval, & richement monté de cinq chevaulx, & bien habillé de ſon corps, s'en alla à l'Hoſtel du ſieur Dauſſy, ancien & ſage Chevalier, premier Chambellan dudit Comte, & qui l'avoit noury des qu'il fut né. Il trouva le ſieur Dauſſy tout preſt, & à cheval avecque luy xvj Archiers de corps dudit Duc, & ledit Meſſire Philippes de Crevecoeur; quand ledit Conſtain veit les Archiers, il demanda ce qu'ils faiſoient là, lors reſpondit le ſieur Dauſſy qu'ils y avoient à faire, & qu'ils iroient avecque luy. Lors partit ledit ſieur Dauſſy, & Meſſire Phylippes, & ledit Jehan Conſtain, au milieu d'eulx, touts trois en rang, & paſſerent par la ville de Bruxelles, ſans aultre choſe dire à Conſtain. Quand furent hors de ladite ville, ledit ſieur Dauſſy dit à Conſtain, qu'il falloit qu'il deſcendit de ſon cheval, lequel eſtoit un beau deſtrier, & qu'il montât ſur une petite hacquenée: quand Conſtain veit ce, il obéit, & devint moult paſſe; lors le noble & ſage Chevalier le feit priſonnier du Duc, puis le mena au Chaſtel de Ryppelmonde, & les ſuivit le Comte de Charollois, de près, qu'il fut auſſitoſt audit Chaſtel, que ledit Conſtain; il priſt les clefs de la tour où Conſtain fut mis. Après lui allerent le Baſtard de Bourgongne, l'Eveſque de Tournay, le ſieur de Croy, & ne parloit

nul audit Conſtain, que les ſuſdits ſieurs, encore le Comte eſtant préſent. On fit venir devant Conſtain, Jehan Oſmy, lequel lui dit ce qu'il avoit fait & marchandé avec lui : il y euſt entre eulx deulx de moult groſſes parolles ; Jehan Oſmy luy feit monſtrer les lettres eſcriptes de ſa main ; tant fut parlé audit Conſtain, que ſans gehenne il confeſſa ſon fait ; c'eſt aſſavoir qu'il avoit eſté lui meſme par deulx fois au pays de Piedmont en Lombardie, pour avoir leſdits poiſons, & ne les avoit peu avoir, & pour ce avoit marchandé avec Jehan d'Oſmy, & que la cauſe pourquoy il le faiſoit, ce n'eſtoit pas comme il dit de prime face pour faire mourir le Comte de Charollois ; enfin il avoua que après ledit poiſon prins, il n'euiſt veſcu qu'ung an ; il le lui debvoit donner à la my Aouſt prochain, lors d'aulcuns banquets qui ſe débvoient faire à l'Hoſtel dudit Duc ; il dit que la cauſe qui le menoit à ce faire eſtoit, qu'il ſe doubtoit n'eſtre pas bien en la grace du Comte, & que ſi le Duc ſon pere fut mort, il avoit doubte qu'il ne luy eult oſté le ſien, ou par avanture la vie ; des aultres choſes qu'il confeſſa, je ne le peux ſçavoir, car trop fut tenu ſecret. Après cette confeſſion, le Comte demanda à Jehan Oſmy, ſi Conſtain luy eut tenu ſa promeſſe, s'il l'auroit accuſé, auquel il reſpondit que non : & on le fit

mourir; car il ne l'avoit accuſé que par convoitiſe; ces choſes faites, le Vendredy en ſuivant, Conſtain fut mené ſur une haulte tour à Ryppelmonde pour le décapiter, préſent ceulx du Conſeil du Duc. Mais avant Conſtain pria qu'il peut ung peu parler au Comte, ce qu'on luy octroya. Il parla audit Comte ſeul à ſeul, & ne ſçeut-on ce qu'il lui dit, combien que ceulx qui eſtoient loing d'eulx veirent bien qu'à chacun propos que ledit Conſtain diſoit, voir à peu-près à chacun mot, ledit Comte faiſoit le ſigne de la croix; pourquoy on doubtoit qu'il n'euiſt accuſé plus grande choſe qui fut plaine de mal, de luy ou d'aulthruy; après qu'il eut parlé audit Comte, il le pria que ſon corps ne fut point eſcartelé, & qu'il fut mis en terre ſainte; ce fait il fut décapité; & aſſez toſt après luy, ledit Jehan Oſmy, audit lieu.

Les biens & héritages dudit Conſtain furent touts confiſqués, mais le Duc, aſſez toſt après les redonna à la femme de Conſtain & à ſes enfans, laquelle femme eſtoit bien en la grace du Duc. On diſoit encoires que ledit Conſtain avoit fait morir par poiſon la Dame de Raveſtain femme d'Adolphe de Cleves, nepveu du Duc.

Fin du Livre quatrième.

MÉMOIRES
DE
JACQUES DU CLERCQ.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le Duc de Bourgongne de rechef raſſembla les trois Eſtats de ſes pays à Bruges, & comment ſon fils les feit venir en dedans le jour en Anvers en Brabant, par devers luy, dont le Duc fut mal content; item, des criſmes que ſondit fils dit que le ſieur de Croy avoit commis, & comment enfin le Duc pardonna à ſondit fils ce qu'il luy pouvoit avoir meffait.

Environ ce temps le Duc de Bourgongne convoqua les trois Eſtats de ſes pays à ce qu'ils fuſſent en nombre complet le ix$_e$. jour de Janvier à Bruges; ce que ſçachant ſon fils le Comte de Charollois, lequel eſtoit en l'indignation de ſon pere, comme je dirai cy après, il eſcrivit par touts les pays dudit Duc aulx trois Eſtats d'eſtre devers lui en la ville d'Anvers en Brabant

le iij^e. jour de Janvier ; il manda auxdits trois Eſtats comment il eſtoit deſplaiſant du courroulx que ſon pere tenoit contre luy ſans cauſe ; car il n'avoit fait, ny ne voulloit faire choſe dont il ſe deubt troubler vers luy, mais aulcuns des Gouverneurs de ſon pere, & qui ne l'aimoient point le tenoient en indignation, & pour ce, deſiroit de parler à eulx, avant que le jour vint ou ils devoient eſtre pardevers ſon pere, afin qu'ils peuſſent prier à ſon dit pere qu'il fut content de luy, & qu'il eſtoit preſt de faire tout ce que bon fils doit faire. Comme pluſieurs Prélats, Nobles & Députés des Villes eſtoient partis pour ſe rendre près le Comte de Charollois, le Duc ſon pere en fut adverty ; & très troublé de ce, il ordonna auxdits Eſtats qu'on ny allat point, & meiſmement feit faire commandement à pluſieurs qui jà eſtoient au de-là de Gand, de retourner ſur leurs pas : ceux-cy obéirent ; mais ainſy que ledit Duc eut envoyé leſdites lettres, aulcuns deſdits trois Eſtats eſtoient jà devers ledit Comte, ce qu'ils y feirent, je ne le ſçay.

Le ixe. jour de Janvier touts les deſſuſdits qui avoient eſté devers le Comte, arriverent à Bruges auprès du Duc.

Touts eſtant aſſemblés, le Duc vint, avecque lui ceulx qui s'enſſuivent, Adolphe de

Cleves ſon nepveu, le Seigneur de Croy, le Bailly de Haynault, nepveu dudit ſieur de Croy & aultres Seigneurs, & devant touts, l'Eveſque de Tournay remercia, pour & au nom dudit Duc, leſdits trois Eſtats de leur bonne diligence ; il ajouta que le Duc eſtoit ſy troublé de certaines nouvelles qu'il avoit eu de ſon fils le Comte de Charollois, que pour lors il n'eſtoit pas en poinct de dire ce qu'il avoit à propoſer ; à ces mots le Duc priſt la parolle & dit, que ce dont il eſtoit troublé eſtoit que ſon fils ſe laiſſoit gouverner par des gens qu'il n'aimoit pas, & qu'il ne vouloit faire ſa volunté, & lors priſt ung papier & le bailla à ung ſecrétaire pour le lire, en diſant *ce que mon fils a eſcrit, entendez y*, » auquel papier ledit Comte entr'aultres choſes » lui marquoit que la choſe qui le plus luy » deſplaiſoit au monde eſtoit de ce qu'il eſtoit » troublé envers luy, parce qu'il n'avoit voullu » venir à ſon commandement, qu'il le prioit » le tenir pour excuſé ; car ſon intention n'eſtoit » pas d'y aller tant que ceulx qui eſtoient autour » de luy y ſeroient, leſquels l'avoient cuidé faire » mourir par poiſons, & touts les jours pour- » chaſſoient ſa mort, s'ils pouvoient ; que c'eſtoit choſe vraye, & que trois choſes l'en empêchoient. La premiere, parce qu'il n'aimoit pas

le ſieur de Croy, & n'avoit cauſe de l'aimer; car ledit de Croy avoit tant fait avecque ſes alliés, que le Roy avoit obtenu les terres engagées, ce qui eſtoit à ſon préjudice.

La ſeconde cauſe eſtoit que ledit Comte avoit retenu de ſon hoſtel l'Archidiacre d'Avalon, après qu'il eut quitté le Comte d'Eſtampes ſon couſin, qu'il ne debvoit pas eſtre mal content de luy pour certaines cauſes qu'il lui diroit, mais qu'il luy pleut de parler à luy.

La troiſieme cauſe eſtoit parce qu'il avoit envoyé querir en Hollande par les Archiers, Maiſtre Anthoine Michel, par le conſeil duquel & aultres, ledit Comte de Charollois s'eſtoit comme il diſoit, voullu faire ſans ſon gré & congié Comte de Hollande, & qu'après qu'il fut prins, les Archiers dudit Comte vindrent reſcourre ledit Maiſtre Michiel : deſquelles choſes ledit Comte s'excuſoit, diſant que oncques ne l'avoit voullu faire, ny eſtre Comte de Hollande, ainſy s'il ſçavoit ou ledit Maiſtre Michiel eſtoit, il le renveroit devers ledit Duc ſon pere; ces choſes ainſy dites le Duc remercia les trois Eſtats, & leur donna congié juſques a ce qu'il les mandat; ſy partirent aulcuns des trois Eſtats, non pas touts; car de chacune bonne ville des pays dudit Duc en demoura deulx ou trois, & conclu-

rent de demourer touts à Bruges juſques à ce que la paix & union dudit Duc & de ſon fils fut faite, & avecque eulx demoura ung très-notable Clercq & preud'homme comme on diſoit, lequel eſtoit Abbé de Cîteaux en Bourgongne.

Pendant que les Députés deſdits trois Eſtats eſtoient à Bruges, le Comte de Charollois partit d'Anvers & vint à Gand, auquel lieu de Gand leſdits Députés ſe retrouverent avecque l'Eveſque de Tournay, le ſieur de Gouy & Meſſire Simon de Lallaing Chevalier, & allerent touts devers le Comte, pour lui dire leur volunté, & propoſa pour eulx ledit Abbé de Cîteaux en telle maniere; c'eſt à ſçavoir, qu'après pluſieurs nobles remontrances en alléguant la ſainte eſcripture, & l'obéiſſance que fils doibt faire à pere, ils le requeroient de condeſcendre en toute humilité, & eſtre content de faire au plaiſir de Monſeigneur le Duc, qu'ils le requeroient de ſe déporter d'aulcuns ſiens ſerviteurs; & après que ledit Abbé de Cîteaux eut conclu, l'Eveſque de Tournay ſe jetta à genoulx devant lui, & feit pareillement des belles remonſtrances : mais le laiſſa ledit Comte longtems à genoulx, car il n'eſtoit pas bien en ſa grace, & entr'aultres choſes dit qu'il n'eſtoit point venu vers luy comme ſerviteur de

ſon pere; mais comme Eveſque, & à cette cauſe eſt tenu toute paix nourrir, pour éteindre tout meſchief; à ces mots le Comte de Charollois le reprint bien court, diſant que s'il n'eut oncques eſté ſerviteur de Monſeigneur ſon pere, il ny eut guerres gaigné; après ce, dit ledit Comte aux députés, qu'il eſtoit très-joyeulx de leur venue, il oſta ſon bonnet de deſſus ſon chief, & les remercia comme ſes loyaulx amis, de la peine & travail qu'ils avoient prins, & de l'amour qu'ils lui monſtroient en diſant que jamais il ne l'oubliroit, & que pour le grand amour qu'ils lui teſmoignoient il ne leur voulloit plus celer ſon couraige, ainſy leur alloit déclarer une partie des délicts & malefices que le ſieur de Croy & ſes alliés avoient faits. Enſuite il leur dit: Meſſieurs & mes amis, n'entendez mie que je me deffie de vous, ſi je ne vous nomme touts les complices de ceulx qui ainſy ont pourchaſſiez ma mort, vous avez ouy touts mon cas, vous ſçavez comment dernierement je conclus; pourquoy je vous prie que voeuilliez parler enſemble, & me bailliez conſeil de ce que j'ai à faire, attendu ce que j'ai dit: car en vérité je ſcay que vous ſeroit déplaiſant s'il m'advenoit de me mettre ès-mains de mes ennemis; par eulx ne voeulx eſtre gouverné, mais par mes bons & loyaulx ſerviteurs;

donnez moi advis, je vous ſupplie, car de cette place ne partiray juſques à ce que j'aye votre reſponſe : Dieu me la donne bonne comme en vous j'ai parfaite confiance.

CHAPITRE II.

Comment les Députés rendirent reſponſe audit Comte ; & comment par leur conſeil ledit Comte s'en alla devers ſon pere à Bruges & furent d'accord enſſemble.

Les Députés ſe retirerent en une chambre ou ils furent environ demie heure, puis retournerent devers le Comte, & ſe jetterent touts à genoulx devant lui, lequel incontinent les feit relever : lors l'Abbé de Cîteaulx pour & au nom deſdits Députez porta la parolle, & dit audit Comte comment ils avoient parlé enſſemble, & qu'ils eſtoient touts d'une opinion, c'eſtoit qu'ils luy requeroient très-humblement que pour parvenir à la bonne grace & amour de Monſeigneur ſon pere, il fut content de retourner devers lui, & qu'en ce faiſant il eſcheveroit (*a*) ung grand trouble, qui pourroit advenir en touts les pays de ſon pere, & qu'au regard de ſes ennemis, Dieu l'en avoit gardé juſques à cette heure, & encoires par

(*a*) Il préviendroit.

les bonnes prieres de touts ceulx deſdits pays ill'en garderoit, & que quand ſon pere le verroit il auroit ſy grande joye, que ce ſeroit celluy qui mieulx le garderoit; qu'au regard de ſes ſerviteurs on le ſupplioit qu'il les voulut pour cette fois laiſſer derriere ſans leur donner congié, & qu'il feroit bref la paix d'iceulx vers ſon pere; qu'ils s'offroient en tout ce qu'il ſeroit leur poſſible. Ce ouy par ledit Comte, il les remercia & leur dit, que pour entretenir l'amour de Dieu, & de Monſeigneur ſon pere, & d'eulx, il leur accordoit de bon coeur leur demande, en les priant de l'accompagner, & de lui faire requeſte pour ſes ſerviteurs; ce qu'ils lui accorderent; & le lundy enſſuivant, le Comte de Charollois accompagné de grand nombre de Nobles gens, Chevaliers & Eſcuyers, avec leſdits Deputés, partit de Gand, & arriva ce jour à Bruges; vindrent au devant de luy l'Archeveſque de Lyon, Adolphes de Cleſves, Anthoine Baſtard de Bourgongne & pluſieurs aultres Seigneurs, avecque la *loy* de la ville; de laquelle ville, ce jour, le ſieur de Croy ſçachant ſa venue, eſtoit parti & eſtoit allé devers le Roy Loys à Tournay; le Comte deſcendit à l'hoſtel de ſon pere, puis monta en ſa chambre; ſitoſt qu'il le veit, il s'agenouilla par trois fois, & à la troiſieme

fois dit, *mon très-doulx Seigneur & pere, j'ai entendu qu'eſtes mal content de moi pour trois choſes*, leſquelles il luy déclara (comme dit eſt cy-deſſus quant il parla aulx Dépputés) il s'en excuſa, puis dit : *toutefois ſy en ce ou en aultres choſes, je vous ay aulcunement troublé, ou courroucié, je vous en prie mercy* ; alors le Duc reſpondit : *de toutes vos excuſations je ſçay bien ce qu'il en eſt, ne m'en parlez plus, mais puis qu'eſtes ici venu à mercy, ſoyez-moi bon fils, & je vous ſeray bon pere* : il le print par la main & lui pardonna : ce fait, les Depputez des bonnes villes prinrent congié du Duc, qui leur aſſigna jour au viije. de Mars à Bruges, pour leur déclarer ſon intention ; chacun s'en retourna en ſon lieu.

CHAPITRE III.

Habillements du tems, & mort du Duc Philippes le Bon.

EN mil iiijc. lxvij les Dames & Demoiſelles ne portoient plus nulles queus à leurs robbes, mais elles portoient bordures de gris de *letiſſes* de velours & aultres choſes de largeur d'ung velours de hault ; elles portoient ſur leurs chiefs bourlets en maniere de bonnets ronds, & diminuant

par deſſus de la haulteur de demie aulne, ou trois quartiers de long, aucunes moins, aultres plus, & déliés couvierchefs par-deſſus pendans par derriere juſques en terre, avec cinture de ſoye de la largeur de iiij ou v pouces, les tiſſus & ferures larges & dorées, peſant v, vj & vij onces d'argent; de larges colliers d'or en leurs cols, de pluſieurs façons.

En ce temps auſſy les hommes ſe veſtoient ſy court, que leurs chauſſes alloient près juſques à la forme de leurs feſſes; ils faiſoient fendre les manches de leurs robbes & de leurs pourpoints, ſi bien qu'on voyoit leurs bras, parmy une déliée chemiſe qu'ils portoient, la manche de la chemiſe eſtoit large: ils avoient longs cheveulx qui leur venoient pardevant juſques aulx yeux, & par derriere & juſques en bas; ſur leurs teſtes ils portoient ung bonnet de drap d'un quartier ou quartier & demy de haulteur, & les Nobles & riches, groſſes chaînes d'or au col, avec pourpoint de velours ou drap de ſoye, & de longues poulaines à leurs ſolliers de ung quartier ou quartier & demy de long, & à leurs robes gros maheutres ſur leurs épaulles pour les faire apparoiſtre plus gros & plus fournis; leurs pourpoints eſtoient garnis de bourre & s'ils n'eſtoient ainſy, ils s'habilloient touts long juſques en terre de

robes; tantoſt en habit long, tantoſt en habit court; & ny avoit ſy petit compagnon de meſtier qui n'eut une longue robe de drap juſques aulx talons.

Le xij^e^ jour de Juin, en l'an mil iiij^c^. ſoixante ſept, par un Vendredy au ſoir, en la ville de Bruges, Philippes, Duc de Bourgongne, eut une maladie, laquelle luy priſt par vomir: le lundy enſuivant le xve. jour dudit mois, entre ix & x heures du veſpre (*a*) il mourut. Le Dimanche avant ſa mort, on alla haſtivement dire au Comte de Charollois, qui eſtoit à Gand, comment ſon pere eſtoit griefvement malade; le Comte la nouvelle ouye, preſtement monta à cheval, & alla à Bruges, & ſembloit par tout où il paſſoit qu'il déuiſt faire fendre les pieds de ſon cheval, & n'y eut que quatre ou cinq Chevaliers qui le peurent ſuivre. Il arriva le lundy environ midy à Bruges; & deſcendit à l'Hoſtel de ſon père qui avoit jà perdu la parolle; le Comte ſe jetta devant ſon lit à genoulx, plourant, & luy requérant ſa bénédiction, & que ſi aulcune choſe lui avoit meffait qu'il la luy pardonnaſt. Auprès du Duc eſtoit ſon confeſſeur, Eveſque, lequel l'admoneſta, & pria moult que s'il avoit encoires entendement qu'il le monſtrat, & que au moings

(*a*) Du ſoir.

s'il ne pouvoit parler, qu'il feit aulcun ſigne, à laquelle admoneſtation, veue & priere de ſon fils, il retourna ſes yeux ſur ſondit fils. Il le regarda, & luy eſtendit la main, laquelle il avoit miſe ſur la ſienne, & aultre ſigne ne luy peut faire.

Le Duc mort, ſon corps fut laiſſé ſur ſon lit, toute cette nuit, ung noir bonnet ſur ſon chef, & en ſa chambre. Le lendemain juſques au ſoir, chacun qui vouloit le venoit veoir; il y eult moult grand peuple. Quant vint à mettre le corps en terre, n'eſt homme qui ſçeut dire la grande pitié des pleurs des Officiers & aultres : à vérité dire pouvoient & devoient plourer ceulx qui eſtoient ſujets du Duc, car ils perdoient ce jour un prince, (25) le plus renommé qui fut ſur la terre, plain de largeſſe, plain d'honneur, plain de hardieſſe & vaillance, bref remply de moult nobles vertus, lequel avoit touts ſes pays, gardé en paix à la pointe de l'eſpée ſans eſpargner ſon corps. Touts nobles hommes qui venoient vers luy à ſauveté, (ſes ennemys ou non) il les recepvoit, les retenoit à ſa Court, & leur faiſoit ce qu'il pouvoit de bien.

Fin des Mémoires de Jacques du Clercq.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DE
JACQUES DU CLERCQ.

(1) CETTE observation auroit dû naturellement être placée à la ſuite des Mémoires de *la Pucelle d'Orléans*, tome 7 de la Collection, page 162. Il s'agit d'une lettre de cette fille célèbre, qui n'a jamais été imprimée & dont aucun de nos Hiſtoriens ne paroît avoir eu connoiſſance. Nous étant parvenue trop tard, nous avons cru devoir ſaiſir l'inſtant où du Clercq parle du couronnement de Charles VII, pour mettre ſous les yeux du public ce monument précieux. Etabliſſons d'abord ſon authenticité : l'original eſt dépoſé dans les archives de la Chambre des Comptes de Lille ; ce fut en 1777 que M. Godefroy (*a*), garde de ce dépôt, permit d'en tirer une copie collationnée. Cette lettre de la Pucelle eſt adreſſée

(*a*) C'eſt le digne petit-fils du ſavant Denis Godefroy, à qui notre Hiſtoire a tant d'obligations.

au

au Duc de Bourgogne, Philippe le-Bon, qui la reçut probablement à Lille, où en qualité de Comte de Flandres, il tenoit quelquefois ſa Cour. Il étoit parti de Paris, le 16 Juillet 1429, pour aller dans ſes Etats d'Artois, afin d'en (*a*) amener du ſecours aux Anglois; & le lendemain 17, la lettre lui fut écrite. Ce Prince put la recevoir à ſon paſſage à Lille. Il n'eſt donc point extraordinaire qu'on l'ait retrouvée à la Chambre des Comptes de cette ville. Elle n'eſt point écrite de la main (*b*) de Jeanne, puiſqu'il eſt conſtaté que la Pucelle ne ſut jamais écrire. Le jour où elle dicta cette lettre fut le plus beau de ſa vie; en faiſant ſacrer Charles VII à Reims, elle achevoit ce qu'elle appelloit *ſa miſſion*. L'original de ſa lettre eſt en parchemin. On ſait que dans ce tems-là, l'uſage de ſe ſervir du parchemin pour les lettres miſſives ſubſiſtoit encore. Des bandes de parchemin fermoient ces lettres; & le cachet s'appliquoit ſur ces bandes. C'eſt là à peu-près la forme

(*a*) Liſez Rymer, tome IV, partie 4, page 150.

(*b*) *Voyez* la déclaration qu'elle en fit dans ſon procès, lors de la rétractation qu'on exigea d'elle le 24 Mai 1431. Il s'enſuit que l'Auteur des Mémoires de la Pucelle, p. 105, tome 7 de la Collection, s'eſt exprimé inexactement, en diſant *qu'elle écrivit* aux chefs de l'Armée Angloiſe qui aſſiégeoient Orléans.

de celles du Roi, qu'on nomme *lettres de cachet.* On apperçoit dans l'original les fentes à travers leſquelles paſſoient ces bandes, & les traces de l'empreinte du cachet de cire rouge.

Lettre de Jehanne la Pucelle au Duc de Bourgogne.

✠

Jheſus Maria.

Haut & redoubté Prince, Duc de Bourgongne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le Roy du ciel, mon droicturier & ſouverain Seigneur, que le Roy de France & vous, faciez bonne paix, ferme, qui dure longuement, pardonnez l'un à l'autre de bon cuer entiérement, ainſi que doivent faire loyaux chretiens, & s'il vous plait aguerroyer, ſi allez ſur le Sarrazin, Prince de Bourgongne, je vous prie, ſupplie, & requiers tant humblement que requierir vous puis, que ne guerroyez plus au Saint Royaulme de France, & faictes retraire incontinent & briefvement vos gens qui ſont en aucunes places & fortereſſes dudit Saint Royaulme, & de la part du gentil Roy de France il eſt preſt de faire paix à vous ſauve

ſon honneur, s'il ne tient en vous, & vous faiz à ſavoir de par le Roy du ciel, mon droicturier & ſouverain Seigneur, pour votre bien & pour votre honneur, & ſur voz vie que vous n'y gaignerez point bataille à l'encontre des loyaux François, & que touts ceux qui guerroient audit Saint Royaulme de France, guerroient contre le Roy Jheſus, Roy du Ciel & de tout le monde, mon droicturier & ſouverain Seigneur, & vous prie & requiers à jointes mains que ne faictes nulle bataille ne ne guerroyer contre nous, vous, vos gens, & ſubgiez, & croyez ſurement (a) *que quelque nombre* de gens que amenez contre nous, qu'ilz n'y gaigneront mie, & ſera grant pitié de la grant bataille, & du ſang qui y ſera répandu de ceulx qui y vendront contre nous, & à trois ſemaines que je vous envoye, eſcript & envoyé bonnes lettres par ung Hérault, que fuſſiez au ſacre du Roy, qui aujourd'huy Dimanche, dix-ſeptieme jour de ce préſent mois de Juillet, ce fait en la Cité de Reims, dont je n'ai eu point de réponſe, ne n'ouy oncques puis nouvelles dudit Hérault, à Dieu vous

(a) Ces trois mots ſont répétés deux fois dans l'original qui eſt d'environ 12 pouces de large, ſur 6 pouces de haut.

commend & ſoit garde de vous, s'il luy plaiſt, & prie Dieu qu'il y mette bonne paix. Eſcript audit lieu de Reims, le dixſeptieme jour de Juillet.

Sur le verſo eſt écrit au Duc de Bourgogne.

Nous ajouterons quelques réflexions ſur ce monument ſingulier dans ſon genre. 1°. L'adreſſe de la lettre eſt (*a*) ſimple, & ne contient que ces mots . . . . . *au Duc de Bourgogne* . . . . Ce n'eſt pas que Jeanne refuſât à ce Prince les titres qui lui étoient dus; & le commencement de ſa lettre le prouve, puiſqu'elle lui donne ceux de *haut & redoubté Prince.* Quant à elle, ſon unique dénomination eſt celle de Jeanne la Pucelle.

2°. Les mots *Jheſus Maria*, précédés d'une croix, qui ſont au haut de cette lettre, atteſtent encore ſon authenticité, puiſqu'on retrouve cette formule dans toutes celles de ſes lettres (*b*) qu'on a imprimées.

On ne doit point être ſurpris de l'enthou-

(*a*) Jeanne, trois ſemaines auparavant, avoit adreſſé à ce Prince une autre lettre où elle le ſommoit d'aſſiſter au ſacre. On ne peut s'empêcher d'en regretter la perte.

(*b*) *Voyez* tome 7 de la Collection, Mémoires de la Pucelle, page 105.

ſiaſme qui regne dans celle-ci : cet enthouſiaſme fut le mobile des actions de Jeanne ; & comme on l'a remarqué dans la notice des Mémoires qui la concernent, ce caractère fut trop ſoutenu pour être factice. Elle s'annonça toujours comme ayant miſſion de Dieu, ou pour nous ſervir de ſes expreſſions, *du Roy du ciel.* Une ſingularité non moins remarquable dans la conduite de cette fille, ce fut de caractériſer ſa miſſion par des mots techniques du langage féodal. Je vous fais ſavoir, marque-t-elle au Duc de Bourgogne, de par le Roy du Ciel, mon *droicturier & ſouverain Seigneur*, &c. . . . Ces mots ne pouvoient être mieux employés que dans une lettre deſtinée à rappeller le Duc de Bourgogne, grand Vaſſal de la Couronne, à l'obéiſſance qu'il devoit à ſon Suzerain, & à le détacher de ſon alliance avec l'Anglois, Vaſſal lui-même de la France. D'ailleurs dans ce ſiècle on étendoit, on appliquoit à tout les idées qui tiennent au régime féodal. On retrouve également dans cette lettre, les traces de cet eſprit militaire & religieux qui agita ſi long-tems l'Europe, nous voulons parler des Croiſades. Le germe de ces idées étoit de nature à ſe développer dans une imagination auſſi ardente que celle de Jeanne. *Et s'il vous plaiſt aguerroyer*, écrit-elle au Duc,

allez ſur les Sarrazins..... Ces expreſſions dans ſa bouche ſurprennent moins, lorſqu'on ſe rappelle que plus de vingt ans après (*a*) ce même Duc de Bourgogne, agé de ſoixante-ſix ans, s'engageoit à faire la guerre aux Turcs. Notre dernière obſervation ſur cette lettre tend à rectifier deux erreurs adoptées par la plupart de nos hiſtoriens. 1°. On a prétendu que juſqu'au ſacre de Charles VII, Jeanne n'avoit accordé à ce Monarque que le titre de Dauphin. Le contenu de la lettre dément cette aſſertion.

2°. Tous nos Hiſtoriens ont (*b*) varié ſur la date préciſe de ſon ſacre. La lettre de Jeanne prouve inconteſtablement, que du Tillet & MM. de Sainte-Marthe ont eu raiſon de placer cette date au Dimanche 17 Juillet.

(2) Les Anglois commandés par un Chevalier Arragonois, nommé Meſſire François de Surienne, prirent par eſcalade la ville & le château de Fougeres; tout y fut mis au pillage : peu de tems après, Charles VII envoya des Am-

(*a*) *Voyez* les Mémoires d'Olivier de la Marche, Tome IX de la Collection, page 17.

(*b*) Monſtrelet la rapporte au 8 Juillet, l'Hiſtorien de Saint-Denis au 6, Godefroy au 28, Mezeray, & l'Abbé Lenglet au 7, &c.

baſſadeurs au Duc de Sommerſet, Gouverneur de la Normandie, pour le Roi d'Angleterre. Ces Ambaſſadeurs étoient le Seigneur de Culant, Grand-Maître d'hôtel, Guillaume Couſinot & Pierre Fontenille. Les Ambaſſadeurs du Duc de Bretagne, ſavoir, l'Evêque de Rennes & le Seigneur de Guémené, ne furent pas mieux accueillis que ceux du Roi de France : & la guerre fut réſolue.... Tandis que les troupes Bretonnes commandées par le Connétable de Richemont entroient d'un côté en Normandie, celles de Charles VII y pénétroient en même-tems par un autre endroit ; & les hoſtilités s'étendirent dans toutes les parties de la France où les Anglois avoient des poſſeſſions. (Note des Editeurs.)

(3) Pierre de Brézé, Seigneur de la Varenne, & Sénéchal du Poitou, venoit néanmoins d'éprouver une ſorte de diſgrace. Son crédit auprès de Charles VII, avoit indiſpoſé contre lui le Dauphin retiré alors dans le Dauphiné. A ſon inſtigation on accuſa Pierre de Brézé, de crimes & de malverſations : ce Seigneur demanda à être jugé ſuivant les formes. Comme Charles VII lui rendoit intérieurement juſtice, il n'y eut point de jugement prononcé. Son éloignement de la Cour ne l'empêcha pas

de voler au ſervice de ſon maître : auſſi regagna-t-il par la ſuite ſes bonnes graces. Charles VII lui donna une preuve de la haute eſtime qu'il faiſoit de lui, en le nommant Gouverneur de Rouen, quand il eut chaſſé les Anglois de cette ville.... Sire de la *Varenne, lui dit alors ce bon Prince, jaçoit ce qu'autrefois on nous ait rapporté aucunes choſes de vous que l'on diſoit avoir été faites de votre part à notre préjudice, & deſquelles nous ayons autrefois fait faire aucunes informations par les gens de notre Parlement ; néanmoins tout vu & conſidéré, nous vous tenons pour bien déchargé ; & reconnoiſſons, que toujours vous nous avez ſervi loyaument ; & pour ce, vous baillons & confions les clefs de notre château & cité de Rouen... ſi en faites bonne garde... Sire,* (répondit le Sénéchal) *je vous ai ſervi & ſervirai toute ma vie loyaument, & tant qu'au plaiſir de Dieu je ne ſerai trouvé en nulle faute.* Ext. de Math. de Coucy.

(4) Le Bailly d'Evreux s'appelloit Robert de Flocques dit Floquet. (Note des Editeurs.)

(5) Cette tour fut rendue aux François au bout d'un mois, faute de ſecours. (Note des Editeurs.)

(6) Quoique Talbot eût repouſſé l'armée

Françoiſe ; les Habitans de Rouen ſentoient bien qu'enfin ils ſuccomberoient. L'armée de Charles VII commandée, par le Comte de Dunois, étoit nombreuſe, aguerrie, & pourvue de tout ce qu'il falloit pour réduire les places les mieux défendues. D'ailleurs la préſence de Charles VII animoit les troupes. On ne pouvoit pas attendre ſitôt les ſecours de (*a*) l'Angleterre. Preſque toutes les villes circonvoiſines s'étoient rendues ; & l'avantage qu'avoit remporté Talbot loin de décourager, n'avoit point empêché de récompenſer les François qui s'étoient ſignalés dans cette occaſion. C'eſt là que furent faits Chevaliers le fils du Seigneur de la Fayette, le Seigneur d'Aigreville, Maître Guillaume Couſinot, Jean de la Rivierre, Bailly de Nivernois, & ſon fils Robert de Harenvilliers. Dans une circonſtance précédente, à laprife de Ponteau-de-mer, le Comte de Dunois avoit décoré du même grade Colard de Mouy, Jean de Happlaincourt, Pierre de Boſſu, Antoine de Rhubempré, Jacques de Henchin, Antoine de Crevecœur, Henry de Hem, Jacques de Rembures, Jacques de Craon, Louis de Contay, Antoine Dongnies, Jacques de Maſtrain, Jean de Fieſſes, Jean

(*a*) Liſez le détail de ces Conquêtes dans l'Hiſtoire de Charles VII, par Mathieu de Coucy, p. 580 & ſuiv.

de Gouy, Gilles de l'Eſclatiere, Philippe de Rollepot, Jean de Bayencourt, Luppart de Solames, Guillaume de Quenneville, l'Ermite de Cauroy, & Gavain de Bertangles. (Note des Editeurs.)

(7) Mathieu de Coucy, Hiſtoire de Charles VII, page 589, dit cent écus au lieu de cent francs qu'énonce le manuſcrit de du Clercq.

(8) A ce petit nombre de troupes que le Comte de Dunois fit entrer dans Rouen, ſuivant du Clercq, Mathieu de Coucy a joint deux cens lances & deux compagnies d'Archers.

(9) Le cérémonial de l'entrée de Charles VII à Rouen, étant le même que celui qu'on lit dans les Hiſtoires de Charles VII, par Mathieu de Coucy, page 591, par Jean Chartier, page 180, dans l'Hiſtoire Chronologique de ce Roi, page 445, & enfin dans le tome premier du Cérémonial de France, page 659, nous y renvoyons.

Nous ajoûterons ſeulement d'après Mathieu de Coucy une anecdote relative à cette entrée de Charles VII. Le fameux Talbot (*a*), reſté

(*a*) C'étoit ce Talbot qui, pour exprimer l'acharnement

comme en ôtage entre les mains des François, fut un des ſpectateurs de cette cérémonie. Il étoit à une fenêtre avec la Comteſſe de Dunois; il portoit pour habillement une longue robe de velours, fourrée de martre, que Charles VII lui avoit donnée, avec un chaperon violet découpé à cornette. On l'avoit préſenté auparavant au Roi, qui lui dit.... Talbot, ſoyez le bien-venu; nous ſommes bien joyeux de votre venue, & entendons que venez faire le ſerment à nous ... Sire, repliqua-t-il, pardonnez-moi, je ne ſuis point encore conſeillé à ce faire.... Cette réponſe n'empêcha point le Roi d'accueillir & de fêter l'intrépide Anglois. (Note des Editeurs.)

(10) En cette année 1450, le Jubilé attira à Rome une ſi grande affluence de pélerins, qu'il y en eut beaucoup d'étouffés dans les rues & dans les places publiques. Hiſt. de Charles VII, par Mathieu de Coucy, page 608.

(11) Après la priſe de Blayes, les Habitans

des Gens-d'armes au pillage, diſoit.... Que *ſi Dieu étoit Gendarme, il ſeroit pillard*..... Ces expreſſions peu reſpectueuſes pour la Divinité, reſſemblent parfaitement à la prière de la Hire... *Voyez* tome 7 de la Collection, page 60.

de Bordeaux offrirent au Comte de Dunois de capituler. Ils députèrent à cet effet Pierre, leur Archevêque, Bertaut, Seigneur de Montferrant, Gaillart de Durefort, Jean de la Luyde, Seigneur de Bréde, Bertrand d'Angien, Seigneur de Rion, & Guillaume Oderon, Seigueur de Lanſac; les Commiſſaires du Roi furent Poton de Saintrailles, & Jean Bureau, Tréſorier de France. (Note des Editeurs.)

(12) Ces détails relatifs à l'opiniâtreté, & même à la mauvaiſe foi des Bordelois, ne ſe trouvent point dans les Hiſtoriens contemporains de du Clercq. Toute l'armée Françoiſe fut rangée en bataille ce jour-là, pour attendre les Anglois qui ne parurent point. On fit ce même jour ſoixante Chevaliers, parmis leſquels on comptoit le ſire de la Rochefoucault, le fils du Seigneur de Commercy, Meſſire Jean de Rochouart, le ſire de Grimoulx, Pierre des Barres, Pierre de Montmorin, Ferry de Grancy, le ſire de Fontenille, Jean de Bourdeilles, Jean de la Haye, Triſtant l'Ermite, & autres. (Note des Editeurs.)

(13) Philippe de Culant, Seigneur de Jallagnes.

(14) La marche rapide de l'armée Fran-

çoiſe, & le ſiége de Caſtillon allarmèrent les Habitans de Bordeaux, au point qu'ils forcèrent Talbot à combattre les généraux de Charles VII. Talbot s'étoit vanté de paſſer ſur le corps de tous les François avec dix mille hommes. Pour ſoutenir cette gaſconade étonnante dans la bouche d'un Officier, qui comme lui avoit blanchi ſous le harnois, il ſe vit contraint d'engager une action. Enflé d'avoir eu quelque ſuccès dans une eſcarmouche, il livra bataille; & ſa défaite fut complette. Il y perdit la vie avec la plupart des Officiers Anglois & Gaſcons qui commandoient ſous lui. Un de ſes Hérauts l'ayant reconnu parmi les morts, ſe jetta ſur ſon cadavre, & le couvrit de ſa cotte d'armes, en s'écriant douloureuſement..... *Monſeigneur mon maître, ce eſtes-vous? Je prie à Dieu qu'il vous pardonne vos méfaits; j'ai été votre Officier d'armes quarante ans, ou plus, il eſt tems que je rende ce que m'aviez donné*..... La victoire de Caſtillon ouvrit au vainqueur les portes des autres villes de la Guyenne. (Note des Editeurs.)

(15) Tout ce qui a rapport à Jacques Cœur eſt vraiment, intéreſſant; s'il ſe diſtingua par ſon amour pour ſa patrie, il ne fut pas moins eſtimable par les qualités du cœur que par celles

de l'eſprit. Charles VII lui dut le rétabliſſement des finances & du commerce dans ſon Royame. Il étoit Négociant à Bourges ; c'eſt-là que ce Monarque le connut, & qu'il fut aſſez heureux pour ſavoir l'apprécier. Il lui confia la direction d'une partie de ſes Finances ſous le titre de ſon *Conſeiller-Argentier*. Pluſieurs Auteurs ont aſſimilé cette place à celle de Surintendant des Finances. Mais nous obſerverons d'après du Cange (*a*) que ſes fonctions conſiſtoient à emploier pour les dépenſes de la maiſon du Souverain une certaine ſomme des revenus royaux que les Tréſoriers lui remettoient annuellement ; il en comptoit à la Chambre des Comptes.

Jacques Cœur ennobli dès 1440, jouiſſoit de l'eſtime publique. Si ſes richeſſes (*b*) étoient immenſes pour le tems, des voies licites les lui avoient procurées ; & il avoit le droit de s'en glorifier. Le grand commerce qu'il faiſoit,

(*a*) Gloſſaire de du Cange, au mot *Argentarius*. Un de ſes prédéceſſeurs en 1351, avoit 400 liv. de gages.

(*b*) Dans le nombre de ſes propriétés, Jacques Cœur comptoit deux maiſons à Paris ; l'une étoit ſituée ſur une partie du terrein qu'occupe aujourd'hui le Palais-Royal ; l'autre exiſte encore dans la rue de l'Homme-Armé. *Voyez* le Mémoire de M. Bonamy, tome 34 des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, p. 389, édit. *in*-12.

puiſqu'il expédioit tous les ans dix à douze vaiſſeaux dans le Levant, étoit la ſource où il avoit puiſé. Les noms des Dunois, des Saintrailles & autres, qui illuſtrèrent le règne de Charles VII, ſont à juſte titre conſignés dans notre hiſtoire. Sans Jacques Cœur qui par ſon intelligence & par les avances réitérées de ſes propres deniers approviſionna leurs armées, ces grands Capitaines auroient échoué ; & Charles VII n'eut pas chaſſé les Anglois de la France ; tant il eſt vrai que le guerrier arrive à l'immortalité précédé par le bruit de ſes exploits ; & qu'à peine on parle du Miniſtre des Finances dont l'intelligence & l'activité lui ont applani le chemin de la gloire. Les richeſſes de Jacques Cœur, & ſon crédit auprès de Charles VII, lui ſuſcitèrent de puiſſans ennemis. *Ses richeſſes, dit un Hiſtorien* (*a*), *furent le plus grand de ſes crimes, & donnerent envie à des vautours de Cour d'en pourſuivre la confiſcation, & de lui faire faire ſon procès par des Juges intéreſſés & enrichis de ſes dépouilles....*

On l'accuſa d'abord d'avoir empoiſonné Agnès Sorel, maîtreſſe du Roi. L'accuſation tomba d'elle-même. Si Agnès l'eut ſeulement ſoupçonné d'une pareille noirceur, l'eut-elle compris dans le nombre de ſes exécuteurs teſta-

(*a*) Hiſtoire du Berry par la Thaumaſſière, p. 88.

mentaires ? D'ailleurs un fait qu'on lit dans le Mémoire des enfants de Jacques Cœur, prouve la fauſſeté de l'imputation; cette Agnès Sorel mourut en couche; & ſon enfant lui ſurvecut ſix mois. On accuſa enſuite Jacques Cœur d'une conſpiration contre le Roi : cette trame étoit trop mal ourdie pour réuſſir.

On vouloit le perdre ; on lui imputa donc des malverſations, des exactions, un commerce illicite avec les Sarrazins, & des liaiſons avec le Dauphin, ſi connu depuis ſous le nom de Louis XI. On lui ôta tous les moyens d'une défenſe légitime : des témoins furent ſubornés. Charles VII circonvenu de toutes parts le crut coupable. Après vingt-deux mois de priſon & de ſouffrances, les Juges de Jacques Cœur en préſence d'une foule de peuple attirée par le ſpectacle, prononcerent ſon arrêt ; cet infortuné fit amende honorable la torche au poing, ſans ceinture & ſans chaperon. Chacun de ſes Juges eut part à ſes dépouilles. S'il fut perſécuté par les courtiſans, l'attachement que lui témoignèrent pluſieurs de ſes commis, l'en dédommagea. Quelque courbé que l'on ſoit ſous le poids de l'adverſité, on reçoit avec plaiſir les bienfaits offerts par la reconnoiſſance. Il eſt doux alors de croire que tous les hommes ne ſont pas des méchants. Deux de ſes Commis,

mis, Varic & Joubert, ouvrirent leurs bourſes à Jacques Cœur : ils lui devoient tout ce qu'ils poſſédoient. Un troiſième, nommé Jean de Village, l'aida à ſe ſauver de la maiſon de force où il étoit confiné. Il ſe refugia à Rome, & mourut peu de tems après. La nouvelle fortune qu'il fit, dit-on, dans les pays étrangers, eſt purement imaginaire (*a*). Le ſavant qui nous a ſervi de guide dans le préci s que l'on vient de lire, a prouvé l'abſurdité de cette anecdote répétée par pluſieurs de nos Hiſtoriens & de nos Lexicographes (*b*). Les uns & les autres l'ont rapportée, parce qu'il eſt plus facile de copier, que de ſe livrer à un examen critique & pénible. Au ſurplus nous renvoyons à l'ouvrage que nous venons d'indiquer, ceux de nos Lecteurs qui voudront connoître les détails du procès dont Jacques Cœur fut la victime, la maniere dont il ſe ſauva, l'époque à laquelle il mourut, & l'eſpece de réhabilitation qu'obtint ſa mémoire à la requête de ſes enfans, ſous

(*a*) Mémoire ſur les dernières années de la vie de Jacques Cœur, par M. Bonamy, tome 34 des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, p. 339 de l'édit. *in*-12.

(*b*) Il eſt vraiſemblable qu'ils ont été les échos d'André Thevet, voyageur qui vivoit ſous Henri III. La coſmographie de cet André Thevet renferme plus d'une fable de cette eſpèce.

le règne de Louis XI. Quand ceux-ci reprirent le procès de leur malheureux père, les Avocats du Parlement de Paris déclarerent dans leur conſultation *qu'il y avoit eu en ce procès, nullité, injuſtice manifeſte & expreſſe*. L'iniquité du jugement devint enfin une de ces vérités générales qui forment l'opinion publique. Pour achever de faire connoître à nos Lecteurs ce Jacques Cœur contre qui l'avarice & l'envie s'acharnèrent, nous avons cru devoir placer ici l'extrait d'un ouvrage qui lui eſt attribué, (*a*) il eſt intitulé.... *Calcul & dénombrement de la valeur & du Royaume de France*.... « Jacques Cœur trou-
» va par la recherche ſoigneuſe qu'il fit de l'état
» des Finances du Roi, qu'au Royaulme de
» France y avoit dix-ſept-cent mille clochiers,
» chacune ville pour un clochier; dont il ref-
» cindoit pour pays gaſté ou autrement, ſept-
» cent mille; & par ainſi demouroit ung mil-
» lion de clochiers; & à prendre ſur chacun
» clochier, le fort portant le feuble vingt
» livres (*b*) tournoys par an pour toutes aydes,

(*a*) Le Chevalier ſans reproche, par Bouchet, p. 105.

(*b*) Si on veut ſavoir ce que valoient alors ces vingt livres tournois, on peut recourir à l'eſſai ſur les monnoies, par M. Dupré de Saint-Maur, & à des réflexions de M. Bonamy ſur l'évaluation de nos monnoies, tom. 59 des Mémoires de l'académie des Belles Lettres, pag. 478, édit. *in*-12.

» tailles, impoſitions & huitiemes, ſe monte
» en ſomme par chacun an, vingt millions, qui
» ſatisferont à ce qui s'enſuit.

» 1°. Pour la deſpenſe de l'hoſtel du Roy
» par chaque jour mil livres tournoys, au-
» tant pour la deſpence de la Royne, & autant
» pour la deſpenſe des enfans du Roy s'il y
» en a.

» Pour entretenir en eſtat ſes villes, forte-
» reſſes & chaſteaux par chacun an ung mil-
» lion. Pour les gages de vingt-mille hommes
» d'armes, tant hyver que eſté, pour chacun
» homme d'armes, l'un portant l'autre, trente
» livres par mois, qui ſe monte par an ſix mil-
» lions deux cens trois livres tournoys. Pour
» les gages des Officiers ung million par an.
» Pour donner aux Chevaliers, Eſcuyers &
» autres pour leurs mérites & récompenſes un
» million par an. Pour donner aux étrangiers,
» comme Ambaſſadeurs & pluſieurs autres
» gens alliés un million par an. Pour les en-
» gins de guerre trois cens mille livres par an.
» Pour entretenir gens ſur mer, deux millions
» par chacun an; qui eſt en tout quinze millions
» quatre cens vingt-ſix mille livres tour-
» noys.

» Et par ainſy demouroit encores au Roy
» à mettre en eſpargne, ou pour augmenter le

» nombre de ſes gens de guerre, quatre mil-
» lions cinq cens ſoixante quatorze mille livres
» par an, ſans ſon domaine.

(16) Jeanne de Vendôme, fille de Pierre de Vendôme II du nom, eſt appellée la Demoiſelle de Mortaing par les Hiſtoriens, & non la Demoiſelle de Montagut comme la nomme du Clercq. Elle avoit épouſé en ſecondes noces François de Montberon, Seigneur de Mortagne ſur Gironde, à cinq lieues au-deſſous de Blayes. C'eſt elle qui accuſa Jacques Cœur de l'empoiſonnement d'Agnès Sorel. Elle fut convaincue de calomnie & condamnée à faire amende honorable à Jacques Cœur. Il lui fut en outre enjoint de ſe tenir éloignée de dix lieues de tous les endroits où ſe trouveroient le Roi & la Reine. Charles VII lui remit la peine de mort qu'elle avoit encourue. Il eſt bon de remarquer que dans le nombre des gens, qui devoient des ſommes d'argent à Jacques Cœur, on trouve François de Montberon, & cette Jeanne de Vendôme ſa femme.

Extrait du mémoire de M. Bonamy cité précédemment.

(17) On a vu la fauſſeté de ce prétendu empoiſonnement d'Agnès, elle mourut, ſelon Jean Chartier, en 1449.

« Depuis (lit-on dans ſon hiſtoire de Charles » VII page 192) icelle Agnès voyant & ſachant » ſa maladie aggraver de plus en plus, dit à » Monſeigneur de Tancarville, à Madame la » Sénéchale de Poitou, & à l'un des Eſcuyers » du Roy, nommé Gouffier, & à toutes ſes » Demoiſelles..... que c'étoit peu de choſe, » & orde & vile de notre fragilité »..... Elle fut remplacée par la Dame de Villequiers, ſa couſine-germaine, qui après la mort du Roi, remarque le préſident Hénaut (*a*), vécut avec François II, Duc de Bretagne, dont elle eut quatre enfans. C'eſt cette Dame de (*b*) Villequiers que du Clercq appelle Mademoiſelle de Villeclerc.

(18) Ce chapitre de du Clercq donne d'amples éclairciſſemens ſur le Chap. XXXI des Mémoires d'Olivier de la Marche, tom. 9 de la Collection, pag. 32. On y voit les com-

(*a*) *Voyez* ſon Hiſt. Chronol. de France, tom. 1, p. 384.

(*b*) Elle s'appelloit Antoinette de Maignelais, & elle étoit veuve du ſieur de Villequier. Elle acquit pour huit mille écus d'or, la terre de *Menetou-Salon* en Berri, qui avoit appartenu à Jacques Cœur. Ces huit mille écus d'or, à la couronne, de 70 $\frac{1}{2}$ au marc, valent environ quatre-vingt mille livres de notre monnoie.

mencemens de la haine que le Comte de Saint-Pol conçut contre les Ducs de Bourgogne. En ſe brouillant avec la maiſon de Croy, il ſe mit mal avec le Duc Philippe, qui étoit fort attaché à cette famille. Nous obſerverons que le récit de Mathieu de Coucy, pag. 701, ne s'accorde pas ſur les détails, avec celui de du Clercq. Mathieu de Coucy prétend que le ſire de Croy, voulant forcer le Comte de Saint-Pol au mariage de ſon fils avec la fille de ce dernier, fit ſaiſir par le Duc de Bourgogne, les héritages du Comte de Saint-Pol, qui relevoient de ſa Seigneurie, & que l'alliance dont on parle fut le prix de la main-levée accordée au Comte de Saint-Pol.

(19) Ce chapitre, & les ſuivans, dans le manuſcrit des Mémoires de du Clercq, renfermant des détails ſur leſquels les Hiſtoriens du tems ont légèrement gliſſé, nous ont paru de nature à être conſervés au moins en partie. Parmi les faits que l'on va lire, les uns ſont atroces, les autres inſpirent le dégoût. Ils offrent au Philoſophe des tableaux faits pour affliger ſon cœur.

(20) En 1459 (dit l'Auteur de l'abregé de l'Hiſtoire de Charles VII, pag. 356,) furent

pris & arrêtés en la ville d'Arras, hommes & femmes de divers eſtats, pour ſoupçon d'eſtre vaudois, qui fut une terrible playe, & très-inhumaine en une ſi bonne ville, & une choſe de grande eſclandre..... Un autre contemporain (*a*) nous apprend que ſur les bruits qui couroient qu'il y avoit beaucoup de vaudois à Arras, le Duc de Bourgogne commit le Comte d'Eſtampes pour veiller à ce que leur procès fût fait. Parmi ceux que l'on rechercha comme hérétiques, il nomme la plupart des infortunés dont parle du Clercq. Il déclare en propres termes, que le but de ces accuſations d'héréſie, étoit de profiter de la dépouille des victimes. Il inculpe, à cet égard, pluſieurs conſeillers du Comte d'Eſtampes, & notamment *Philebert Boucillart*, & *Jean Fourme.*

(21) Or advint que Philippe de Beaufort, fils aîné dudit Seigneur, qui voyoit que ſans cauſe on traitoit ainſi mal ſon dit père, & que même aucuns de ſes parens & amis l'invitoient à ſoy compoſer; & de fait, icelui de Beaufort compoſa de payer quatre mille eſcus d'or, afin d'être délivré de la priſon où il eſtoit; icelui

(*a*) Mathieu de Coucy, Hiſtoire de Charles VII, page 730.

Philippe, ſe retira enfin devers le Roy, où en ſa Chancellerie il donna à entendre le cas de ſondit père, diſant qu'il vouloit *eſter* à droit en la Cour de Parlement, qui eſtoit la fontaine de la juſtice de ce Royaume, & obtint lettres royaux, en vertu deſquelles il étoit mandé au premier Huiſſier qu'on prit ledit Seigneur de Beaufort, réellement, & de fait, ès priſons où il eſtoit, & que ſous bonne & ſure garde, on le menaſt ès priſons du Roy à Paris.

Hiſtoire de Charles VII, par Mathieu de Coucy, pag. 731.

(22) Le ſieur de Beaufort (*a*) fut déchargé par arrêt du Parlement, des accuſations intentées contre lui. Ses calomniateurs furent punis; & on vit clairement que l'envie ſeule de s'approprier les biens des accuſés avoit ourdi cette horrible trame. Le Duc de Bourgogne ne voulut plus qu'il fut queſtion ni de Vaudois ni de perſécutions; Martin Cornille & les autres retournerent à Arras.

(23) Du Clercq détaille fort longuement dans les chapitres qui ſuivent, le ſacre de Louis XI à Reims, & ſon entrée à Paris. Nous renvoyons

(*a*) *Voyez* Mathieu de Coucy, pag. 731.

au cérémonial de France, ceux de nos Lecteurs qui ſont curieux de ces ſortes de deſcriptions : nous nous bornons à conſigner ici quelques faits particuliers relatifs à ces deux ſolemnités.

Avant le ſacre, le Duc de Bourgogne donna l'accolade à Louis XI & le fit Chevalier. Le Monarque à ſon tour en fit cinq ou ſix, ſavoir les deux fils du Duc de Bourbon, les deux du ſieur de Croy, & Maître Jean Bureau, Tréſorier de France. Louis XI, fatigué du cérémonial, pria le Duc de Bourgogne de faire d'autres Chevaliers dont la liſte ſuit.

L'aîné fils du Comte de Poitiers; le fils du Comte de Saluce; l'Aiſné, fils de Wiſtentarques; le ſieur de Chaſtillon; Anthoine, fils de Meſſire Jehan de Croy, & ſieur de Sempy; Jehan de Melung, fils du ſieur d'Anthoine; Anthoine Dailly, ſieur de Varennes; le ſieur de Montcavrel; Jehan, fils du ſieur de Hallewin; Jehan de Bervieulle; Artus de Longueval; Jehan, fils du ſieur de Montmorency; ſieur de Mennil; Louys, ſon frere, ſieur de Foiſſeulx; le ſieur Darſy; Philippes, ſieur de Honbrin; Anthoine, fils du ſieur de Lallaing, Jehan de le Samede; Charles de Poitiers; Jehan de Renty; Jehan de Puiſſeleu; Jehan de Doncquerre; le ſieur de Brymeu; Robert Duqueſnoy; le ſieur de Vendoeul; Char-

les de la Viefville ; le ſieur de Rincheval ; Hector de Sorel ; Jehan de la Viefville ; le ſieur d'Argillers ; le ſieur de Baneſten ; le ſieur de Lahu ; le ſieur de Sarcus ; le ſieur de Touſſepeau ; le ſieur de Bouteville ; Morlet de Renty ; le ſieur de Beaucamp ; Honoré de Marle ; Jehan Diſyne ; le ſieur de Sailly ; Adrien de Mailly ; Gilles de Berlemont ; Glaude de Damp-Martin ; Louys de Mantereau ; le ſieur de la Comté ; le ſieur de Chaſteau-Bernard ; Mauroy de Saint-Legier ; Michel de Crognies ; le ſieur de Diſnelle ; le ſieur de le Foeuillye ; le ſieur de Solency ; Sampſon de Saint-Germain ; Pierre d'Orguemont.

A l'entrée de Louis XI à Paris, le peuple montra que la faction Bourguignone n'étoit pas encore oubliée par les Bouchers de cette Capitale. Du Clercq nous fournit à cet égard deux anecdotes qui le prouvent. Un Boucher en voyant ce Prince, s'écria : *Franc & noble, Duc de Bourgogne, vous ſoyez le bien venu en la ville de Paris. Il y a long-tems que vous n'y fuſtes, combien qu'on vous y ait moult déſiré.* Un autre s'exprima plus honnêtement pour le Roy, en diſant au Duc Philippe : *Soyez le bien venu à Paris ; nous vous debvrons bien aimer, car vous nous avez bien gardé noſtre Roy.* Au ſurplus le Duc de Bourgogne em-

ploya dans ces circonſtances deux moyens ſurs pour plaire au peuple. Il afficha la plus grande popularité, & une magnificence auſſi recherchée dans ſon cortège que dans les banquets & fêtes qu'il donna. Son fils le Comte de Charolois fit une joûte devant l'hôtel du Roy aux Tournelles. Le bon Duc y vint, ayant la Ducheſſe d'Orléans ſa nièce en croupe, & ſur le col de ſon cheval, la fille d'un Bourgeois de Paris, d'une figure charmante, & âgée de quinze ans ſeulement ; cette jeune perſonne avoit plu à la Princeſſe, & ne la quittoit point. Le Duc en faiſant ainſi parade de ſa galanterie annonçoit hautement que les querelles entre les maiſons d'Orléans & de Bourgogne étoient anéanties. Et les Bourgeois de Paris devoient voir avec plaiſir les égards du Prince pour leur concitoyenne.

(24) L'inquiétude du Comte du Maine venoit de la haine que la branche de Bourgogne avoit toujours eue pour celle d'Anjou : il appréhendoit que la calomnie ne profitât de la circonſtance pour entacher ſon honneur. Quant à Louis XI, ſes craintes étoient naturelles : il n'aimoit pas ſans doute le Comte de Charolois. Le caractère de ce Prince, & le ſien étoient trop oppoſés pour ſe convenir ; mais il ſentoit qu'un

accident ſurvenu au Comte de Charolois lui ſeroit infailliblement imputé: la maiſon de Bourgogne n'ayant point d'autre héritier légitime que Charles, ſa mort entraînoit les plus grandes ſuites; & pour s'en former une idée, il ſuffit de ſe rappeller les prétentions de la France ſur les états de Charles, que Louis XI fit valoir après la journée de Nancy. Tous les détails que contient ce chapitre des mémoires de du Clercq, donnent ſur le caractère de Louis XI, & ſur l'hiſtoire de ces tems là, des points de vue nouveaux & intéreſſants.

(25) L'éloge de Philippe, Duc de Bourgogne, que fait du Clerq, ſemble ſuſceptible de quelques modifications. L'épithète de *Bon* donnée à ce Prince lui étoit due à juſte titre; & dès-lors il méritoit les regrets de ſon peuple. Mais ſa bonté ne dégénéra-t-elle pas ſouvent en foibleſſe? Les Gouverneurs qu'il revêtit de ſon autorité en abusèrent quelquefois. Par exemple les perſécutions que le Comte d'Eſtampes ſuſcita ſous ſon nom contre les prétendus Vaudois d'Arras, ne ſont-elles pas une tâche à ſa mémoire? Le Comte d'Eſtampes & ſes ſatellites, pour s'enrichir des dépouilles de citoyens opulents, jouèrent un rôle atroce dans cette occaſion: du Clercq nous a conſervé lui-même

d'autres traits qui annoncent que, ſi Philippe étoit *bon*, il avoit la foibleſſe de ſouffrir que les gens de ſa maiſon fuſſent oppreſſeurs & injuſtes. Voyez à ce ſujet le Chapitre du livre troiſième de ſes mémoires.

Fin des Obſervations ſur les Mémoires de du Clercq.

TABLE
DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

Comment les Anglois prindrent Fougieres en Bretagne, & des Seigneuries que les Anglois poſſeſſoient en France. 363

CHAPITRE II.

Comment la Guerre recommença entre les Rois de France & d'Angleterre, & furent toutes treſves rompues, 364

CHAPITRE III.

Comment la ville de Vernoeul fut prinſe par un Molnier & le Chaſtel aſſiegé, 366

CHAPITRE IV.

De la prinſe de la Ville & Cité de Rouan, ſauf le Palais & le Chaſtel, 367

CHAPITRE V.

Comme le Roy de France feit mettre le ſiége devant le Palais de Rouan, & comment le Palais lui fut rendu, 372

CHAPITRE VI.

Comment le Roy de France feit ſon entrée en la Cité de Rouan, & comme il y fut reçu, 374

CHAPITRE VII.

Comment après que le Roy eult conquis tout le pays de Normandie, il envoya ſes Gens-d'armes en Guiennes, & des Gens de guerre qu'il laiſſa pour garder ledit pays de Normandie, puis s'en retourna en la ville de Tours, pag. 374

CHAPITRE VIII.

Des graces que le Roy de France rendit à noſtre Seigneur, & ordonna à chacun an en la mémoire de la victoire que Dieu lui avoit envoyée, faire proceſſions générales par tout ſon Royaulme, qui ſe feroient le xiiij^e. jour d'Aouſt, & de l'ordonnance des Gens d'armes & de leurs habillements, 376

CHAPITRE IX.

Comment la ville de Bordeaulx fut miſe, & rendue en la main du Roy de France, & de l'entrée que feirent les Gens du Roy en ladite ville de Bordeaulx, 378

CHAPITRE X.

Comment le Siege fut mis devant la Cité de Bayonne, & des Seigneurs qui y vindrent, des ſaillies & aſſaults qui y furent faits, 384

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Comment & pour quelle cauſe Philippes, Duc de Bourgongne, de Brabant, de Lothiers, de Lembourg & de Luxembourg, Comte de Flandres, requiſt aux quatre membres de Flandres certaine impoſition ſur le ſel, qui fut la cauſe pourquoy la guerre ſeurdit d'yceluy Duc, contre les Ganthois, 388

CHAPITRE II.

Comment les trefves furent publiées, & comment les Ganthois feirent pendre le varlet d'ung hérault, que les Ambaſſadeurs du Roy avoient envoyé à Gand publier leſdites trefves, 394

CHAPITRE III.

Comment le Duc retourna à Courtray, & comment ſon peuple eſtoit travaillé pour avoir & lever l'argent, 399

CHAPITRE IV.

Comment la ville de Bordeaulx & tout le pays de Bordelais furent remis en la main des Anglois, 400

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE I.

Comment Charles vij^e. de ce nom, Roy de France, alla la derniere fois au Bourdelois pour reconqueſter le pays, & de la prinſe de la ville de Chalais en Bourdelois, par les François, & du ſiége quy fut mis devant Chaſtillon, 403

CHAPITRE II.

De la rendition de la ville de Bordeaulx aſſiégée, & de tout le pays de Bourdelois & de Guyennes, 406

CHAPITRE III.

De la Sentence qui fut baillée contre Jacques Coeur, Argentier du Roy de France, lequel avoit eſté fait priſonnier, & depuis eſchapé de priſon, 408

CHAPITRE IV.

Des grands ſubſides & aides que le Duc de Bourgongne demanda au pays d'Artois, & ailleurs en ſes pays, pour aller gueroyer les Turcs, & de pluſieurs incidens, 408

CHAPITRE V.

Comment Louys Daulphin de Vienne aiſné fils du Roy de France, vint à refuge au Duc de Bourgongne, & eſchappa des mains de ceulx qui le cachoient, & de pluſieurs incidens, 411

CHAPITRE VI.

Comment le Duc de Bourgongne ſe courrouça à Charles, ſon fils, & comment depuis le Daulphin fit leur paix, & d'aultres incidens, 414

CHAPITRE VII.

Comment le Comte de Saint-Paul vint devers Philippes, Duc de Bourgongne, pour cuider avoir la main levée de ſa terre d'Enghien; & comment le Duc en la preſence dudit Comte, luy fit propoſer pluſieurs crimes par lui faits, & de la reponſe dudit Comte, & d'aultres choſes, 419

CHAPITRE VIII.

Comment Baudechon Mallet fut décapité en la ville de Lille, pour avoir forcé une jeune femme, 423

CHAPITRE IX.

De la venue de la femme du Comte de Never à Lille devers Philippes, Duc de Bourgongne, & de la feſte que on luy fiſt, & d'aultres choſes, 424

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE I.

Comment Charles, Roi de France, envoya en Ambaſſade devers le Duc de Bourgongne, le Cardinal de Conſtance & aultres gens de ſon Conſeil; de la propoſition que le Cardinal feit, & comment le Duc luy repondit de luy meſme, 428

CHAPITRE II.

D'une femme nommée Demiſelle, laquelle fut prinſe en la ville de Douay, comme Vauldoiſe, & amenée priſonniere en la Cité d'Arras, es priſons de l'Eveſque; laquelle accuſa ung appellé Jehanh Lavite, dit Abbé de peu de ſens. Et comment auſſy ledit Abbé fut prins, & les morgues qu'ils tindrent, quant ils furent prins, & aultres incidens, 431

CHAPITRE III.

Comme la ſuſdite Demiſelle, l'une cinquieſme des femmes, l'Abbé de peu de ſens, & Jehan le Fevbre furent mis & preſchiez publiquement, puis rendus à la Juſtice Layc, & ards leurs corps ramenez en pouldre comme Vauldois; la maniere comme ils alloient à la vauderie, & quelles choſes ils faiſoient quand ils y eſtoient. Comme il fut dit publiquement, & comme ils ſe dediſoient tous à la mort, 435

CHAPITRE IV.

Comment Me Anthoine Sacqueſpée, Bourgeois & Eſchevin de la ville d'Arras, Jehan Joſſet, auſſi Eſchevin, & Henriet de Royville, & aultres furent prins comme accuſés d'eſtre Vauldois; & comment Martin Cornille, Recepveur du Duc de Bourgongne, des aydes,

& Willeaume le Febvre, Eſchevin de ladite ville, & Hotin Loys, Sergeant, s'enfuirent pour doupte d'eſtre prins pour ce cas; & de la grande perplexité, en quoy ceulx de la ville eſtoient, & des preſchemens que les Vicaires feirent preſchier, & de ceulx quy furent commis à interroguer les priſonniers prins comme Vauldois, 445

CHAPITRE V.

Comme à la requeſte du ſieur de Beauffort, Anthoine Sacquespée, & ceulx quy eſtoient priſonniers comme Vauldois, on envoya les Vicaires de l'Eveſque devers le Duc de Bourgongne; afin que ledit Duc aſſemblat touts les plus grands Clercqs qu'il polroit trouver, afin d'avoir conſeil, & de déterminer ce qu'on feroit deſdits priſonniers; & avecq ce, on envoya querir pluſieurs Clercqs aulx dépens deſdits priſonnniers, leſquels vindrent à Arras, 450

CHAPITRE VI.

Comment ceulx quy avoient porté les procès des priſonniers pour le feit de Vaulderie, revindrent, & comment le Seigneur de Beauffort fut preſchié publicquement; & Jehan Tacquet, Pierrotin du Carioeul, & Huguet Emery furent mitrés & preſchiez auſſy publiquement, & de leur condempnation, 454

CHAPITRE VII.

Comment Charles, Comte de Charollois, fils de Philippes, Duc de Bourgongne, ſe vint plaindre audit Duc de Bourgongne, ſon pere, du Seigneur de Croy, principal Gouverneur dudit Duc, 463

CHAPITRE VIII.

Comment ung Huiſſier du Parlement vint en la priſon de l'Eveſque d'Arras, & en tira hors le Seigneur de Beauffort, 465

CHAPITRE IX.

Comment le Doyen d'Arras, quy avoit eſté cauſe de faire ardoir ceulx quy avoient eſté prins comme Vauldois, tomba malade, & hors de ſon bon ſens, 467

CHAPITRE X.

Comment Charles, Roy de France, ſeptieſme de ce nom, à Meung, près de Bourges en Berry, alla de vie à treſpas, 471

CHAPITRE XI.

Comment le Roy partit de Paris, & comme il prit congié au Duc de Bourgongne; & comme ledit Duc le reconvoya, 474

CHAPITRE XII.

Comment Charles, fils du Duc de Bourgongne, alla veoir le Roy Loys; & comment il se perdit à la chasse; & du doeuil que le Roy en faisoit, & aultres choses, 475

CHAPITRE XIII.

D'ung mauvais fait que feit Messire Loys de la Viefville; & comment il mourut, & aultres incidens, 480

CHAPITRE XIV.

Comment le Duc de Bourgongne fust fort malade, & des prieres & processions qu'on en feit; & aultres choses, 482

CHAPITRE XV.

De la mort de Jehan Constain, premier Varlet de chambre du Duc de Bourgongne, que le Comte de Charollois feit decappiter, pourtant qu'il l'avoit cuidé faire mourir par poison, & aultres choses, 484

LIVRE CINQUIEME.

CHAPIRE I.

Comment le Duc de Bourgongne de rechef rassembla les trois Estats de ses pays à Bruges, & comment son fils les feit venir en dedans le jour en Anvers en Brabant, pardevers luy,

dont le Duc fut mal content ; item, des crismes que sondit fils dit que le sieur de Croy avoit commis, & comment enfin le Duc pardonna à sondit fils ce qu'il luy pouvoit avoir meffait, 490

CHAPITRE II.

Comment les Députés rendirent resposne audit Comte ; & comment par leur conseil ledit Comte s'en alla devers son pere à Bruges, & furent d'accord ensemble, 496

CHAPITRE III.

Habillements du tems, & mort du Duc Philippe le Bon, 498

Fin de la Table des Chapitres, & du neuvième Volume.

Fautes essentielles à corriger dans les Mémoires d'Olivier de la Marche.

TOME VIII.

PAGE *viij*, *ligne 9*, *au lieu* de l'inexatitude, *lisez* de l'inexactitude.

Page 413, *ligne 9*, *au lieu de* Capucin; *lisez* Cordelier.

Page 416, *ligne* 20, *au lieu* des anecdotes, *lisez* de ces anecdotes.

TOME IX.

Page 328, *ligne* 20, *au lieu de* comme ce, *lisez* comme tout ce.

Page 340, *ligne* 17, *au lieu de* est une preuve atroce, *lisez* est une preuve.